This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 1,002,285

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIEN[illegible]RITAS

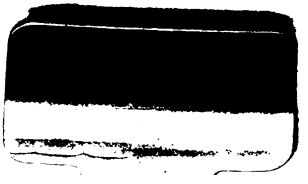

DAMES DU GRAND SIÈCLE

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIEN[illegible]RITAS

DAMES DU GRAND SIÈCLE

DU MÊME AUTEUR

Mélanges d'Histoire, comprenant la correspondance privée de la Famille royale de Prusse, entre Iéna et Tilsit. — 1 vol. in-16 (Émile-Paul)	3 fr. 50
Pour toutes les Françaises, 1 vol. in-16 (Émile-Paul)	3 fr. 50
Un neveu du Prince de Bénévent, Louis de Talleyrand-Périgord. — 1 vol. in-16 (Perrin).....	3 fr. 50
Notre enseignement primaire : Ses programmes et ses résultats (Plon-Nourrit)	0 fr. 75
Le Mariage de Corneille, un acte en vers (Falque)	0 fr. 60

E. ANGOT

DAMES
DU
GRAND SIÈCLE

MADAME DE SÉVIGNÉ ET MADAME DE GRIGNAN

MADAME DE LA FAYETTE

LA PRÉSIDENTE DE MOTTEVILLE

PARIS
ÉMILE-PAUL FRÈRES, ÉDITEURS
100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100
PLACE BEAUVAU

1919

DC
362
.D42
1993

Mère et Fille

Madame de Sévigné
et Madame de Grignan

Mère et Fille

Madame de Sévigné et Madame de Grignan

I

JULES LEMAITRE ET SAINT-SIMON

« La grosse Sévigné et son odieuse fille », a dit Jules Lemaître, indigné que l'une eût condamné *Bajazet*, et que l'autre, l'ayant d'abord trouvé bon, se fût déjugée en considération des critiques venues de Provence : Saint-Simon, admirateur de Racine, mais né trop tard ou trop tôt pour avoir eu l'occasion de prendre rang parmi ses partisans, Saint-Simon, qui n'en voulait ni à Mme de Sévigné ni à Mme de Grignan d'avoir boudé *Bajazet*, est aussi dur pour la belle comtesse que M. Jules Lemaître. Quant à la marquise, nous savons, non par Saint-Simon, mais par ses portraits et son propre aveu, qu'elle était, en effet, un peu replète (1), ce qui

(1) A Mme de Grignan qui désirait d'être oiseau pour voler jusqu'en Bretagne : « Vous me parlez de voler un peu dans les airs comme un oiseau, la jolie chose ! Je n'oserais vous présenter une pareille vision de la taille dont je suis. » Et encore : « Vous avez peur que les loups ne me mangent ; il est vrai qu'ils feraient un assez bon repas de ma personne. » Ayant maigri à Vichy en 1676 : « Je ne suis plus une grosse crevée ; j'ai le dos d'une *plateur* qui me ravit. »

ne l'empêcha pas d'être belle, d'avoir été très admirée, et recherchée en mariage jusques et au delà même de la soixantaine.

Racine a pâti de son inimitié et du sec intellectualisme de Mme de Grignan : mais c'est le Racine mortel, celui qui s'est éteint le 21 avril 1699, en souhaitant d'aller reposer auprès des *Solitaires*, ces bons messieurs de Port-Royal, qui l'avaient jadis exécuté, lui et son théâtre, avec une âpreté et une autorité qui passaient les moyens réunis de la mère, de la fille et de leur coterie. L'autre, l'impérissable, est ce qu'il est, ne pouvant rien gagner aux panégyriques, rien perdre par l'effet des mauvaises chicanes ; celles-ci, même, sont à peine regrettables puisqu'elles suscitent des réfutations et tiennent en haleine les dévots de Racine.

La personne de Mme de Grignan n'est pas au-dessus des controverses comme le génie de Racine. Elle a été malmenée en vertu de textes connus de tout le monde : ne saurait-elle profiter de quelques réflexions suggérées par les mêmes sources ? La fille peut monter sans que la mère descende, et si, d'aventure, la première, en un point ou deux, semblait emporter l'avantage sur la seconde, on pourrait le dire sans manquer à Mme de Sévigné. C'est encore lui faire sa cour que de louer à ses dépens Mme de Grignan.

II

LE FILS DE Mme DE GRIGNAN

Saint-Simon a parlé deux fois seulement de Mme de Grignan : en tout, une dizaine de lignes des *Mémoires*. Sa beauté sauve (encore lui attribue-t-il de petits yeux), il n'en dit que du mal, et prétend « qu'elle fut peu regrettée de son mari, de sa famille et des Provençaux, quoi qu'en ait dit Mme de Sévigné dans ses lettres » (1). Voilà bien un *raccourci* à la Saint-Simon ! Mme de Sévigné était morte depuis plus de neuf ans lorsque sa fille décéda et, par conséquent, n'eut aucune connaissance des sentiments privés et publics qui s'attachèrent au souvenir de Mme de Grignan. L'erreur est superficielle : Saint-Simon sait ce qu'il veut dire, et c'est que, sciemment ou non, Mme de Sévigné s'est abusée, et aurait bien voulu abuser les autres, sur le compte de sa fille.

Saint-Simon a-t-il, personnellement, connu Mme de Grignan ? Ce n'est pas invraisemblable ; mais il n'a pu connaître qu'une quinquagénaire usée et aigrie par les tracas et la maladie.

(1) *Mémoires*. IV. 274, éd. Chéruel.

A partir de 1699, Mme de Grignan semble avoir constamment résidé en Provence; il est probable qu'on ne parla plus d'elle à la cour, si ce n'est au moment qu'y arriva la nouvelle de sa mort mentionnée, sans plus, dans le *Journal* de Dangeau. La note que, par la suite, Saint-Simon ajouta à cette mention, est la première forme du portrait placé dans ses propres *Mémoires*. Pour ne pas se copier servilement, sans doute, Saint-Simon crayonna une réplique encore moins flatteuse que l'original.

Il fallait que le fils de Mme de Grignan fût, en tout, l'opposé de sa mère, car Saint-Simon n'a pour lui que des louanges. Il se plaît même à dire qu'ils ont été élevés ensemble (1); mais les dates y résistent. Louis-Provence, dit marquis de Grignan, fils unique du comte et de la comtesse de Grignan, naquit le 17 novembre 1671, et Saint-Simon, le 15 janvier 1675. La jeunesse passée, une différence d'un peu plus de trois ans ne compte point; dans l'enfance, c'est une barrière. On ne voit pas le jeune Grignan, qui fut amené à Paris à l'âge de neuf ans, faire société avec le petit Saint-Simon qui en avait cinq et demi. De camaraderie dans leurs études, il n'y en eut aucune. Au mois d'octobre 1684,

(1) *Mémoires*. IV. 178.

n'ayant pas encore atteint ses treize ans, Louis-Provence entrait en rhétorique (1); Saint-Simon faisait sa philosophie en 1691, alors que, depuis 1688, le marquis de Grignan était aux armées.

Le marquis de Grignan avait commencé son stage obligatoire aux Mousquetaires en 1687: « ce stage, dit Saint-Simon, que le roi s'était raidi à imposer à tous, sauf aux princes du sang ». Le jeune Saint-Simon n'entra aux Mousquetaires qu'à la fin de 1691; il fit ses premières armes aux Pays-Bas en 1692 et 1693; à cette époque, Grignan était en Alsace, et comme il mourut en 1704, n'ayant jamais cessé de figurer aux armées, tandis que Saint-Simon avait, en fait, quitté le service depuis 1697, leur liaison fut de courte durée. Elle dut se former ou se développer dans les intervalles des campagnes que le marquis de Grignan passait à Paris chez son richissime beau-père (2).

Quoi qu'il en soit, Saint-Simon regretta sincèrement « ce très galant homme qui promettait fort ». Savait-il que ce jeune Grignan qui avait conquis l'estime de tous les gens qui le connurent, fut élevé, dirigé, suivi de très

(1) Frédéric Masson. —*Le marquis de Grignan*, p. 42.

(2) En 1694, Saint-Simon et Grignan firent tous deux partie de l'armée qui opérait au Palatinat où l'on retrouve Saint-Simon en 1695, 1696 et 1697. Mais en 1696, Grignan était à l'armée du Piémont, et en 1697 à celle de Flandre.

près par sa mère à laquelle on n'accorde pas la juste part qui lui revient dans le bon renom qu'a laissé Louis-Provence de Grignan, le dernier né de sa famille, mais non point le dernier de sa race (1).

III

CE QU'ÉTAIT AU JUSTE LE SAVOIR DE Mme DE SÉVIGNÉ ET CELUI DE Mme DE GRIGNAN

Il est au moins un goût que Mme de Grignan ne réussit pas à éveiller chez son fils : c'est celui de l'étude, et cette rhétorique faite entre treize et quatorze ans dut être bien faible. Le jeune Grignan n'aimait pas le travail intellectuel, il n'aimait pas même à lire, en quoi il ne se montrait pas le petit-fils de sa grand' mère. Mais était-il, sous ce rapport, si différent de sa mère ? La docte Mme de Grignan ne fut pas une grande liseuse ; un long ouvrage la

(1) Les Adhémar de Monteil de Grignan s'étaient éteints au XVIe siècle. Leur nom passa par mariage, en vertu d'une substitution, à Gaspard de Castellane ; de façon que le gendre de Mme de Sévigné était, en réalité, un Castellane. L'ancienneté de noblesse des Adhémar et des Castellane était égale.

rebutait; elle ne savait pas relire. Son tour d'esprit était plus scientifique que littéraire; une discussion sur quelque subtilité philosophique l'intéressait vivement; mais elle réprouvait la lecture des romans, et les ouvrages d'histoire la lassaient: elle ne les finissait pas. « Auriez-vous la cruauté de ne point achever Tacite? Laisserez-vous Germanicus au milieu de ses conquêtes? » lui écrivait sa mère.

Les poèmes épiques lui déplaisent. L'*Iliade*, en particulier, lui paraît grotesque; à l'épopée, elle préfère les fables, et comme ce sont celles de La Fontaine, on ne peut pas trop s'en fâcher; pourtant, elle y trouve parfois quelque chose de forcé; le vrai motif de cette prédilection, c'est, peut-être, la brièveté, qui est le propre de l'apologue : il ne faut pas un grand effort pour aller au bout d'une fable. L'effort ne répugnait pas à Mme de Grignan pourvu qu'il fût dirigé dans le sens de ses aptitudes; ce n'est assurément pas sans peine qu'elle s'était assimilé les doctrines cartésiennes, qu'elle était devenue une savante, une vraie, telle qu'on se figure *Armande* échappée de la scène, et libérée de l'invraisemblable solidarité avec la sottise et l'ignorance à laquelle Molière l'a condamnée.

Mme de Grignan n'est pas « un pauvre

esprit », elle n'a pas « la tête tournée », comme le lui écrivait, d'ailleurs bien affectueusement, son frère, parce qu'elle ne s'intéresse qu'aux *petits corps* (les atomes), à *l'indéfectibilité de la matière*, aux *négations non conversibles* (1) ; mais il est très vrai que le développement des sujets d'imagination ou de sentiment ne touche point Mme de Grignan, et donc, elle n'est pas une liseuse.

Est-elle même, classiquement, instruite? En d'autres termes, a-t-elle une connaissance étendue ou seulement moyenne des langues et des littératures anciennes? La langue grecque, elle l'ignore ; mais elle pourrait, néanmoins, goûter les chefs-d'œuvre de la littérature grecque ; or, nous savons qu'elle s'avise — deux cents ans avant les auteurs de la *Belle-Hélène* — de ridiculiser les héros d'Homère !

Remarquons en passant que Mme de Sévigné qui, elle non plus, ne sait pas le grec, et n'a pas besoin de s'en excuser, ne semble pas entrer mieux que Mme de Grignan dans l'esprit des épopées anciennes : « .... il est vrai, ma fille, que ce mélange des dieux et des hommes..... cependant, il faut respecter le

(1) 23 juillet 1677.

P. le Bossu » (1). De sorte que si le P. le Bossu n'avait prôné avec plus d'ardeur même que Despréaux les mérites du poème épique... Mme de Sévigné plaisante, soit. Mais elle dit encore : « tous les grands esprits sont dans le goût de ces anciennetés », ce qui marque assez qu'elle les admire par tradition, en conséquence d'une sage discipline littéraire dont Mme de Grignan s'affranchit sans façon.

On pourrait bien aussi s'étonner que Mme de Sévigné ne fasse jamais d'allusions aux trois tragiques grecs. Nous n'avons pas toutes ses lettres, et elle n'a pas fait entrer dans ses lettres tout ce qu'elle a pensé ou dit; mais elle a souvent parlé de Racine, et si des rapprochements entre lui et Euripide ne sont pas venus au bout de sa plume, n'est-ce pas parce que les « anciennetés grecques » lui étaient mal connues? Pourtant, elle avait eu pour maîtres Chapelain et Ménage-Vadius : celui-ci sachant du grec « autant qu'homme de France ».

Ils lui enseignèrent le latin, de manière, disent les notices, qu'elle put, « selon ses propres expressions, lire Virgile dans toute la

(1) Auteur d'un traité du poème épique paru en 1675 que Corbinelli mettait « cent piques au-dessus de l'Art poétique de Boileau », dit Mme de Sévigné.

majesté du texte » (1). Mme de Sévigné, qui ne se vante jamais, a écrit : « Nous (c'est-à-dire, elle-même, l'abbé de Coulanges et l'abbé de La Mousse) lisons Virgile dans toute la majesté du latin et de l'italien. » (2) Apparemment, les abbés n'avaient que faire d'une traduction de Virgile ; à qui était-elle utile, sinon à Mme de Sévigné ?

Dans une autre lettre on voit ceci : « Corbinelli (un des fidèles de Mme de Sévigné, fort érudit) m'a fait admirer Virgile. » N'est-ce pas en l'aidant à le mieux comprendre? Dans une autre encore : « Nous lisons des maximes (tirées de Tite-Live) que Corbinelli m'explique. »

Ce même Corbinelli écrivant de chez Mme de Sévigné à Bussy-Rabutin, cousin de la marquise et excellent humaniste, sème dans sa lettre quelques citations latines « *en les traduisant à mesure pour Mme de Sévigné* » (3). C'est

(1) P. Mesnard. Notice (p. 25) précédant les lettres de Mme de Sévigné, édition Régnier. Tous les renvois : tomes et pages, se rapportent à cette édition.

(2) III. 150.

(3) Mme de Sévigné, le 28 juin 1671, rappelait à sa fille leurs communes lectures de Tacite : « Je vous interrompais souvent pour vous faire entendre des périodes où je trouvais de l'harmonie. » S'aidant pour lire Virgile d'une traduction italienne, déroutée par les citations de Corbinelli et par les maximes qu'il avait extraites de Tite-Live, Mme de Sévigné ne pouvait pas entendre Tacite, dans le texte, assez bien pour le faire entendre à d'autres. Il s'agit évidemment d'une traduction française ou plutôt italienne. La lettre de Corbinelli fut écrite de Livry, le 30 juillet 1677. (V. 249.)

significatif. Il termine ainsi : « Vous traduirez mon latin à madame votre fille ; que ne le lui montrez-vous avec la méthode du Port-Royal ? Il n'y en a que pour quinze jours. » (Façon de parler, cela s'entend.) Il fallait que Ménage et le P. Rapin se fussent servis de cette méthode pour enseigner Mlle de la Vergne (Mme de la Fayette) puisque, si nous en croyons Segrais, elle savait au bout de trois mois, à peine, déjà plus de latin que ses deux maîtres. Mais nous n'en croyons pas Segrais.

Dans la bibliothèque des Rochers, se trouvait un *Salluste*, auteur facile : c'était une traduction. On peut inférer de tout cela que Mme de Sévigné savait assez de latin pour s'attacher et se plaire à la lecture des textes lorsqu'elle était soutenue par un bon guide : son fils ou Corbinelli. De connaissances classiques, Mme de Sévigné a, tout compte fait, un modeste bagage, et celui de sa fille est plus léger encore. Reprenant et raillant sa sœur du mépris où elle tient l'épopée grecque, Charles de Sévigné ajoute : « Si vous pouviez vous faire expliquer le sixième livre de l'*Enéide* et le neuvième, je suis sûr que vous y trouveriez du plaisir. » *Vous faire expliquer*, cela indique clairement que, pour se tirer d'un texte latin, il fallait à Mme de Grignan beaucoup plus qu'une aide.

La mère et la fille ont dans le goût des étrangetés et des lacunes : l'une n'a pas seulement remarqué la valeur incomparable de la forme des *Lettres Provinciales* dont elle n'approuve pas le fond, ce qui est permis ; l'autre, qui en admire tout — c'est Mme de Sévigné —, place Nicole au-dessus de Pascal. A propos des *Essais de Morale* : « Quel langage ! On croit n'avoir lu de français que ce livre ! » (1) Une érudition plus sérieuse les aurait-elle garanties des méprises et, finalement, transformées en Aristarques ? Cela n'est pas sûr. Qu'on se souvienne qu'au dix-neuvième siècle, une élite universitaire, substantiellement « nourrie aux lettres », s'est acharnée sur Balzac, About en tête. Qu'on relise l'article de Sainte-Beuve sur les *Mémoires d'Outre-Tombe*, éclairé, comme il le dit lui-

(1) Charles de Sévigné dont le tact littéraire est très sûr, y relève « de l'obscurité, du sophistiqué, du galimatias en quelques endroits, et de l'ennui presque partout. » (IV. 336). La postérité a ratifié ce jugement : les œuvres de Nicole sont délaissées. Mme de Sévigné, peut-être influencée par son fils, alors près d'elle, s'est emportée une fois contre Nicole, ses idées et son style. « Il y a le plus beau galimatias que j'aie encore vu au vingt-sixième article du dernier tome des *Essais de morale*... Mettre au jour tout ce qu'il y a de plus sévère, et puis conclure comme le P. Bauny, cela impatiente. Je veux mourir si je n'aime mille fois mieux les Jésuites : ils sont au moins tout d'une pièce, uniformes dans la doctrine et dans la morale. Nos frères (les jansénistes) ne sont point sincères... » Elle atténue aussitôt cette boutade : « Ma fille, vous voyez bien que je me joue et que je me divertis. » V. 215-216.

même, d'une page de George Sand : page qui, des *Lundis*, a passé en maint autre lieu, et ce n'est point Chateaubriand qui en pâtit. Cet article, en raison principalement de l'esprit dans lequel il a été écrit, est une exécution (1). Le mot de la fin, c'est le lecteur qui l'ajoute :

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

Il arrive aux meilleurs critiques de se tromper dans leurs estimations, de se contredire sans rencontrer l'idée juste, de pousser trop loin les systèmes, d'élever des idoles et de méconnaître le mérite : tout cela n'est rien — ou plutôt, jusque dans les erreurs, peut être, parfois, très intéressant. — Ce n'est pourtant pas la plus belle partie de leur œuvre, puisque la sagacité même n'en constitue pas la véritable valeur. Mais, de leur étroit commerce avec les auteurs et les ouvrages, sort une infinité d'idées offertes généreusement et dont il ne tient qu'à nous de tirer profit. Nous ne trouverions rien

(1) 1er vol. des *Lundis*. Sainte-Beuve a consacré aux *Mémoires d'Outre-Tombe* un second article qui est au vol. II. Dans l'un comme dans l'autre, il cherche à Chateaubriand d'étranges querelles : on dirait qu'il lui en veut de s'être montré gentilhomme jusque dans les faiblesses de sa vie et dans les récits qu'il en a laissés : de la part de Sainte-Beuve, c'est une singulière maladresse que de fournir aux lecteurs la matière d'une comparaison pour lui-même si désavantageuse.

de semblable chez Mme de Sévigné, qui a des opinions en littérature, mais n'est point un critique, non plus qu'elle n'est un historien parce que, sous le coup d'un deuil national, elle a écrit de belles pages au sujet de Turenne, ou un philosophe, pour avoir disserté sur le mystère de la destinée humaine au sortir d'un sermon de Bourdaloue. Mme de Sévigné n'est qu'un écrivain, et c'est déjà bien joli. Brunetière a dit : « on apprend à penser ; on n'apprend pas à écrire », c'est-à-dire, à écrire de façon personnelle et selon le génie de la langue ; car il est certain que la correction, qui est l'orthographe du style, s'enseigne aussi bien que l'orthographe des mots. Donc, pour écrire avec charme, originalité, et sans rien accorder aux procédés ; pour écrire, à la fois, comme tout le monde et comme personne, il faut être né écrivain. Mme de Sévigné était née écrivain ; Mme de Grignan aussi, probablement.

Mme de Sévigné avait des connaissances plus variées que Mme de Grignan parce qu'elle lisait davantage et lisait toute sorte de livres. Son sens critique ne paraît pas avoir été très supérieur à celui de sa fille. Pour leur temps, c'étaient des savantes, dit-on. Que savaient-elles vraiment bien, en outre de leur langue ? — L'italien. L'espagnol devait leur être moins

familier; elles lisent *Don Quichotte*, mais dans une traduction (1).

Aujourd'hui, les plus modestes des gradées de Sorbonne, des bachelières « latin-langues vivantes », sont plus instruites que ces deux femmes, et cependant, une Sévigné, même une Grignan, car ce qu'on sait de Mme de Grignan et le peu qu'on a d'elle suffisent à la placer encore assez haut, sont des « accidents » aussi rares qu'autrefois.

Un littérateur moderne et moderniste écrivait naguère : « dans ce pays fertile en élites pensantes, à l'heure actuelle où cent poètes versifient mieux qu'Hugo, cent physiciens déduisent mieux que Lavoisier, où beaucoup

(1) Mme de Grignan parlait l'italien très couramment, mais non pas Mme de Sévigné (Voir III, 23, et V, 64). Etant à Livry (1676), Mme de Sévigné consulta le médecin du couvent de Chelles, un Italien nommé Amonio, personnage équivoque que le visiteur du couvent fit partir d'autorité. « Je ne lui dis jamais un mot d'italien, écrit Mme de Sévigné, mais aussi il ne m'en dit pas un de français : voilà ce que nous aimons ». Chacun d'eux entendait fort bien la langue qui lui était étrangère, et la parlait mal. De même, Ménage, bon versificateur italien, était incapable de parler une langue qu'il écrivait très purement. « Quand quelque homme de lettres italien venait à Paris, il ne manquait pas de rendre visite à Ménage lequel ne pouvait pas lui répondre deux mots en italien quoiqu'il fût membre de l'Académie *della Crusca* » (Journal des Savants, année 1724, p. 48).

Ce n'est pas Ménage qui a pu enseigner l'italien à Mme de Sévigné comme l'écrit P. Mesnard (Notice de l'édition Régnier p. 24), si lui-même ne l'apprit que pour complaire à Mlle de la Vergne, plus jeune que Mme de Sévigné de huit ans (Voir *Mme de la Fayette* par le comte d'Haussonville, p. 17).

d'hommes instruits, *s'ils voulaient cet effort*, seraient capables d'écrire l'histoire comme le fit Taine, de régir l'Etat comme le sut Richelieu... » Eh ! la volonté stimulée par l'ambition est aujourd'hui le fonds qui manque le moins; mais le savoir et le génie, cela fait deux. Le savoir, en tout genre, n'est qu'un mécanisme; s'il n'est pas actionné par le génie, son rendement est moyen ou nul.

'La diffusion de l'instruction répond à une nécessité sociale; donc, sa valeur pratique est considérable. Hors de là, son utilité est difficile à établir. Nous sommes généralement bien plus instruits qu'au XVII^e^ siècle : produisons-nous en nombre supérieur ou seulement égal d'excellents écrits ? Il est au moins assuré que le genre épistolaire ne comptera plus de Sévignés, car il se meurt, et cela fait regretter d'autant plus la perte des lettres de Mme de Grignan.

IV

LES INCONVÉNIENTS DE LA SAGESSE

Il y a des personnes auxquelles le sérieux ne réussit pas. Leur tenue irréprochable les fait tout juste estimer et les rend antipathiques quoi qu'elles fassent.

Toutes les personnes sérieuses ne sont pas victimes de la mauvaise chance qui leur assure pile à chaque coup, mais seulement celles qui sont timides, parce que, perdant facilement la tête, elles font tout à contre-temps. On peut se troubler sans cesser d'être naturel lorsque la raison ne cherche pas querelle à l'émotion; mais une personne réfléchie entame la lutte, joue l'assurance pour se donner du courage, l'exagère pour dissimuler sa déroute, ne trouve plus un mot juste, un geste aisé, une intonation agréable et, sans qu'il y ait de sa faute, est légitimement taxée de raideur et de suffisance. Que faire là contre ?

D'après Sénèque, la timidité dont les effets capricieux ne peuvent être ni provoqués, ni prévenus, est soustraite à l'action de la sagesse.

Il en donne des exemples; et, de nos jours, n'a-t-on pas vu un historien, homme d'Etat et bon orateur, passer pour irréductiblement fier quand il n'était que timide désespérément ?

La comtesse de Grignan se trouvait dans le même cas. A quarante ans sonnés, rompue au monde depuis si longtemps, elle se trouble de façon absurde à Marly, complique sa mésaventure par son agitation, et la prolonge par les reproches dont elle s'accable. Quelle part la timidité indéniable de Mme de Grignan a-t-elle eue dans sa sécheresse, sa hauteur et son affectation peut-être exagérées par ses ennemis de cour, c'est impossible à déterminer; mais il est hors de doute que la timidité consciente et combattue ne rend personne aimable. La mère et la fille avaient une extrême facilité à rougir; ce devait être charmant chez Mme de Sévigné qui, n'étant pas timide, n'en perdait pas son aisance, et pénible à observer chez Mme de Grignan qui se raidissait contre cette faiblesse.

Mme de Sévigné a bénéficié, et c'est tout simple, de sa rare sociabilité. Les contemporains n'ont pas incriminé ses inconséquences : la postérité lui en fait presque un mérite. Mais, supposons que Mme de Grignan se fût liée avec des femmes décriées comme Mmes de Montglas et de Fiesque, sa réputation en aurait été ternie

pour toujours. Si elle avait été assez étourdie pour correspondre avec Fouquet que ses galanteries rendaient un personnage très compromettant, aurait-on cru, rien que sur sa parole, et croirait-on encore, comme on le fait pour sa mère, à la parfaite innocence des billets retrouvés dans la cassette aux *poulets* du Surintendant ?

Le jeu que Mme de Sévigné mène avec son cousin Bussy passe ce que le badinage et le *rabutinage* ont licence d'excuser (1). En a-t-elle pâti ? Au contraire. On l'admire d'avoir si bien joué avec le feu en compagnie de Bussy-Rabutin et de quelques autres.

Cette femme, très honnête et médiocrement sérieuse, a trouvé partout de l'indulgence (2);

(1) Il s'y mêle aussi de la préciosité enfantine, témoin le billet trop vanté du 15 mars 1648 : « Je vous trouve un plaisant mignon... » La parité d'esprit (rabutinage) que Mme de Sévigné et Bussy se plaisent à remarquer en eux, serait plutôt l'effet du hasard que de la parenté. La première femme de Bussy était cousine germaine de Mme de Sévigné et, comme elle, petite-fille de sainte Chantal : d'où vient que Mme de Sévigné traite de nièces (à la mode de Bretagne) les filles de Bussy et même celles du second mariage, pour ne pas faire de différence entre les sœurs, sans doute; quant à Bussy, il n'est parent de Mme de Sévigné qu'au *septième* degré. Nonobstant sa religion fort douteuse, Bussy avait la vanité de se poser en petit-fils de sainte Chantal : « Saint-François de Sales et *notre* grand'mère n'ont pas seulement demandé à Dieu toutes mes disgrâces... » écrit-il à Mme de Sévigné. Or, il n'existait *aucune* parenté entre Bussy et sainte Chantal, femme du cousin germain du père de Bussy.

(2) Le fameux portrait que Bussy a fait d'elle est désobligeant, mais non injurieux.

elle fut ménagée jusque dans les petits vers qui circulaient à la dérobée. Mme de Grignan, aussi vertueuse que sa mère, et qui ne s'est jamais départie des plus sévères convenances, a été outragée dans d'ignobles épigrammes. Négligeons-les, c'est vraiment trop bas. Mais voici un reproche avec lequel il faut compter; La Fontaine lui a donné place dans l'épître dédicatoire du *Lion amoureux* (1).

« *Vous qui naquîtes toute belle*
A votre indifférence près. »

Ainsi, Mlle de Sévigné, à la veille de devenir Mme de Grignan, était indifférente. Mais à quoi ou à qui? La suite nous l'apprend : à l'amour et aux galants.

« *Amour est un étrange maître...*
Quand on en parle devant vous,
La vérité vous offense. »

Il paraît que la belle Madelonne (2) ne permettait pas aux soupirants de s'émanciper en fadeurs et déclarations. Mais elle avait raison ;

(1) Une fable bien ordinaire, mais sauvée par la moralité si prestement et si joliment tournée !

(2) Comment ce nom, qui semble être une déformation de Madeleine, est-il venu à Mlle de Sévigné qui s'appelait Françoise-Marguerite ?

c'était très bien fait. Quant au reste, convenons qu'il est difficile de décider que telle ou telle est insensible aux « passions de l'amour », bien que l'on puisse souvent décider du contraire.

Mme de Grignan n'avait pas d'inclination pour les « passions de l'amour », ou elle la tint bien en bride par prudence et vertu : ce sont ses affaires. Pour nous, louons-la sans réserve de sa sage jeunesse et de sa vie exemplaire d'épouse (1).

V

L'HUMEUR DE MA FILLE, L'HUMEUR DE MA MÈRE

Mme de Grignan est véhémentement soupçonnée d'un autre genre d'insensibilité. Celui-là, on peut le discuter avec utilité et sans indiscrétion. Textes en main, sa froideur pour sa mère, son indifférence pour ses enfants, sa dureté pour ses belles-filles et pour sa bru, lui ont été reprochées, et la matière du réquisitoire étant extraite, en majeure partie, des lettres

(1) Ne marchandons pas non plus les éloges à M. de Grignan si étranger aux désordres privés dont la noblesse d'alors ne se faisait point scrupule. Non seulement le mari et la femme furent personnellement très honnêtes, mais ils eurent encore le sens, infiniment rare dans leur milieu, de former un vrai ménage.

de Mme de Sévigné, celle-ci, sans l'avoir pu prévoir, a fait à sa fille un tort considérable.

Cependant, il est certain que Mme de Grignan s'entendit parfaitement avec son frère dont l'affection profonde, désintéressée, charmante, prenait fort bien, à l'occasion, le ton du conseil et celui de la raillerie. Sa conduite envers la famille de son mari est au-dessus de tout éloge. Au lendemain de son mariage, elle se montre une vraie Grignan pour tous les Grignans et alliés des Grignans, et cela dura jusqu'à sa mort.

La bonne intelligence avec ses beaux-frères était, assurément, facilitée par le renoncement que, de tout temps, les cadets de cette maison s'imposèrent au profit de l'aîné, se faisant d'Eglise ou, dans la condition laïque, renonçant au mariage, pour la plus grande considération et richesse du chef du nom. Au lieu d'affaiblir le tronc, les branches lui versaient leur propre sève : revenu des charges, et surtout des grosses prébendes ecclésiastiques.

On préférerait voir deux des Grignans : l'un, archevêque d'Arles après avoir été longtemps coadjuteur de son oncle Grignan (un vrai prêtre, celui-là, de vocation divine et non sociale), l'autre, évêque de Carcassonne, dépenser leur argent en bonnes œuvres plutôt qu'en bâtisses ; mais c'est le château de Grignan, symbole

extérieur et témoin séculaire de la gloire familiale, qu'ils réparent et agrandissent. De ces fonds d'Eglise, biens virtuels des pauvres, ils aident leur frère à payer ses dettes; mais c'est qu'il n'y a pas pour eux de besoins plus intéressants que ceux de la maison de Grignan. Le comte de Grignan doit faire honneur au roi de France, à Louis XIV, qu'il représente en Provence. Il doit faire honneur à ses ancêtres, jadis indépendants sur leurs domaines : deux souverainetés à soutenir, et la fierté des Grignans est encore plus exigeante que le service du grand Roi.

C'est, néanmoins, une belle chose que ce dévouement de tous les hommes d'un même sang à une même œuvre. L'aîné, non plus que les cadets, ne songe à vivre sa propre vie : il la fond dans les destinées de sa race.

La noblesse de France n'était pas uniformément taillée sur ce patron. L'esprit de famille n'en gouvernait pas tous les membres : témoin le chevalier de Gramont disant de son aîné : « il crèvera sans que je l'aide ou que je l'en empêche... » (1) Nos Grignans sont meilleures

(1) Il *creva*, en effet, avant l'âge, laissant ses biens à cet *indigne* cadet, un de nos meilleurs conteurs, s'il est vrai qu'Hamilton n'a été, comme il l'assure, que le scribe des *Mémoires du chevalier de Gramont.*

gens. Mme de Sévigné les aima tous, pénétrée d'une sorte de respect pour la parfaite union qui régnait entre eux.

En outre de ses quatre beaux-frères, la comtesse de Grignan avait trois belles-sœurs; l'une était religieuse, mais ne laissait pas de compter dans la famille; les deux autres étaient établies dans la vallée du Rhône. Mme de Grignan va chez elles, les reçoit; sa préférence pour Mme de Rochebonne qui ressemble au comte, son frère, ne fait point tort à Mme de Saint-Andiol. Un billet écrit par Mme de Grignan, trente ans au moins après son mariage, ne permet aucun doute sur l'intimité qui existait encore entre elle et Mme de Rochebonne. Le comte de la Garde, cousin germain des Grignans, est en relations amicales et suivies avec Mme de Grignan. A moins de supposer que tous les membres de cette famille étaient doués d'une invraisemblable douceur de commerce, comment admettre que Mme de Grignan fût difficile à vivre? (1)

(1) Le refroidissement qui survint entre elle et M. de la Garde en 1680, dura peu, et le souvenir n'en troubla point leurs bons rapports ultérieurs. De même, quelques froissements passagers avec ses beaux-frères, les prélats, ne tirent point à conséquence, étant sortis de difficultés pécuniaires très propres en tout temps à irriter ceux qu'elles concernent. Dans combien de familles, si leur privé nous était pareillement dévoilé, trouverait-on, tout

Sitôt mariée, elle s'entendit mal avec sa mère, c'est un fait acquis ; et, chose singulière, les querelles dérivaient la plupart du temps d'une sollicitude réciproque et touchante pour leur santé. Mme de Grignan était délicate; elle mangeait peu et, de préférence, ce qu'on lui défendait; ces façons n'étaient ni nouvelles ni rares, mais elles faisaient « sauter en l'air » Mme de Sévigné. Mme de Grignan négligeait des précautions sans doute nécessaires : Mme de Sévigné harassait sa fille de représentations, de supplications, de pleurs. Mme de Grignan écrit-elle à sa mère une trop longue lettre : « Et votre poitrine, ma fille?... Ma très chère fille, figurez-vous que je suis à genoux devant vous et qu'avec beaucoup de larmes, je vous demande, par toute l'amitié que vous avez pour moi et par toute celle que j'ai pour vous...» (1) Mme de Sévigné garde-t-elle plus de mesure dans le tête-à-tête que la plume à la main? Le contraire est probable. Revenant sur leurs pénibles désaccords, elle écrit : « Je ne crois point m'être jamais rendue pesante », et c'est une demi-preuve qu'elle l'a été.

compte fait, l'équivalent d'une Mme de Grignan, un don de soi aussi complet à sa famille d'adoption? « Je suis persuadée, lui écrivait sa mère, que vous êtes aimée dans votre famille, à la manière dont vous vous y êtes transmise et livrée et abîmée. »

(1) VI. 159.

Une tendresse si bourdonnante énervait Mme de Grignan naturellement calme et concentrée. De son côté, Mme de Sévigné était froissée qu'à ses objurgations de prendre soin d'elle, sa fille répliquât, comme on dit, du tac au tac, en manifestant pour la santé de sa mère des inquiétudes injustifiées. Enfin, sur toute espèce de choses, elles se prenaient de travers. Nous avons de Mme de Grignan une phrase reprochée avec gémissements par Mme de Sévigné à la fille trop perspicace qui l'avait écrite : « Vous ne sauriez plus rien faire de mal, car vous ne m'avez plus; je suis le désordre de votre esprit, de votre santé, de votre maison; je ne vaux rien du tout pour vous. » (1) C'était une dureté; mais il fallait bien que ce fût une vérité, pour que Mme de Grignan l'osât dire. De plus, en assumant toute la responsabilité des torts de sa mère, Mme de Grignan nous oblige d'y croire. L'une ne se renfermait que trop dans son humeur; l'autre sortait de son caractère.

(1) V. 269.

VI

Mme DE GRIGNAN ET SES BELLES-FILLES

Mme de Grignan ne fut jamais brouillée, même pour un jour, avec sa mère. Elles se séparaient par impossibilité d'éluder les querelles et, le lendemain, les lettres couraient de l'une à l'autre; tandis qu'il est avéré qu'elle se fâcha pour toujours avec l'une des deux filles que son mari avait eues de sa première femme, Angélique d'Angennes, la fleur des Précieuses(1). Cependant, la jeune belle-mère était entrée généreusement dans un rôle tenu de tout temps pour assez ingrat.

(1) Il est probable qu'Angélique d'Angennes était plus âgée que son mari; c'était la dernière fille de la marquise de Rambouillet; Julie (duchesse de Montausier), l'aînée de la famille, était née en 1605 ou 1607; en admettant qu'il y eut entre les deux sœurs l'espace d'une vingtaine d'années, la naissance d'Angélique dont la date n'est pas connue, se rapprocherait de l'année 1625. Le comte de Grignan supposé âgé d'environ quarante ans lorsqu'il épousa Mlle de Sévigné en 1669, dût naître vers 1630. (Des dictionnaires donnent — ferme — la date de 1632; sur quoi la fondent-ils? On ne connaît aucune pièce propre à fixer les idées sur ce point.) La première Mme de Grignan n'était nullement belle; la petite vérole l'avait bien gâtée; elle était rousse : grande disgrâce à cette époque; « en se coiffant de faux cheveux, cela peut aller », écrit Tallemant des Réaux.

Ces enfants avaient été élevées dans un couvent de Paris, et Mme de Grignan étant arrivée, à la fin de novembre 1677, à l'hôtel Carnavalet où sa mère venait de s'installer, écrivit à son mari attardé en Provence : « Envoyez-nous des lettres pour vos filles, afin que vous les trouviez ici (à l'hôtel Carnavalet) ; le coadjuteur y demeure et les ira tirer de prison. » Le coadjuteur d'Arles est l'oncle des enfants ; encore faut-il un ordre du père pour que la porte du couvent s'ouvre aux jeunes pensionnaires. Mais le comte de Grignan est attendu à Paris « avant un mois » ; il serait bien naturel de lui laisser le soin de délivrer ses filles. Point du tout. Mme de Grignan les veut tout de suite, et le procédé est particulièrement délicat, car ses propres enfants sont restés en Provence (1).

Le comte de Grignan ne fit que poser à Paris : « Il vient d'arriver de Provence et s'y en retourne sur ses pas », écrit Mme de Sévigné à Bussy-Rabutin, le 8 février 1678. Au printemps, la famille va s'installer à Livry chez l'abbé de Coulanges. Le 20 mai, Mme de

(1) P. Mesnard (Notice I. 237) dit que Mme de Grignan amena son fils à Paris en novembre 1677. L'on n'en a aucune preuve ainsi que le remarque Frédéric Masson : (*Le marquis de Grignan* p. 34) ; et comme il est certain que cet enfant se trouvait en Provence au printemps de 1678, l'invraisemblance est grande de supposer qu'on lui a fait faire un pareil voyage, aller et retour au cœur de l'hiver.

Grignan écrit une longue lettre au comte ; par parenthèse, les quelques lettres de Mme de Grignan à son mari qui sont arrivées jusqu'à nous, justifient parfaitement le mot connu de Joseph de Maistre : « Si j'avais à choisir entre la mère et la fille, c'est la fille que j'épouserais. » En vérité, de telles lettres sont l'honneur d'un ménage, et elles ne déparent pas la littérature française, il s'en faut ! Des choses clairement et sobrement exprimées, sans redites ni babillage ; point de sécheresse, point d'apprêt ; une correction parfaite et des échappées poétiques... « je vous quitte pour me promener au chant des rossignols qui m'appellent et vous charmeraient ».

Les jeunes Grignan sont mentionnées deux fois dans la lettre du 20 mai 1678. « Vos petites filles sont fort aises ici ; je les prépare à ne pas trouver de si beaux jardins à Grignan. » Vos *petites* filles : c'est façon de parler gentiment maternelle, car Mlle de Grignan a, au moins, seize ans, la cadette, dite Mlle d'Alerac, en ayant presque quinze (1). Tout cela ne sent pas la marâtre, il faut en convenir.

Quelques années passent durant lesquelles on ne relève aucune trace de mésintelligence

(1) Julie-Françoise, plus tard marquise de Vibraye, avait été baptisée le 26 juillet 1663.

entre la belle-mère et les belles-filles, et Mlle de Grignan entre aux grandes Carmélites, à Paris; elle en sort bientôt pour raisons de santé (1), prend pension aux Feuillantines, fait donation à son père de quarante mille écus, et les langues de s'exercer aux dépens de Mme de Grignan desservie, en cette circonstance, par une lourde faute de tactique échappée à sa mère (2). Cependant, est-il possible de douter des goûts monastiques de Mlle de Grignan qu'on voit, jusqu'à sa mort, prendre de la vie religieuse tout ce qui était compatible avec sa faible constitution, alors qu'aucune convenance ne s'opposait à sa rentrée dans le monde?

Trop de filles nobles épousaient le couvent de gré ou de force, pour que l'on se soit fort

(1) « Elle ne put, même dans le noviciat, supporter la rigueur de la règle », dit P. Mesnard (Notice I, p. 249), d'après Mme de Sévigné elle-même (VII, 522). Mais les novices suivent la même règle que les professes, sans quoi le noviciat ne serait pas une véritable épreuve. Mlle de Grignan passa d'abord quelques mois à l'abbaye de Gif, près de Port-Royal; et comme elle était partie inopinément de chez sa belle-mère, alors à Paris, de ce fait, et d'une phrase tirée des lettres de Mme de Sévigné, on pourrait conclure à une brouille de famille, qui dura bien peu, en tout cas. On pourrait se tromper aussi; car il arrive souvent qu'à l'heure de quitter le monde, même très volontairement, l'âme se trouble, le caractère s'aigrit; la sérénité ne reparaît que lorsque le pas est franchi.

(2) Le mal n'est pas d'avoir annoncé cette donation à des personnes qui, d'autre part, l'auraient apprise; mais de l'avoir fait de manière inconséquente. (Lettres du 25 octobre 1686 et du 15 janvier 1687). Il en sera reparlé.

ému au sujet de Mlle de Grignan, dénuée de beauté et notoirement pieuse. Le nœud de l'affaire n'est pas là, mais dans la donation des quarante mille écus. Résolue à vivre dans le célibat et la retraite, Mlle de Grignan pouvait se dépouiller d'une partie de sa fortune; connaissant les embarras d'argent de son père, elle l'aida du sien et fit bien.

L'avoir des deux sœurs venait de leur mère. M. de Montausier, beau-frère d'Angélique d'Angennes, poussa les hauts cris : « Cette donation, arrachée par Mme de Grignan à Mlle de Grignan, coupait la gorge à Mlle d'Alerac. » Le duc de Montausier — l'Alceste de Molière, peut-être, — n'est pas un homme sympathique (1). Il était dans son rôle en regrettant que ce qui venait des Angennes passât aux Grignans; il en sortait en incriminant de façon insultante l'influence que Mme de Grignan avait pu exercer sur sa belle-fille, outre que Mlle d'Alerac ayant quatre-vingt mille écus en propre, était assez riche pour se passer des générosités de sa sœur.

Mme de Grignan n'a pas soufflé à sa belle-

(1) On pourrait même dire qu'il est parfois à gifler; par exemple, lorsque se séparant de son royal pupille (dont il avait tiré le moins bon parti possible) il lui servit ce compliment : « Monseigneur, si vous êtes honnête homme, vous m'aimerez; si vous ne l'êtes pas, vous me haïrez, et je m'en consolerai. »

fille la vocation religieuse; elle ne l'en a pas détournée non plus, mais elle n'avait pas à le faire. Pour la donation, il est vraisemblable que Mme de Grignan a fixé une bonne volonté peut-être hésitante (1). En tout cas, l'acte en lui-même est excellent, n'en déplaise à M. de Montausier, et il honore Mlle de Grignan. Les circonstances atténuantes sont donc acquises de plein droit à la belle-mère (2).

L'établissement de Mlle d'Alerac fut reproché à Mme de Grignan autant que le renoncement de sa sœur aînée. Mlle d'Alerac était très belle : il y avait de quoi indisposer Mme de Grignan dont la beauté tant célébrée déclinait. Pourtant, jusque vers 1687, rien n'indique que le bon accord entre elles eût été troublé. Arrive l'incident de la donation et, bientôt après, Mlle d'Alerac quitte sa famille pour élire domicile chez M. de Montausier : sa tante, Julie d'Angennes, n'existe plus; mais

(1) « Il fallait donner une forme à cette bonne volonté », écrit Mme de Sévigné au président de Moulceau. Cette confidence et celle qui précède : « Ma fille a si joliment contribué à cette petite manœuvre... », pour être mieux placées qu'elles ne le furent chez Bussy-Rabutin, sont néanmoins maladroites et inutiles, VII, 524.

(2) Afin de doter ses filles, Madame, femme de Gaston duc d'Orléans, sut bien obliger sa belle-fille, la grande Mademoiselle, à faire abandon d'une partie de ses biens. Elle n'en fut point blâmée; et Mme de Grignan qui n'a jamais forcé une signature, qui n'a pas manœuvré dans l'intérêt direct de ses enfants, mais dans celui du chef de famille, est traitée sans miséricorde.

M. de Montausier habite avec sa fille, la duchesse d'Uzès. Il est inadmissible que cette résolution n'ait pas été, au préalable, approuvée par M. de Montausier : qui sait s'il ne l'avait pas provoquée ? Il en voulait furieusement à M. et à Mme de Grignan à propos de la donation ; n'a-t-il pas excité sa nièce à demander la reddition de ses comptes de tutelle d'où naquirent des froissements et pis, peut-être ? Supposition raisonnable ; car, sitôt que Mlle d'Alerac arriva chez son oncle, saisie fut mise, par les soins de M. de Montausier, sur les biens de M. de Grignan, avec excès de procédés vexatoires (1).

En 1689, Mlle d'Alerac contracta un mariage médiocre qui la brouilla avec son oncle de Montausier et sa cousine d'Uzès, et ne la raccommoda pas avec sa famille ; donc, Mme de Grignan, quoi qu'en dise Saint-Simon, est bien innocente de ce coup de tête de sa belle-fille, et quant aux traitements discourtois qui auraient contraint Mlle d'Alerac à chercher refuge chez son oncle, ils sont encore à établir.

Le mauvais génie de Mlle d'Alerac, ce n'est

(1) Désireux sans doute de s'en excuser, M. de Montausier, à la fin de cette même année 1688, combla de politesses le jeune marquis de Grignan. (lettre du marquis à sa mère, 15 décembre 1688).

pas Mme de Grignan, c'est Montausier lui-même. Ce trop honnête homme avait fait rompre en 1685 un fort bon mariage vivement souhaité par M. et Mme de Grignan, parce qu'il ne voulait pas mettre sa signature au bas d'un contrat dont les engagements couraient risque de n'être pas exactement tenus, en raison de la position embarrassée du père de la future. Quelle intransigeance de loyauté ! Il y avait des notaires en France : c'était aux Polignac qui recherchaient Mlle d'Alerac, à prendre leurs sûretés.

M. de Montausier soignait par trop sa réputation. On dirait toujours qu'il confond le devoir avec le désir de donner carrière aux scrupules de sa vertu.

VII

MARIE-BLANCHE, PAULINOTTE, LE PETIT-PETIT

Une belle-mère, a-t-on dit très justement, doit être deux fois bonne pour vaincre le préjugé qui s'attache à sa condition. On est à moins, à beaucoup moins, une excellente mère. Pourquoi donc Mme de Grignan, belle-mère

très passable, ne nous apparaît-elle pas auréolée de ses enfants comme l'est sa propre mère : « Latone entre le jeune Apollon et la petite Diane » ?(1) — C'est un peu la faute de Latone. A la vérité, Mme de Sévigné ne pouvait pas se douter qu'on publierait ses lettres et que, d'exhortations susceptibles d'être mal appréciées parce que nous connaissons mal ce qui les avait provoquées (les lettres de Mme de Grignan à sa mère ayant été détruites), on conclurait à l'indifférence maternelle de la comtesse de Grignan.

Il faudrait tenir compte encore de l'exubérance ordinaire à Mme de Sévigné et de l'éclat de son coloris : « Aimez, aimez Pauline ! » Elle n'écrit pas : « aimez-la de plus en plus » ou « aimez-la davantage » ; l'un ou l'autre serait banal et juste ; non ; l'écrivain de génie a trouvé bien mieux : « Aimez, aimez Pauline ! » et parce que c'était un génie de la plume, Mme de Sévigné, inconsciemment, a calomnié sa fille (2).

Mais, ce mot, Mme de Grignan ne l'a pas pris comme nous : elle *entendait* sa mère ; et

(1) Mémoires de l'abbé Arnauld, frère de M. de Pompone.

(2) Dans la lettre suivante (V. 228), ce mot se délaye en : « Aimez, aimez Pauline, aimez sa grâce extrême », adaptation d'un méchant vers de Quinault : « Aimez, aimez Thésée, aimez sa gloire extrême », qui n'en est pas moins la réelle origine de l'admirable : « Aimez, aimez Pauline ! »

nous, dans quelle mesure pouvons-nous entendre maint passage de cette correspondance, et de toute correspondance ?

Relativement à Marie-Blanche, la fille aînée de Mme de Grignan, les admonestations de Mme de Sévigné n'ont aucun besoin d'être mises au point : la petite fut enfermée avant l'âge de six ans, à la Visitation d'Aix, la mère étant bien résolue à ne la jamais « tirer de prison ». La grand'mère en souffrit plus qu'elle ne s'en indigna, cet usage étant courant dans la noblesse et la bourgeoisie du temps.

Des cinq filles du marquis et de la marquise de Rambouillet, l'aînée seule, Julie, fut destinée au monde ; et si la plus jeune, Angélique, s'était laissé faire, elle aurait, au lieu d'épouser M. de Grignan, épousé le couvent comme les trois sœurs qui venaient devant elle. « ...Mlle de Rambouillet ne voulut pas être religieuse. On la tira d'Hierre (monastère situé près de Melun dont l'une de ses sœurs était abbesse) quand sa sœur Julie fut mariée à M. de Montausier », dit Tallemant des Réaux. La famille d'Angennes était extrêmement riche, sans quoi la résistance d'Angélique aurait été vaine. S'avise-t-on de jeter la pierre à la marquise de Rambouillet, à l'*incomparable Arthénice*, pour avoir cloîtré trois de ses filles ? Nullement. Et pour avoir

cloître Marie-Blanche qui, laide et pauvre, n'avait rien à espérer de l'avenir, Mme de Grignan est couramment traitée de mère dénaturée.

M. et Mme Arnauld, gens renommés pour leur vertu et très affectionnés à leurs enfants, mirent « en religion » deux de leurs filles, l'une étant âgée de sept ans, l'autre, de cinq ; et, par le moyen d'un double faux introduit en cour de Rome, firent nommer l'aînée abbesse à dix ans. Personne ne les blâma : il faut bien placer ses enfants. Il est vrai que, jusqu'à seize ans, Angélique, la jeune abbesse, mena au couvent ou dans sa famille une vie peu austère ; mais puisque son engagement était irrévocable, n'aurait-il pas été plus humain de la séparer tout à fait de la société pour lui épargner des regrets qui furent, comme on le sait, poussés jusqu'au désespoir ? Soudainement, la vocation se révéla, ardente ; mais le coup de la grâce n'efface pas le coup de force des parents. Pourtant, Mme Arnauld était une bonne mère.

Mme de Grignan en est-elle une mauvaise pour n'avoir pas fait pis que Mme Arnauld ? La mise en religion de Marie-Blanche, la séquestration préalable jugée nécessaire et, en tout cas, logique, sont en accord avec des mœurs dont Mme de Grignan n'est pas responsable. Le

mérite aurait été si grand de ne point s'autoriser de l'usage pour alléger les charges de famille que le démérite est faible d'en avoir profité.

A cette époque, le fait de destiner sa fille à la vie religieuse et de l'y acheminer plus sûrement en ne lui laissant pas connaître le monde, n'implique pas du tout l'insensibilité maternelle. La question qui importe est celle-ci : existe-t-il quelque indice de l'affection de Mme de Grignan pour Marie-Blanche ?

On a fait reproche à Mme de Grignan d'avoir laissé derrière elle Marie-Blanche en partant pour la Provence ! L'enfant avait trois mois ; un si pénible voyage, en plein hiver, aurait été doublement dangereux pour elle puisqu'il aurait éprouvé aussi la nourrice. Mme de Sévigné, qui raffolait de « ses petites entrailles », ne l'emmena pas aux Rochers, l'été suivant.

Contrairement à la coutume, Mme de Grignan ne mit pas ses enfants en nourrice, elle prit des nourrices « sur lieu ». Il est avéré qu'elle faisait tous les frais, toilette comprise, de la nourrice de Marie-Blanche. Quant à la nourrice de sa seconde fille, elle en essuya encore plus de dégoûts qu'on n'en avait naguère avec les nourrices enrubannées.

Mme de Grignan avait un enfant presque

chaque année (plusieurs ne vécurent pas) ; lorsqu'elle reprit Marie-Blanche, la petite était âgée de deux ans et demi environ : tout cela est fort simple, et la mère eut encore le temps de s'y attacher avant de la mettre au couvent, si ce n'était déjà fait (1).

Mme de Sévigné revenant de Bretagne (décembre 1671), écrit à Mme de Grignan : « Vous ne faites pas grand cas de votre fille (au moment que Mme de Grignan était toute à l'orgueil d'avoir mis au monde un *dauphin*) ; croyez moi, nous vous le rendons bien : on m'embrasse, on me connaît, on me rit, on m'appelle ; je suis maman tout court, et de celle de Provence, pas un mot. » C'est aisé à croire : Marie-Blanche, alors, a, tout juste, treize mois. Et, pour sa maman de Paris, l'enfant n'a pas — encore —

(1) Il est absolument certain que Marie-Blanche était rendue à sa mère lorsque Mme de Sévigné quitta la Provence (où elle avait passé quinze mois) à la fin de l'été 1673, puisqu'elle y laissait *ses pichons* n'ayant, à cette date, d'autres petits-enfants que Marie-Blanche et Louis-Provence (III-232). Mme de Grignan avait déjà réclamé sa fille, et Mme de Sévigné s'en allant en Provence (été 1672) devait la lui amener ; le contre-ordre n'est pas imputable à Mme de Grignan. Le 20 mai 1672, Mme de Sévigné écrit : « Mme du Puy-du-Fou ne veut pas que je mène (emmène) la petite enfant. Elle dit que c'est la hasarder. » Mme du Puy-du-Fou, mère de la seconde femme de M. de Grignan, demeurée très attachée à son gendre, s'occupait beaucoup de Marie-Blanche, la venant voir chaque jour quand Mme de Sévigné était absente ; de plus, elle avait la réputation de s'entendre mieux que personne à soigner les enfants. « Je n'ai pas les lumières de Mme du Puy-du-Fou, écrit Mme de Sévigné ; je lui rends les armes... »

tant d'amitié que Mme de Sévigné se plaît à le dire, car elle ne la connaît que depuis cinq jours (1).

C'est du badinage, et cela ne se discute pas. Mais si la maman de Provence s'inquiète de sa fille, se mêle de décider quelque chose à son sujet, la maman de Paris le prend fort mal: « Ne vous mettez nullement en peine d'elle; j'en ai des soins extrêmes et je l'aime assurément beaucoup plus que vous ne l'aimez. » (2) Cette sortie décèle une susceptibilité d'amour-propre très naturelle chez la grand'mère qui veillait sur l'enfant depuis sa naissance: elle prouve aussi que Mme de Grignan « faisait cas » de Marie-Blanche. En voici un témoignage direct et concluant.

M. de Grignan, en janvier 1678, avait rejoint sa femme à l'hôtel Carnavalet où il avait trouvé ses deux filles aînées, « tirées de prison » par les soins de leur belle-mère. Il ne fit que toucher barre à Paris et s'en retourna dans sa province. Séjournant à Aix, le comte négligea d'aller voir Marie-Blanche au couvent de la Visitation; l'enfant avait sept ans ; toute petite,

(1) Mme de Sévigné avait quitté Paris en mai 1671, alors que l'enfant ne pouvait connaître encore que sa nourrice. Elle y rentra le 18 décembre; la lettre est du 23 décembre.

(2) 3 juillet 1672. III. 133.

elle amusait son père, qui lui faisait beaucoup de caresses, de quoi Mme de Sévigné était ravie: « je les prends pour moi », écrivait-elle. Mais Marie-Blanche était sortie de la maison depuis deux ans, le comte l'avait un peu oubliée ; lui, certainement, ne fait aucun cas de sa fille, parce qu'il ne fait aucun cas des filles, et pour le condamner là-dessus, il faudrait pouvoir le détacher de son temps et de son milieu. Mme de Grignan pense peut-être comme son mari, mais elle sent autrement, et reproche au comte une indifférence qui l'a peinée : « Vous ne voyez point ma fille, et cependant vous lui devez quelque amitié. » Elle ajoute: « J'ai envie de la voir, la pauvre petite, et Paulinotte, et mon fils, et tout notre petit ménage... » (1)

Mme de Grignan, tendre mère et pot au feu! Est-ce que cela n'efface pas bien des travers de caractère, bien des prétentions intellectuelles dont quelques-unes, d'ailleurs, très légitimes?

« J'ai envie de la voir, la pauvre petite! » mot d'affection et de pitié qui doit être compté à Mme de Grignan. Il prouve que l'adjuration de Mme de Sévigné, postérieure d'une année : « Ayez pitié de cette enfant! » était tout à fait superflue, et que Mme de Grignan ne laissa

(1) V. 443.

pas, comme une lettre de sa mère pourrait le faire croire, de voir Marie-Blanche au cours d'une retraite qu'elle fit, en mars 1680, à la Visitation d'Aix, tandis que son mari montrait la Provence à Mlle de Grignan et à Mlle d'Alerac.

Seulement, elle n'a pas, la première, parlé de l'enfant à sa grand'mère ; et, n'ayant que la lettre où Mme de Sévigné en demande des nouvelles : « Vous ne me dites rien de la petite d'Adhémar », nous sommes portés à mal juger de Mme de Grignan. Sa réserve s'expliquerait fort bien autrement que par une indifférence difficile à soutenir : « J'ai envie de la voir, la pauvre petite! » Retenons ce passage d'une lettre tout intime dans laquelle, sans gêne et sans affectation, Mme de Grignan a montré le fond de son cœur. Mais, entre elle et sa mère, il y avait de la gêne à propos de Marie-Blanche. Mme de Sévigné en parlait trop volontiers au gré de Mme de Grignan qui, sans éprouver de remords d'une décision si conforme aux usages du temps, en souffrait néanmoins, et préférait éluder ce sujet de conversation.

A la Visitation, Mme de Grignan vécut strictement la vie d'une religieuse, couchant dans une cellule, mangeant au réfectoire. La

voulut-elle connaître pour se donner plus tard l'âpre satisfaction de suivre, par la pensée, Marie-Blanche dans ses pratiques journalières?

***

Paulinotte (1) fut plus aimée que Marie-Blanche. Sa naissance causa une moindre déception à ses parents ayant été précédée par celle de Louis-Provence ; de bonne heure, elle s'annonça jolie, et elle était blonde comme sa mère et sa grand'mère, chose fort prisée à ce qu'il paraît, puisque l'on marqua de l'ennui que le petit marquis, né blond, fût devenu brun comme son père et Marie-Blanche.

Quelques passages de la correspondance de Mme de Sévigné laissent supposer que Pauline échappa bien juste au couvent. Ils ne sont pas probants, et il conviendrait encore de compter avec les inextricables difficultés pécuniaires

(1) Dans la noblesse et la haute bourgeoisie, les noms de baptême servaient peu ; les garçons étaient promptement désignés par des noms tirés des noms patronymiques ou des fonds de terre. Cet usage s'étendait aux filles nobles : Mlle de Grignan, Mlle d'Alerac. A neuf ans, Marie-Blanche était Mlle d'Adhémar; pour sa grand'mère, « la petite ou la pauvre petite d'Adhémar. » Il avait été question de donner à Pauline le nom d'une terre des Grignans située près de Marseille. « Mandez-moi si Pauline est devenue Mlle de Mazargues afin que je ne manque pas au respect que je lui dois », écrit plaisamment Mme de Sévigné. Par une dérogation à l'usage, qui ressemble à une caresse, Pauline resta Pauline jusqu'à son mariage.

où les Grignans, ainsi que la plupart des nobles, se débattaient. Le couvent dont les hôtes frappés de mort civile se trouvaient exclus de tous les héritages, prévenait le morcellement des fortunes sans laisser pourtant d'être un « établissement ».

Mme de Grignan ne parlait pas de mettre Pauline en religion, mais de la mettre au couvent pour la faire instruire : de cela même, Mme de Sévigné ne voulait pas, craignant que les parents ne fussent tentés de l'y laisser tout à fait. Aussi, insiste-t-elle, plus que de raison, peut-être, sur le mauvais ton que les filles rapportent du couvent. Pauline y ayant passé près de deux années durant le séjour que sa mère fit à Paris du mois de décembre 1677 au mois de septembre 1679 : « Je suis étonnée, écrit Mme de Sévigné, qu'elle ne soit pas devenue sotte et ricaneuse. »

Il y avait, comme aujourd'hui, couvents et couvents. Néanmoins, il est très remarquable que Mme de Sévigné ait mis juste le doigt sur le principal inconvénient de l'internat pour les filles. Elles y apprennent à faire des niches, à rire à propos de rien, à « bêtiser », en un mot. La communauté d'existence engendre des familiarités, et celles-ci, des vulgarités de manières et de parole. De nos jours, les couvents, ou

mieux, certains couvents, avaient réduit au minimum les défauts de l'internat, si même ils ne les avaient supprimés complètement, au moyen d'une surveillance incessante exercée par un personnel très nombreux et d'éminente valeur, tel qu'aucun établissement laïque n'en peut posséder, et par l'interdiction rigoureuse du tutoiement fatal à la distinction des jeunes filles.

Pauline eut, comme tous les enfants, des moments difficiles ; sa mère, lassée par les soucis, souvent malade, perdait patience, et entretenait Mme de Sévigné d'incidents dont le récit faisait toute l'importance ; de là : « aimez, aimez Pauline ! » et nombre de conseils très sensés, très adroits et, certainement, très utiles. Mais, n'est-il pas évident que ces petites brouilleries sont une marque de l'affection que Mme de Grignan avait pour sa fille ? Affection fort mêlée d'amour-propre, ce qui est le cas de beaucoup d'affections, et surtout de l'affection maternelle.

Mme de Grignan aurait voulu que l'intelligence éveillée de sa fille rendît davantage, et qu'elle fût un « *prodige prodigieux* » (1). En

(1) Elle en était un dans sa petite enfance s'il est vrai que les lettres qu'elle écrivait à l'âge de cinq ans fussent aussi remarquables que le dit Mme de Sévigné.

dépit des efforts de Mme de Grignan, Pauline resta bien en dessous de sa mère et de sa grand' mère. Devenue marquise de Simiane et habitant Paris, elle avait adressé à sa mère un « éreintement » du *Télémaque* de Fénelon, écho faussé des critiques qu'elle en avait entendu faire. Mme de Grignan, agacée par ce reportage de perruche, cingla sa fille d'une réponse que Mme de Simiane eut quelque mérite à ne pas détruire, et nous lui sommes redevables d'une belle page de critique littéraire dont elle fit assurément son profit, ce qui valait mieux que de s'offenser de la raillerie maternelle.

Les rapports de Mme de Grignan avec Pauline mariée paraissent avoir été fort bons. C'est un commerce aimable, tendre avec mesure, tranquille et solide.

***

Mme de Grignan fut pour son fils une mère admirable. Elle en soigna avec application l'enfance un peu délicate, eut le bon sens de prendre son parti de l'éloignement que manifestait Louis-Provence pour la lecture et l'étude, et de hâter ses classes afin de le jeter plus tôt dans la vie active pour laquelle le jeune marquis était fait. L'histoire de Louis-Provence, très honorable pour les Grignans, tient presque tout

entière dans le détail et les conséquences de la sollicitude de sa mère. C'est qu'aussi, dira-t-on, Mme de Grignan, supérieurement intelligente, était superlativement orgueilleuse : rien ne lui coûtait pour servir les intérêts du nom; en son fils, elle aimait celui qui le portait, qui en augmenterait le lustre, qui le perpétuerait. Où est le mal? Il aurait été bien avantageux à Charles de Sévigné que sa mère eût eu, à son endroit, un peu plus de vanité nobiliaire. Où est le mal, si l'orgueil, même légitime, n'emplit pas tout le cœur? et il n'est pas douteux que Mme de Grignan ait aimé son fils pour lui-même. « Je suis persuadée, écrivait-elle à son mari, qu'il sera plus heureux que nous, et que, ne pouvant obtenir ni même espérer de grâces personnelles, nous en aurons pour notre petite créature. »

De l'affection toute pure, Mme de Grignan en eut même pour un fils qui, proprement, ne vécut pas, mais mit dix-huit mois à mourir. Elle s'attacha si bien à ce pauvre avorton qu'il tient plus de place dans les réponses de Mme de Sévigné que le marquis et Pauline au même âge (1). Lorsque vint la fin, la stoïcienne se raidit et affecta l'indifférence. Mme de Sévigné

(1) C'est celui-là que Mme de Sévigné appelle le *petit-petit*.

ne s'y trompa pas, et elle eut bientôt à supplier sa fille de ne plus ressasser ses douloureux souvenirs, de ne plus discuter avec la mort. « Où avez-vous pris qu'un enfant qui n'a point de dents, qui ne se soutient pas à dix-huit mois, eût échappé à tous les périls ?... Ma très chère, consolez-vous du petit, il n'y a de la faute de personne... Je n'avais point du tout compté sur sa vie. »

La douleur de Mme de Grignan fut assez vive pour s'offenser de l'indifférence dont firent preuve le marquis et Pauline : le premier avait cinq ans et demi, l'autre n'avait pas trois ans. A cet âge, et bien plus tard encore, les enfants ne sentent guère que les petites peines, et les sentent très fortement. Ils pleurent la perte d'un jouet, ils ne pleurent pas le compagnon de leurs jeux. Ils ont des larmes pour un chien, pour un oiseau, ils n'en ont pas pour un frère. C'est ce que Mme de Sévigné aurait dû rappeler à sa fille; pour cette fois, sa sagacité est en défaut : « Je suis étonnée que le petit marquis et sa sœur n'aient pas été fâchés du petit frère; où ont-ils pris ce cœur tranquille ? Ce n'est pas chez vous assurément. » (1)

Le cœur maternel de Mme de Grignan eut

(1) Passages relatifs au petit de Grignan : V. 198-200-205-206.

des préférences : ceci est de tous les temps. Dans ses préférences mêmes, il y eut des inégalités : cela tient au caractère; et ainsi s'expliquent les passages des lettres sur lesquels la réputation d'indifférence de Mme de Grignan s'est établie. Il y en a d'autres qui témoignent de son extrême sensibilité, fermée aux épanchements, toute intérieure, et très propre à la miner. « Vous n'êtes dure que pour vous, ma fille; pour moi et pour tout ce que vous devez aimer, vous n'êtes que trop sensible : c'est votre plus grand mal; vous en êtes dévorée et consumée. » (1)

Les témoignages favorables à Mme de Grignan sont, je ne sais pourquoi, relégués à l'arrière-plan, et ceux qui la desservent, tirés en pleine lumière; de sorte que l'on se fait communément une idée très fausse, non, peut-être de son caractère, mais de ses sentiments.

(1) V. 200.

VIII

LA BRU DE Mme DE GRIGNAN

Le plus grave reproche que l'on puisse adresser à Mme de Grignan, c'est d'avoir fait la vie dure à sa bru, Mlle de Saint-Amant ; et si le tourment de la jeune marquise fut court puisqu'elle devint veuve dans la dixième année de son mariage; s'il fut très atténué du fait que l'habitation commune entre la belle-mère et la belle-fille ne dura que huit mois, il n'importe. Dix ans, c'est déjà un bail; les coups portés de Provence pouvaient frapper à Paris; enfin, Mme de Grignan passa plus de deux années dans la capitale de 1697 à 1699. De près ou de loin, elle put s'employer à contrister sa belle-fille, et n'y manqua pas, assure-t-on. Sur quelle autorité? Celle de Saint-Simon, principalement.

Ce qu'il n'a pas dit, et qui paraît vraisemblable, c'est que M. de Saint-Amant n'aurait pas brusquement tiré sa fille de Grignan si elle y avait été heureuse; mais alors, Mme de Sévigné qui se trouvait en Provence — elle n'en

devait pas revenir — a menti impudemment en écrivant à son fils, le 20 septembre 1695 : « Ce n'a pas été sans larmes que nous l'avons vue partir, car elle est fort aimable; et elle était si fondue en pleurs en nous disant adieu qu'il ne semblait pas que ce fût elle qui partît pour aller commencer une vie agréable au milieu de l'abondance. Elle avait pris beaucoup de goût à notre société. » (1)

La même lettre contient bien l'aveu d'un différend entre Mme de Grignan et M. de Saint-Amant; mais c'est une affaire d'argent relative à l'établissement du jeune ménage, et tout s'est arrangé. « M. de Saint-Amant est devenu plus doux qu'un mouton ne demandant qu'à ramener sa fille à Paris, ce qu'il vient de faire. » Lisons entre les lignes ainsi que le fit sûrement Charles de Sévigné, et nous jugerons que ces huit mois dont il y avait cinq que le marquis était reparti pour l'armée, avaient paru longs à la jeune femme séparée des siens; que le contre-coup des débats pécuniaires où les Grignans, ensuite de leur gêne, jouèrent un rôle équivoque, lui fut pénible, et qu'elle regretta surtout la société de l'aimable Pauline qui était exactement de son âge; mais nous ne penserons pas

(1) X. 316.

qu'elle avait été vilainement traitée par Mme de Grignan parce qu'en vérité, rien ne le prouve.

Remarquons aussi que le moment approchait où le marquis allait rentrer en France pour y prendre ses quartiers d'hiver. Or, M. de Saint-Amant avait à Paris, rue des Vieilles-Haudriettes, un hôtel princier. Là, logé et nourri gratis, Louis Provence pourrait satisfaire les goûts somptueux qu'il avait hérités de père et de mère. Est-il hasardé de croire qu'il souscrivit avec empressement à l'installation de sa femme à Paris? En tout cas, il se hâta fort d'y arriver lui-même; vers la fin d'octobre, il était chez son beau-père, car, le 7 novembre, Mme de Coulanges avait déjà reçu sa visite. Le jeune marquis est « si content du palais qu'il habite »(1) qu'il se dispense de faire le voyage de Provence pour assister aux noces de sa sœur avec le marquis de Simiane, célébrées à Grignan le 29 novembre.

Mme de Sévigné mourut quatre mois plus tard, le 17 avril 1696. Dans les derniers jours de l'année, Mme de Grignan vint à Paris, présenta la jeune marquise à la cour et écrivit

(1) Lettres de Mme de Coulanges. X. 328-331. La marquise de Grignan n'alla pas au mariage de Pauline ; ce n'est pas l'indice d'une brouille entre elle et sa belle-mère, puisque son mari n'y alla pas non plus.

à Pauline encore en Provence : « Ma belle-fille a fort réussi; vous connaissez son air sage et noble, son air assuré et modeste, ne s'embarrassant d'aucune nouveauté; elle a paru dans ce caractère et en a été fort louée. » (1) Sortant d'une plume si mesurée et si sobre, l'éloge n'est pas mince, et Mme de Grignan est incontestablement sincère. A quoi lui servirait-il d'affecter vis-à-vis de Pauline, témoin de tout ce qui a pu se passer à Grignan, des sentiments différents de ceux que sa belle-fille lui avait inspirés durant le temps qu'elles ont habité ensemble?

Après sa présentation, la marquise de Grignan parut peu dans le monde : c'est qu'il lui plut ainsi. La belle-mère s'était acquittée de l'office où personne ne pouvait la suppléer; elle n'est pas responsable du reste, ni de l'humeur casanière de sa belle-fille.

Veuve à trente ans, sans enfants, très riche, très jolie, très sage, décrassée de sa roture par son mariage, la marquise de Grignan, si elle eût aimé le monde, aurait facilement trouvé un second époux; tout au moins, ne se serait-elle pas terrée dans une retraite si profonde

(1) X. 426.

que l'annonce de sa mort, arrivée en 1736, surprit comme un anachronisme.

Mme de Grignan n'a pas aimé sa belle-fille. Est-ce donc si commun d'aimer sa belle-fille ? L'était-ce, en ce temps-là surtout, que les belles-mères étaient trop tentées de faire sentir aux jeunes épouses l'autorité que leur conférait l'usage ? Mme de Sévigné passa un an aux Rochers avec sa belle-fille récemment mariée, et ne la rendit certainement pas malheureuse ; mais ses lettres indiquent qu'elle ne l'aimait ni ne la considérait, et pourtant, cette union avait été « un coup de partie » pour les Sévigné, comblant leurs vœux sur tous les chapitres, ne leur laissant d'aucun côté, aucun regret. L'affection vint, mais tardive.

Mme de Grignan, elle, avait démêlé tout de suite les qualités de sa belle-fille, ce que Mme de Sévigné n'avait pas su faire pour la sienne, et les louait sans réticences, en excellents termes. Elle estimait sa belle-fille : elle ne pouvait pas l'aimer, il faut être juste. C'est assez qu'une personne soit fatalement associée à un souvenir pesant, à un état de choses humiliant, pour que nous ne l'aimions point, même si nous sommes quelque peu charitables, et si nous ne le sommes pas, pour que nous la détestions. Mme de Grignan, très sensible pour les siens

propres, n'était pas charitable ; elle l'était d'autant moins qu'après vingt-cinq ans de lutte, elle se voyait vaincue par la vie. Les Grignans insolvables échangèrent le déshonneur de la banqueroute imminente contre la déchéance de leur noblesse immaculée, et de ces deux disgrâces Mlle de Saint-Amant était inséparable puisqu'elle incarnait l'une qui faisait souvenir de l'autre.

Le mot rapporté par Saint-Simon : « qu'il fallait bien de temps en temps du fumier sur les meilleures terres », significatif de la mortification que Mme de Grignan ressentait de cette mésalliance, est fort spirituel ; il est encore plus maladroit, en outre de l'impertinence qu'il y avait « à le dire entre bas et haut devant sa belle-fille ». Mais le fit-elle ? De Saint-Simon, il faut prendre et laisser. Il ajoute que M. de Saint-Amant ayant eu connaissance du bon mot s'en trouva si offensé qu'il ne voulut plus entendre à payer les dettes et « ferma le robinet ».

Les « petits chagrins », suite des discussions pécuniaires, avoués par Mme de Sévigné, précédèrent de dix-huit mois la présentation de la jeune marquise, et ne paraissent pas s'être renouvelés, car le marquis de Grignan, hors le temps qu'il passait aux armées, vécut

toujours chez son beau-père où fréquentaient le duc de Chaulnes, ancien gouverneur de la Bretagne, grand ami des Sévigné, les Coulanges, les Sanzei, autres parents de Mme de Grignan, le chevalier de Grignan, son beau-frère, le marquis de Simiane son gendre, et Mme de Grignan elle-même qui « faisait des merveilles » à sa belle-fille et à M. de Saint-Amant, tous deux « ravis de la voir » (1). Et cela se passait à l'arrivée de Mme de Grignan à Paris, au moment où le bon mot aurait été prononcé ; Mme de Grignan s'efforçait donc d'en détruire l'effet ; car, même murmuré avec discrétion, il était assurément revenu aux intéressés.

Le tort inexcusable de Mme de Grignan, et qui étonne chez cette femme énergique et sensée, c'est d'avoir composé avec l'opinion publique au lieu de lui faire tête résolument comme le conseillait Coulanges, un « Roger Bontemps » plein de sens. La société était habituée aux mésalliances, si elle continuait de s'en moquer ; elle avait vu déjà redorer plus d'un blason. Les Dlles Fouquet, Colbert, Le Tellier, étaient entrées de plain-pied dans la

(1) Lettre de Mlle de Martillac, dame de compagnie de Mme de Grignan, à M. de la Garde, citée par Frédéric Masson : *Le marquis de Grignan* p. 214. Voir aussi la lettre de Mme de Coulanges à Mme de Simiane. X. 429.

noblesse à cause de l'éminente situation des pères; mais d'autres y étaient admises uniquement pour leur argent, et puisque le sacrifice était inévitable, il fallait l'accepter avec toutes ses conséquences, sauf les railleries du monde, qu'une fierté souveraine aurait mises en déroute. Au lieu d'outrer son orgueil naturel, Mme de Grignan convint de son humiliation, prit l'air « de s'excuser en radoucissant ses petits yeux » (1), et elle laissa échapper le fâcheux bon mot sur lequel on la juge et on la condamne encore.

C'est la seule fois que Mme de Grignan se soit manqué à elle-même.

(1) Saint-Simon, IV. 178. Mme de Grignan avait-elle de petits yeux? Mme de Sévigné le dit aussi, au moins une fois; chez elle, cet adjectif peut être pris au sens affectueux qu'il a encore, et point du tout au sens propre. Le portrait de Mme de Grignan lui attribue de grands yeux; mais la sincérité des portraits est sujette à caution. L'exceptionnelle beauté de Mme de Grignan est, d'ailleurs, indéniable; elle et son frère ont la même coupe de figure, longue et mince très opposée à la coupe carrée de leur mère; il est présumable qu'ils ressemblaient tous deux à leur père.

IX

LES MÉRITES DE Mme DE GRIGNAN
UNE MÈRE QUI PARLE TROP

« Ma mère, vous m'avez mal élevée. » Reproche ou plaisanterie, nous ne le saurons jamais ; mais nous savons que Mme de Sévigné se serait passée de la remarque, car, deux fois dans la même lettre, elle la relève en feignant de s'y associer. « Vous avez raison, ma fille, si je vous avais appris à prendre le temps comme il vient..... » Et encore : « J'ai mieux élevé votre frère que vous, à ce qu'il paraît. » (1) Mme de Grignan ne s'accommodait pas aussi facilement que sa mère aux gens et aux circonstances. Fort capable de faire « des merveilles » quand elle le voulait, elle froissait, à l'ordinaire, par ses manières froides, son dédain des minuties provinciales auxquelles sa mère se serait pliée en s'en amusant beaucoup (2) de sorte que cette gouvernante de

(1) VI. 198-199.

(2) « Si vous aviez appris à ne pas négliger les *pieds de veau* (révérences, cérémonies) de Provence, cela vous aurait extrêmement amusée. » VI. 198.

grande allure ne fut pas sympathique aux Provençaux et ne prit jamais goût à la condition qui lui était échue.

Plus généralement, on pourrait dire que Mme de Grignan, faute en effet de savoir prendre le temps comme il vient, ne vécut jamais en paix avec la vie. « Aimez-vous toujours la vie ? » écrivait-elle, jeune femme de vingt-cinq ans, à sa mère. Et un peu plus tard : « qu'elle passe donc cette vie, tant qu'elle voudra ... » (1) Ce n'est pas que Mme de Sévigné ne fût assez sujette, elle aussi, aux humeurs noires ; mais c'était la conclusion de la vie qui la troublait. « La mort me semble si terrible que je hais plus la vie parce qu'elle m'y mène que par les épines que j'y rencontre... si je pouvais retourner en arrière, je ne demanderais pas mieux. » (2)

Mme de Sévigné tirait bon parti de cette vie où elle se trouvait « embarquée sans son consentement » ; Mme de Grignan « anticipait même sur l'espérance, en passant par-dessus la possession de ce qu'on désire pour sentir par avance les chagrins qui succèdent ordinairement aux plaisirs ».

(1) V. 269. Mme de Grignan n'avait pas encore trente et un ans.

(2) II. 534.

Autrement dit : c'était un caractère malheureux. La mère, essentiellement conciliante ainsi qu'elle s'en rend le témoignage, l'était à son égard tout aussi bien qu'à l'égard des autres. La fille dut faire parfois souffrir son entourage et, pour son propre compte, se ménagea une existence invariablement lourde. Mais que de beaux côtés dans cette vie, malgré le tort de l'avoir, dans l'ensemble, portée un peu comme une couronne d'épines!

Premièrement : Mme de Grignan, assez vaine pourtant de sa beauté, et de constitution fragile, accepta vaillamment et simplement les épreuves de la maternité. Cette femme, « toute belle, à l'indifférence près », à qui le célibat aurait sans doute pesé bien peu (1), eut six enfants en l'espace de sept ans, et l'on ne trouverait pas dans les lettres de sa mère l'écho d'une seule plainte, ou seulement le souhait d'être enfin quitte de ces fatigues (2). C'est

(1) Voir le mot significatif de Mme de Sévigné. II. 442.

(2) Une erreur s'est glissée dans la notice de M. P. Mesnard, p. 181. Mme de Grignan n'est pas accouchée prématurément à Paris en 1674 d'un enfant qui ne vécut pas; bien au contraire, elle y mit au monde, le 9 septembre, Pauline, dans d'excellentes conditions. C'est à Aix, au début de 1673, que cet accident s'était produit; Mme de Sévigné se trouvait alors chez sa fille qui fut en danger de mort : Cet enfant, et celui qui précéda Marie-Blanche et qui, né trop tôt, ne vécut pas non plus, étaient des garçons; cela résulte des lettres de Mme de Sévigné après la mort du *petit-petit*:

Mme de Sévigné, inquiète d'une santé si chère et si délicate, qui récrimine, et parfois, avec peu de discrétion et de sagesse.

Sollicitée (à ce qu'il semble) de s'apitoyer sur le sort d'une mère trop riche d'enfants, Mme de Grignan écrivit : « On n'obtiendra jamais ma compassion par quelque chose d'aussi désirable à mes yeux que la fécondité. » Et voilà un mot qui apparente Mme de Grignan à la femme forte de l'Ecriture.

Mme de Grignan n'aimait pas que l'on fît des embarras à propos de sa santé, et pour y couper court, disait «qu'elle allait parfaitement bien quand elle allait parfaitement mal ». C'était dépasser le but. On doit pourtant la louer de n'avoir pas versé dans la manie du dix-septième siècle, qui fut aussi celle du dix-huitième, de discourir abondamment sur les maladies, les moindres indispositions et le détail de leur traitement. Avec Mme de Sévigné, c'est charmant, et nous sommes bien heureux qu'elle ait eu des rhumatismes; mais que c'est ennuyeux chez tous les autres, Voltaire compris !

« En voilà trois. Dieu vous conserve le seul qui vous reste (Louis-Provence)... je comprends la perte de ce troisième garçon, et je la sens comme elle est. » (V 198 et 206.) Mme de Grignan eut un septième enfant — un garçon — dont on ne sait ni quand il naquit ni quand il mourut. Il n'est parlé de lui que dans une lettre de Mme de Sévigné du 5 février 1690.

Témoin de ce qu'à Vichy, Mme de Brissac « faisait de ses douleurs », poussant des cris, forçant la commisération, Mme de Sévigné écrivait à sa fille : « cela me paraît plaisant quand je pense avec quelle simplicité vous êtes malade ».

Admirons aussi le tact de Mme de Grignan et sa solide personnalité. Nous n'avons d'elle que quelques lettres : toutes marquent nettement un trait ou un autre de son caractère. La première, écrite quatre mois après son mariage, à Bussy-Rabutin, *pose* une comtesse de Grignan résolue à prendre, par principe, et en toute occasion, fait et cause pour son mari. « Entêtement de femme nouvellement mariée », déclara Bussy. Cet entêtement dura autant que sa vie.

Voici une autre lettre adressée encore à Bussy-Rabutin en une circonstance délicate. La fille cadette de Bussy, Mme de Coligny — une assez vilaine personne dont Mme de Sévigné faisait trop de cas ainsi que de monsieur son père, un très vilain personnage, — venait de perdre son mari après huit mois de mariage, et remerciait cyniquement le ciel de lui avoir fait si peu attendre l'agréable état de veuve. Mme de Grignan, avisée par sa mère, écrivit à Bussy, au lieu d'écrire à sa fille, en évitant aussi bien

de donner une leçon de savoir-vivre par l'envoi des condoléances habituelles, que de se rendre complice d'une inqualifiable inconvenance par un demi badinage. Cette lettre est un chef d'œuvre de tact, de réserve et de style (1).

A ce moment, Bussy et l'*heureuse veuve* (2) devaient être à Paris; Mme de Sévigné s'y trouvant aussi ne leur écrivit sans doute pas; si elle le fit, les lettres ont été perdues. Ne le regrettons point; il est vraisemblable qu'en ce concours, ce n'est pas la mère qui eût remporté le prix.

Mme de Sévigné manquait de tact quelquefois; elle disait ou écrivait ce qu'il aurait fallu taire ou ne confier qu'à des gens naturellement intéressés à se taire. Mme de Grignan, au cours

(1) IV. 539-540.

(2) Le mot est de Bussy lui-même: *la vedova felice*. —On doit louer Mme de Sévigné d'avoir chaudement pris la défense de Bussy et de sa fille lorsqu'ils engagèrent contre M. Rivière le scandaleux procès qu'ils perdirent par un très juste arrêt, « tout du long et tout du lé ». Ce n'était pas l'occasion de les lâcher; mais dans le fond de son âme, elle ne les approuvait point : « si j'avais fait une sottise, je n'y saurais pas d'autre invention que de la boire, comme on faisait du temps de nos pères; il faut que je vous dise les raisons de cette pauvre Coligny pour n'en pas user de même... » (lettre à Guitaut du 23 janvier 1682). Mme de Grignan soutint aussi ses cousins par sentiment de famille et de caste; toutefois, au moment du procès, elle se garda bien d'aller voir Bussy. Installée à Paris depuis dix-huit mois, elle s'excusa sur sa santé qui ne lui permettait pas de faire le *voyage* du Marais au faubourg Saint-Germain. Pour ce procès, voir les lettres de Mme de Sévigné; tome VII.

du long séjour qu'elle fit à Paris en 1678 et 1679, reprocha à sa mère quelques indiscrétions dont Mme de Sévigné se défendit avec véhémence. Elle écrit à sa fille (car, vivant ensemble, elles en étaient à s'écrire) : « Vous m'accusez de parler à des personnes auxquelles je n'ai jamais rien dit de ce qu'il ne faut point dire ; vous me faites sur cela une injustice trop criante; vous donnez trop à vos préventions : quand elles sont établies, la raison et la vérité n'entrent plus chez vous. » (1) Elle n'a parlé qu'au chevalier de Grignan, à lui, uniquement; et si elle n'avait jamais parlé qu'au chevalier de Grignan ou à tout autre membre de cette famille, cela équivalait à ne point parler du tout. Mais, dans ses lettres, Mme de Sévigné a fourni elle-même, au moins deux fois, la preuve que Mme de Grignan n'avait pas tout à fait tort de suspecter le tact et la discrétion de sa mère.

Bussy détestait le comte de Grignan et ne pardonnait pas à Mme de Grignan sa dévotion pour son mari. Bussy était spirituel et méchant; c'était donc le dernier homme qu'il fallait entretenir de ce qui les touchait et qui pouvait prêter à la critique, et Mme de Sévigné va lui narrer les dessous de la vocation de Mlle de

(1) V. 515.

Grignan et de la donation qui s'ensuivit! Bussy en profita pour dauber les Grignans : la malice de sa réponse le prouve (1).

En août 1675, Mme de Sévigné, désespérée que sa fille l'eût quittée pour aller retrouver en Provence son mari, ses enfants, son ménage, après quinze mois d'absence, commence ainsi une lettre à son cousin : « Je ne vous parle plus du départ de ma fille... » (Il était pourtant assez naturel, ce départ.) Mais, à la fin de la lettre, elle n'y tient plus : « La pauvre Madelonne est dans son château de Provence. Quelle destinée! Providence! Providence ! » Il n'en fallait pas tant pour donner à Bussy l'occasion de mal parler du comte. Aussi le fit-il par retour du courrier, et Mme de Sévigné se trouva, malgré elle, mais cependant par sa faute, associée à un vilain procédé dont ceux qu'elle aimait le plus au monde étaient les victimes (2).

(1) Le persiflage de Bussy était audacieux : il avait trois filles religieuses, et la grâce ne fait guère tant de recrues dans une même famille sans y être un peu aidée. C'est ce que Mme de Sévigné aurait pu, en manière de réplique, insinuer à son cousin, si elle n'en eût d'abord fait le jeu par ses imprudentes confidences.

(2) IV. 43. M. de Grignan avait-il dans le privé, le caractère désagréable? Bussy le laisse entendre et, de telle façon, qu'on pourrait croire qu'il tient le fait de Mme de Sévigné. Si toi, autre que Bussy avait écrit le passage visé, on en déduirait que, le bonheur conjugal de Mme de Grignan fut médiocre, et l'on se tromperait, très probablement. — Voir les lettres de Mr de Grignan à son mari : v. 431-438 et VIII-146.

Mme de Grignan prenait, à ce qu'il semble, ses précautions contre la pente qu'avait sa mère à s'épancher en paroles ou par écrit; sinon, pourquoi lui aurait-elle fait mystère de ce qu'elle confiait à d'autres? « Je suis quelquefois blessée, ma fille, du peu de part que j'ai à votre confiance, j'accorde avec peine l'amitié que vous avez pour moi avec cette séparation de toute sorte de confidences. Je sais que vos amis sont traités autrement. » (1) Mme de Sévigné a dû se forger souvent des imaginations qui n'avaient d'autre fondement que ses exigences et sa jalousie maternelles; cependant, ces lignes, rapprochées de celles-ci écrites dans le même moment : « Vous m'accusez de parler à des personnes auxquelles je ne dis jamais rien de ce qu'il ne faut pas dire », prennent un sens sur lequel on ne peut guère hésiter.

(1) V. 520.

na

(1) V.

X

QUERELLE AVEC LE CARDINAL DE RETZ. LES GRIGNANS SAUVÉS DE LA RUINE. Mme DE SÉVIGNÉ MEURT AU BON MOMENT. LETTRE DU COMTE DE GRIGNAN A M. DE POMPONE.

La sage comtesse de Grignan traitée par sa mère, et fort mal à propos, de « cervelle démontée » — c'était, bien entendu, à l'occasion d'un de ses départs pour la Provence — s'est pourtant conduite une fois, pour nous, au moins, qui ne savons pas le fond des choses, comme une personne hors de sens. Assez subitement, elle manifesta une grande répugnance pour le cardinal de Retz, un vieil ami, parent quelque peu, parrain de Pauline (1), et très affectionné aux Grignans. Mme de Sévigné parlait raison,

(1) Deux autorités d'égale valeur : d'Hacqueville et le chevalier Perrin, assignent pour parrain à Pauline, le premier, le cardinal de Retz ; l'autre, M. de la Garde. Le nom même de Pauline pourrait décider entre eux : il ne vient pas de la marraine ; on ne le trouve pas dans la famille ; il doit donc venir du parrain ; or, le cardinal de Retz s'appelait Paul, et M. de la Garde, Antoine. D'ailleurs, une lettre de Mme de Sévigné, écrite dans un moment que le cardinal était malade, lève tous les doutes à ce sujet. v. 365.

sentiment, intérêt; allait-on compromettre une succession qui s'offrait d'elle-même et qui serait si utile? Mme de Grignan ne désarmait pas. Mme de Sévigné s'entremettait, causant avec le cardinal et écrivant à Mme de Grignan bien que celle-ci fût à Paris; mais la mère et la fille se fâchaient quand elles discutaient de vive voix. « Je crois que vous avez des raisons bien que je ne les connaisse pas; j'en suis persuadée par la bonne opinion que j'ai de votre raison... J'ai contesté à son Eminence tout ce qu'il fallait contester, ne lâchant jamais que vous eussiez de l'horreur pour lui, soutenant que vous aviez un fonds d'estime, d'amitié et de reconnaissance, qu'il retrouverait s'il prenait d'autres manières. » (1)

Qu'est-ce que tout cela signifie? Mme de Grignan n'était pas une de ces femmes à qui l'on manque, et, d'autre part, le cardinal dont la vie autrefois ne cadrait guère avec la profession, est assagi par l'âge et la maladie. Avait-il admiré, plus que de raison, Mme de Grignan avant son mariage? Ce n'est pas impossible; cependant, lorsque Retz eut la permission de reparaître à Paris, longtemps après les folies de la Fronde, il avait passé le demi-siècle et Mlle de

(1) V. 518, 519, 520.

Sévigné avait dix-neuf ans. La rupture ne se produit qu'en 1678 ; le cardinal a soixante-quatre ans, et c'est un vieillard.

Mme de Grignan était droite (1) ; sa mère l'appelait : *ma très loyale ;* on ne la voit ni rétive ni infidèle à l'affection. Elle eut, il est vrai, de l'éloignement pour Mme de la Fayette si chère à sa mère ; mais, de son côté, Charles de Sévigné, au caractère affable, ne l'aimait qu'avec mesure. Après la mort de Mme de Sévigné, Mme de Grignan demeura en relations étroites avec les meilleurs amis de la disparue. D'où vient que Mme de Grignan, à propos d'une cassolette d'argent que lui offrit le cardinal, monta sur ses grands chevaux et persista à refuser un rapprochement dont le cardinal s'offrait, très humblement, à faire les frais ? D'où vient que Mme de Grignan n'instruisit pas sa mère, qui se montra en cette circonstance parfaitement discrète et habile, des vrais motifs de sa colère ? « Je ne connais pas vos

(1) Droite, au point qu'il lui était insupportable d'avoir inconsciemment propagé des inexactitudes. Mme de Sévigné, connaissant ses scrupules, se hâtait de s'excuser lorsqu'il lui était arrivé de mander une nouvelle reconnue fausse par la suite : « J'ai à vous reprendre telle nouvelle... je vous retire encore telle autre... cela me désespère de vous tromper et de vous faire raisonner à faux. » (VI. 282) Et si, parfois, ce n'est qu'un badinage entre la mère et la fille, il n'en est pas moins certain que la conséquence en toute chose était un besoin chez Mme de Grignan.

raisons », écrit Mme de Sévigné. Elle en connaissait bien quelque chose puisqu'elle écrit aussi : « Je l'assurai qu'il retrouverait votre estime s'il prenait d'autres manières. »

Il fallait que Mme de Grignan eût ses raisons, comme le dit Mme de Sévigné, de fortes raisons ; mais elles nous échappent.

Le cardinal de Retz mourut l'année suivante, le 24 août 1679, réconcilié avec Mme de Grignan. M. de Grignan qui savait, prétend Mme de Sévigné, faire vouloir à sa femme tout ce qu'il voulait lui-même, avait sans doute passé par là.

***

Personne n'hérita du cardinal que ses créanciers : il n'avait pas encore complètement liquidé ses dettes. S'il eût vécu quelques années de plus, les économies réalisées sur le revenu de ses abbayes auraient constitué une fortune qu'on ne peut pas accuser Mme de Grignan d'avoir pourchassée, mais qui serait venue bien à point pour tirer les Grignans des abîmes.

La charge et la gloire du nom commandaient le faste. Malheureusement, les Etats de Provence n'entraient point dans ces considérations, et mesuraient chichement les subsides person-

nels au lieutenant général qui leur en soutirait d'énormes au profit du Roi.

Le comte de Grignan avait le goût des arts et celui, très coûteux, des objets d'art. Mme de Grignan aimait la toilette puisqu'on prétend qu'à Paris, elle subit une algarade pour avoir pris des libertés avec les édits somptuaires. Cependant, nous voyons sa mère l'exhorter, dans les premiers temps de son mariage, à s'habiller avec plus de recherche; nous savons encore que Mme de Sévigné envoya à sa fille un « tour de perles » de douze mille écus. Mme de Sévigné, bonne ménagère, aurait épargné cette grosse dépense si elle n'avait jugé que le tour de perles fût nécessaire et que Mme de Grignan ne se l'offrirait pas.

Le luxe, quelque désordre dans l'administration des biens — fort peu pour le temps et la classe sociale —, le jeu, une des folies de l'époque, furent les causes secondaires de la ruine des Grignans. Mme de Sévigné n'était pas joueuse; ses remontrances glissaient sur sa fille qui l'était extrêmement. « Je ne peux pas me corriger de jouer, disait Mme de Grignan, ni de mal jouer. » Aussi perdait-elle toujours.

Représentation, coulage, pertes de jeu, c'était un courant qui n'excédait pas la fortune des Grignans; elle succomba sous le poids du

passif ancien : les dettes, grossies démesurément par les remboursements ajournés, en conséquence du taux où l'argent s'achetait alors. Les embarras pécuniaires étaient communs à presque toute la noblesse qui ne pouvait ni éviter de contracter des dettes, ni les éteindre, à moins de ressources exceptionnelles, telles que dots ou héritages. L'économie les aurait réduites; mais l'économie n'était pas la vertu des Grignans.

Pendant un quart de siècle, l'esprit tendu à soutenir son rang, la comtesse de Grignan connut d'abord les ennuis de la gêne, puis son extrémité. Le mariage du marquis ne la fit pas riche; il lui épargna le désastre : cela suffisait. Quelques mois plus tard, la charmante Pauline fut épousée pour elle-même par le marquis de Simiane, et le souci que son établissement donnait à Mme de Grignan se dissipa.

***

Le cordon bleu ayant été donné à M. de Grignan, il n'y avait plus rien à attendre de la fortune que des retours offensifs : Mme de Grignan aurait dû partir en 1696, comme sa mère.

Plus chanceuse, Mme de Sévigné mourut à

la meilleure heure, n'emportant que le regret de quitter ses enfants et ses petits-enfants qu'elle laissait tous derrière elle, les uns, tranquilles, les autres, heureux. Enfin, elle mourut à Grignan, sous le toit de cette fille passionnément aimée. Il a été avancé, mais sans preuve valable, que cette circonstance aurait apporté plus de peine que de réconfort à Mme de Sévigné, sa fille n'ayant pas paru à son lit de mort (1).

Mme de Grignan n'a pas été la garde-malade de sa mère, c'est indubitable, puisqu'elle même ne pouvait se tenir debout. Elle n'avait pas assisté au mariage de Pauline, célébré dans l'église construite au pied de la colline que le château de Grignan couronne, de façon que la tribune de l'église se trouvait de plain-pied avec les appartements du château et communiquait avec eux.

Les maladies de Mme de Grignan que Mme de Sévigné s'exagérait, de même que la fille s'exagérait celles de sa mère : travers commun qui les animait l'une contre l'autre, les maladies de Mme de Grignan s'étaient résolues en une excessive faiblesse dont le temps devait avoir

(1) A la charge de Mme de Grignan, on cite une lettre écrite quarante et un ans après la mort de Mme de Sévigné, et dont l'auteur, dit P. Mesnard, est fort suspect. (Notice I. 300-301.)

nécessairement raison, mais que l'usage de la saignée systématique, condamné par le bon sens de Mme de Sévigné, aggravait. Déprimée comme elle l'était, Mme de Grignan avait plus à craindre que tout autre la contagion de la petite vérole très maligne dont se mourait Mme de Sévigné. Est-ce à dire qu'elle ne la brava pas, au moins une fois? « Toutes les personnes qui étaient attachées à Mme de Sévigné par les liens du sang et de l'amitié sont bien à plaindre, et surtout celles qui ont pu connaître dans les dernières journées de sa vie toute l'étendue de son mérite et de sa solide vertu. J'aurai l'honneur quelque jour de vous conter des détails sur cela, qui attireront votre admiration. » (1) De ce paragraphe de la lettre écrite par M. de Grignan à M. de Pompone le 7 mai 1696, trois semaines après la mort de Mme de Sévigné, on pourrait induire que l'effroi de la contagion et sa propre faiblesse n'ont pas empêché Mme de Grignan de visiter sa mère ; car enfin, « ces personnes qui ont pu connaître dans les dernières journées de la vie de Mme de Sévigné toute l'étendue de son mérite et de sa vertu, et qui lui étaient attachées par les liens du sang », ne peuvent

(1) X. 389.

être que sa fille, son gendre et sa petite-fille.

Nous n'avons pas, malheureusement, les détails que M. de Grignan annonçait. La lettre du 7 mai ne permet donc qu'une supposition — rien de plus — favorable à Mme de Grignan; mais il est équitable de s'y tenir, en l'absence de tout document digne de ce nom, établissant que Mme de Grignan a manqué à sa mère et à elle-même par lâcheté.

XI

LA FIN DE MADELONNE. — UNE VRAIE GRIGNAN RELIGION ET PIÉTÉ DE LA MÈRE ET DE LA FILLE

« Qu'elle passe donc, cette vie, tant qu'elle voudra ! » Ce cri désespéré échappé à Mme de Grignan dans sa jeunesse et, alors, presque coupable, comme il rend bien la satiété d'être qu'elle dut traîner en elle entre la mort de son fils et sa propre mort survenue dix mois plus tard. En manière de conclusion, la vie lui avait réservé l'écroulement de ce qui lui donnait le goût de vivre. Avec Louis- rovence, elle ne perdait pas qu'un fils chéri et qui la chérissait,

elle perdait l'orgueil et l'espoir de sa maison. Décédé à trente-trois ans, Louis-Provence ne laissait pas d'héritier.

Vraie Grignan jusqu'à la fin, la pauvre Madelonne poussa, d'accord avec son mari, le chevalier de Grignan à se marier, en dépit de son âge et de sa santé délabrée. Elle surmonta sa douleur et remisa son deuil pour faire au comte de Toulouse les honneurs de la Provence, puis elle mourut.

Mme de Grignan fut, d'après Saint-Simon, peu regrettée des Provençaux, de son mari et de sa famille. Nous connaissons mal les sentiments des Provençaux à l'égard de leur belle gouvernante. Quant à M. de Grignan, est-il vraisemblable qu'il n'ait pas regretté une femme qu'il avait beaucoup aimée, qui était la parure de sa maison et de sa province, une compagne de trente-six années dont la mort le laissait, presque octogénaire, seul à son foyer?

La famille de Mme de Grignan, c'était sa fille et son frère Sévigné : leurs sentiments pour elle ne sont pas douteux. Sa famille encore, c'étaient les Grignans : elle meurt à Mazargues, chez l'un d'eux, le chevalier, son beau-frère. Des dires de Saint-Simon, il ne se dégage donc qu'une très faible probabilité.

*
* *

Nous savons comment Mme de Sévigné reçut la mort; pour Mme de Grignan, nous l'ignorons; mais on ne hasarde rien en disant que sa fin a dû être aussi édifiante que sa vie.

Mme de Sévigné avait beaucoup de religion. Sa piété fut un peu amortie par son enthousiasme pour ces messieurs de Port-Royal, à quoi se rattachent la rareté de ses pratiques et ses diatribes contre les Jésuites : seuls articles de la discipline janséniste qu'elle ait trouvés bons à son usage.

Mme de Grignan avait beaucoup de piété. Sur un témoignage irrecevable, sur une plaisanterie, sur des paroles imputables au goût régnant de la controverse, on a prétendu qu'elle n'avait point de religion, qu'elle en retenait seulement les apparences nécessaires à une femme haut placée de qui doit tomber l'exemple.

Le témoignage irrecevable est celui d'une personne — Ninon de l'Enclos — (1) avec qui,

(1) La morale sociale de Mme de Sévigné fut toujours assez large. A soixante-neuf ans, elle paraît trouver tout simple que les femmes se précipitent chez Ninon vieillissant (X. 248). La pensée saine, le mot juste, c'est chez Mme de Coulanges, « *la mouche, la feuille*, la plus légère marchandise que vous ayez jamais vue », qu'il faut les chercher (X. 243). Mme de Coulanges sentait d'instinct qu'en pareille matière rien n'est plus dangereux pour les mœurs que la tolérance des femmes du monde, et Mme de Sévigné ne le sent pas.

très certainement, Mme de Grignan ne s'est jamais épanchée, mais à qui il plaisait de croire et de dire qu'une femme belle et intelligente devait être un esprit fort.

La plaisanterie, Mme de Grignan l'a faite, et Mme de Sévigné a dû l'accentuer, chacune d'elles pour s'amuser et amuser l'autre. « Ah ! mon Père ! qu'il fait chaud ! » aurait dit un jour Mme de Grignan en guise de confession. On voit ce que cela pèse.

Esprit très réfléchi, très raisonnant, Mme de Grignan a pu frôler parfois l'hérésie. C'est arrivé à bien d'autres, qui ne sont, non plus qu'elle, des hérétiques. Une rêverie n'est pas une opinion, un écart n'est pas un entêtement, et il n'y a d'hérésie qu'à ce prix.

Mme de Sévigné n'a jamais eu le moindre doute touchant la sûreté et la solidité des croyances religieuses de sa fille. « Enseignez la religion à Pauline, lui écrit-elle; vous la savez fort bien. » La caution est bonne. Tenons donc pour assuré que Mme de Grignan, la *très loyale*, était au-dessus de toute hypocrisie, et qu'elle n'a rusé ni avec les hommes ni avec Dieu.

Femme de lettres et d'affaires

Madame de la Fayette

renseigner le public, rendrait peu de services, tant par le fait de ses propres contradictions que par l'aptitude du public à se renseigner lui-même. Elle a de plus hautes ambitions. Toute pièce, à moins que d'être bien pauvre, soulève des questions artistiques et pose des problèmes moraux : les premières dépassent la foule; les seconds ne l'intéressent que si, par aventure, les idées courantes sont tournées de ce côté-là. La saine critique dramatique s'emploie à les discuter, sans se flatter de les résoudre, non que les principes d'esthétique et ceux de morale soient mal connus ou flottants, mais parce que dans le passage de la théorie à la pratique, l'esthétique est débordée par l'art, et la morale, par les mœurs. Sur l'art et les mœurs on ne s'entend guère; on ne s'entend même pas d'une manière constante avec soi-même. Qui n'a, maintes fois, dans l'ordre intellectuel, adouci ou forcé ses critiques, et, dans l'ordre moral, fait preuve d'austérité ou de faiblesse, suivant l'humeur du jour, les sentiments privés et l'influence du milieu ?

Laissons de côté la vie réelle pour ne parler que de sa représentation au théâtre et dans le roman. Est-ce un fait rare qu'une pièce nullement licencieuse, mais hardie à bonne intention, soit dite morale ou immorale par des gens

ayant une conception identique du bien et du mal ?

Les conditions très particulières du théâtre et ses exigences limitent la liberté des spectateurs aussi bien que la sincérité de l'auteur : ne sortons pas du roman. Dans le roman, l'écrivain, s'il le veut, ne relève que de lui-même : il peut se proposer d'être vrai; et le livre, lu à loisir, relu, médité, confronté avec les expériences et les observations personnelles, est, finalement, loué ou blâmé par tout lecteur éclairé avec autant d'indépendance que la nature humaine en comporte. Cependant, ne voit-on pas des romans dont la valeur artistique est indiscutée et l'essence éminemment honnête, scandaliser celui-ci, tandis qu'il édifie — ou presque — celui-là ?

Le *Démon de Midi* est bien trop près de nous, il a surtout trop d'envergure, pour qu'à son sujet on tente de mettre en balance les motifs qui déterminent des jugements si opposés. Rabattons-nous modestement sur la *Princesse de Clèves*, fort admirée au XVII^e^ siècle par d'irréprochables prêtres, et inscrite pourtant au catalogue de la bibliothèque positiviste d'Auguste Comte; proposée encore par de modernes critiques comme un parfait modèle de vertueuse délicatesse, et hardiment taxée dans

une récente conférence d'immoralité patente (1).

Voici deux cent quarante ans que ce roman — un seul volume, peu compact — est en lecture et n'a jamais cessé d'être lu. Il prête peu aux controverses ne touchant à aucune « nouveauté » sociale, morale ou religieuse; et les appréciations également fondées qu'on nous en offre, varient du blanc au noir! Auxiliaire de vertu ou poison de l'âme : point de milieu, c'est à nous de choisir. Comme l'a dit un ancien, il ne faut pas « gauchir aux difficultés »; mais prenons le temps de la réflexion.

***

Premier point à discuter avant d'aller plus loin : la *Princesse de Clèves* est-elle un chef-d'œuvre ou seulement le chef-d'œuvre de Mme de la Fayette? Ceci n'est point une subtilité. *Louis XI*, le chef-d'œuvre dramatique de Casimir Delavigne, n'est rien moins qu'un chef-d'œuvre. Le *Voyage autour de ma chambre*, le chef-d'œuvre de Xavier de Maistre, s'il appartenait au bagage du grand frère, serait

(1) Conférence très nourrie et extrêmement intéressante faite en juin 1914 par M. Th. Joran, auteur de nombreux ouvrages de sociologie et d'éducation. Son livre : *Le suffrage des femmes*, a obtenu en 1913 le prix du budget décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques. La présente étude a été composée en 1914-1915.

moins hautement qualifié, sans cesser d'ailleurs de charmer le lecteur. *Adèle de Sénanges*, le chef-d'œuvre de Mme de Souza, n'est qu'un roman « honorable ».

Il en est des chefs-d'œuvre comme des chefs-lieux dont beaucoup sont à peine de gros bourgs ; mais aussi, la distinction des classes établit-elle entre des centres catalogués sous un même titre, une échelle d'importance : procédé administratif que la hiérarchie littéraire ne comporte pas ; de sorte que l'idée, singulièrement générale déjà que le terme « chef-d'œuvre » exprime, se trouve investie d'une « extension » tout à fait remarquable, moindre pourtant que la capacité d'universelle adaptation de l'adjectif *illustre*. Aujourd'hui, tout écrivain, poète, savant, compositeur, peintre, sculpteur, de l'un ou de l'autre sexe, dès qu'il s'élève au-dessus du médiocre, est dit ou dite, illustre.

Mme de la Fayette, ou plutôt son équivalent pour le goût, la sensibilité, le don d'analyse et les qualités de plume, serait-elle une illustre en ce début du vingtième siècle ? C'est probable ; surtout si elle faisait du journalisme et des conférences. Mais serait-elle sans conteste au premier rang de nos romanciers : sûrement non. Mme de la Fayette est un esprit créateur

comme La Fontaine et, plus encore, bien qu'elle ne lui ressemble guère, comme Corneille. La Fontaine, dans la fable, a été *lui*, tout de suite; Corneille, avant d'être Corneille, avait consciencieusement pioché le fatras. De même, Mme de la Fayette passa par *Zaïde* pour arriver à la *Princesse de Clèves*.

Toutefois, remarquons que Corneille et la Fontaine ont conservé la maîtrise dans le genre que chacun d'eux a inauguré, tandis que Mme de la Fayette a été fort distancée dans la voie qu'elle a ouverte. En revanche, le domaine dont son livre a provoqué ou hâté l'exploitation, s'est révélé prodigieusement riche : riche de ressources inépuisables, ce qui n'est pas le propre de la fable ni de la tragédie cornélienne.

La *Princesse de Clèves* porte en elle la gloire de sa descendance, et c'est très juste. Chef-d'œuvre de Mme de la Fayette, il va sans dire, puisque *Zaïde*, non dépourvue de mérite, est le rejet d'un arbre mort; que la *Princesse de Montpensier* et la *Comtesse de Tende* sont faibles quoique sorties de la bonne manière de l'auteur; que ses *Mémoires de la cour de France* sont négligeables, et que la *Vie de Madame* (le récit de la mort mis à part) ne mérite pas sa réputation.

Chef-d'œuvre en valeur absolue, intrinsèquement? Mme de Sévigné, grande amie de Mme de la Fayette et portée à l'admirer en tout, ne va pas jusque-là. Etant meilleur écrivain que Mme de la Fayette, et point du tout auteur, nul sentiment mesquin n'a pu influencer sa critique; il est vrai que Bussy-Rabutin a quelque peu médit de la *Princesse de Clèves*, et Mme de Sévigné, à moins qu'il ne s'agît de Fouquet, était sujette à se laisser tourner ou retourner par son cousin Bussy.

L'opinion des contemporains ne fait pas loi. Soit. D'autre part, il est certain que Sainte-Beuve, Taine, Géruzez, Jules Lemaître, Faguet, ont tenu la *Princesse de Clèves* pour un chef-d'œuvre, encore que quelques parties de ce si court roman paraissent aujourd'hui passablement longuettes, donc, ennuyeuses. C'est l'effet du temps qui modifie les goûts. Soit encore. Corneille aussi a pâti de la mode : il est incontestable que le rôle de l'*Infante* semble très fastidieux, que *Sabine* nous endort, et qu'*Emilie* nous fatigue. Cela n'empêche pas le *Cid*, *Horace* et *Cinna* d'être demeurés, même à côté de *Polyeucte*, des chefs-d'œuvre. Ils sont tels pour tout le monde, et non pas seulement pour les érudits qui les commentent. La *Princesse de Clèves* a pour elle la majorité des

critiques de profession. Ses lecteurs (tous des lecteurs de choix, il y faut prendre garde) sont partagés. « Délicieux! » s'écrient les uns ; « surfait! » déclarent les autres. Le consentement n'est pas universel.

Chef-d'œuvre ou non, la *Princesse de Clèves* pourrait n'être plus qu'un titre : c'est arrivé à beaucoup d'ouvrages qui la valaient bien. Cependant, au lieu de passer à la retraite avec l'honorariat littéraire, elle a su se maintenir en exercice. La *Princesse de Clèves* vit, et c'est le principal.

II

LES ROMANS DES ROMANCIERS ET LES ROMANS DES ROMANCIÈRES

La manière dont une œuvre est comprise et appréciée dépend assez peu de la personnalité de l'auteur si cet auteur appartient au sexe masculin, et en est fort dépendante s'il appartient au sexe féminin. Le roman est le genre littéraire qui rend particulièrement sensible cette différence de traitement. Non que les romancières soient gratifiées de points de faveur comme on en accorde aux joueurs de médiocre

force, de façon qu'un romancier signant *Irène* ou *Zoé* se rendrait coupable à l'égard de ses confrères d'une manœuvre déloyale : tel le vieil écrivain qui vaut une si plaisante scène au *Bois sacré* (1), mais parce que l'on n'admet guère qu'une femme puisse être douée du véritable génie créateur, lequel consiste à forger si solidement personnages et situations que les uns et les autres tirent ensuite leur développement d'eux-mêmes. En conséquence, une femme se mettrait toujours dans ses romans, plus ou moins démarquée, variée, revêtant diverses formes et offrant plusieurs visages, sans que le rapport cesse d'être saisissable entre les sentiments et incidents de la vie privée et leur transposition romanesque.

Or, le public est très friand du « document vécu », surtout quand il s'agit d'une femme. Les romans féminins ne sont pas pour cela estimés au-dessus de leur valeur; seulement, on en parle plus qu'on ne ferait peut-être si la recherche des dessous ne hantait pas l'esprit des lecteurs contemporains, et ne tentait pas, plus tard, la sagacité des érudits lorsque l'auteur a fait figure dans la société de son époque.

(1) A la page 219 il est cité un mot d'une autre comédie de MM. de Caillavet et de Flers : l'*Amour veille*.

Et qu'il y ait des dessous très personnels dans les romans de romanciers, cela ne fait aucun doute; mais l'on ne s'y arrête point (1). Supposons que Bussy-Rabutin et Mme de Sévigné eussent écrit chacun un roman comme, en badinant, ils avaient émis l'idée d'en écrire un à eux deux, la curiosité des « dessous » serait bien plus vive pour le roman de Mme de Sévigné que pour celui de Bussy-Rabutin (2).

Mme de la Fayette s'est, croit-on, mise dans la *Princesse de Clèves;* elle ne s'est pas mise dans *Zaïde;* c'est l'une des raisons qui font que la *Princesse de Clèves* intéresse plus que *Zaïde*. La curiosité n'a point où se prendre dans *Zaïde ;* elle trouve son compte, et au-delà, dans la *Princesse de Clèves*. La connexion entre Mme de la Fayette et sa célèbre héroïne est si bien établie que la *Princesse de Clèves* est un roman très

(1) L'on s'y arrête beaucoup à propos de la Nouvelle Héloïse. Rousseau est-il grandi ou diminué par l'habitude, la nécessité plutôt, de le mêler à ses œuvres comme on ferait pour un auteur féminin ?

(2) L'idée, simple propos de lettre, venait de Bussy. Le comte d'Haussonville (*Mme de la Fayette*, p. 191), regrette que Mme de Sévigné n'ait pas pris au mot son cousin. Il est pourtant douteux qu'un bon ouvrage fût sorti de leur collaboration. Mme de Sévigné est incomparable pour mettre en valeur tout ce qu'elle sent, tout ce qu'elle voit, tout ce qu'on lui rapporte. Rien n'indique qu'elle ait eu en partage le don de l'invention, indispensable pour composer un roman, même bâti sur une donnée personnelle. Quant à Bussy, son genre d'esprit assez rêche n'aurait pas été à son aise et n'aurait pas plu dans un roman.

moral pour les critiques persuadés de l'honnêteté de Mme de la Fayette, et très immoral pour ceux qui la nient. Il vaudrait mieux, assurément, que les causes fussent disjointes, d'autant que Mme de la Fayette n'a pas signé son ouvrage ; elles ne le seront jamais, pour le plus grand avantage de la *Princesse de Clèves* scrutée par les détracteurs de Mme de la Fayette avec plus d'application encore que par ses admirateurs. D'autre part, l'auteur n'a pas lieu de se plaindre qu'on cherche son histoire à travers son roman; car celui-ci défend celle-là contre des soupçons qui ne sont pas tout à fait téméraires.

III

LA TRADITION DU VEUVAGE. PIÈCES AUTHENTIQUES CONCERNANT M. ET M^me^ DE LA FAYETTE

Une jeune fille se marie sans amour, mais sans répugnance ; à peine mariée, elle s'éprend d'un homme qui lui paraît charmant puisqu'elle l'aime, et qui peut l'être, en effet. Sans faillir expressément, elle gâche sa vie et abrège

celle de son mari. Tel est le thème de la *Princesse de Clèves* dépouillé de ce qui le pare : ce qui en idéalise le bien, ce qui en dissimule le mal. Telle aurait été, à certains égards, la destinée de Mme de la Fayette.

Si, de la fiction, on rentre dans la réalité, deux des personnages de ce trio classique nous y suivent quand ce ne serait que de loin. Le troisième demeure confiné dans le roman : c'est le mari.

M. de Clèves a grande allure ; son existence marque une trace ; sa mort est un événement. De M. de la Fayette, on sait qu'il eut une sœur, une femme et deux fils, et c'est à peu près tout. Ses contemporains ne semblent pas en avoir su ni s'être souciés d'en savoir davantage. M. de Clèves, qui n'a jamais existé, est *quelqu'un ;* M. de la Fayette dont la vie fut longue, tient tout au plus l'emploi d'un figurant. Le personnage réel n'est pas même l'ombre du personnage imaginaire ; entre eux nulle ressemblance ; le mari de Mme de Clèves nous intéresse ; le mari de Mme de la Fayette nous intrigue : jusqu'à son mariage, il a une histoire, modeste, mais normale ; sitôt marié, il tombe dans le néant.

Sainte-Beuve a écrit que le comte de la Fayette, après avoir donné à Mlle de la Vergne

le nom qu'elle allait illustrer, s'efface, et disparaît de sa vie (1). « Sans apparaître nulle part », aurait dû ajouter Sainte-Beuve. Voilà l'étrangeté. « Une femme, dit plaisamment Labiche, un femme (supposée victime de l'embrasement d'une patache) ne disparaît pas totalement sans laisser de traces. » Pareillement, un homme ne saurait ni vivre ni mourir sans que personne s'en doute. C'est pourtant ce qui serait arrivé à M. de la Fayette.

Le Masque de fer n'est pas plus mystérieux que ce descendant de grande race sur qui tout le monde se tait vingt-cinq ans avant sa mort. Enigme assurément, mais énigme familiale; par suite, dénuée d'importance et, sans doute, d'intérêt. On a cherché, on cherche encore, en attrait de la poursuite plutôt que du maigre butin que l'on s'en promet.

Ce qui surprend en cette affaire, ce n'est pas le mutisme de la famille, ni la destruction présumable de tout papier propre à révéler des secrets qui n'importaient qu'à elle, mais bien la discrétion absolue de tous les gens qui ont pu et dû savoir, et n'en ont rien laissé passer. Il arrive trop souvent qu'une famille soit desservie par l'indignité morale ou la déchéance physique

(1) *Portraits de femmes*, p. 255.

d'un de ses membres, et le silence se fait, général, sur cette disgrâce ; mais la mort intervient-elle, les amis, les relations la signalent, sans remuer autrement le passé. Or, il n'est fait aucune allusion au décès de M. de la Fayette dans les correspondances et mémoires du temps (1), d'où est sortie peut-être l'opinion que Mme de la Fayette se serait donnée pour veuve bien des années avant la mort de son mari : chose tout à fait invraisemblable. Il aurait été encore plus difficile d'imposer le mensonge du décès que de soutenir celui de la survivance. Elle ne fit ni l'un ni l'autre.

Si, dès 1660, cinq ans après les noces, monsieur ne sort plus de la coulisse, c'est-à-dire de ses terres sises en Auvergne et en Bourbonnais, madame demeure constamment sur la scène, à la cour et à la ville. Un veuvage supposé supposerait aussi l'étiquette et la claustration du deuil, fort sévères, comme on le sait, à cette époque, en outre des super-

(1) Le comte d'Haussonville s'étonne (p. 31) que Mme de Sévigné n'ait point fait mention de la mort de M. de la Fayette, ayant rapporté le décès d'une sœur religieuse de Mme de la Fayette. Nous ne sommes pas fondés à dire que Mme de Sévigné a gardé le silence sur la mort de M. de la Fayette (juin 1683) ; car ce qu'elle en a pu écrire (et ce n'est pas à Mme de Grignan qui vécut avec elle à Paris de novembre 1680 à septembre 1684) appartiendrait nécessairement à une période dont *aucune* lettre n'est arrivée jusqu'à nous : 26 mai — 23 octobre 1683.

cheries légales, inadmissibles. On croirait plutôt que Mme de la Fayette a négligé d'envoyer des billets de faire part (l'usage en était déjà établi) lorsque, sur le tard, et pour de bon, elle se trouva veuve : son mari la gênait si peu !

En somme, d'où vient la tradition, car c'en est une, du veuvage prématuré de Mme de la Fayette ? — Des biographes, qui, se copiant les uns les autres, l'ont dit ou laissé croire. Les textes — n'en retenons qu'un pour le moment — disent le contraire.

Mme de la Fayette en personne, écrivant de Paris, le 27 février 1673, à Mme de Sévigné alors en Provence, débute par ces mots : « M. Bayard et M. de la Fayette arrivent dans ce moment. » Si Mme de la Fayette veut parler de son mari, ce qu'il n'était pas nécessaire de spécifier à Mme de Sévigné, on ne peut pas soutenir qu'elle l'ait voulu « celer ». Ce pourrait n'être pas son mari : accordé ; mais qui serait-ce ? Armand, le second fils de Mme de la Fayette, d'après la note qui accompagne cette lettre dans l'édition des grands écrivains de la France (éd. Régnier).

Un enfant de treize ans ainsi désigné par sa mère alors que Mme de Sévigné, au temps qu'il faisait ses premières armes dans le

monde, l'appelait encore le petit de la Fayette! (1)

Le fils aîné, âgé de dix-sept ans environ, était déjà l'abbé de la Fayette (2). Des trois frères du comte de la Fayette, Charles avait été tué dans les guerres de la Fronde ; Claude était abbé, Jacques, chevalier de Malte; ni l'un ni l'autre ne serait appelé *monsieur* de la Fayette. L'un des deux, au moins, existait encore; mais une lettre du 12 janvier 1676 indique qu'il habitait Toulon. M. Bayard habitait, lui, près de Gannat ; il était voisin du comte de la Fayette dont peut-être il gérait les terres, car, lorsqu'il venait à Paris, il « courait tout le jour » pour les affaires de Mme de la Fayette qui avait fait sa connaissance durant les quatre ou cinq années

(1) Lettres de Mme de Sévigné, vol. III, p. 194 — Cette invraisemblance a échappé au très savant éditeur des lettres de Mme de Sévigné et de ses correspondants. Sainte-Beuve ne s'est pas mépris sur le personnage : « ... un jour, M. de la Fayette arrive je ne sais d'où. » (Portraits de femmes, p. 272.) — Il arrivait d'Auvergne ou du Bourbonnais.

(2) La date de son baptême : 7 mars 1658, n'est sûrement pas celle de sa naissance. La Rochefoucauld écrivant à Mme de Sévigné le 9 février 1673, l'appelle l'abbé de la Fayette. (Il eut des abbayes, mais ne fut point prêtre, dit Saint-Simon.) Si l'abbé de la Fayette n'était né qu'en mars 1658, il n'aurait pas encore eu quinze ans en février 1673. Mme de la Fayette s'était mariée le 15 février 1655 ; son fils aîné doit être de 1656 ; le second naquit le 17 décembre 1659. L'année paraît certaine ; le mois varie suivant les généalogies, où il est appelé tantôt René Armand, tantôt Renauld Armand. Il était probablement filleul du chevalier de Sévigné, beau-père de Mme de la Fayette, prénommé René Renaud.

que dura son *ménage*. Bientôt, nous retrouverons Bayard à Vichy en compagnie de M. de la Fayette. On ne peut donc guère douter que ce M. de la Fayette arrivé avec M. Bayard à Paris le 27 février 1673, ne soit le comte de la Fayette.

Mais, présent, il était comme absent, il passait inaperçu; de façon que La Bruyère visant, cela paraît probable, Mme de la Fayette, écrira dans ses *Caractères:* « Il y a telle femme qui anéantit ou qui enterre son mari au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune mention : vit-il encore ? ne vit-il point? On en doute. » (1)

***

Que Mme de la Fayette ait été tenue pour veuve du vivant de son mari par des gens qui

(1) La note relative à ce passage des *Caractères* (édition Garnier, p. 64) indique trois exemples : Mme de Montespan, Mme de Sévigné, Mme de la Fayette. Cependant, la manière théâtrale dont le marquis de Montespan afficha sa disgrâce conjugale s'oppose à ce qu'on le classe dans les maris dont « il n'est fait dans le monde aucune mention », outre que Mme de Montespan, lors de sa conversion, écrivit très ouvertement à M. de Montespan pour lui demander ses ordres. Quant à Mme de Sévigné dont le mari fut tué en duel, au su de tous, six ans et demi après son mariage, il n'est pas un mot de ce paragraphe de la Bruyère qui puisse s'adapter à elle. De semblables erreurs étonnent dans une édition annotée par M. Chassang. — Encore que la majeure partie du paragraphe se rapporte fort bien à Mme de la Fayette, il faut remarquer que la fin ne lui convient plus : elle porta toujours le nom de son mari ; le sien ne lui servait que pour les signatures *légales*.

la connaissaient peu et, sur les apparences, préjugeaient son veuvage sans se soucier ou se permettre d'enquêter auprès de ses intimes, c'est chose possible ; mais qu'elle-même ait menti à ce sujet de façon directe et précise, cela ne se peut : trop de pièces notariées, de leur nature nullement secrètes, auraient dévoilé l'imposture.

Elles ne sont pas toutes arrivées, on le conçoit, au département des titres de la Bibliothèque nationale : il s'y en trouve suffisamment, et de dates assez diverses, pour que Mme de la Fayette ne puisse être soupçonnée d'avoir voulu « enterrer » son mari vivant.

Ces pièces, dans leur contenu, offrent peu d'intérêt : ce sont, pour la plupart, des quittances de rentes de l'Hôtel de ville, constituées au seizième siècle sur les gabelles ou sur le clergé ; mais leur libellé n'est pas indifférent, car, non seulement il prouve jusqu'à la date de 1683, l'existence de M. de la Fayette, mais témoigne encore que M. de la Fayette jouissait des capacités légales puisqu'il déléguait à sa femme le pouvoir de signer à sa place.

Ainsi, le comte de la Fayette n'était pas devenu, même aux derniers temps de sa vie, une façon de déchet humain, comme son

singulier effacement pourrait le faire croire; un de ces êtres dont, à juste cause, personne ne parle plus et qui, avant de mourir, sont déjà morts. Et cela n'éclaircit pas le mystère qui plane sur la séparation des deux époux, n'explique pas la complaisance qu'apporta M. de la Fayette à se laisser « remiser ». Bien au contraire.

La pièce datée du 20 décembre 1663 est la plus ancienne de celles qui nous importent. C'est une pièce d'ordre judiciaire où sont nommés : René-Regnault de Sévigné, chevalier, marquis dudit lieu (oncle par alliance de Mme de Sévigné), veuf d'Elisabeth Pena (qu'il avait épousée veuve, mère de Mme de la Fayette), messire François de la Fayette et la dame Pioche de la Vergne, son épouse, contre une dame Zamet (1).

(1) Pièces originales, vol 2287. Pioche, n° 16. — Le dictionnaire de Jal, p. 720, à l'article la Fayette, 1666-1693 (1666 au lieu de 1634), indique que parmi les anciennes minutes conservées dans l'étude du successeur de M° Lefer, notaire, sont : une quittance donnée par François, comte de la Fayette et son épouse en février 1653, et un autre acte des mêmes passé dans le même mois. Cette date a été mal lue sur les actes, ou il y a là une faute d'impression, le mariage des signataires étant de 1655. Les appréciations littéraires qu'on rencontre dans le dictionnaire de Jal sont parfois un peu hasardées : « Mme de la Fayette, l'*auteur si longtemps estimé* de la Princesse de Clèves, de Zaïde... » Cela fait le pendant du : « Boucher, *justement oublié aujourd'hui* ainsi que ses figures nourries de roses », qui s'étale dans l'histoire de France de Duruy. — Boucher était-il tombé si bas à la date de cette édition (1862)? Il en a appelé depuis.

Six autres pièces sont les quittances dont il a été parlé ci-dessus. Voici leurs dates : 1673, 1676, 1677, 1679, 1683, et le détail de la première. « ..... haulte et puissante dame Marie-Magdeleine Pioche de la Vergne, épouse et procuratrice de hault et puissant seigneur, messire François de la Fayette, chevalier comte dudit lieu, confesse avoir reçu de noble homme... la somme de soixante et quinze livres pour le second quartier de l'année seize cent soixante treize, à cause de trois cents livres de rente constituées le cinquième juillet quinze cent quatre-vingt-cinq sur les gabelles dont quittance faite à Paris, ès études, le quinzième jour de novembre soixante-treize.

Signé :

MARIE-MADELEINE PIOCHE DE LA VERGNE. »

(Signatures des deux notaires) (1).

Les autres quittances portent toutes la formule : « épouse et procuratrice de haut et puissant seigneur... »; il n'y a de différences que dans les dates, les sommes et les noms des notaires. La dernière, cependant, vaut d'être reproduite.

« Dame Marie Madeleine Pioche de la Vergne,

(1) Id. N° 17.

épouse et procuratrice de messire François de la Fayette, chevalier comte dudit lieu, par sa procuration passée par devant..... notaires royaux en la ville d'Esbreuille, le sixième décembre mil six cent quatre-vingt et dont la minute (quelques mots illisibles)..... le Vasseur, l'un des notaires soussignés, suivant l'acte d'apport du dixième dudit mois de décembre, confesse avoir reçu la somme de vingt-cinq livres pour le premier quartier de l'année mil six cent cinquante-sept, à cause de cent livres de rentes constituées sur le clergé de France, le dernier janvier mil cinq cent soixante-deux dont quittance... à Paris, en la demeure de ladite dame, l'an mil six cent quatre-vingt-trois, le dix-neuvième jour de mars avant midi, et l'a signée.

M. Pioche de la Vergne. »

Signature des notaires : Le Vasseur et (illisible) (1).

Payement bien tardivement fait ou réclamé, vingt-six ans après l'échéance! Peu nous importe. Ce que nous retiendrons, c'est :

1° Qu'à la veille même de l'année 1681, M. de

(1) Id. N° 19. — Les quatre autres quittances se trouvent : l'une, au N° 18, et le reste aux Pièces originales vol. 2967 — la Vergne. N°s 34, 36 et 39.

la Fayette était sain d'esprit puisque les notaires d'Esbreuille acceptaient de dresser la procuration destinée à sa femme.

2° Que Mme de la Fayette n'était point « fondée de procuration générale pour toutes les affaires de son époux » (1), cette formule ne se trouvant dans aucune des quittances citées relatives à une période de dix années ; M. de la Fayette ne se déchargeait donc sur sa femme que du soin de toucher ce qui se payait à Paris où, selon toute probabilité, il ne venait presque jamais.

3° Qu'au mois de mars 1683, M. de la Fayette vivait encore, ce qui suffirait à ruiner l'opinion admise par les biographes que Mme de la Fayette était demeurée veuve fort jeune si, d'autre part, la date exacte de sa mort n'avait été retrouvée (2).

Le comte de la Fayette décéda trois mois

(1) Ainsi que l'était sa mère, Elisabeth Pena, du vivant de son premier mari. «... dame Elisabeth Pena, femme de messire Marc Pioche, chevalier, seigneur de la Vergne, de lui fondée de procuration générale pour toutes les affaires, passée par devant... et son compagnon, notaires... confesse avoir reçu la somme de deux cent trente quatre livres neuf sols, le cinquième jour de mars l'an seize cent quarante huit. (» (Pièces originales, vol. 2287. Pioche. N° 15).

(2) Bien que cette date ait été imprimée en 1891, on lit encore dans la notice qui précède une récente édition populaire des œuvres de Mme de la Fayette : « Elle resta veuve de bonne heure avec deux enfants. » Les *enfants* avaient ; l'un, 27 ans, l'autre, 24, à la mort de leur père.

après le payement des vingt-cinq livres que « ladite dame de la Fayette confesse avoir reçues à Paris en sa demeure l'an 1683, le dix-neuvième jour de mars avant midi ». Le lieu de sa mort es inconnu; mais, du fait que la procuration du 6 décembre 1680 fut dressée par les notaires de la ville d'Esbreuille (à présent Ebreuil), on peut inférer que M. de la Fayette avait pour résidence ordinaire son domaine de Nades, dépendant de la dite ville d'Esbreuille située sur la Sioule, affluent de l'Allier (arrondissement de Gannat). Et ce n'est pas une raison pour que la mort l'ait surpris à Nades, c'est une simple présomption.

Nades et Espinasse avaient été apportés aux la Fayette par Françoise de Montmorin, épouse de Jean de la Fayette tué dans les guerres de religion à Cognac en 1568, et arrière grand' mère du la Fayette dont il est ici question. Espinasse est à deux lieues de Vichy, et lorsque Mme de Sévigné alla, pour la première fois, prendre les eaux à Vichy en 1676, elle fut reçue « au bord de la jolie rivière d'Allier par M. et Mme de Saint-Hérem, *M. de la Fayette*, l'abbé Dorat, Plancy et d'autres encore ». Quel est ce M. de la Fayette dont elle écrit cinq jours plus tard « qu'il n'est occupé avec Saint-Hérem et Bayard qu'à lui rendre service »?

La note du tome XII, page 157, des lettres de Mme de Sévigné (édition Régnier) admet « comme fort possible qu'il soit question, non du second fils de Mme de la Fayette encore bien jeune (il avait seize ans et demi et son aîné était déjà, en 1673, l'abbé de la Fayette), mais du beau-frère de Mme de la Fayette, chevalier de Malte ». Or, il a été remarqué plus haut que ce beau-frère ne serait pas appelé *monsieur* de la Fayette et, qu'en 1676, il habitait Toulon. Pourquoi ne serait-ce point le *mari* lui-même, le M. de la Fayette venu à Paris en 1673 avec Bayard, le comte François de la Fayette enfin, résidant alors à Espinasse, et empressé de faire les honneurs de son pays à Mme de Sévigné? (1)

Evidemment, l'auteur de la note précitée tenait, sur la foi des biographies, M. de la Fayette pour mort depuis longtemps, et, de même, M. d'Hugues, l'auteur de *Mme de Sévigné*

(1) Bayard habitait Langlar (aujour d'hui l'Anglard) à la porte même de Gannat. Il était bien réellement le voisin de M. de la Fayette, Langlar étant situé entre Nades et Espinasse : à cinq lieues de Nades, à trois lieues d'Espinasse. De Langlar à Vichy, il y a de quatre à cinq lieues; Bayard n'avait pas reçu Mme de Sévigné « au bord de la jolie rivière d'Allier », le 18 mai 1676. Le 20 mai, elle écrit : « L'abbé Bayard vient d'arriver de sa jolie maison pour me voir. » Dans la semaine qui suit, il semble que Mme de Sévigné ait vu Bayard fort souvent; il s'était probablement installé à Espinasse chez le comte de la Fayette. Ils sont nommés ensemble dans la lettre du 24 mai.

à Vichy (1). Nous sommes aujourd'hui mieux informés.

M. d'Hugues donne sans hésitation ce M. de la Fayette pour le fils aîné de Mme de la Fayette : « Il n'y a pas grand'chose à dire d'un adolescent, vingt ans à peine, sans autre mérite que celui d'être le fils de sa mère, ce qui le recommandait à la bienveillance de Mme de Sévigné. » Mais on ne voit nulle part que ce la Fayette ait été l'objet de la bienveillance de Mme de Sévigné ; c'est lui, au contraire, qui se montre obligeant pour elle. « Il y a ici trois hommes, écrit Mme de Sévigné à sa fille, qui ne sont occupés que de me rendre service : Bayard, Saint-Hérem et la Fayette. Ecrivez-moi quelques mots de ces hommes, car je vous fais souvent payer pour moi. » Quelle apparence que « l'homme » associé à Bayard déjà vieux, à Saint-Hérem, personnage d'importance, soit un adolescent ? D'ailleurs, nous savons que depuis plus de trois ans le fils aîné de Mme de la Fayette était appelé l'abbé de la Fayette. M. d'Hugues, parce qu'il a cru comme beaucoup d'autres (Sainte-Beuve excepté) que Mme de la Fayette était tôt demeurée veuve, a vu le *fils* où il fallait voir le *mari*.

Cependant, on ne peut nier qu'un passage de

(1) *Le Correspondant*; juillet-août-septembre 1883.

la lettre du 4 juin 1676 ne paraisse d'abord s'accorder avec l'hypothèse du *fils*. Mme de Sévigné, en outre du souvenir qu'elle réclamait pour les « trois hommes », avait dû, dans une lettre qui ne nous est pas parvenue, prier Mme de Grignan de tourner une phrase aimable à l'adresse de Mme de la Fayette : la lettre du 4 juin le prouve. Mme de Sévigné avait assurément dit à sa fille ce qu'elle voulait faire de ce compliment vainement quêté ; mais elle l'a dit dans la lettre qui nous manque. Ce n'était pas pour en réjouir Mme de la Fayette à Paris, puisqu'une lettre du 24 mai nous apprend que dans le moment même Mme de la Fayette correspondait avec Mme de Grignan. Elle voulait, dit M. d'Hugues, le montrer au fils de Mme de la Fayette, ce qui paraît très naturel ; mais l'hypothèse du fils étant inacceptable, c'était donc sous les yeux du mari que le compliment de Mme de Grignan était destiné à passer.

Les deux époux vivaient séparés : ils n'étaient pas en guerre. Nous en avons des preuves matérielles ; ce petit incident en serait, au besoin, une preuve morale. Néanmoins, l'idée de Mme de Sévigné était légèrement ridicule ; sa fille le lui fit comprendre en déclarant n'avoir pu trouver le mot demandé, et cela, de façon si plaisante, que Mme de Sévigné en « rit aux larmes ».

Mettons le fils dans l'affaire : Mme de Grignan pouvait décliner l'honneur de lui être agréable ; mais, d'autre part, nul prétexte, ou plutôt nulle matière à plaisanteries. Mettons-y le mari : les choses changent, et la verve malicieuse de Mme de Grignan s'explique sans peine. Finalement, Mme de Sévigné s'étonna elle-même « de la fantaisie qui lui avait fait demander cette inutilité ».

Le département des titres à la Bibliothèque nationale possède deux généalogies de la famille de la Fayette, paraissant l'une et l'autre avoir été fort anciennement dressées. La moins détaillée ne donne les dates ni de la naissance ni du mariage ni de la mort de François de la Fayette ; elle est plus explicite pour son fils cadet, Armand, et indique que l'aîné, l'abbé Louis de la Fayette, était encore vivant en 1706 (1). L'autre généalogie, fort complète, ne fournit cependant pas la date de naissance de François, comte de la Fayette, seigneur de Nades, Espinasse, Beauregard, Sauvigny, etc. ; mais bien la date de son mariage avec M. Magd. Pioche de la Vergne (15 janvier 1655) (2) et,

(1) Dossiers bleus, vol. 263. dossier 6787 ; grande feuille repliée. On lit en haut : janvier 1699.

(2) Ce pourrait être la date du contrat, à moins qu'il n'y ait simplement une erreur sur le mois ; le mariage fut célébré le 15 février, à Saint-Sulpice.

ajouté entre lignes, mais de la même main et de la même encre que ce qui précède et ce qui suit : *mourut en 1683* (1).

Un peu plus loin(2) se trouve un second article sur François de la Fayette où l'on lit, et cette fois ce n'est pas en interligne : *mourut en 1683*. L'ouvrage consacré par le comte d'Haussonville à Mme de la Fayette nous apprend que ce fut le 26 juin. « La date de la mort de M. de la Fayette qui, jusqu'à présent (1891), avait échappé à toutes les recherches, a été relevée par moi, dit M. d'Haussonville, dans l'intitulé de l'inventaire dressé après la mort du comte et faisant partie des papiers du duc de la Trémoïlle (descendant de la fille et unique enfant d'Armand de la Fayette). Plus d'un de mes prédécesseurs en biographie *fayettiste* enviera cette trouvaille. » (3)

Les recherches, à ce qu'il paraît, n'avaient pas été bien actives ni les chercheurs bien avisés. En pareille matière, ce sont les recueils du département des titres qu'il faut d'abord interroger. Si on l'eût fait, la date du veuvage de Mme de la Fayette serait depuis longtemps

(1) Dossiers bleus, vol. 264, dossier 6788 (de 1 à 28; *mourut en 1683* est au verso de la page 8).
(2) Id. doss. 6788; page portant deux numéros : 17 et 25.
(3) *Mme de la Fayette*, p. 216 et 31.

fixée puisqu'elle est inscrite (sauf le mois et le quantième) en double dans des pièces ayant toute l'apparence d'être entrées à la Bibliothèque nationale bien avant 1891 et accessibles à tout le monde.

***

Ce que les susdites pièces n'expliquent pas, c'est la rapide progression de la qualité nobiliaire des la Fayette. La famille est de bonne race, le point n'est pas douteux. L'ancêtre, Gilbert Mottier, « faisait du bien » au prieuré de Sancillanges en 1025 ; son fils, Gilbert Mottier II, fut à la première croisade ; Gilbert IV, à la quatrième : il put voir couronner à Constantinople les empereurs Baudouin et Henri de Flandre ; il put converser avec Villehardouin et combattre à ses côtés. Fait chevalier à son retour, il épousa en 1230 la fille de Gilles le Brun, connétable de France. Peu après, la terre de la Fayette échut aux Mottier ; nous voyons qu'en 1284 un Gilbert Mottier, fils de Pons Mottier déjà dit seigneur de la Fayette, prêta l'hommage pour ce fief à Robert comte d'Auvergne. Désormais, le nom de la Fayette remplaça celui de Mottier : il est porté par tous les membres de la famille ; mais les aînés

s'intitulent modestement seigneurs, soit de la Fayette, soit de Hautefeuille, jusqu'au milieu du seizième siècle, époque à laquelle apparaît le titre de *baron*.

Puis, subitement, voici un *comte* : c'est le mari de Mme de la Fayette. L'auteur de la *Princesse de Clèves* aurait pu n'être que baronne ; elle l'a échappé belle ; et son fils, Armand de la Fayette, est *marquis*.

IV

FRANÇOIS DE LA FAYETTE ET Mlle PIOCHE DE LA VERGNE

François de la Fayette, seizième aîné de sa race, s'était mésallié, cela ne fait pas question, en épousant Marie Magdeleine Pioche de la Vergne dont le père, Marc (nommé parfois Aymar), est dit : seigneur de la Vergne, sans que, d'ailleurs, aucun dictionnaire de noblesse fasse mention de ses ancêtres. Entre les deux mères : celle de l'époux, Marguerite, fille de César de Bourbon comte de Busset et de Louise de Montmorillon, et celle de l'épouse, Elisabeth Pena, l'écart est si grand, qu'on ne songe

même pas à les rapprocher l'une de l'autre. Marguerite de Bourbon-Busset existait-elle encore lors du mariage de son fils? on l'ignore; au reste, Elisabeth Pena conquit, par sa seconde union avec Renaud de Sévigné, le titre de marquise, ainsi qu'en témoignent deux pièces ou fragments de pièces conservées à la Bibliothèque nationale, et contenant nombre de mots indéchiffrables. L'une est relative au décès de la dite dame; la date ajoutée, est incomplète: 5 février 165. (1656); mais on peut lire : « ... mariée audit Pioge de la Vergne dont elle a eu la (belle?) marquize de la Fayette, et depuis, remariée au dit M. le marquis de Sévigné, seigneur de... Elle n'a duré que trois jours malade d'un... » (En haut de la feuille, en marge : « sans pompes funèbres » (1).

L'autre pièce fait mention d'une somme de trois cent mille francs; on y retrouve la phrase : et depuis a été remariée audit M. le marquis de Sévigné « qui l'a amenée depuis peu en sa maison ». Et voici, d'un coup, deux marquises : Mme de la Fayette, qui se contente ordinairement de la qualité de comtesse, et la dame Pena, en raison du soin qu'avait pris Renaud de Sévigné de s'afficher marquis

(1) Dossiers bleus, vol. 264, doss. 6788, n° 115.

pour que sa femme pût être marquise. Devenu veuf, il renonça au titre (1).

Cette prétention nobiliaire, mal ou plutôt nullement établie, constituait à peu près tout l'apport matrimonial de Renaud de Sévigné. La dame Pena était riche; mais comme elle ressemble fort à une intrigante, l'origine de sa fortune devait être assez trouble, et, non seulement Sévigné, le janséniste, s'en accommoda sans s'effaroucher des antécédents, mais encore il se fit attribuer par contrat, lui qui n'avait rien à offrir en échange, l'usufruit de tous les biens de sa femme, et n'en lâcha pas la moindre part durant les vingt années qu'il vécut après elle.

Reprenons. Du côté la Fayette, supériorité de naissance indiscutable, mais infériorité de fortune, probable. Jean de la Fayette et Marguerite de Bourbon-Busset avaient eu huit enfants; Mlle de la Vergne était fille unique, ses deux sœurs étant entrées — ou ayant été

(1) Mme de Sévigné était-elle beaucoup mieux fondée que sa tante par alliance à se qualifier marquise? Son mari, fils du frère aîné et décédé de Renaud, est dit simplement *écuyer* dans leur acte de mariage. Charles de Sévigné, de baron passa marquis lorsqu'il fut marié. Son grand-père avait eu le titre de baron d'Olivet. Ces petites supercheries, imaginées, à ce qu'il semble, pour satisfaire la vanité des dames, portaient-elles donc plus couramment sur le titre de marquis que sur celui de comte?

mises — en religion (1). Du chef de son père qui avait fait des économies au service de la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, elle était déjà bien pourvue. Ce n'est pas l'opinion du comte d'Haussonville : « Mlle de la Vergne ne paraît guère avoir été recherchée, malgré son agrément, et sans doute à cause de son peu de fortune. » (2) Elle avait, en tout cas, de grosses espérances réalisables après le décès de sa mère et le décès du beau-père usufruitier.

M. Jean Lemoine, en reproduisant l'état des biens laissés par M. de la Vergne, a prouvé l'existence de la fortune « appartenant en propre à Mlle de la Vergne, ce qui dut faciliter, dit-il, son entrée dans l'une des plus anciennes familles de France : pas plus au dix-septième siècle qu'à aucune autre époque, l'argent n'a renié ses droits » (3).

(1) Mme de la Fayette était la fille aînée de la dame Pena, mais non de Marc Pioche de la Vergne qui, d'un premier mariage, avait eu déjà une fille. Cette demi-sœur de Mme de la Fayette, religieuse ursuline, vivait encore en 1690. (Voir le testament de Mme de la Fayette publié par la *Revue d'Histoire littéraire*, année 1913, p. 916.) Une lettre de Mme de Sévigné nous apprend que la sœur cadette de Mme de la Fayette mourut en 1671.

(2) *Mme de la Fayette*, p. 25.

(3) Le *chevalier de Sévigné* par Jean Lemoine. *Correspondant* du 10 et du 25 septembre 1911. — Le comte d'Haussonville dit que Mlle de la Vergne perdit son père étant très jeune encore. Elle

François de la Fayette dut abandonner la carrière militaire en conséquence des intrigues de cour où sa sœur Louise avait joué un rôle honnête et maladroit, mais toujours désintéressé. Louise-Angélique de la Fayette entra au couvent de la Visitation en 1637. En 1644, son frère était encore lieutenant aux gardes françaises sous les ordres de M. de Miossens, plus tard maréchal d'Albret; ainsi, la retraite de la sœur ne détermina pas immédiatement celle du frère; mais, à l'époque du mariage (1655), c'était un fait accompli. François de la Fayette avait quitté la cour et le service, « honoré, il est vrai, d'un brevet de conseiller du Roi en ses conseils ». Ce n'en était pas moins un gentilhomme fini, hors d'état de prétendre à un beau parti dans son monde.

Autre défaveur. N'était-il pas un peu mûr quand il s'accorda avec Magdeleine Pioche de la Vergne? Les parents s'étaient mariés en 1613; des quatre fils qu'ils eurent ou élevèrent, François était l'aîné; mais il y avait aussi quatre filles, de sorte que la date, même approximative, de la naissance de François de

avait presque seize ans. La pièce citée plus haut en note, p. 104, prouve que M. de la Vergne était vivant en 1648; il mourut, écrit M. Jean Lemoine, à la fin de l'année 1649; sa veuve se remaria avec Renaud de Sévigné en décembre 1650.

la Fayette nous échappe complètement. S'il naquit au début de l'union de Jean de la Fayette et de Marguerite de Bourbon-Busset, il avait la quarantaine en 1655; toutefois, comme sa fiancée touchait à sa vingt-deuxième année, ce qui n'était plus, d'après les idées du temps, la fleur de la jeunesse, la différence de leurs âges ne devait pas suffire à compromettre la félicité du ménage.

Laissons passer quelques années, et Mme de la Fayette rencontrera un gentilhomme frisant la cinquantaine, l'aîné — plus ou moins — mais sûrement l'aîné de M. de la Fayette (1), et qui lui paraîtra réunir en sa personne toutes les perfections d'un héros de roman. C'est que celui-là n'était point le mari : le motif est bon; la grande valeur de l'homme fit le reste. M. de la Rochefoucauld ne détacha pas la femme du mari : c'est une chose certaine; la séparation entre les époux, survenue après cinq années de mariage, est antérieure à la liaison qui ne fut rompue que par la mort de l'amant (réserves faites sur la signification du mot).

La Rochefoucauld bénéficie de cette condition, mais non Mme de la Fayette dont la faute, la seule du moins que l'on soit en droit

(1) La Rochefoucauld était né en 1613.

d'affirmer, est d'avoir faussé compagnie à son mari. Mettons que ce mari fût une pauvre espèce d'homme ; il y avait le *mariage* qui demeurait respectable. Admettons qu'il ne le fût plus, cela arrive : il y avait la ressource de la séparation. Mme Lemaître, fille aînée de l'avocat Arnauld, vécut, femme séparée, en forçant l'admiration de tous. La conjecture la plus vraisemblable, c'est que les époux se séparèrent sans heurt, chacun d'eux satisfait de se libérer de l'autre.

Deux enfants étaient nés dont le père ne disputa pas l'éducation à la mère : modeste famille au prix de la belle progéniture de Jean de la Fayette et de Marguerite de Bourbon-Busset; mais c'étaient deux fils, les ancêtres n'avaient rien à dire.

Pour les gens de notre époque habitués à analyser les ouvrages en les rapprochant de la vie sentimentale, morale, sociale, de leurs auteurs, il serait bien agréable d'entrer dans les secrets de ce ménage en deux morceaux, de savoir pourquoi les contemporains tinrent si peu de compte de la cassure, firent si bon visage à madame et se montrèrent si réservés au sujet de monsieur. Ces façons de faire, le dix-huitième siècle les hérita du dix-septième et en maintint la tradition un peu ébranlée aujourd'hui.

Le célèbre *dictionnaire de noblesse* de la Chenaye-Desbois (édition de 1773) renverse pour les époux la Fayette la formule logique et sacramentelle : *un tel* eut de *une telle*, son épouse... (suit la nomenclature des enfants); il fait passer la femme chef de famille; le mari la complète simplement, c'est le prince consort. Ayant d'abord loué la *noblesse* (sans en citer la moindre preuve) de ses parents, Marc Pioche et la dame Pena, et le nom de son mari, la Chenaye-Desbois ajoute : « de son mariage, Mme de la Fayette eut : 1° Louis, abbé de Valmon; 2° René-Armand, marquis de la Fayette ».

« Telle femme, avait écrit la Bruyère, anéantit son mari qui ne sert qu'à donner l'exemple d'une parfaite soumission... à cela près qu'il n'accouche pas, il est la femme, et elle le mari. »

V

LA BRUYÈRE ET GOURVILLE

La Bruyère a dû en savoir sur Mme de la Fayette beaucoup plus que nous n'en savons et que nous n'en saurons jamais, et cela donne

une singulière force aux traits qu'il lui a décochés, encore que le paragraphe soixante-seize du chapitre des *Femmes* demeure, dans sa forme, parfaitement discret et impersonnel.

La Bruyère, rappelons-le, entra en 1684, sur la présentation de Bossuet, dans la maison des Condés pour donner la dernière façon à l'éducation du petit-fils de M. le Prince, et y vécut sans interruption jusqu'à sa propre mort, c'est-à-dire durant douze années (1). Soit dit en passant, le jeune Louis III de Bourbon, bizarre et débauché, ne devait pas faire plus d'honneur au sage qui fut son maître que Bossuet n'en retira de son insignifiant élève, Monseigneur, dauphin de France.

Il semble probable que les *Caractères*, tels qu'ils parurent en 1688, étaient en majeure partie composés lorsque la Bruyère assuma la charge de professeur du prince. Cependant, au nombre des remarques et des portraits dont il dut la matière aux observations que sa nouvelle existence lui fournissait libéralement et aux relations qu'elle lui valut, on pourrait mettre sans invraisemblance sa critique anonyme de Mme de la Fayette si l'on admet, ce qui ne

(1) Et non vingt, ainsi qu'il est dit par erreur à la page VIII de l'édition Chassang (1881).

souffre point de difficulté, qu'il fut « documenté » sur elle par Gourville, fort au courant des faits et gestes de la dame : étant donné, d'une part, que la Bruyère n'a pu manquer de converser maintes fois avec Gourville ancien factotum de M. le Prince après l'avoir été de la Rochefoucauld, devenu un demi-personnage et demeuré en relations constantes et amicales avec ses deux illustres patrons ; étant donné, d'autre part, que Gourville devait être assez disposé à médire de Mme de la Fayette, vu la manière dont il l'accommode dans ses *Mémoires*.

Il est à remarquer que Gourville, s'imposant la réserve qu'ont observée tous les contemporains de Mme de la Fayette, n'y souffle mot de ce que nous voudrions bien savoir ; mais ce qu'il n'a pas confié au papier, il l'a pu dire à la Bruyère qui, n'étant pas comme lui, un familier du grand monde, ignorait les « dessous » que Gourville, mieux que d'autres encore, pouvait connaître, en raison de ses attaches avec l'entourage de la Rochefoucauld et de ses rapports personnels avec Mme de la Fayette.

Serait-ce une inexactitude calculée, cette phrase du fameux paragraphe soixante-seize : «... ils n'ont rien de commun, pas même le nom ; chacun a le sien », calculée pour altérer

une ressemblance trop frappante et donner le change aux lecteurs ? Car, certes, Mme de la Fayette n'a jamais songé à répudier le nom de son époux : il était plus avantageux que celui qu'elle avait quitté en se mariant.

Il est entendu que les *Mémoires* de Gourville ne nous apprennent rien sur la singulière situation de cette femme qui, sans être ni veuve ni séparée, n'était pas en pouvoir de mari. En revanche, ils confirment parfaitement les dires de Mme de Sévigné touchant l'esprit positif de Mme de la Fayette et son entente des affaires. Mais l'amie, elle-même femme d'ordre, dressée aux comptes par un oncle moitié abbé, moitié notaire, — plus notaire même qu'abbé, — prend en bonne part, loue très sincèrement et envie l'habileté de Mme de la Fayette à augmenter son bien. Il était dans la destinée de ces deux femmes, dont l'esprit avait été cultivé par le même maître, de tenir l'une et l'autre d'un abbé des principes d'économie domestique qui sauvèrent Mme de Sévigné de la ruine totale et conduisirent Mme de la Fayette à la richesse.

Tout l'enseignement de l'abbé de Coulanges, le plus scrupuleux des hommes, se résumait dans l'épargne et l'exactitude à toucher et à payer. L'abbé Bayard devait recommander le

savoir-faire ; ou bien son élève y avait des dispositions si naturelles qu'elles se développèrent d'elles-mêmes, étayées de connaissances pratiques communiquées par un homme expérimenté.

Mme de la Fayette n'aurait pas été flattée qu'on lui attribuât l'acquis d'un procureur ; cela ne seyait pas à son sexe ni surtout à son rang. Il fallait être dans l'impossibilité de déchoir, il fallait approcher du trône — être Mademoiselle — pour prendre soin ostensiblement de ses intérêts et tourner en coquetterie la compétence qu'on y déployait. Mme de la Fayette feignait l'ignorance. « Je dispute tous les jours contre des gens d'affaires de choses dont je n'ai nulle connaissance et où mon intérêt seul me donne de la lumière », écrivait-elle à Ménage.

En un temps où la gestion de la moindre fortune était embroussaillée de dettes et de procès, pouvait-on « disputer » utilement, sans préparation préalable? Mme de la Fayette possédait une exceptionnelle aptitude d'assimilation : elle l'a prouvé de diverses manières. Ces personnes-là *rendent* beaucoup ; un mot les met sur la voie, elles font leur profit de tout. Mais elle « connaissait son affaire », quoi qu'elle en ait pu dire, et c'est à son séjour en

Auvergne (1) qu'il faut faire remonter son initiation aux questions intéressant la conservation et l'accroissement de la fortune.

VI

CELUI QUI A LE MIEUX CONNU LES SECRETS DU MÉNAGE : LE DRUIDE ADAMAS

Dans son trou de province, cette jeune femme, sans prétendre se divertir, avait trouvé le moyen de ne pas s'ennuyer. Il consistait « à prendre un certain chemin de parler aux gens des choses qu'ils savaient », et qu'elle ignorait, évidemment. De ces gens « que vous avez le bonheur de ne pas connaître, écrivait-elle à Ménage, et que j'ai le malheur d'avoir pour voisins », Mme de la Fayette n'en nomme qu'un, M. Bayard : « Quand je vous nommerais les autres, vous n'en seriez pas plus savant » (2), mais de façon qu'on voit qu'il a été parlé de lui dans

(1) Ou en Bourbonnais ; mais les terres de Nades et d'Espinasse confinaient à l'Auvergne ainsi que Langlar, propriété de l'abbé Bayard.

(2) Comte d'Haussonville. *Mme de la Fayette*, p. 28-29. Tous les passages cités des lettres de Mme de la Fayette à Ménage sont empruntés à ce volume.

de précédentes lettres. Quelles connaissances spéciales pouvait bien avoir M. Bayard — l'abbé Bayard — aussi peu abbé que possible, probablement, et d'ailleurs, fort honnête homme, si ce n'est le bon ménagement des propriétés et l'entente des formalités dont la vie civile était encombrée ?

Nous voyons l'abbé Bayard, peu de temps avant sa mort, de passage à Paris, faire les affaires de Mme de la Fayette et courir tout le jour pour son service. On n'aborde pas ce métier-là sur ses vieux ans ; l'abbé Bayard avait toujours dû s'occuper d'affaires, et Mme de la Fayette qui, d'abord, s'était lamentée de l'avoir pour voisin, se garda bien de rompre avec lui quand elle quitta l'Auvergne. Leurs relations ne cessèrent qu'en 1677 par la mort de l'abbé. C'était un agent habile et dévoué ; il l'avait servie longtemps et aurait pu la servir encore ; elle le regretta. Cette douleur intéressée fut réchauffée par un sentiment de meilleur aloi sur lequel il semble que Mme de Sévigné n'avait pas trop compté, car elle écrivit à sa fille : « Je suis fort satisfaite de son affliction sur la perte de ce bon Bayard ; elle ne peut s'en taire ni s'y accoutumer. »

Les rapports constamment entretenus par Mme de la Fayette avec l'abbé Bayard, voisin et

ami du comte de la Fayette, prouvent victorieusement qu'elle ne prétendit jamais cacher l'existence de son mari. Bayard, homme plein de discrétion, rappelait, au sentiment de Mme de Sévigné, le druide *Adamas* placé, par le romancier Honoré d'Urfé, dans ce même pays de Limagne, et « à qui toutes les bergères du Lignon allaient conter leurs infortunes ». Mais, étant aussi « fort honnête homme », il ne pouvait pousser la réserve jusqu'à se rendre complice d'une machination inconvenante et coupable, outre qu'elle eût été singulièrement enfantine, puisque les baigneurs de « marque » qui, tous les ans, séjournaient à Vichy, étaient à même d'entendre parler de M. de la Fayette et de le rencontrer.

« Est-il mort ? est-il vivant ? on en doute. » Tout au moins, en 1676, Saint-Hérem, capitaine des chasses, gouverneur de Fontainebleau, le marquis de Plancy, le marquis de Montjeu, Mme de Saint-Hérem, la duchesse de Brissac, réunis à Vichy, savaient qu'en penser, et Mme de Sévigné elle-même, qui recevait des présents du comte de la Fayette, « à la mode du pays », c'est-à-dire des victuailles. Mme de la Fayette n'a pas enterré son mari vivant : c'est un point établi, et le comte était libre assurément de faire en Auvergne, — et au vu des Parisiens de

Vichy quand il habitait Espinasse, — telle figure qu'il lui plaisait.

Il ne se terrait pas dans ses propriétés : il savait être aimable; les lettres de Mme de Sévigné le démontrent. D'autre part, elles prouvent aussi que le comte venait rarement à Paris et ne s'y répandait point, sans quoi, un mot en aurait passé de la mère à la fille. Autant que nous pouvons le savoir, il n'a été parlé du comte de la Fayette par Mme de Sévigné que dans les lettres écrites de Vichy en mai-juin 1676.

Mme de Sévigné fit une seconde cure à Vichy en septembre 1677. Dans ses lettres de cette époque il n'est point question de M. de la Fayette qui se trouvait peut-être à sa terre de la Fayette assez éloignée de Vichy, ou à celle de Nades qui en est distante d'une dizaine de lieues. Quittant Vichy le 25 septembre, Mme de Sévigné s'arrêta deux jours à Langlar dans la jolie maison qu'y possédait l'abbé Bayard. Celui-ci était à Paris, et y mourait subitement à l'heure même que Mme de Sévigné jouissait, comme elle savait le faire, des divertissements qu'on trouvait à Langlar et qui ne paraissent pas trop à leur place chez un abbé. Mais Bayard était-il prêtre? C'est douteux. Apprenant sa mort, Mme de Sévigné écrit : « ... mourir sans confession! On est souvent un fort honnête homme

qu'on n'est pas un très bon chrétien... » D'ailleurs, elle parle des solides vertus de Bayard. Cet abbé était à son aise ; il recevait, était parfaitement logé, et faisait des frais pour son jardin. Mme de Sévigné en décrit la « nouveauté » : une affreuse montagne respectée avec « courage » et aménagée avec « adresse ». Elle l'oppose « aux violences dont l'art opprime à Versailles la pauvre nature ». Cette « nouveauté » et l'enthousiasme qu'en manifeste Mme de Sévigné sont assez remarquables pour le temps. Si l'abbé Bayard s'occupait des affaires de M. et de Mme de la Fayette, ce devait être par goût et non par nécessité.

L'abbé Bayard (ou mieux *de* Bayard) appartenait à une famille « distinguée par des services dans la robe et dans l'épée, et par des alliances considérables » (1). Elle était originaire d'Auvergne selon les généalogies et, plus anciennement, de Paris, d'après un historique assez curieux rédigé par l'abbé Bayard lui-même à l'intention sans aucun doute de M. d'Hozier, généalogiste et juge d'armes de France. La lettre

(1) Bibl. nat. Chérin. vol 18, doss. 360. (Il n'existe aucune parenté entre la famille de l'abbé Bayard et la famille dauphinoise du Terrail de Bayard d'où est sorti le Chevalier sans peur et sans reproche.)

jointe à l'envoi du manuscrit ne porte ni suscription ni date d'année (1).

Du 23 septembre :

« Après avoir été vous chercher plusieurs « fois inutilement, je suis contraint, monsieur, « de me servir de cette voie pour vous faire « recevoir les mémoires que vous avez désirés « touchant la généalogie de notre maison. Je n'ai « rien oublié de tout ce que j'ai pu recouvrer « sur ce sujet; si je pouvais quelque chose « pour votre service, je l'embrasserais avec « très grand plaisir puisque je suis autant que « l'on le peut être votre très humble et très « obéissant serviteur.

L'abbé DE BAYARD » (2)

On lit dans ces mémoires « qu'au temps de l'occupation de la capitale par les Anglais, Toussaint Bayard, conseiller au parlement de Paris, en fut constitué premier président

(1) Pierre d'Hozier mourut en 1660; il n'était que généalogiste; ses descendants furent en outre juges d'armes de France. Louis-Roger, son fils aîné, mourut en 1708 ; après, vint le cadet, Charles-René, mort en 1732 ; puis, Louis-Pierre, fils de Louis-Roger, mort en 1767, etc... La lettre de l'abbé Bayard doit être adressée à Pierre d'Hozier ou à Louis-Roger d'Hozier.

(2) Bibl. nat. Dossier bleus, vol. 69, doss. 1614.

à la requête du duc Philippe de Bourgogne; son frère, Pierre Bayard, conseiller au dit parlement, devint en outre conseiller du dit duc. Lorsque la ville de Paris fut remise en l'obéissance du roi de France (en 1436), les deux frères suivirent le duc Philippe en Flandre et Brabant; là, messire Toussaint moyenna que son frère Pierre fût envoyé en ambassade devers le duc Pierre de Bourbon qui se tenait pour lors à Montpensier en Auvergne, lequel seigneur dut trouver le dit Pierre Bayard si capable, habile homme et homme de bien et entendu aux affaires d'Etat et d'importance, qu'après la mort du duc Philippe de Bourgogne, le seigneur duc de Bourbon le retint auprès de sa personne, le faisant son conseiller. »

Pierre Bayard épousa une femme d'Issoire, Alix Foreste, et mérita pour s'être employé envers son maître pour le soulagement du peuple, le beau surnom d'avocat des pauvres. Son troisième fils, Antoine Bayard seigneur de Langlar, fut secrétaire du roi Louis XI; le quatrième, Michel, remplit de grandes charges; il était du conseil de Madame de Bourbon, Anne de France; c'est par lui que le nom se continua. Il eut un fils, Gilbert Bayard, le personnage « marquant » de la famille.

Gilbert servit fidèlement le roi Louis XII et ensuite François Ier. Après Pavie, il fut envoyé d'Espagne en France pour les affaires du Roi ; de là, vers Madame Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, et renvoyé en Espagne pour traiter de la délivrance de messieurs les Enfants de France ; il eut charge de faire payer l'argent de la rançon à mesure que messieurs les Enfants passaient sur leurs vaisseaux à Saint-Jean de Luz. Enfin, il fut un des négociateurs de la paix de Crespy en 1544. François Ier récompensa généreusement de si loyaux services ; mais, dès le commencement du suivant règne, le secrétaire d'Etat, Gilbert Bayard « fort homme de bien et affectionné au bien public » fut, avec d'autres serviteurs du feu roi, disgracié ; et, plus mal traité qu'aucun d'eux, jeté en prison où il finit ses jours. Il aurait eu, dit-on, l'imprudence de railler les vieux appas de madame Diane (1).

Langlar échut, avec d'autres terres, à son dernier fils nommé comme lui, Gilbert, qui, outre trois filles, laissa un fils, Claude. Claude eut trois fils et quatre filles, toutes religieuses. Des trois fils, l'aîné, Gilbert, et Gaspard, capitaine de galère, ne laissèrent point d'enfants ;

(1) Henri Martin. Hist. de France. VIII-367.

le second, Jacques, abbé de Moutier-les-Jaligny, est l'ami de M. de la Fayette, le factotum de Mme de la Fayette, le « bon Bayard » de Mme de Sévigné.

L'abbé Bayard ne dit rien de la fin malheureuse et imméritée du secrétaire d'Etat, Gilbert Bayard, son bisaïeul, mais il s'étend complaisamment sur les alliances de toutes les filles de sa maison. Les documents ne lui manquaient pas (1); il avait en main les papiers de famille, sans doute depuis que la postérité du fils aîné du grand Gilbert s'était éteinte avec Thomas Bayard « lequel avait porté les armes quarante ans ». L'abbé et ses deux frères ne descendaient que du dernier fils; mais on conçoit que Thomas n'ait pas laissé les titres de famille à la postérité du second fils, abbé de Saint-Wandrille d'Issoire, qui, « s'étant fait de la religion »,

(1) Il se trouve dans ce mémoire quelques à peu près. Ce n'est pas au duc Pierre de Bourbon que Philippe de Bourgogne put envoyer Pierre Bayard; ce dut être au frère aîné de Pierre, Jean II. Philippe de Bourgogne mourut en 1467, et Pierre de Bourbon ne succéda à son frère qu'en 1488. Pierre Bayard se serait donc établi sous le duc Jean II en Auvergne dont la partie septentrionale dépendait du Bourbonnais. La sépulture des Bayard était à Notre-Dame d'Aigueperse, ville située en Auvergne, très voisine de Langlar en Bourbonnais. C'est le dernier fils de Pierre Bayard, Michel, qui fut conseiller du duc Pierre de Bourbon; aussi bien, voyons-nous dans le mémoire que Michel Bayard était du conseil de Madame Anne de France, femme de Pierre de Bourbon appelé jusqu'à la mort de son frère Jean II, sire de Beaujeu, et tuteur, conjointement avec Madame Anne, du jeune roi Charles VIII.

avait passé dans le pays albigeois où il s'était marié. En 1668, l'abbé Bayard ne consentit que sur réquisitions légales à communiquer aux héritiers du renégat les papiers qui leur étaient nécessaires pour se mettre en règle avec l'ordonnance royale relative aux preuves de noblesse. « Sur la requête présentée par Louis et Pierre de Bayard, père et fils, seigneurs et barons de Ferrières au pays de Castres, commission est accordée pour faire procéder aux extraits des actes concernant Gilbert Bayard conseiller d'Etat qui sont au pouvoir du seigneur abbé de Bayard, aîné de la famille en Bourbonnais. Ces extraits devront être levés en novembre 1668 par devant M. l'intendant du Bourbonnais ou son subdélégué. » (1)

Jusqu'au dix-huitième siècle, on trouve des traces de la branche languedocienne des Bayard. En 1690, un fils et petit-fils des susdits requérants, rentré évidemment au giron de l'Eglise, devint écuyer du duc de Bourgogne.

Les Bayard de la région de Gannat étaient depuis cent cinquante ans les voisins des la Fayette lorsque le comte de la Fayette se maria. L'abbé seigneur de Langlar assista au début du ménage; les nouveaux mariés venaient le

(1) Bibl. nat. Nouveau d'Hozier, vol. 30, doss. 608.

voir : « depuis que je ne vous ai écrit, mandait Mme de la Fayette à Ménage, j'ai toujours été hors de chez moi à faire des visites ; M. Bayard en a été une. » Naturellement, il allait chez eux; les rapports des subalternes ne pouvaient manquer d'arriver jusqu'à lui, et enfin, cet homme sûr, cet autre *Adamas*, dut recevoir les confidences contradictoires des époux mal d'accord. La rupture qui nous intrigue n'eut donc point de mystères pour l'abbé Bayard, et le fait positif qu'il demeura en termes amicaux avec chacun des époux séparés prouve que sa présence, très propre à raviver le passé, n'était gênante ni pour l'un ni pour l'autre; d'où l'on peut supposer que la courte vie conjugale de M. et de Mme de la Fayette fut exempte de scandales, de scènes ou dissentiments graves (1). La

(1) Les fréquentes visites que Mme de la Fayette faisait au couvent de Chaillot en sont une autre preuve assez bonne; elle ne dit pas expressément dans la préface de la vie d'Henriette d'Angleterre qu'elle y allait pour voir sa belle-sœur; mais si ces visites avaient déplu à la Mère Louise-Angélique de la Fayette, on ne les aurait pas encouragées, étant donné que cette Mère avait été choisie par la reine d'Angleterre en même temps que la Mère L'Huillier pour fonder le monastère de Chaillot. Il s'est glissé dans cette préface une erreur imputable aux copistes, car Mme de la Fayette n'a pu la commettre. « J'épousai, écrit-elle, le frère de la Mère Angélique quelques années avant sa profession. » C'est *après* qu'il faut lire. La Mère Angélique avait déjà treize années de profession lorsqu'elle quitta la Visitation de la rue Saint-Antoine pour la nouvelle maison de Chaillot, quatre ans avant le mariage de son frère avec Mlle de la Vergne.

femme n'aima jamais son mari ; le mari cessa d'aimer sa femme, et lui rendit sa liberté pour rentrer dans sa propre tranquillité, et voilà peut-être toute l'affaire.

On a vu au siècle dernier un cas de ce genre: M. de Boigne retiré à Chambéry tandis que sa femme paradait dans les Cours (à Paris, à Turin, à Londres), et payant même d'une grosse rente la dislocation de son ménage. Mme de Boigne, mariée à un homme de petite naissance, s'était, selon le général Thiébault, rendue, à dessein, intolérable par la dignité méprisante de ses manières. Mme de la Fayette, mariée à un homme de petite intelligence, le lassa peut-être, sachant ce qu'elle faisait, par sa supériorité intellectuelle.

Sur M. de la Fayette, depuis l'époque de sa séparation, vers 1660, jusqu'à celle de sa mort survenue en 1683, nous n'avons d'autres détails que ceux que Mme de Sévigné nous donne dans ses lettres de Vichy : l'hypothèse étant admise, et qui ne semble point téméraire, qu'il s'agissait bien du comte de la Fayette. Les pièces conservées à la Bibliothèque nationale sont des certificats d'existence simplement, et des preuves de capacité civile. Les généalogies fournissent la date du décès, donnée avec la dernière exactitude par l'intitulé d'inventaire

trouvé dans les papiers du duc de la Trémoïlle.

Au sujet de cette pièce notariée, le comte d'Haussonville remarque que le lieu où mourut M. de la Fayette n'y est pas mentionné : omission qui lui paraît assez étrange et qui, en effet, donnerait à penser, sans la procuration dressée à Esbreuille et rapportée plus haut, laquelle témoigne que peu de temps avant sa mort, le comte de la Fayette, sain d'esprit, habitait son château de Nades (dépendant d'Esbreuille) situé à sept ou huit lieues d'Espinasse où nous l'avons vu en 1676 s'empresser pour Mme de Sévigné, la combler d'attentions — et de poulets.

VII

LE SAVOIR-FAIRE DE Mme DE LA FAYETTE
Mme DE LA FAYETTE ET SES DEUX DUCHESSES

La principale occupation de Mme de la Fayette fut de faire, comme on dit, une bonne maison, en tirant des gens et des choses tout ce qu'ils étaient capables de rendre ; et pour y réussir, raconte Gourville, « elle entretenait commerce chaque jour avec tous ceux qui pouvaient lui être bons à quelque chose ».

« A cette inclination naturelle », Mme de la Fayette aurait sacrifié le dessein qu'elle avait formé de prendre la suite du *salon* de Mme de Sablé, les deux besognes étant trop absorbantes pour n'être pas exclusives l'une de l'autre. Pratique, toujours pratique, elle ne voulut point donner son temps à ce qui n'était pas utile. Affaire de goût : cela ne mérite ni louange ni blâme.

Au dire de Gourville, Mme de la Fayette « présumait extrêmement de son esprit ». Elle pouvait le faire sans outrecuidance ; il suffit que le pédantisme ne l'ait jamais atteinte. Nous en croirons plutôt Gourville quand il incrimine son sans-gêne, parce que nous savons d'autre part qu'elle manquait un peu de dignité.

Gourville, parti de rien, était arrivé aux honneurs et à la fortune par M. de la Rochefoucauld qui lui avait mis le pied à l'étrier : il était donc permis à Mme de la Fayette de tirer parti de la situation et de l'entregent du personnage ; non de s'installer dans sa demeure à Saint-Maur, « comme en une conquête », d'y recevoir sa compagnie, et de trouver que le maître de céans, réduit à une seule chambre, devait encore du reste pour le plaisir de voir sa maison si bien remplie. Gourville ne dit pas à l'intruse, mais il lui envoya dire, que

ses séjours à Saint-Maur étaient trop longs; celle-ci affecta de ne pas comprendre; sous le prétexte des travaux que ses arrangements avec M. le Prince, propriétaire de Saint-Maur, l'obligeaient de faire, Gourville mit dehors Mme de la Fayette.

« Elle ne me le pardonna pas, écrit Gourville, mais prit garde de ne pas se brouiller avec moi. » C'eût été une maladresse, et Mme de la Fayette n'en commettait point.

Gourville n'aimait pas Mme de la Fayette; il apprécie avec malveillance, mais il n'invente pas; sans quoi, il n'aurait pas communiqué le manuscrit de ses *Mémoires* à Mme de Coulanges, amie de Mme de la Fayette et témoin de sa vie. A la vérité, Mme de Coulanges trouva que le portrait qu'en avait tracé Gourville était offensant, mais seulement parce qu'il tournait très finement Mme de la Fayette en ridicule (1).

« Elle me paraissait avoir beaucoup de vanité », dit encore Gourville. Cela est possible; du moins, il est fâcheux qu'elle n'ait pas eu plus de fierté. Nous savions déjà par une lettre de Mme de Sévigné, en date du 31 juillet 1676, que Mme de la Fayette recevait de la duchesse de Savoie (dite Madame Royale) des présents

(1) Lettres de Mme de Sévigné. Éd. Régnier. X. 492.

considérables, et le fait est confirmé par une correspondance publiée sur la fin du siècle dernier. Jusque-là, rien à dire. La distance qui séparait la donataire de la donatrice enlevait à ces munificences tout caractère humiliant; mais, non contente du velours, du satin, du damas, des diamants, des tableaux qui lui arrivaient de Turin, Mme de la Fayette voulait encore sa part des cadeaux envoyés par la reine de Portugal à sa sœur, la duchesse de Savoie. Et à qui les réclamait-elle, sur le ton du badinage, mais néanmoins comme un dû? au secrétaire de Madame de Savoie.

Il est présumable que les caisses expédiées de Lisbonne renfermant des objets venus de l'extrême Orient, étaient mises au pillage par la haute et la basse domesticité de la duchesse, et que Mme de la Fayette le savait. Dès lors, n'est-ce pas, elle pouvait bien faire reproche à ce secrétaire, M. Lescheraine, « de ne lui avoir rien su dérober » d'un envoi antérieur, et lui recommander de mieux prendre ses intérêts à la prochaine occasion (1). Voilà, entre autres choses, ce que nous révèle cette publication comprenant une trentaine de lettres écrites par Mme de la Fayette à Lescheraine.

(1) Un passage de cette lettre a été reproduit par le comte d'Haussonville. *Mme de la Fayette*, p. 106.

Dès leur apparition, « Mme Arvède Barine et d'autres après elle avec moins de mesure, se sont fort gendarmés contre Mme de la Fayette », dit le comte d'Haussonville; « or, en quoi consistaient ces présents qui lui faisaient tant d'envie? En petites boîtes de bois verni et de laque ciselée ». Les laques ciselées des Indes, quelle qu'en soit la dimension, sont des objets de prix, et Mme de la Fayette ne l'ignorait pas, puisqu'elle ajoute : « nous aimons ici tout ce qui vient de ce pays-là, jusques au papier qui fait les enveloppes ».

Ce quémandage est vilain; une personne qui a de la dignité ne songe pas à s'y abaisser, et si elle le voulait faire, s'en acquitterait maladroitement. Mme de la Fayette n'a pas peiné sur sa lettre, qui est très aisée, qui ne l'est que trop. Mais laissons cela, et revenons sur les présents dont a parlé Mme de Sévigné.

« Vous ai-je dit, écrit Mme de Sévigné à sa fille, que Madame de Savoie avait envoyé cent aunes du plus beau velours du monde à Mme de la Fayette, et cent aunes de satin pour le doubler, et depuis deux jours encore son portrait entouré de diamants qui vaut bien trois cents louis ? » Un portrait cerclé de brillants, c'est le cadeau, pour ainsi dire classique, des personnalités souveraines, un véritable don d'ar-

gent, délicatement présenté, l'équivalent des billets ou de l'or que, dans le monde bourgeois, nous renfermons par civilité dans un portefeuille pour en épargner le contact direct à la main du bénéficiaire. Ce jour-là, c'est-à-dire environ le 20 juillet 1676, la duchesse de Savoie avait gratifié Mme de la Fayette de trois cents louis, soit en valeur actuelle, une vingtaine de mille francs.

Quant au présent de soierie, c'est une gracieuseté de femme et d'amie. Il n'a pas proprement enrichi Mme de la Fayette : il lui a seulement permis d'étaler des toilettes dont elle aurait pu se passer. Tout de même, avec deux cents aunes, étoffe et doublure — 240 mètres —, il y avait de quoi faire bien des robes. Il est question dans les lettres à Lescheraine de trente aunes de damas commandées par Mme de la Fayette aux fabriques de Turin et que la duchesse voulut payer. Ce « métrage » était déjà de conséquence; l'autre est invraisemblable; cependant, il est hors de doute que Mme de Sévigné parle *de visu* de tout ce velours « le plus beau du monde » et de tout ce satin. Que n'a-t-elle été plus explicite avec Mme de Grignan! nous saurions aujourd'hui si les cent aunes de velours étaient ou non d'une même couleur, ainsi que les cent aunes de satin assortissantes. Dans l'un ou l'autre cas, Mme de la

Fayette pouvait, sans se démunir, prendre sur ses réserves et exercer à son tour « le pouvoir divin de donner ». Peut-être qu'elle le fit; ou bien, comme elle ne méprisait pas les petits bénéfices, assure Gourville... Simple plaisanterie. Ce n'est pas la faute de Mme de la Fayette si la duchesse de Savoie lui expédiait en une fois des deux cents aunes de velours et de satin.

Ces munificences n'avaient pas tant d'à propos que Mme de Sévigné, toujours empressée de faire valoir son amie, voulait bien le dire. En 1676, Mme de la Fayette n'était point ce qu'elle devint plus tard pour la duchesse de Savoie : un agent politique. Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, qui avait vécu jusqu'à son mariage à la cour de France, veuve depuis quelques mois de son cousin, le duc Charles-Emmanuel, régnait au nom de son fils âgé de neuf ans, et n'avait pas encore à se débattre contre l'esprit d'indépendance et les sentiments anti-français que le jeune prince devait manifester de bonne heure. Les lettres à Lescheraine et les cadeaux qu'elles mentionnent sont du temps où sa tutelle ayant pris fin, la duchesse éprouva le besoin d'avoir à Paris un représentant occulte dont, par zèle pour son maître, l'ambassadeur de Savoie dut s'exagérer le crédit, car on ne se

représente pas Mme de la Fayette « parlant à *toute la France* pour soutenir Madame Royale en tout ce qu'elle faisait » (1). Mais Mme de la Fayette avait ses entrées chez des ministres habiles à extraire quelques indications utiles des papotages semi-privés, semi-politiques de la cour de Savoie dont elle leur apportait l'écho.

Ce petit manège ne devait pas déplaire à la mandataire de la duchesse de Savoie, ou bien elle n'aurait pas été femme. On ne voit nulle part qu'elle s'en soit vantée ; ainsi, Mme de la Fayette, pour manquer un peu de fierté, ne laissait pas d'être « secrète » comme on disait alors.

« Elle ne crut probablement pas servir la France », dit le comte d'Haussonville (et, en fait, la servit peu), « elle servait une amie ». Amie très généreuse, on l'a vu ; car, durant les quinze années qui suivirent le mariage de Jeanne-Baptiste, l'office de Mme de la Fayette se bornait à informer la princesse des nouvelles de la cour de France, à la tenir au courant des modes et à faire à Paris ses menues commissions.

C'était, en quelque sorte, une double tradition

(1) Comte d'Haussonville. *Mme de la Fayette* ; p. 104.

de famille. La précédente Madame Royale (1), Christine, fille d'Henri IV, avait fait la connaissance de Renaud de Sévigné dans le temps que les troupes françaises tenaient garnison à Turin pour protéger la duchesse régente contre les entreprises de ses beaux-frères, et la France d'une invasion autrichienne. Rentré en France, Sévigné entretint une correspondance avec la duchesse, et lui présentant, par lettre, la veuve Pioche de la Vergne à laquelle il venait de se conjoindre, la donna pour l'une des femmes de France qui avaient l'esprit le meilleur et le plus solide. L'ayant épousée, Sévigné n'avait garde de la déprécier; l'éloge, d'ailleurs, ne vise que la tête, laquelle pouvait être fort bonne. La duchesse de Savoie ne manqua pas de tirer parti d'une personne « si glorieuse de l'honneur que Son Altesse Royale lui avait fait de lui commander quelque chose, qu'elle en fut, au dire de son mari, presque guérie d'un mal très violent qui l'obligeait de se baigner deux fois le jour » (2).

Constatons que Mme de la Fayette, paresseuse à écrire des lettres jusqu'à fâcher l'indulgente

(1) En faisant abstraction de la première femme du duc Charles-Emmanuel, sœur cadette de Mademoiselle, morte dans l'année de son mariage.

(2) *Renaud de Sévigné* par Jean Lemoine. *Correspondant* du 10 septembre 1911, p. 939.

Sévigné, trouvait le moyen de composer pour la duchesse de Savoie « des relations très exactes de tout ce qu'elle savait de la cour et d'ailleurs » (1). Sans doute, il fallait tenir la promesse faite à Mlle de Nemours lorsqu'elle quitta la France, ayant honoré de son amitié Mme de la Fayette. Toutefois, en considération de la royale amie, Mme de la Fayette savait prendre sur le temps consacré à ses affaires, sur celui qu'elle donnait à la Rochefoucauld, et faisait courir sa plume en dépit de « ses maux de tête du matin », de « ses maux de tête de l'après-dînée », et des « bouillons d'herbes qui l'enivraient ! » (2)

« Le goût d'écrire m'est passé pour tout le monde », assurait-elle en 1673 à Mme de Sévigné ; sauf pour sa Savoyarde.

***

Cette Savoyarde n'était pas une femme estimable ou, du moins, elle cessa d'être estimable à partir de son précoce veuvage. Jeanne-Baptiste, libre à trente et un ans, mal défendue par les souvenirs plus importuns qu'agréables de ses dix ans d'union, s'abandonna sans vergogne

(1) Comte d'Haussonville. *Madame de la Fayette*, p. 99.

(2) Lettres de Mme de Sévigné. III. 209 (Lettre de Mme de la Fayette du 30 juin 1673).

aux irrégularités de conduite que le chevalier de Gramont, à propos de la duchesse Christine, belle-mère de Jeanne-Baptiste, qualifie galamment de : « faiblesses des grands cœurs ».

Les lettres à Lescheraine prouvent que Mme de la Fayette n'en ignorait rien : c'était, au reste, le secret de tout le monde; mais elles font connaître aussi que le choix des favoris, leur élévation, leur disgrâce, l'intéressaient vivement, qu'elle ne répugnait pas à en donner son avis, à pousser la duchesse vers celui-ci plutôt que vers celui-là; et, malgré l'honnêteté du motif, car il importait que l'élu du moment causât le moins possible d'embarras et de scandale, cette ingérence dans de malpropres affaires était regrettable. A ce sujet encore, on s'est « gendarmé » contre Mme de la Fayette dont le comte d'Haussonville prend la défense en disant que « s'il fallait renoncer à toutes les relations de jeunesse qui ont manqué à l'idéal ou à la vertu, le nombre de celles qu'on conserverait ne laisserait pas d'être assez restreint vers la fin de sa vie » (1).

Ceci est d'une psychologie trop amère et d'une morale trop « manche large ». Premièrement, le monde, dans quelque milieu qu'on le

(1) P. 100.

prenne, n'est pas peuplé de femmes compromises, et « manquer à l'idéal » n'est pas du tout la même chose que « manquer à la vertu ». Secondement, toute société avec les femmes compromises doit être rompue lorsqu'il est bien avéré que le bon exemple, et les représentations si l'on en peut faire, ne retireront pas l'amie du mauvais chemin. Le discernement entre une légèreté et une habitude, entre l'oubli passager du bien et le goût du mal est, en général, assez aisé; donc, la règle est précise; son application ne l'est pas autant; mais il faudrait prendre garde que, sous prétexte de sentiments, d'intérêts de famille, d'obligations mondaines, l'équivalence de l'ordre et du désordre ne s'établît.

Et n'est-ce point fait ou presque fait aujourd'hui, avec ces remariages de femmes qui ne sont point veuves, de maris qui ne sont point veufs? Situations fausses — pour ne pas dire plus — envers lesquelles, neuf fois sur dix, on use de ménagements quand l'intransigeance n'aurait rien de méritoire.

Mme de la Fayette, si elle eût appartenu à notre époque, serait du parti des accommodements, et Mme de Sévigné aussi. Pour Mme de Grignan, ce n'est pas sûr : elle avait plus de « principes » que sa mère; les lettres de Mme de Sévigné nous apprennent qu'elle avait marqué

au moins de l'étonnement (1) des cadeaux — encore des cadeaux ! — que Mme de la Fayette avait reçus de Mme de Montespan. « Vous avez, ma fille, une idée plus grande que nous de ce présent de Mme de Montespan à Mme de la Fayette; c'est une petite écritoire de bois de Sainte-Lucie. » Et comme Mme de Sévigné est consciencieuse, elle ajoute : « bien garnie, à la vérité, et un crucifix tout simple. Cette belle est magnifique et se plaît à donner ainsi à plusieurs dames... »

On ne pouvait pas aller à la cour sans rendre des soins à Mme de Montespan. Mme de la Fayette ne lui marchandait pas les siens, c'est indubitable, et elle se brouilla avec Mme de Maintenon, l'ayant jusque-là fort aimée et fréquentée, lorsque celle-ci, gouvernante en titre des bâtards royaux, s'avisa de tenir tête à l'impérieuse femme qui ne pouvait pas se dire leur mère.

Mme de Maintenon s'est expliquée sur cette rupture en termes vagues, mais désavantageux, naturellement, pour son ancienne amie, et dont il faut prendre et laisser, ou tout laisser, peut-être. Inversement, il est difficile d'admettre

(1) Autant qu'il est possible de juger des intentions, toujours claires pour les correspondants, et sujettes à être mal comprises par les lecteurs.

que la « *droiture* de Mme de la Fayette n'avait pu s'accommoder du rôle équivoque de Mme Scarron » aux prises avec Mme de Montespan (1). Une affaire aussi louche ne comporte de droiture chez aucun de ceux qui s'en mêlèrent; et prendre parti, c'était s'en mêler.

Droite? Mme de la Fayette! Elle a pu l'être parfois parce qu'il n'est personne qui soit constamment semblable à soi-même; mais ce n'était pas son ordinaire. Une femme droite n'en use pas avec son mari comme elle a fait avec le sien; elle ne l'a point « enterré » ainsi qu'on a pu le croire : elle s'est contentée de l'« anéantir », et a vécu durant un quart de siècle d'un compromis matrimonial inconciliable avec l'esprit de droiture, même si l'on suppose inexistant l'*épisode* la Rochefoucauld. Une femme droite ne nie pas qu'elle soit l'auteur de ses écrits pour le plaisir de laisser percer un aveu au travers de ses mensonges, et pour tirer du tout une gloire agrémentée de mystère. Une femme droite ne s'ingénie pas à satisfaire le caprice inconsidéré d'une princesse qui, pour se mieux délecter de certains souvenirs, fait appel à un subtil talent d'analyse servi par une plume habile.

(1) Comte d'Haussonville. *Mme de la Fayette*, p. 156.

Si Mme de la Fayette s'était refusée à écrire la centaine de pages relatives aux premières années du mariage d'Henriette d'Angleterre, ou si elle les eût brûlées après la mort de la princesse, comme il y a grande apparence que le récit des derniers moments de Madame n'en aurait pas moins été composé, tout le monde y aurait gagné, et Madame, principalement (1). Quoi! la voilà, cette princesse toute fleurie de grâces, si fine, si intelligente ! Mais c'est une incorrigible étourdie, toujours occupée à tendre les filets où elle laissera pied ou aile ; une sotte, qui choisit pour confident le propre rival de son galant; une créature sans tenue donnant à chacun barres sur elle et dont l'honneur gît au fond des cassettes d'une Montalais!

Que Louis XIV fut donc bien inspiré de n'en point vouloir pour épouse, et quelle reconnaissante sympathie remonte à la terne Marie-Thérèse quand on la compare à cette princesse, fille de France par son mariage, et faisant cacher M. de Guiche dans une cheminée, le recevant chez elle déguisé en femme ! Vraiment, nous avions bien affaire de le savoir ! Si encore les

(1) « A part les premières pages jusqu'au mariage, et la belle scène de la mort tout à la fin, le reste est un tissu de riens si méprisables à tous égards que le livre en tombe des mains. » Arvède Barine : *Louis XIV et Mademoiselle*, p. 158-159.

embrouillements de personnes et les conflits d'intrigues, en dehors desquels, dans cette partie de l'ouvrage de Mme de la Fayette, il n'y a à peu près rien, offraient une ombre d'intérêt ! Mais non (faisons usage contre Mme de la Fayette de ses propres phrases) : c'est un cercle de redites et de démêlés qui ne donne pas un moment de repos »..... au lecteur, et « lui pense faire tourner la tête ». Si, au moins, Madame y apparaissait spirituelle et captivante ! Mais non ; et Mme de la Fayette, pour n'avoir peint qu'un côté de sa chère princesse, l'a desservie. Il n'y eut pas que de la « galanterie » en elle, et Mme de la Fayette ne nous a guère montré que cela.

Mme de la Fayette l'a desservie deux fois. Sous un nom emprunté, la duchesse d'Orléans reparaît dans la *Princesse de Clèves*, semblable à ce qu'elle est dans sa biographie, et même pire, passionnée d'intrigues, extrêmement *tripoteuse*.

Le modèle des chroniques de ce genre (genre fâcheux quelque talent qu'on y déploie), il faut l'aller chercher dans les *Mémoires du chevalier de Gramont*, et non chez Mme de la Fayette. Le récit des intrigues amoureuses de la cour de Savoie et de celle d'Angleterre ne donne pas l'impression d'un « cercle de redites et de

démêlés. » Avouons qu'il a pour lui l'attrait de la licence dans laquelle Mme de la Fayette, à son honneur, n'a jamais versé.

S'exerçant sur un sujet analogue, l'esprit masculin — tous les hommes ne l'ont pas —, et l'esprit féminin — ce n'est pas celui de toutes les femmes —, accusent leur différence. Gramont (ou Hamilton, comme on le voudra)(1) a de l'éclat, et Mme de la Fayette de la finesse. Gramont est un metteur en scène; Mme de la Fayette laisse tous ses personnages s'approcher à volonté de la rampe; Gramont a des mots qui s'imposent et qui font surgir de la mémoire anecdotes et portraits; de Mme de la Fayette, on perd tout si l'on ne se souvient de l'ensemble. La manière de Gramont, jusque dans les détails, est large; Mme de la Fayette semble toujours craindre d'oublier quelque chose.

Mme de la Fayette a beaucoup moins d'esprit que Gramont, au sens que nous donnons maintenant à ce mot. Gramont, excellent écrivain, ne se refuse pas les tournures précieuses. On n'en trouve point chez Mme de la Fayette; mais le style médiocre y voisine avec le très

(1) Hamilton passe pour être le véritable écrivain des Mémoires, bien qu'il dise formellement dans la préface qu'ils lui ont été dictés par Gramont.

bon. Rappelons ce célèbre passage de la Vie d'Henriette d'Angleterre : « Madame ne pensa plus qu'à plaire au roi comme belle-sœur. Je crois qu'elle lui plut d'une autre manière ; je crois aussi qu'elle pensa qu'il ne lui plaisait que comme un beau-frère, quoiqu'il lui plût peut-être davantage ; mais enfin, comme ils étaient tous deux infiniment aimables et tous deux nés avec des dispositions galantes, qu'ils se voyaient tous les jours, au milieu des plaisirs et des divertissements, il parut aux yeux de tout le monde qu'ils avaient l'un pour l'autre cet agrément qui précède d'ordinaire les grandes passions. » Et, six lignes plus bas, voici ce qu'on lit : « L'aigreur s'augmentait tous les jours entre la reine mère et Madame. Le Roi donnait toutes les espérances à Madame ; mais il se ménageait néanmoins avec la reine mère ; en sorte que, quand elle redisait à Monsieur ce que le Roi lui avait dit, Monsieur trouvait assez de matière pour vouloir persuader à Madame que le Roi n'avait pas pour elle autant de considération qu'il lui en témoignait. »

Plaît-il, Mme de la Fayette ?

VIII

LA MORT D'HENRIETTE D'ANGLETERRE ; SA « GRANDE PLACE ». — SENSIBILITÉ DE Mme DE LA FAYETTE

La relation de la mort de Madame n'est pas le fruit de la sensibilité de Mme de la Fayette. Se trouvant présente à cette soudaine catastrophe, il était immanquable qu'elle eût la pensée d'en décrire la marche. Mais la perfection du récit, c'est-à-dire sa sobriété et sa sûreté, est la conséquence de l'affection très vive qu'elle avait pour la princesse.

On ne brode pas sur les derniers moments de ceux qu'on aime, mais on dit tout, et tel détail, mesquin en lui-même, emprunte une valeur singulière à l'incident caractéristique auquel il est associé. Ainsi, les « carreaux » sur lesquels Madame s'étendit après son dîner en cette chaude journée de juin, sont inséparables du prélude de la tragédie. Elle s'y endort, et change de visage au point de devenir peu agréable à voir. Sur ces « carreaux » Henriette a laissé son charme qui était sa beauté : Madame n'est déjà plus Madame.

Et comment se termine-t-elle cette relation de la mort de Madame? Par un gémissement de la fidèle amie? par le tableau du deuil qui assombrit la cour, de la stupeur qui se répandit sur la ville et la France? Point du tout. « Madame expira à deux heures et demie du matin et neuf heures après avoir commencé à se trouver mal. » Avec le dernier soupir de Madame, tout est dit : on peut deviner le reste ; l'exprimer serait affaiblir le spectacle qui doit uniquement nous occuper ; le rideau tombe sur lui seul.

Habileté d'artiste, peut-être, et plutôt instinct du cœur. Bossuet a tiré de la mort de Madame des avertissements sublimes. Cette mission n'incombait pas à Mme de la Fayette ; mais, grâce à elle, nous avons la vision réelle du drame qu'elle raconte ; nous ne songeons même pas à en apprécier le récit puisque nous y assistons.

Henriette dont l'alliance avait été suggérée au Roi en aurait été dédaignée parce qu'elle paraissait trop « petite fille ». La jeune princesse se réjouit de gagner de l'agrément avec les années, mais se refusa à prendre du sérieux ; ce fut son seul tort, comme aussi le seul tort de Marie-Antoinette. Toutes deux eurent des velléités de sortir du devoir ; ni l'une ni l'autre ne

passa outre. Toutes deux montrèrent trop tard ce qu'elles valaient et ce qu'elles auraient pu être.

Madame fut épargnée par les hommes; elle n'a connu ni les humiliations ni le martyre : nous n'avons point de devoirs envers sa mémoire; mais Madame s'est crue empoisonnée, et, dès le premier moment, elle accepta la mort avec simplicité et si résolument qu'elle défendait qu'on la flattât d'y pouvoir échapper. Cela est d'une grande âme et mérite de l'admiration.

Mme de la Fayette ne s'est pas prononcée sur la question de l'empoisonnement. Ce passage : « on fit prendre à Madame plusieurs drogues dans cette pensée de poison et peut-être plus propres à lui faire du mal qu'à la soulager », n'implique pas nécessairement qu'elle n'a pas cru au poison. Cet autre : « j'étais désespérée de ce que les médecins ne lui donnaient point de remède, et surtout l'émétique », ne prouve pas qu'elle y ait ajouté foi.

Très sagement, Mme de la Fayette s'en est tenue au fait, sans s'arrêter à rechercher ses causes. Le fait indiscutable, c'est que le siège de la maladie était dans les voies digestives; que, « sans entendre la médecine, on jugeait néanmoins que Madame ne pourrait sortir de cet état que par une évacuation ». Or, « la

nature tendant à sa fin par en haut », l'émétique, que les médecins ne lui donnèrent point, paraissait en effet mieux approprié à son cas que tout autre remède.

Mme de la Fayette dut conserver toute sa vie la pensée ou l'arrière-pensée que Madame aurait pu être sauvée si on « lui avait aidé à vomir ». En quoi elle se trompait; mais elle se trompait avec bon sens; et, de leur côté, les docteurs, qui traitèrent Madame par l'expectative, avaient raison sans le savoir. La membrane de l'estomac s'était, par l'action d'un ulcère, amincie graduellement, puis trouée dans le moment que Madame but le fameux verre d'eau de chicorée; une petite quantité du liquide, au lieu de descendre dans les intestins, passa par le trou et se répandit dans la cavité abdominale causant d'horribles coliques qui « redoublèrent quand Madame prit un bouillon, et devinrent aussi violentes qu'elles l'avaient été lorsqu'elle avait pris l'eau de chicorée ». Du bouillon aussi avait passé par le trou, et de tout ce que Madame aurait avalé, partie s'en serait allée par là. Les médecins furent donc bien inspirés de n'user, en outre de l'inévitable saignée, que du traitement par « en bas » qui, n'introduisant rien dans l'estomac, épargnait à la malade de cruelles souffrances.

Assurément des gens étaient morts avant Madame du même accident sans que l'on criât au poison; mais ils n'étaient pas de sang royal et n'avaient pas comme Madame des ennemis jusque dans leur maison. Toutefois, si l'on avait pris garde à ce petit fait matériel que l'absorption du bouillon, lequel, très certainement, n'était pas empoisonné, fut accompagnée de symptômes identiques à ceux qui avaient marqué l'absorption de l'eau de chicorée, le soupçon d'empoisonnement serait tombé de lui-même.

Ce détail, Mme de la Fayette l'a noté; elle n'en a pas tiré de conclusion; mais, rapproché du procès-verbal d'autopsie, heureusement conservé, il a servi de nos jours à établir avec une vraisemblance confinant à la certitude les conditions très naturelles de la catastrophe (1).

(1) On en trouvera tout le détail dans l'ouvrage de Fr. Funck-Brentano: *Le drame des poisons*, p. 250-280. — A l'autopsie, le trou fut remarqué par les médecins français et le chirurgien du roi d'Angleterre. On l'attribua à un coup de ciseau de l'opérateur. Cependant, à en juger par un passage du journal d'Olivier d'Ormesson, la perforation de l'estomac passait alors pour être l'indice d'un empoisonnement. Si le dire d'Olivier d'Ormesson avait quelque valeur, le chirurgien et le médecin anglais amenés par l'ambassadeur (présent lui-même à l'autopsie et disposé à croire au poison, vu la parole imprudente que Madame lui avait dite dans son agonie) auraient soulevé une discussion au sujet de ce trou, et ils ne le firent point. La manière dont Madame avait changé avant que d'avoir bu l'eau de chicorée aurait dû suffire à écarter toute idée de poison, outre que depuis quelques jours la mauvaise mine de Madame avait été fort remarquée (Mémoires de

Au dix-septième siècle et même au dix-huitième, le public ne pouvait avoir en cette affaire qu'une conviction morale, et elle fut généralement favorable, tant en Angleterre qu'en France, à la thèse de l'empoisonnement. Monsieur, ce triste personnage, fut tout de suite mis hors de cause devant le tribunal de l'opinion. Sa tenue au chevet de sa femme avait été irréprochable ; il fait une excellente figure tout du long de la relation de Mme de la Fayette ; quant à son indigne familier, le chevalier de Lorraine, écarté de la cour par le crédit de Madame sur le Roi, on s'étonna qu'il eût eu permission de revenir à Versailles malgré le bruit qui lui attribuait la préparation du crime.

Les premiers médecins de son royaume ayant opiné que la mort de Madame avait été naturelle, le Roi les crut, et ne songea pas à se conduire comme s'il ne les croyait pas. Les éclaircissements modernes donnent une singulière autorité à la sagesse de Louis XIV, à la demi-

Mademoiselle, tome IV). Néanmoins, cette mort si rapide était bien faite pour égarer l'opinion encline de tout temps à se plaire aux explications dramatiques. — Mme de la Fayette observa une réserve très louable dans sa relation de la mort de la princesse ; mais, trois ou quatre ans après l'avoir écrite, apprenant la mort de la reine d'Espagne, fille de Madame, mort attribuée très faussement aussi, sans doute, au poison, Mme de la Fayette ne put se tenir d'écrire dans ses *Mémoires de la cour de France* que Madame était morte de la *même mort*.

clairvoyance, honorable pour le temps, des médecins, à la réserve de Mme de la Fayette, et font cruellement ressortir l'extravagance des moyens employés par la seconde femme de Monsieur, la « peste » palatine, et par Saint-Simon, dans un mauvais jour, pour soutenir la thèse du crime.

Il faut rendre à chacun ce qui lui revient. L'idée que l'eau de chicorée était inoffensive, mais que la porcelaine de la tasse avait été empoisonnée, est du cru de la Palatine. Saint-Simon n'est pas en reste; il nous corse un mélodrame dont la moindre invraisemblance gît dans ce fait, déjà peu ordinaire, que le scénario lui en avait été fourni par un procureur général du parlement, Joly de Fleury — lequel s'était laissé mystifier avec candeur (1).

Littré, le premier, a démontré que Madame succomba à une péritonite suraiguë, conséquence inévitable et immédiate d'une perforation par ulcère simple de l'estomac. Reportant tout le mérite de sa consultation rétrospective sur la science moderne qu'il loue magnifiquement, Littré va un peu loin en supposant que cette science « aurait peut-être sauvé Madame ». Cruveilhier, le praticien fameux qui a décrit

(1) Saint-Simon. Edition Chéruel. Tome III, p. 44-47.

l'ulcère simple de l'estomac, ne semble pas admettre qu'il y ait remède à la perforation s'il arrive que l'ulcère la détermine. « Les accidents rapidement mortels, écrit-il, qui sont la suite de la perforation de l'estomac survenant brusquement et, quelquefois, immédiatement après l'ingestion d'aliments ou de boissons, la question d'empoisonnement a été soulevée un assez grand nombre de fois. » Il cite le cas d'un vigoureux charbonnier de vingt-trois ans qui mourut en quelques heures d'une péritonite par perforation de l'estomac, tout comme la débile princesse de vingt-six ans, sans que lui-même, Cruveilhier, eût tenté de le guérir ou laissé entendre que la chose fût faisable. L'autopsie démontra que c'était un cas de perforation spontanée par ulcère simple de l'estomac (1).

« Je pus savoir, ajoute Cruveilhier, que cet homme souffrait habituellement de l'estomac et que ses digestions étaient laborieuses. » Ainsi en était-il de Madame; ainsi en est-il de milliers et de milliers de personnes qu'on ne soigne pas pour cela comme si elles avaient un ulcère à l'estomac, ce qui est heureux, car la plupart n'en ont point. Donc, tout sujet

(1) Voir *Le drame des poisons*, p. 275-276.

atteint d'un ulcère simple de l'estomac dont le développement n'a pas présenté de symptômes caractéristiques (ce qui doit arriver souvent), et qui provoque (complication rare) la perforation de la membrane stomacale, est, nonobstant la *Science Moderne*, condamné à mourir dans les vingt-quatre heures ainsi qu'il arriva à l'auguste malade de MM. Esprit, Yvelin et Vallot — et au charbonnier, patient du docteur Cruveilhier.

***

« La science moderne aurait peut-être conservé Madame dans cette grande place qu'elle remplissait si bien ». Telle est la phrase exacte de Littré. De la question médicale, il passe à la question historique, et son jugement sur la personnalité de Madame ne risque guère d'être contesté. Madame, sans beauté, chétive, à demi contrefaite, a été, par sa grâce et son intelligence, la parure des premières années d'un règne dont le déclin fut réjoui par la duchesse de Bourgogne, cette autre laide. Toutes deux sont encore en possession de faire des conquêtes; leur sourire est plus persuasif qu'aucun papier d'archives; il peut défier les restrictions des rigoristes.

Henriette, toute française, nous est plus chère

qu'Adélaïde de Savoie sur laquelle pèse un soupçon d'incivisme. Henriette a négocié le traité de Douvres, entente superficielle, nullement « cordiale », qui n'en fut pas moins avantageuse pour la France, et les arguments extra-moraux qu'elle se chargea de faire valoir auprès du roi d'Angleterre, son frère, ne lui sont pas imputés : on les passe au compte de la politique qui n'en est pas à un scandale près.

Henriette était médiocrement instruite ; la plupart des femmes, et surtout les princesses, n'ont que faire de l'érudition; mais elle avait le goût des choses de l'esprit et le sens du beau ; elle savait discerner les talents; son patronage était stimulant, délicat et affable. Et cependant, combien « cette grande place qu'elle remplissait si bien » était fausse !

Madame faisait figure de reine, ce qui n'eût pas dû être, même si le Roi avait été veuf; et puisque Marie-Thérèse tenait mal son rang, il aurait fallu que Madame s'appliquât à tempérer l'éclat du sien; ni les lettres ni les arts n'en auraient souffert, mais Madame se serait moins divertie.

Son immixtion dans la politique est le côté le plus faux de sa « grande place ». Madame travaillait seule avec le Roi, et ne s'ouvrait de rien à Monsieur, l'homme de France le plus mal

entouré et le moins « secret ». Louis XIV était dans son rôle en mettant à profit la fine intelligence de sa belle-sœur et ses liens de famille; Madame était hors du sien en se mêlant d'affaires dont son mari était exclu, de quoi celui-ci enrageait comme époux et comme prince. Monsieur était très sensible au ridicule; et, quelque mépris qu'il inspire, on doit reconnaître que sa femme, par sa participation aux affaires de l'Etat, plus encore que par ses inconséquences, lui donnait largement sujet d'appréhender les moqueries.

Une preuve indéniable du trouble supplémentaire que la « politique »de Madame apportait dans ce mauvais ménage, nous est fournie par l'ambassadeur d'Angleterre lui-même, lord Montaigu. Quinze jours après la mort de Madame, il écrivait ceci au roi son maître : « J'eus l'honneur d'entretenir Madame assez longtemps le samedi, jour précédent de celui de sa mort. Elle me dit qu'elle voyait bien qu'il était impossible qu'elle pût jamais être heureuse avec Monsieur, lequel s'était emporté contre elle plus que jamais, deux jours auparavant à Versailles, où il l'avait trouvée dans une conférence secrète avec le Roi sur des affaires qu'il n'était pas à propos de lui communiquer. »

Les légèretés de Madame auraient passé avec

le temps; au contraire, son esprit se faisant plus mûr, le goût des négociations diplomatiques, renforcé par un désir sincère de servir à la fois son pays d'origine et son pays d'adoption, ne pouvait que se développer; et Madame, il est aisé d'en juger, n'était pas d'humeur à sacrifier ses « conférences secrètes avec le Roi » à la dignité de Monsieur. Aucun mari n'aurait patiemment supporté de telles façons de faire chez sa femme — sauf le comte de la Fayette. Ainsi, la division du ménage s'accentuait en proportion de la grandeur de la place. Mme de la Fayette avait quelques raisons personnelles de ne s'en point scandaliser; et qui donc y eût songé parmi les fidèles que Madame s'était acquis à jamais par la douceur de son commerce?

***

Mme de la Fayette, attentive dans la relation de la mort de Madame à reléguer au second plan l'expression de sa propre douleur, pleura très sincèrement et très simplement, à ce qu'il semble, sa princesse. Le 30 juin 1673, troisième anniversaire du jour fatal, elle ne laisse pas d'écrire une lettre à Mme de Sévigné qui l'attendait depuis longtemps, et une lettre enjouée; à la fin seulement, cet épanchement contenu :

« Il y a aujourd'hui trois ans que je vis mourir Madame ; je relus hier plusieurs de ses lettres; je suis toute pleine d'elle. » (1) Hors cela, il semble aussi que la sensibilité de Mme de la Fayette dont on lui fait généralement un mérite n'était pas exempte de maniérisme ou de calcul.

Lorsque Mme de Sévigné, à la veille de se mettre en route pour la Provence, au début de juillet 1673, alla visiter Mme de la Fayette dans la maison de campagne si indiscrètement empruntée à Gourville, elle prit garde de rien

(1) De la préface de la *Vie d'Henriette d'Angleterre*, il résulte que Mlle de la Vergne ne fit la connaissance de cette princesse qu'à l'époque où, *étant devenue Mme de la Fayette*, elle allait souvent à la Visitation de Chaillot, fondée en 1651 par la reine d'Angleterre qui y faisait en compagnie de sa fille de fréquents séjours. L'auteur de l'étude citée plus haut sur Renaud de Sévigné, ayant établi que Mlle de la Vergne figura au nombre des filles d'honneur de la reine régente de 1650 à 1655, estime que la liaison entre Henriette et celle qui devait être son biographe, se noua dès cette époque. Mais, remarquons qu'au début de 1653, Mlle de la Vergne alla avec sa mère retrouver en Anjou Renaud de Sévigné, enragé frondeur, qui y avait été exilé en décembre 1652. Elle se maria en février 1655 et partit pour l'Auvergne où elle passa à peu près cinq années. Elle put assurément voir la jeune Henriette au temps de la Fronde à Paris puisque la reine d'Angleterre continua d'y vivre tandis que la cour vagabondait en province au hasard des guerres civiles; mais alors, nulle relation d'amitié n'était possible entre Mlle de la Vergne et la princesse, sa cadette de plus de dix années, et âgée seulement de six à huit ans. C'est donc bien, ainsi que l'écrit l'intéressée elle-même, la « connaissance faite au cloître de Chaillot » vers 1660, qui donna à Mme de la Fayette « l'honneur de la familiarité de la princesse, et quand celle-ci se fut mariée (1661), toutes les entrées particulières chez elle ».

spécifier quant à la date de son départ pour ne pas « porter un coup » comme on dit vulgairement, à sa sensible amie. « J'ai été à Saint-Maur faire mes adieux, sans les faire pourtant, car, sans vanité, la délicatesse de Mme de la Fayette ne peut souffrir sans émotion la perte d'une amie comme moi : je vous dis ce qu'elle dit. J'y fus avec M. de la Rochefoucauld qui me montra la lettre que vous lui écrivez... » Mme de Grignan dont l'humeur était fort contraire aux enfantillages dut sourire de l'équivoque où se complaisait Mme de la Fayette et à laquelle ses amis se prêtaient avec indulgence.

Le voyage de Mme de Sévigné était décidé depuis plusieurs mois; le départ avait été retardé de semaine en semaine par l'état de santé de Mme de la Trousse, tante de Mme de Sévigné. Mme de la Trousse était morte le 30 juin; Mme de la Fayette qui résidait à deux lieues de Paris et recevait compagnie chaque jour, en fut certainement instruite, de sorte que voyant arriver Mme de Sévigné le 7 ou le 8 juillet, elle ne pouvait prendre le change sur le but de la visite. Cette séparation n'était point compensée pour Mme de la Fayette comme elle l'était pour Mme de Sévigné qui s'en allait retrouver sa fille; le chagrin de la première est donc naturel et sympathique; mais il apparaît que l'émotion

de l'adieu était ce qu'en cette circonstance, et en toute autre analogue, sans doute, elle redoutait le plus. Le mot lui était plus pénible que la chose, ce qui n'est pas d'un brave cœur, les larmes accusant moins de faiblesse que les soins qu'on prend d'éviter les occasions d'en verser.

En revanche, quand il s'agissait d'un prince du sang, Mme de la Fayette pleurait, même par provision. M. le Duc devant aller faire la guerre en Hollande, elle versa des larmes avec tendresse, dit Charles de Sévigné, pour le péril qu'il pouvait courir cinq ou six mois plus tard (1). C'était excessif et un peu courtisanesque. Pareillement, on n'aime guère les effusions et les génuflexions qui caractérisaient ses remerciements au roi lorsqu'elle avait reçu de lui quelque bienfait. Dans un siècle facilement prosterné devant la majesté royale, Mme de la Fayette forçait la note jusqu'à se faire parfois moquer d'elle.

(1) Henri-Jules, fils unique du grand Condé, libertin, fantasque, méchant, épousa la vertueuse Anne de Bavière qu'il rendit la femme la plus malheureuse du royaume. Comme prince, il contribua faiblement au lustre de sa maison. Son fils, l'élève de la Bruyère, tenait beaucoup de lui.

IX

LA QUESTION LA ROCHEFOUCAULD-LA FAYETTE

Il est un autre genre de sensibilité dont Mme de la Fayette retire honneur ou blâme selon qu'on admet qu'elle l'a victorieusement combattue ou qu'elle s'y est abandonnée : en termes précis, la Rochefoucauld a-t-il été son ami, sans plus ; ou bien a-t-il été en sus, le rival heureux et, d'ailleurs, certainement unique, de M. de la Fayette ? La vraisemblance est égale de chaque côté; et, comme dit l'autre, il faudrait mettre les deux pour deviner juste.

En tout cas, Mme de la Fayette se surveilla d'assez près pour que l'on puisse dire d'elle en toute impartialité ce qui naguère a été avancé avec trop de complaisance au sujet de Mme de Genlis : qu'en somme le scandale fut absent de sa vie. Sauf qu'elle ne se refusa pas le plaisir de voir souvent durant une dizaine d'années le héros de son roman intime, et tous les jours la dizaine suivante laquelle fut close par la mort de la Rochefoucauld, Mme de la Fayette s'attacha visiblement à sauver les apparences ou

à en corriger la signification faussement accusatrice. Elle écrivit même à Mme de Sablé une lettre que cette marquise n'était point priée de garder secrète, destinée à la persuader, à persuader le jeune comte de Saint-Paul, fils présumé de la Rochefoucauld, et beaucoup d'autres, que les bruits qui couraient n'étaient que plaisanteries, et « qu'il ne fallait rien penser de M. de la Rochefoucauld sinon qu'il était de ses amis » (1).

Mme de la Fayette avait alors trente et un ou trente-deux ans, et semblait craindre fort le ridicule qui s'attache aux « galanteries » (entendons : coquetteries) d'automne. Cet automne serait aujourd'hui le commencement de l'été;

(1) On hésite sur le sens d'une douzaine de lignes de cette lettre publiée par Sainte-Beuve (*Portraits de femmes*, p. 264-265). Mme de la Fayette ayant mis pour l'agrément de l'esprit, la Rochefoucauld en comparaison avec Mme de Sablé : « quand cette comparaison, continue-t-elle, vous offenserait dans la bouche d'un autre (et pourquoi ?), elle est une grande louange dans la mienne si tout ce qu'on dit est vrai ». Faut-il voir dans ces derniers mots une allusion à la liaison supposée de la Rochefoucauld et de Mme de la Fayette ? Ce serait presque un aveu, et la lettre est écrite à fin toute contraire. Et encore: « Je suis entrée avec M. le comte de Saint-Paul dans ces dits-là; mais j'ai peur qu'il n'ait pris tout sérieusement ce que je lui en ai dit; je vous prie de lui en parler comme il faut pour lui mettre dans la tête que ce n'est qu'une plaisanterie. » S'agit-il de quelque passage des *Maximes* récemment publiées, et malignement rapporté à Mme de la Fayette ? Au fond, il s'agirait toujours de la situation délicate que la société de Mme de la Fayette avait déjà éventée. Pourquoi Sainte-Beuve n'a-t-il pas expliqué ce passage s'il le pouvait, et, s'il ne le pouvait pas, pourquoi ne l'avoir point dit ?

mais il n'importe. Si cette lettre ne prouve en aucune façon la vertu de Mme de la Fayette : « jamais pièce diplomatique ne fut moins convaincante », remarque le comte d'Haussonville, elle suffit à établir qu'irréprochable ou non, Mme de la Fayette ne prenait pas facilement son parti des *on dit* : « J'ai bien vu que M. le comte de Saint-Paul avait ouï parler de ces dits-là. »

Evidemment, il ne plaisait pas à Mme de la Fayette que l'on badinât à son sujet ; ce n'était pas une rieuse comme Mme de Sévigné. Des deux amies, l'une a conservé intacte sa réputation sans s'y être extérieurement fort appliquée ; l'autre, beaucoup moins en dehors, soucieuse du qu'en dira-t-on, n'a pas conquis cette place de tout repos — la plus enviable pour une femme — qui, n'étant pas susceptible d'être attaquée, n'est pas environnée de défenseurs. Mme de la Fayette a ses champions : ils ne peuvent pas empêcher qu'elle ne demeure une femme soupçonnée ; elle a des détracteurs : ils ne peuvent faire qu'elle passe dans la catégorie des femmes « convaincues ».

Discussion peu utile, conclut justement le comte d'Haussonville, parce qu'en effet, la connaissance de la vérité dans ce cas particulier n'intéresse en rien l'étude de la vie politique,

sociale et même littéraire du dix-septième siècle. Si Mme de la Fayette n'avait jamais rencontré la Rochefoucauld, il est probable que nous n'en aurions pas moins *Zaïde ;* il est également probable que nous n'aurions pas la *Princesse de Clèves ;* mais, que la liaison entre la Rochefoucauld et Mme de la Fayette ait été une amitié amoureuse ou une passion tombée aux réalités, le roman de la *Princesse de Clèves* serait ce qu'il est : un roman bien compris.

Imagine-t-on qu'il doive cette qualité à la fermeté morale personnelle de son auteur ? Inversement, fallait-il qu'il tournât au banal parce que Mme de la Fayette aurait, pour son propre compte, fait preuve de faiblesse ? Donc, les œuvres étant sauves, le reste est assez indifférent.

« Toutefois, dit encore le comte d'Haussonville, les imaginations délicates accorderont toujours la préférence aux femmes qui n'ont jamais perdu le droit au respect sur celles qui n'ont de titres qu'à l'indulgence. »

La question la Rochefoucauld-la Fayette est intéressante par les polémiques qu'elle entretient et la critique des opinions qui s'y rapportent. Mme de Sévigné n'aurait pas dit, encore moins écrit, un mot capable de faire tort à Mme de la Fayette, surtout auprès de

Mme de Grignan assez mal disposée pour la grande amie de sa mère. Donc, le témoignage de Mme de Sévigné, très favorable à Mme de la Fayette, a peu de valeur. Comme il est naturel, à diverses reprises, Mme de Sévigné peint le chagrin que la mort de la Rochefoucauld a causé à Mme de la Fayette, le vide qui s'est fait dans son existence : « la pauvre Mme de la Fayette ne sait plus que faire d'elle-même ». Tout cela est indépendant de la question qui nous occupe : innocente ou fautive, l'amitié souffre également des éternelles séparations.

Lorsque, vers 1670, les relations se resserrèrent entre la Rochefoucauld et Mme de la Fayette, le bruit en arriva à Bussy dans le fond de sa province. Il écrivit, pour supplément d'information, à Mme de Scudéry, la belle-sœur de *Sapho*, et en reçut une réponse où le oui et le non voisinent agréablement. « M. de la Rochefoucauld vit fort honnêtement avec Mme de la Fayette : il n'y paraît que de l'amitié. » Si cette phrase signifie que la Rochefoucauld en use fort convenablement avec Mme de la Fayette, elle ne vise que les apparences et ne décide rien du tout. Mais, étant donné ce qui suit, elle doit signifier que, *présentement*, leur intimité est quitte de tout soupçon. « Enfin, la crainte de Dieu, de part et d'autre, et peut-être sa

politique (1) ont coupé les ailes à l'amour. » N'est-ce pas concéder qu'il y eut un temps où les prescriptions de la morale avaient été quelque peu négligées ?

De sorte que la liaison n'aurait été coupable (si elle l'a été) que durant les années où la fréquence médiocre de leurs rencontres n'éveillait pas la médisance ; et serait devenue honnête (au sens strictement moderne du mot) lorsque leurs existences devinrent inséparables l'une de l'autre. « A la crainte de Dieu et à la politique de Mme de la Fayette », Mme de Scudéry aurait pu ajouter que M. de la Rochefoucauld approchait de la soixantaine, et qu'ayant été jeune sans mesure, il était vieux avant le temps.

Son portrait tracé par lui-même, selon la mode d'alors, et peut-être un peu sujet à caution, nous le dépeint, à quarante-six ans, vers 1660, encore mince et fringant. Mais de 1671 à 1680, les lettres de Mme de Sévigné ne tarissent pas sur la goutte de M. de la Rochefoucauld, sur sa fièvre, sur l'enflure de ses jambes. En un mot, il était devenu parfaitement podagre.

Allons, Tircis, il faut faire retraite.

(1) *Sa polilique :* la prudence très calculée de Mme de la Fayette. Ce mot est encore pris au sens où l'emploie Mme de Scudéry, principalement dans le peuple.

Amarante, plus jeune de vingt années, s'était tournée en malade imaginaire (1), et voilà plus de raisons qu'il n'en faut pour décharger de tout blâme la période finale de leur liaison. Au sujet de la première, ne jurons de rien.

Certains, voulant avec Sainte-Beuve que la Rochefoucauld et Mme de la Fayette ne se soient point connus avant 1665, tirent de cette date la conviction que jamais « la plus petite chose » (comme dirait Labiche) n'a pu se passer entre eux; vu, qu'en 1665, elle avait trente et un ans, et lui, cinquante-deux. « La question ne me paraîtrait pas absolument tranchée pour cela », écrit sagement le comte d'Haussonville. En effet, si désireux que l'on soit de

(1) Le 12 octobre 1677, Mme de Sévigné écrit que Mme de la Fayette ne prend plus que du lait. Le 15, elle le quitte, parce qu'il « *s'est aigri*, de sorte que cette unique espérance pour le rétablissement de sa misérable santé est ôtée à ses amis ». Juste à ce moment, au cours de l'hiver 1677-1678, Mme de la Fayette travaille avec la Rochefoucauld, reprend et achève la *Princesse de Clèves*, ce qui n'alla pas sans fatigue, et elle vécut encore seize ans. Elle mourut dans sa soixantième année, étant réellement malade depuis deux ans; cela ne prouve pas qu'elle ne s'écoutait point quand, dans la force de l'âge, elle se plaignait sans trêve de maladies indistinctes. Cette disposition engendre fatalement une mauvaise hygiène qui prépare les voies aux maladies véritables. La manie de Mme de la Fayette a valu à Mme de Sévigné — et à nous — une jolie lettre (16 juillet 1673) : « Ah! ah! j'ai mal au cœur, je ne veux point de potage... je ne mange que par machine comme les chevaux, en me frottant la bouche de vinaigre... » Et tout de suite : « je viens d'écrire des folies à M. le Duc » (fils du grand Condé). Pour une personne qui « n'avait ni mangé ni dormi depuis trois jours »!

canoniser Mme de la Fayette, il faut s'en tenir aux vraisemblances et ne pas loger prématurément les gens aux Invalides.

Sainte-Beuve veut croire à l'innocence de cette amitié plutôt qu'il n'y croit ; de là, sans doute, la manière ambiguë, déconcertante dont il la juge. « Mme de la Fayette fonda la première un exemple tout à fait illustre de ces attachements durables, décents, légitimes et consacrés dans leur constance, de tous les jours, de toutes les minutes pendant des années jusqu'à la mort ; qui tenaient aux mœurs de l'ancienne société... » Il parle encore de « la liaison intime et déclarée de M. de la Rochefoucauld et de Mme de la Fayette, de la liaison si longue et si inviolable qui fait ressembler la vie de Mme de la Fayette à un roman, à un roman sage (roman toutefois) » (1).

« Attachement durable, décent », c'est fort juste ; mais *légitime ?* Le terme est, en tout cas, mal choisi puisque la liaison en cause, irréprochable ou non, échappait aux conventions légales. On ne dirait pas de l'amitié inattaquable de Mlle de Scudéry pour Pellisson, qu'elle était légitime, mais qu'elle était correcte ou honnête. D'autre part, ces mots : « attachement

(1) *Portraits de femmes*, p. 251-252.

décent et *consacré dans sa constance* », sentent l'apologie et, par conséquent, sous-entendent la faute. Enfin, l'expression : « liaison intime et déclarée » n'a, aujourd'hui, qu'un sens ; il est nettement fâcheux. L'appliquant à des personnages du dix-septième siècle, Sainte-Beuve a pu lui en attribuer un autre. Et nous ne sommes pas plus avancés que devant sur ce qu'il convient de penser de la vertu de Mme de la Fayette.

Le comte d'Haussonville est plus précis que Sainte-Beuve. Partisan de l'amitié amoureuse, il pense que la liaison est contemporaine du portrait : la Rochefoucauld ayant encore « la taille libre et bien proportionnée (c'est-à-dire qu'il n'avait pas engraissé), les cheveux noirs assez épais, assez longs et naturellement frisés ». Au moins, il le dit, son portrait gravé, non écrit, n'accuse pas la frisure (1). Mme de la Fayette est entre vingt-cinq et vingt-six ans ; elle bat son plein. « Toutefois, déclare le comte d'Haussonville, je ne crois pas que leur relation ait été de même nature que la célèbre liaison de la Rochefoucauld avec Mme de

(1) Dans la suite du portrait, on lit : « J'ai été galant, je ne le suis plus présentement, *quelque jeune que je sois.* » La Rochefoucauld pourrait appeler de ceux qui font de lui un vieillard à cinquante ans ; mais il ne sied pas à un homme de quarante-six ans de p rendre les airs d'un jouvenceau.

Longueville. » A la bonne heure! voilà qui est clair; et quand même il se serait rencontré dans les deux liaisons quelques circonstances analogues (contrairement au sentiment du comte d'Haussonville), il resterait encore que la différence entre les deux femmes en met une notable entre les conditions du démérite attaché à chacune des deux irrégularités.

Mme de Longueville avait le vice impudent. Mme de la Fayette a pu faillir; elle n'a scandalisé personne. Au temps de sa pénitence, Mme de Longueville avait fort à faire pour racheter par ses remords la variété de ses souvenirs. Dans la vie passionnelle de Mme de la Fayette, il n'y a que l'auteur des *Maximes*, celui-là qui a écrit : « Il est rare de trouver des femmes qui n'aient jamais eu qu'une galanterie.»

Que de hauts, de bas, d'intrigues, de jalousies, de vengeances dans les amours de la Rochefoucauld et de Mme de Longueville! De la Rochefoucauld et de Mme de la Fayette, on pourrait dire « qu'il ne se vit jamais rien de plus marié que ces deux êtres qui ne l'étaient pas » (1). Mais enfin, qu'on atténue la faute le

(1) Phrase empruntée à un roman de Cherbuliez : *Méta Holdennis*, et se rapportant à des personnages imaginaires. Dans ce roman, Cherbuliez a fortement dessiné un type d'*ange gardien*, une Allemande, honnête fille et capable des plus basses actions.

plus possible, qu'on la supprime tout à fait, il est excessif de prétendre que Mme de la Fayette se préparant à la mort « pouvait, sans scrupule, admettre en quelque sorte la pensée de la Rochefoucauld entre elle et Dieu » (1).

Ce n'était assurément pas l'avis du janséniste du Guet que Mme de la Fayette prit pour directeur (non comme confesseur, du Guet ne confessait pas) lorsqu'elle sentit la mort s'approcher d'elle. « La vérité, madame, vous jugera, lui écrivit-il;..... en vain l'on se défend, en vain l'on dissimule; le voile se déchire à mesure que la vie et ses cupidités s'évanouissent.... en vain, on s'abîme dans une salutaire confusion en repassant dans l'amertume de son cœur tant d'années dont on ne peut soutenir la vue et dont cependant on ne s'est point encore sincèrement repenti parce qu'on est encore assez injuste pour excuser sa faiblesse et pour aimer ce qui en a été la cause. » (2)

On se tromperait probablement si l'on voyait dans ces derniers mots une allusion à la faiblesse particulière que Mme de la Fayette pouvait avoir à se reprocher. Sainte-Beuve, qui semble ne pas croire à cette faiblesse, les

(1) Comte d'Haussonville. *Mme de la Fayette*, p. 89.
(2) Sainte-Beuve. *Port-Royal*. VI. 35.

souligne pourtant dans son portrait de Mme de la Fayette (1).

Du Guet, dans la même lettre, avait écrit : « On sent qu'on n'a pris de la vertu que l'ajustement et la parure, et qu'on en a négligé le fond qui est de rapporter tout à Dieu. » Et ces deux lignes résument toute la substance de la mercuriale : à savoir, que toutes nos vertus, toutes nos qualités, si elles n'ont eu pour principes qu'une vanité sage et un orgueil éclairé (la politique, dirait Mme de Scudéry), et pour fin que nous-mêmes, ne sont point des titres aux yeux de Dieu, mais, au contraire, la condamnation d'une vie.

La lettre de l'abbé du Guet dont la dernière partie revêt une forme impersonnelle (on gémit, on est effrayé, etc.) s'adapte à nombre de femmes inaptes à pécher par éducation, délicatesse, bon goût, fierté, et qui, humainement vertueuses, vivent comme Mme de la Fayette dans l'illusion et le mensonge.

L'ombre de la Rochefoucauld n'est pas prise à partie dans cette lettre ; cependant, l'abbé du Guet n'aurait pas admis qu'elle s'insinuât entre sa pénitente et Dieu. Est-ce à l'influence du directeur qu'il faut rapporter la dernière phrase

(1) *Portraits de femmes*, 286.

du dernier billet écrit à Mme de Sévigné par Mme de la Fayette, seize mois avant sa mort ?(1) « Croyez, ma très chère, que vous êtes la personne du monde que j'ai le plus véritablement aimée. » L'autre affection, qu'elle ne nommait plus, était-elle donc enfin ensevelie, consumée en sacrifice ? se demande Sainte-Beuve. Mais, d'abord, dans la plupart des cas (et sans même tenir compte des banalités imposées par l'usage), on s'exagérerait la signification des formules finales des lettres si on les prenait au sens absolu ; ensuite, la catégorie d'affection où Mme de Sévigné passait première n'entre pas en concurrence avec l'amour conjugal, l'amour maternel, et l'amour sans épithète aussi pur qu'on le suppose. Aucun de ces sentiments ne fait de tort aux autres ni n'en souffre d'eux (2).

Mme de la Fayette aurait pu adorer son mari et écrire à Mme de Sévigné : « vous êtes la personne que j'ai le plus véritablement aimée ». Manquait-elle à ses enfants en assurant Mme de Sévigné qu'elle occupait la meilleure

(1) Ce n'est peut-être pas le dernier ; mais on n'en a pas dont la date soit postérieure à la date de celui-ci ; 24 janvier 1692.

(2) Joseph de Maistre, tout à l'enthousiasme de son union prochaine et longuement désirée avec Mlle de Morand, écrivait à son ami le comte Henri Costa de Beauregard : «.... je ne sais plus où est ma tête, mais mon cœur est toujours à la même place, et nul sentiment n'a droit d'y coudoyer l'amitié. »

place dans son cœur? Mme de la Fayette se plaisait à dire qu'elle aimait Mme de Sévigné plus qu'elle n'en était aimée : « J'en ferais convenir Corbinelli en un demi-quart d'heure. » Mais Mme de Sévigné était bien fondée à ne le point admettre.

X

LE LATIN DE Mme DE LA FAYETTE

Nous devons à Segrais un certain nombre de renseignements sur Mme de la Fayette. Ils sont évidemment très sincères ; sont-ils exacts au même degré? Segrais était l'obligé de Mme de la Fayette qui le « retira » chez elle lorsqu'il dut quitter le service de Mademoiselle où il était engagé depuis vingt-trois ans (1). Domestique (au sens ancien du mot) chez Mademoiselle, Segrais passait au rang d'hôte et

(1) Mademoiselle dit dans ses *Mémoires* qu'elle chassa Segrais, pour avoir, de concert avec Guilloire (secrétaire de la princesse), entrepris de faire manquer son mariage avec Lauzun. Segrais n'avait pas au Luxembourg l'autorité de Guilloire, mais il avait plus d'esprit, et il se serait établi le *souffleur* de Guilloire. Dans ses propres Mémoires, Segrais nie s'être mêlé de ce qui ne le regardait point; mais comme il passe sous silence la cause de sa disgrâce, il apparaît que le récit de Mademoiselle est plus véridique que le sien.

d'ami chez Mme de la Fayette : il gagnait au change. La douceur de Mme de la Fayette, l'égalité de son caractère devaient lui attacher un homme qui avait souffert des brusqueries de Mademoiselle et de ses sautes d'humeur; enfin, pour ce poète bel-esprit, quel agrément dans la société d'une femme distinguée par l'intelligence, le goût et la culture!

Les Mémoires anecdotiques de Segrais sont très favorables à son aimable patronne; mais doit-on s'y fier lorsqu'ils se trouvent en désaccord avec les propres dires de Mme de la Fayette? L'information donnée par Segrais qu'après trois mois d'études, elle savait déjà plus de latin que ses maîtres, Ménage et le P. Rapin, humanistes réputés, n'a été ni confirmée ni démentie par Mme de la Fayette : il suffit que cette histoire soit contraire au sens commun pour qu'on la rejette. Cependant, elle traîne partout; les plus sages critiques l'acceptent sans sourciller. Segrais, pour en pallier l'invraisemblance, explique que Mme de la Fayette ne distançait ses maîtres que dans l'explication des poètes : « particulièrement Virgile et Horace, parce qu'ayant l'esprit poétique et sachant tout ce qui convenait à cet art, elle pénétrait sans peine le sens de ces auteurs ».

Il se trouve du moins dans cette anecdote une demi-vérité ; sans y penser, Segrais l'a exprimée par le mot *déjà* : « trois mois après que Mme de la Fayette eut commencé d'apprendre le latin, elle en savait *déjà* plus que M. Ménage et le P. Rapin ». Sa prétendue supériorité sur ses maîtres étant écartée, il reste, qu'en vraie femme, elle débuta par un bond où un homme n'aurait fait qu'un pas ; mais qu'elle piétina ensuite sur la position conquise sans plus jamais avancer, et même — cette fois, c'est elle qui le dit, — rétrograda de façon sensible.

Au docte Huet, plus tard sous-précepteur du grand Dauphin, puis évêque d'Avranches, elle écrit : « Les trois premiers mois que j'appris [le latin] me firent aussi savante, que je le suis présentement... » ; et encore : « Je suis tantôt au bout de mon latin ; c'est du mien dont je suis à bout, et non du latin en général ; je n'étudie plus qu'une demi-heure par jour trois fois la semaine ; avec cette belle application, je fais un tel progrès que j'ai tantôt oublié tout ce que j'avais appris. »

Si l'acquis qu'elle eut le loisir de développer jusqu'à son mariage avait été solide, quelques lectures auraient parfaitement suffi à l'entretenir. Mais enregistrons cet aveu : « les trois

premiers mois que j'appris me firent aussi savante que je le suis présentement ». Entendu largement, c'est la loi de l'érudition féminine, et souvent de tout talent féminin.

En la dépeignant modeste, Segrais s'est mis en contradiction avec Gourville qui la dit vaniteuse. Les apparences donnent raison à Segrais. Mme de la Fayette était modeste, tout au moins par bon goût, le pédantisme étant mal porté dans le grand monde ; elle l'était par bon sens, ce qui vaut encore mieux. Elle se refusa à ébaucher l'hébreu lequel, bien plus que le latin, l'aurait parquée dans les *savantes*, outre qu'il lui en aurait coûté beaucoup de temps. Avec le maître qui s'offrait — c'était Huet en personne — on peut croire qu'elle ne redoutait pas la peine (1).

La fameuse réplique à Huyghens, rapportée par Ménage, ne prouve pas tant la simplicité de Mme de la Fayette que son esprit. Elle n'avait point à affecter l'ignorance avec ce savant, lettré

(1) Mme de la Fayette à Huet, lettre du 29 août 1663 : « ... avec cette belle application, je fais un tel progrès que j'ai tantôt oublié tout ce que j'avais appris [de latin]. A proportion de cela, si je m'engage à apprendre l'hébreu de Votre Grandeur, devant que de mourir, il faut que je m'engage à obtenir une manière d'immortalité pour vous et pour moi. » *Votre Grandeur?* façon de plaisanter, mais prophétique. Mme de la Fayette ne pouvait pas supposer en 1663 que Huet deviendrait évêque. Il avait trente-trois ans ; il n'entra dans les ordres qu'à quarante-six ans en 1676 ; il fut nommé évêque en 1685 et sacré en 1692 seulement.

comme tous les savants de ce temps, et qui, peut-être, se divertissait à lui poser une « colle ». Personne n'aurait pu la taxer de pédantisme si, à la question : « Qu'est-ce qu'un ïambe? » elle avait répondu par la stricte définition du traité de prosodie : « C'est un pied composé de deux syllabes dont la première est brève et la seconde, longue. » Mme de la Fayette trouva mieux: « C'est le contraire d'un trochée », dit-elle. Huyghens, en bon mathématicien, dut convenir que la réponse était *élégante*.

Mlle de la Vergne, comme toutes les jeunes filles « bien élevées », avait appris l'italien. Conversait-elle en cette langue avec facilité, ou bien répondait-elle en français à qui lui parlait italien, ainsi que Mme de Sévigné en avait fait le marché avec le *bellissimo medico* Amonio? En tout cas, l'une et l'autre étaient capables de goûter et d'apprécier la littérature italienne.

Du latin, Mme de Sévigné n'eut qu'une connaissance rudimentaire ; Mme de la Fayette en eut une connaissance moyenne; avec tout cela, on ne fait pas des savantes; aussi bien n'en étaient-elles point: elles ont pris soin de le dire. Nous n'avons aucun droit de récuser là-dessus leur propre témoignage qui n'a pas été influencé par une modestie naturelle ou la réserve congruente à leur rang social, puisque ces deux

dames ne pouvaient pas deviner que des lettres écrites à des parents ou à des intimes passeraient dans le domaine public et s'inscriraient au catalogue de toutes les bibliothèques. Néanmoins, on s'obstine à célébrer l'étendue et la variété de leur instruction ; on met l'érudition féminine sous leur patronage, et l'on n'en reviendra pas, c'est un prix fait, aussi bien que le cliché des notices sur Mme de la Fayette : « *Elle resta veuve de bonne heure avec deux enfants.* » Et voilà comme on écrit l'histoire.

XI

NOTRE ZAÏDE

Mme de la Fayette a composé quatre romans. Le premier et le quatrième, fort courts, sont faibles : personne n'a jamais contesté qu'ils fussent entièrement sortis de sa plume. Pour *Zaïde*, qui fonda sa réputation, et pour la *Princesse de Clèves* qui la consacra, on lui attribue des collaborateurs, et ce n'est pas sa faute si on ne lui a pas dénié tout droit de propriété sur ces deux ouvrages, particulièrement sur le

dernier ; elle a fait tout ce qu'il fallait pour cela.

Zaïde, le plus long de ses romans, parut en 1670 sous la signature de Segrais. Son œuvre de début, la *Princesse de Montpensier*, avait paru huit ou dix ans plus tôt sans nom d'auteur ; du moins, cela n'empêchait pas Mme de la Fayette de l'avouer pour sienne, et elle en laissa échapper quelque chose, sans quoi il ne serait pas venu à l'esprit d'Henriette d'Angleterre de lui faire composer « une jolie histoire avec les circonstances de la passion de M. de Guiche et les choses qui y avaient relation ».

On comprend que Mme de la Fayette n'ait pas mis son nom sur ses ouvrages ; ou plutôt, vu les mœurs du temps et les idées de sa caste, on ne comprendrait pas qu'elle l'eût fait. Mais pourquoi le roman de *Zaïde* n'a-t-il pas paru dans les mêmes conditions que les autres ? Pourquoi la signature de Segrais, si Segrais était aussi étranger à la composition de *Zaïde* qu'il l'avait été à la composition du roman précédent, et qu'il le fut à celle des romans qui suivirent *Zaïde* ? Cette signature pose, et prouve à peu près, la collaboration de Segrais. Quelle en fut la nature ou l'importance ? Ce n'est pas Mme de la Fayette qui nous l'apprendra.

Le 13 avril 1678, écrivant à Lescheraine, le

secrétaire de la duchesse de Savoie, elle fait allusion à « un petit livre qui a couru il y a quinze ans et où il plut au public de lui donner part ». Ce petit livre ne peut être que la *Princesse de Montpensier*, imprimé vers 1662; *Zaïde* ayant paru à la fin de 1670 est antérieure de sept ans environ à la susdite lettre, et non de quinze ans. *Zaïde*, sans être un très gros volume, n'est pas un petit livre; donc, il s'agit bien de la *Princesse de Montpensier*, et il est singulier que Mme de la Fayette ait appliqué sa périphrase à une nouvelle de cinquante pages plutôt qu'à *Zaïde* dont le succès dépassa de beaucoup celui de la *Princesse de Montpensier*. Ce serait l'indication que Mme de la Fayette ne pouvait pas disposer de *Zaïde* comme de la *Princesse de Montpensier*.

De son côté, Segrais a dit, ou on lui a fait dire (1) : « *Zaïde* qui a paru sous mon nom est de Mme de la Fayette. Il est vrai que j'y ai eu quelque part, mais seulement dans la disposition du roman où les règles de l'art sont observées avec grande exactitude. » Il en résulterait que Segrais a dressé le plan détaillé de l'ouvrage (on voit qu'il met de l'amour-propre à en faire

(1) Les mémoires anecdotiques dits *Segraisiana* n'ont pas été écrits par Segrais. Ce sont des propos et des conversations recueillis de Segrais. Le *Journal des Savants*, année 1724, contient un article très judicieux sur les *Segraisiana*.

valoir la qualité); que « l'écriture » appartient tout entière à Mme de la Fayette, et que la juste part de chacun dans l'invention du sujet et des épisodes est indiscernable.

Sainte-Beuve, plus royaliste que la *reine*, veut que Mme de la Fayette soit l'unique auteur de *Zaïde*, et dans les dires de Segrais, il ne tient compte que de ce qui favorise sa thèse: « *Zaïde* est de Mme de la Fayette ». Le reste : « il est vrai que j'y ai eu quelque part... » et, dans un autre endroit : « après que *ma* Zaïde fut imprimée... » tout cela, pour Sainte-Beuve, est non avenu, ou plutôt, ce sont les mots d'un éditeur qui se prend facilement pour un auteur, « la confusion de l'un à l'autre étant chose facile et sensible » (1).

Elle l'était, en effet, au seizième siècle, mais ne l'était plus sur la fin du dix-septième. L'expression : *ma* Zaïde est très naturelle, et n'en contredit pas une autre qui aurait été plus exacte : *notre* Zaïde. Un père, une mère, ne disent-ils pas couramment mon fils, ma fille, pour notre fils, notre fille ?

« Après que ma Zaïde fut imprimée, Mme de la Fayette en fit relier un exemplaire avec du papier blanc entre chaque page, afin de la revoir

(1) *Portraits de femmes*, p. 261.

tout de nouveau et d'y faire des corrections, particulièrement sur le langage; mais elle ne trouva rien à y corriger, et je ne pense pas que l'on y puisse rien changer, même encore aujourd'hui. » Ce passage indique clairement que Mme de la Fayette avait, au moins, écrit l'ouvrage puisqu'elle le voulait examiner à nouveau et surtout pour en perfectionner la forme. Imagine-t-on Mme de la Fayette perdant du temps, elle qui en savait le prix, à polir une œuvre de Segrais? La fin du paragraphe : « Je ne pense pas que l'on y puisse rien changer, même aujourd'hui », doit être pris comme un éloge du talent d'écrivain et du goût de Mme de la Fayette.

Cela fait bien passer sur *ma* Zaïde; et l'on ne remarque pas que Mme de la Fayette usait d'un tour tout semblable lorsqu'elle disait à Huet dont le *Traité sur l'origine des romans* avait été mis en tête de *Zaïde* : « Nous avons marié nos enfants ensemble. » *Zaïde*, pour être aussi l'enfant de Segrais, ne laissait pas d'être le sien.

Huet avait de bonnes raisons de ne point douter que Mme de la Fayette ne fût l'auteur de ce roman; selon son propre témoignage, il reçut d'elle chaque partie de *Zaïde* au fur et à mesure de la composition, pour les lire et les

revoir. Mais est-ce la preuve, comme le veut Sainte-Beuve, que Mme de la Fayette en ait été l'unique auteur ? Etait-il nécessaire que Mme de la Fayette rendît compte à Huet de ses colloques avec Segrais puisque l'exécution de l'ouvrage était son indiscutable propriété ? Il l'était d'autant moins qu'en laissant à Segrais la signature, Mme de la Fayette payait généreusement sa collaboration. Quant au profit, il passa tout entier au libraire, probablement.

Bussy loua et critiqua *Zaïde* dans la persuasion que ce roman était de Segrais. On ne trouve aucune allusion à *Zaïde* dans les lettres de Mme de Sévigné. C'est tout simple. L'ayant fait signer par Segrais, Mme de la Fayette ne pouvait plus se l'attribuer ou en revendiquer ce qui lui en appartenait. Et il est à croire qu'elle n'y tenait pas.

« Depuis lors, dit Sainte-Beuve, il n'a pas manqué de personnes qui ont voulu maintenir à Segrais l'honneur de cette paternité ou du moins une grande part. » Le comte d'Haussonville ne fait point difficulté de se ranger parmi ces personnes-là. Sainte-Beuve avait concédé que le genre de *Zaïde* ne différant pas notablement de celui des *Nouvelles* de Segrais, on avait pu dans le temps prendre le change; il ne paraît pas trouver étrange que *Zaïde* détonne

absolument avec les autres romans de Mme de la Fayette. Le comte d'Haussonville le remarque et en conclut que le fond de *Zaïde* doit bien être de Segrais (1). Les prétentions de Segrais ne vont pas au delà, et lors même qu'il dit : « *ma* Zaïde », il fait la part de Mme de la Fayette, et n'en diminue ni l'importance ni surtout la valeur.

XII

DÉSAVEU DE MATERNITÉ

La *Princesse de Clèves* fut mise en vente chez Barbin le 16 mars 1678. Six ans plus tôt, jour pour jour (16 mars 1672), Mme de Sévigné dans une lettre à sa fille s'emportait plaisamment contre « ce chien de Barbin » qui lui faisait attendre *Bajazet*. « Il me hait parce que je n'écris pas des *Princesses de Clèves et de Montpensier*. » Il y a là une invraisemblance ou, plus exactement, une impossibilité qu'on s'est efforcé d'expliquer. L'un dit (2) : « Mme de Sévigné

(1) *Mme de la Fayette*, p. 175.

(2) Lire la note 2 de la page 535, tome II des lettres de Mme de Sévigné, Ed. Régnier.

avait peut-être écrit : « parce que je ne fais pas des *Princesses de Montpensier et des Zaïdes;* c'est le chevalier Perrin, premier éditeur de ses lettres, qui aura cru bien faire en substituant à ce dernier roman (Zaïde) le titre plus célèbre de la *Princesse de Clèves* »... et en intervertissant l'ordre des ouvrages, ce qui accentue la liberté prisé avec le texte. Un autre — Sainte-Beuve — prend la phrase pour ce qu'elle est : « des *Princesses de Clèves et de Montpensier* », et il y voit la preuve qu'au mois de mars 1672, la *Princesse de Clèves* était déjà au moins en projet et en ébauche; que Mmes de Sévigné et de Grignan en avaient peut-être entendu le commencement, et que le roman sommeilla de 1672 à 1677 avant d'être repris et achevé (1).

Sainte-Beuve estime très simple cette « conciliation » de dates. Elle ne concilie pas tout. Qu'est-ce que le libraire Barbin vient faire là, à propos d'un livre qui ne sera écrit que dans six ans?

D'autre part, on a vu que Mme de la Fayette dans sa lettre à Lescheraine datée du 13 avril 1678, fait allusion à la *Princesse de Montpensier* et n'en fait point à *Zaïde;* l'on sait que Mme de Sévigné n'a jamais nommé *Zaïde* (sauf le 16 mars

(1) *Portraits de femmes*, p. 274, note 3.

1672 si l'on veut bien admettre que son texte a été altéré par Perrin, et rien ne le démontre). Donc, « *Zaïde* » est improbable, et « la *Princesse de Clèves* », en vie et baptisée six ans avant sa naissance, est, en dépit de l'autorité de Sainte-Beuve, inacceptable.

Perrin n'a peut-être pas *altéré* le texte, mais il l'a *étoffé*. Au lieu de : « parce que je ne fais pas des *Princesses de Montpensier* », il a dû mettre : « parce que je ne fais pas des *Princesses de Clèves et de Montpensier* », n'ayant sans doute aucun soupçon de l'anachronisme dont il embarrassait la plume de Mme de Sévigné.

La *Princesse de Clèves*, comme la *Princesse de Montpensier*, fut éditée sans nom d'auteur; mais de façon encore que personne ne se méprit sur le véritable « ayant droit ». Toutefois, le nom de la Rochefoucauld fut accolé à celui de Mme de la Fayette; on savait que durant l'hiver qui précéda l'impression, tous deux s'enfermaient et préparaient quelque chose : « quelque chose de fort joli », écrivait Bussy qui, dans son château de Chaseu, attendait l'apparition de l'ouvrage dont il ne connaissait pas le titre (1).

(1) « Cet hiver, un de mes amis m'écrivit que M. de la Rochefoucauld et Mme de la Fayette nous allaient donner quelque chose de fort joli; et je vois bien que c'est la *Princesse de Clèves* dont il voulait parler » (22 mars 1678). Bussy avait été averti quatre

« L'ouvrage est de la seule Mme de la Fayette, dit Sainte-Beuve, mais aidée du goût de M. de la Rochefoucauld. » Il est possible. Cependant, si le goût de la Rochefoucauld s'est exercé en maints endroits, a marqué sur le fond et sur la forme, ce roman n'est pas de la seule Mme de la Fayette.

Mme de Sévigné et Bussy font de la *Princesse de Clèves* une œuvre collective, c'est assuré. Mme de Sévigné ne nous éclaircit pas la question de la collaboration qui semble n'avoir eu aucun intérêt pour les contemporains. Elle déclare, le 18 mars 1678, que la *Princesse de Clèves* est « une des plus charmantes choses qu'elle ait jamais lues », sans rien dire de l'auteur ou des auteurs qu'évidemment elle connaissait. Cette discrétion lui était-elle recommandée ? Précaution inutile puisque Bussy, répondant le 22 à sa lettre, les nomme sans hésitation (1).

Peut-être que Mme de Sévigné aurait mieux

jours plus tôt par Mme de Sévigné, de la mise en vente de la *Princesse de Clèves*. Si, dès 1672, quelques fragments de ce roman et son *titre* avaient été connus de Mme de Sévigné (opinion de Sainte-Beuve), Bussy en aurait depuis longtemps su quelque chose, et l'on voit qu'il n'en était rien.

(1) Mme de la Fayette ne s'avouait pas assez l'auteur de la *Princesse de Clèves* pour en offrir un exemplaire à sa plus chère amie, car il paraît bien que le livre fut envoyé à Mme de Sévigné par « ce chien de Barbin ». Mais, cette fois, il n'en alla pas comme pour *Bajazet* : elle eut la « nouveauté » le jour qu'elle parut.

soutenu sa propre opinion sur la *Princesse de Clèves* contre l'opinion de Bussy-Rabutin si elle avait pensé que l'ouvrage fût de la *seule* Mme de la Fayette. Mme de Sévigné se « reconnaît » à la critique assez sévère de son cousin, et elle y aurait même « ajouté deux ou trois bagatelles qui lui avaient assurément échappé ». C'est d'une bonne parente. Mme de Sévigné n'avait pas la vanité personnelle de son esprit : elle en avait la vanité familiale, et cet esprit des Rabutins, elle le révérait chez son arrière-cousin. Bussy lui rendit sa politesse : « Vous ne sauriez être plus aise que moi, madame, de trouver que nous pensons les mêmes choses. Je m'en tiens fort honoré. »

Les trois lignes qui suivent : « Notre critique de la *Princesse de Clèves* est de gens de qualité qui ont de l'esprit ; celle qui est imprimée est plus exacte, et plaisante en beaucoup d'endroits », ont eu le don d'agacer Sainte-Beuve. « Il suffit, dit-il, pour venger Mme de la Fayette de quelques malignités de cet avantageux personnage, de citer de lui ce trait-là. » (1) Et qu'a-t-il de répréhensible ? Bussy avoue de bonne grâce que les gens du métier (en l'espèce, c'étaient Valincourt et le P. Bouhours, auteurs

(1) *Portraits de femmes*, p. 279.

de remarques sur la Princesse de Clèves) s'y connaissent mieux que les gens du monde : c'est tout le contraire de la fatuité, et l'on a vu naguère des critiques improvisés qui ne valaient peut-être pas Bussy, le prendre de très haut avec les *professionnels*, au sujet de Racine, par exemple.

Ecrivant à Mme de Sévigné, et la mettant de moitié dans ce qui le concerne lui-même, Bussy pouvait, sans outrecuidance, se traiter et traiter sa cousine de gens de qualité qui ont de l'esprit. En style moderne, on écrirait : « notre critique de la *Princesse de Clèves* est de gens du monde qui ne sont pas tout à fait bêtes »; et qui songerait à s'en choquer ?

Sainte-Beuve a pris de travers ce paragraphe, ennuyé peut-être que « quelques malignités de l'avantageux Bussy » se trouvent être des observations fort justes. Il est certain que « de faire parler les gens tout seuls, cela sent bien le roman », ou plutôt, c'est un procédé indigne du roman, acceptable seulement au théâtre parce qu'il y est inévitable.

Mme de Sévigné ne nous renseigne aucunement, et c'est regrettable, sur la tenue qu'affectait Mme de la Fayette lorsque la *Princesse de Clèves*, dont on discutait dans les salons et dans les promenades, était mise sur le tapis. D'après

Bussy, elle et la Rochefoucauld la prônaient fort, ce que Bussy trouvait maladroit « s'ils ne voulaient pas qu'on crût qu'ils l'eussent faite ». Bussy jugeait des autres par lui-même. Ces louanges, décernées par des gens connus pour n'être point « avantageux », étaient plus propres à détourner les soupçons qu'à les confirmer.

Quoi qu'il en soit, l'anonymat gardé par les auteurs de la *Princesse de Clèves* n'a jamais comporté ni mystère ni doute pour les contemporains. Personne n'a tenté de se substituer à Mme de la Fayette ou à la Rochefoucauld : cette supercherie n'aurait rencontré que des incrédules. Dès lors, on se demande pourquoi Mme de la Fayette reconnue à Paris (sinon nommée puisqu'elle-même le voulait ainsi) pour le véritable ou le principal auteur de la *Princesse de Clèves*, ne pouvait souffrir cette opinion à Turin, de sorte que, pour l'y détruire, elle ne recula devant aucun mensonge ?

La publication des lettres à Lescheraine a révélé cette manœuvre. Tout naturellement, M. Perrero qui a trouvé ces lettres aux archives de Savoie en a conclu que la *Princesse de Clèves* n'était pas de Mme de la Fayette. Si elle avait écrit : « Vous entendrez soutenir que je suis l'auteur de ce róman ; n'en croyez rien », Lescheraine aurait su qu'en penser — M. Perrero aussi, —

et, strictement, Mme de la Fayette ne pourrait être convaincue de mensonge. N'avouant pas l'ouvrage à Paris, il était naturel qu'elle coupât court aux questions qui auraient pu venir de Turin : sa lettre est du 13 avril, tout juste quatre semaines après la mise en vente du livre chez Barbin. Mais Mme de la Fayette commence par avouer la *Princesse de Montpensier* (1), ce qui donne encore plus de force à des dénégations déjà singulièrement catégoriques. Elle fait parler la Rochefoucauld : il est aussi étranger qu'elle-même à la *Princesse de Clèves*.

« Nous ne consentirons pas, dit le comte d'Haussonville, à rayer la *Princesse de Clèves* du catalogue des œuvres de Mme de la Fayette sur la foi d'un Italien. » (2) Ce serait bien sur sa foi, à elle; seulement sa foi est de la mauvaise foi.

Le comte d'Haussonville a très finement analysé cette lettre, et montré que la deuxième partie, rétractation détournée de la première, rend aux choses leur vérité. « ... Je trouve ce livre très agréable, bien écrit, sans être extrêmement châtié; plein de choses d'une délicatesse admirable et qu'il faut même relire plus

(1) Passage cité à la page 189 : « Un petit livre qui a couru il y a quinze ans, et où il plut au public de me donner part... » Ce n'est pas un aveu absolu ; c'est encore moins un désaveu.

(2) *Mme de la Fayette*, p. 144.

d'une fois... il n'a rien de romanesque (d'extravagant) ni de grimpé... » Tout cela est vrai; mais on regrette de le rencontrer sous la plume de Mme de la Fayette, et pour qui n'a pas l'esprit tourné comme celui de Bussy, ce serait une preuve, en sus du désaveu formel qui précède, que la *Princesse de Clèves* n'est pas de Mme de la Fayette. Achevons la lettre : « Voilà mon jugement sur la *Princesse de Clèves ;* je vous demande aussi le vôtre. On est partagé sur ce livre-là à se manger. Les uns en condamnent ce que les autres en admirent. » Cette inquiétude de l'effet produit à Turin, cet empressement à mander le succès tapageur réalisé à Paris, valent une signature.

Les droits de Mme de la Fayette ne sont pas en péril; mais ne la plaignons pas qu'ils lui soient contestés. Admirons plutôt sa chance : elle a conspiré contre elle-même, et, finalement, tout lui succède, tout la sert. Supposons dans quelque lettre retrouvée de Pascal une palinodie de ce genre, comme il serait lestement dépouillé du fruit de ses travaux ! que de gens en triompheraient pour « avoir sa peau » ! D'une alarme si chaude, Mme de la Fayette est sortie indemne, exception faite de sa droiture. Non, ce n'est pas par la droiture que Mme de la Fayette se recommande à la postérité.

XIII

UN PILLAGE LÉGITIME. — OPINION DE BOILEAU SUR Mme DE LA FAYETTE

L'action de la *Princesse de Clèves* étant supposée se dérouler à la cour d'Henri II, Mme de la Fayette emprunta nombre de renseignements aux extraits publiés en 1659 des manuscrits encore inédits de Brantôme. Elle y prit même le personnage de son « amoureux », Jacques de Savoie duc de Nemours, dont la description complète : extérieur, tournure, façon d'être, façons de faire, est un démarquage du narré de Brantôme.

M. Ludovic Lalanne, éditeur de Brantôme, faisant observer que Mme de la Fayette est allée puiser dans ces extraits (peu connus encore) en toute sécurité ce qui pouvait lui être utile, ajoute « qu'il se garderait bien de lui reprocher d'avoir tiré parti d'emprunts pratiqués avec une grande liberté ». Et combien il a raison ! Si Mme de la Fayette avait eu dessein de faire de l'histoire, elle aurait, en pillant Brantôme, commis une indélicatesse ; mais, à

transporter dans le roman des données historiques qui n'engageaient point l'histoire, il n'y avait ni inconvenance ni plagiat. Dans la *Princesse de Clèves*, les personnages historiques ne sont pas, sauf Nemours (et la reine-dauphine en qualité de comparse), les facteurs de l'intrigue, ils servent au décor, et quoique le Nemours de la *Princesse de Clèves* soit tout entier sorti de Brantôme, on ne retrouve pas le Nemours de Brantôme dans la *Princesse de Clèves*. Mme de la Fayette s'est uniquement proposé de « peindre les désordres de l'amour » (1); elle a demandé à l'histoire un milieu et des accessoires dont elle s'est habilement servi sans jamais ou presque jamais entreprendre sur les droits de l'histoire (2).

Les extraits de Brantôme avaient paru à la suite des *Mémoires de Castelnau* dans des Additions qui ne contenaient pas moins de 1.500 pages, dit M. Ludovic Lalanne; et il

(1) Comte d'Haussonville.

(2) Mme de la Fayette avait été moins discrète dans la *Princesse de Montpensier*. Là, les facteurs de l'intrigue sont les arrière-grands-parents de Mademoiselle et Henri de Guise. D'ailleurs, l'intrigue est tout imaginaire. La princesse est donnée pour avoir, avant son mariage, aimé Henri de Guise qui était âgé de dix ans lorsqu'elle épousa François de Bourbon-Montpensier. Il est possible qu'Henri de Guise ait été mis là pour masquer quelque autre personnage. Le rôle le mieux venu est celui du comte de Chabannes auquel le don Guritan de *Ruy Blas* pourrait bien devoir quelque chose.

suppose, non sans vraisemblance, que les recherches y furent faites par la Rochefoucauld. On ne voit pas, en effet, Mme de la Fayette dont les matinées étaient consacrées aux affaires et aux relations utiles, qui, « l'après-dînée, avait mal à la tête », et trouvait à grand'peine une heure dans la semaine pour son latin, dépouiller 1.500 pages et accumuler les notes.

En s'acquittant de ce laborieux triage, la Rochefoucauld épargnait à Mme de la Fayette du temps et de la fatigue; mais c'est l'œuvre d'un bon secrétaire plutôt que d'un collaborateur. Il est vrai que rien n'oblige de croire que la Rochefoucauld ait borné là ses services. En tout cas, si la chasse aux « documents vécus » dans les extraits de Brantôme est bien le fait de la Rochefoucauld, il faut renoncer à l'hypothèse émise par Sainte-Beuve d'une *Princesse de Clèves* ébauchée par Mme de la Fayette *seule*, avant l'année 1672, puis reprise et achevée de concert avec la Rochefoucauld dans l'hiver 1677-1678; car le personnage de Nemours, indispensable à la fiction du roman, étant tiré des extraits de Brantôme, la collaboration de la Rochefoucauld remonterait au temps où la *Princesse de Clèves* n'était encore qu'en projet, et comme cette collaboration paraît tout à fait établie au temps de la mise au

point définitive, il s'ensuivrait qu'elle s'est exercée d'une façon constante et non point accidentelle.

Tel passage de Mme de la Fayette rapproché de celui de Brantôme auquel il doit l'existence, rappelle le genre d'exercice, peu judicieux, d'ailleurs, proposé parfois aux enfants, et qui consiste à rendre quelque morceau : vers ou prose, dans des termes différents de ceux dont l'auteur s'est servi ; de sorte que la belle page se tourne en platitude.

Brantôme avait écrit : « Ce prince (Nemours) fut un des plus parfaits et accomplis seigneurs et gentilshommes qui furent jamais ; il a été un très beau prince, brave, agréable, aimable, bien disant, bien écrivant... il aimait toutes sortes d'exercices, et y était si universel qu'il était parfait en tous... il s'habillait des mieux, si que toute la cour de son temps prenait tout son patron de se bien habiller sur lui... et fut fort aimé de tout le monde et principalement des dames lesquelles, au moins d'aucunes (quelques-unes), il en a tiré des faveurs et bonnes fortunes plus que n'en voulait... »

Mme de la Fayette écrit : « Ce prince était un chef-d'œuvre de la nature ; ce qu'il avait de moins admirable, c'était d'être l'homme du monde le mieux fait et le plus beau. Ce qui le

mettait au-dessus des autres était une valeur incomparable et un agrément dans son esprit, dans son visage et dans ses actions que l'on n'a jamais vu qu'à lui seul... Il avait une adresse extraordinaire dans tous ses exercices, une manière de s'habiller qui était toujours suivie de tout le monde sans pouvoir être imitée... Il avait un enjouement qui plaisait également aux hommes et aux femmes... Il n'y avait aucune dame dans la cour dont la gloire n'eût été flattée de le voir attaché à elle; peu de celles à qui il s'était attaché se pouvaient vanter de lui avoir résisté, et même plusieurs à qui il n'avait point témoigné de passion n'avaient pas laissé d'en avoir pour lui. » (1)

Le démarquage est manifeste. Mais puisque la nouvelle « leçon » vaut la leçon originale, de quoi se plaindrait-on ?

***

De l'avis de Boileau, Mme de la Fayette était la femme de France qui avait le plus d'esprit

(1) M. Ludovic Lalanne a consigné encore d'autres emprunts dans son volume : *Brantôme, sa vie, ses œuvres*, p. 367-372. La biographie de Jacques de Nemours est comprise dans le tome IV des œuvres complètes de Brantôme publiées par M. Ludovic Lalanne (Edition de la Société de l'histoire de France). Ce Jacques de Nemours fut l'arrière-grand-père de Jeanne-Baptiste duchesse de Savoie, amie de Mme de la Fayette.

et qui écrivait le mieux. « Le plus d'esprit », c'est-à-dire, selon le sens ordinaire du mot au dix-septième siècle, dont l'intelligence était au plus haut point capable de vivacité, de goût, de mesure, de finesse et de proportion. C'est ainsi que Louis XIV l'entendait quand il disait de Racine : « il a bien de l'esprit ».

Du côté de l'imagination, qui est proprement l'aptitude créatrice, Mlle de Scudéry, tout à fait dépourvue de goût et de mesure, était assurément mieux douée que Mme de la Fayette.

Pour nous, et depuis longtemps déjà, la femme du grand siècle qui écrit le mieux, c'est Mme de Sévigné. On peut le dire sans donner un démenti à Boileau qui n'a dû connaître qu'une bien faible partie de la correspondance de Mme de Sévigné, peut-être moins encore que n'en a connu la Bruyère dont le célèbre passage sur les mérites des lettres de femmes prouve qu'il n'a pas été en état d'apprécier toute la valeur du talent de Mme de Sévigné. « Les femmes trouvent sous leur plume des tours et des expressions qui souvent en nous ne sont l'effet que d'un long travail et d'une pénible recherche ; elles sont heureuses dans le choix des termes... il n'appartient qu'à elles de faire lire dans un mot tout un sentiment et de

rendre délicatement une pensée délicate... elles ont un enchaînement de discours inimitable. »

Mieux qu'à toute autre, ces éloges conviennent à Mme de Sévigné; mais voici la fin : « Si les femmes étaient toujours correctes, j'oserais dire que les lettres de quelques-unes seraient peut-être ce que nous avons dans notre langue de mieux écrit. » Or, l'originalité ne fait aucun tort à la correction chez Mme de Sévigné; il n'y a pas de plume plus correcte que la sienne.

La correction de Mme de Sévigné est d'autant plus surprenante que, sauf quelques lettres sans doute composées en brouillon et travaillées, tout le reste, c'est-à-dire des milliers de lettres et de billets, a passé sur le papier exactement tel qu'il lui était venu dans l'esprit. Elle le dit, et nous devons l'en croire rien qu'à supputer les heures que lui auraient dévorées les copies : conséquence inévitable des ratures et remaniements. Qu'il y ait un grand nombre de lettres auxquelles Mme de Sévigné se soit « appliquée » tout en les écrivant de premier jet, c'est certain; mais la correction et la propriété se rencontrent aussi bien dans les billets les plus insignifiants où l'application n'a joué aucun rôle. Quand il ne s'appliquait pas, Chateaubriand était capable d'écrire fort

mal : Mme de Sévigné n'avait pas en elle la possibilité des négligences (1).

Boileau, probablement, ne faisait pas du genre épistolaire le cas qu'en faisait la Bruyère : l'épître en vers n'est pas seulement nommée dans le deuxième chant de l'*Art poétique*. Il est possible encore que Boileau n'admît pas que la composition d'une lettre, d'un millier de lettres, pût entrer en balance avec la composition d'un ouvrage même court, mais formant un tout, et c'est une opinion fort soutenable. Néanmoins, constatons que dans les 1.500 lettres environ qui nous sont restées de Mme de Sévigné, un maître écrivain ne découvrirait pas un paragraphe, une phrase qu'on n'affaiblirait en les retouchant. Mme de Sévigné a prouvé, sans y tâcher, l'exactitude de cette observation de la Bruyère : « qu'entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne. On ne la rencontre pas toujours en parlant ou en écrivant... »

(1) On a publié il y a quelques années des lettres de Chateaubriand où la langue est bien malmenée; elles sont antérieures à ses ouvrages, cela va sans dire; toutefois, il avait fait de fortes humanités et il lui échappait de pitoyables phrases. Mme de Sévigné, médiocrement instruite, et qui, pour le surplus, n'est rien à côté de Chateaubriand, était correcte toujours — car nous possédons assez de ses lettres pour répondre de celles qui ne nous sont pas parvenues.

Mme de Sévigné, la plume à la main, la rencontrait toujours, c'était à faire à elle.

Mais, dans la *Princesse de Clèves*, le meilleur roman de Mme de la Fayette, il est impossible de ne pas remarquer des négligences et des faiblesses que « la femme de France qui écrivait le mieux » et l'impeccable auteur des *Maximes* n'ont pas pris soin de faire disparaître (1).

Tout d'abord, les répétitions de mots signalées par Bussy, très fréquentes dans la première partie du livre. C'est insignifiant, mais cela taquine, comme un bâti oublié sur une robe neuve, et qu'on voudrait tirer parce qu'il arrête sottement le regard. Puis, Mme de la Fayette était-elle bien fidèle à sa maxime « qu'une période retranchée d'un ouvrage vaut un louis d'or », en consacrant presque le quart de la *Princesse de Clèves* à l'histoire de Mme de Tournon, digression fort ennuyeuse, et à l'incident confus d'une lettre qu'on n'a pas besoin de débrouiller, heureusement, pour suivre les affaires sentimentales qui s'y rattachent (2). Cela est une question de plan. Mais voici qui concerne le style.

(1) Mme de la Fayette a dit de son propre ouvrage : « Je trouve ce livre bien écrit, sans être extrêmement châtié. » Lettre à Lescheraine citée à la page 200.

(2) L'imbroglio de la lettre ne remplit pas moins de 30 pages.

Le récit des désordres et des cruautés du roi d'Angleterre Henri VIII, mis dans la bouche de la reine dauphine (Marie Stuart), sorte de tableau d'histoire, est gâté par le trait final, assez inattendu, sans parler des équivoques qui le précèdent. « Il eut ensuite plusieurs femmes qu'il répudia ou fit mourir, et entre autres, Catherine Havart, dont la comtesse de Rochefort était confidente, et qui eut la tête coupée avec elle. *Elle* fut ainsi punie des crimes qu'*elle* avait supposés à Anne de Boulen, et Henri VIII mourut *étant devenu d'une grosseur prodigieuse.* »

Mme de Sévigné mise hors rang, Mme de la Fayette était la femme de France qui écrivait le mieux. Mais il y eut dans le même temps un certain nombre d'hommes qui écrivaient mieux qu'elle (1).

(1) A la question qui lui était posée par Corbinelli : « le style de la *Princesse de Clèves* vous semblerait-il bon pour l'histoire? » Bussy répondit par une échappatoire : « Je n'ai pas lu la *Princesse de Clèves* avec le dessein de juger si son style était propre pour l'histoire. » Mme de La Fayette « conte bien » (presque toujours), c'est l'avis de Bussy; c'est celui de tout le monde; mais, nulle part dans la *Princesse de Clèves*, on ne rencontre une phrase marquée des caractères du vrai style historique : l'ampleur, la précision, l'autorité. Le chevalier de Gramont n'est pas un historien; il a parfois rencontré le style historique. Qu'on relise le début du chapitre deuxième de ses Mémoires : « En ce temps-là, il n'en allait pas en France comme à présent : Louis XIII régnait encore, et le cardinal de Richelieu gouvernait le royaume. De grands hommes commandaient de petites armées, et ces armées faisaient de grandes choses... »

XIV

UNE RANCUNE TENACE : EXÉCUTION D'ESTHER-MAINTENON PAR Mme DE LA FAYETTE

L'appréciation d'*Esther* par Mme de Sévigné est un morceau exquis ; il fait honneur à son esprit, à son bon sens, à sa plume. L'appréciation d'*Esther* par Mme de la Fayette est une pauvre page. On dirait que le succès d'*Esther* la fit enrager et qu'elle se raidit pour ne pas penser là-dessus comme tout le monde.

Le sujet déjà lui suggère un sarcasme parce que c'est un sujet pieux : « à l'heure qu'il est, hors de la piété, point de salut à la cour, aussi bien que dans l'autre monde ». Mais c'est bien dans ce monde-ci qu'il faut de la piété, sans quoi on ne gagnera pas l'autre ! Passons. Cette petite sortie nous apprend du moins que dix ans après la mort de la Rochefoucauld et trois ans avant la sienne, les « idées de Mme de la Fayette » ne s'étaient pas encore tournées à la religion (1).

(1) « Depuis la mort de la Rochefoucauld, dit Sainte-Beuve (*Portraits de femmes*, p. 284), les idées de Mme de la Fayette se

Selon Mme de la Fayette, Racine, d'ailleurs « le meilleur poète du temps », aurait simplement « fait des vers pour la musique [de J. B. Moreau] ». Elle concède que la musique était bonne. Et les vers? — Elle n'en dit rien. « Avec un joli théâtre et des changements [de décors] cela composa un petit divertissement fort agréable pour les petites filles de Mme de Maintenon; mais, comme le prix des choses dépend ordinairement des personnes qui les font ou les font faire, la place qu'occupait Mme de Maintenon fit dire à tous les gens qu'elle y mena, que jamais il n'y avait rien eu de plus charmant, que cette comédie était supérieure à tout ce qui s'était jamais fait en ce genre-là. »

Pour Mme de Sévigné, *Esther* « est une chose qui ne sera jamais imitée; c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet qu'on n'y souhaite rien. Tout y est simple, innocent, sublime et touchant. La mesure de l'approbation qu'on donne

tournèrent de plus en plus à la religion; on en a un précieux témoignage dans une belle et longue lettre de l'abbé du Guet. » Il en a été parlé plus haut, p. 179; mais elle n'a point de date. Elle doit être postérieure — autrement l'abbé du Guet aurait bien perdu ses peines avec Mme de la Fayette — aux *Mémoires de la Cour de France pour les années 1688 et 1689* qui contiennent la page relative à *Esther;* Mme de la Fayette n'a pas pu les écrire avant 1690; or, la Rochefoucauld était mort en 1680; Mme de la Fayette mourut en 1693.

à cette pièce, c'est celle du goût et de l'attention.»

Huit jours après son agréable voyage à Saint-Cyr, Mme de Sévigné alla faire visite à Mme de la Fayette. Les deux amies se *picotèrent*-elles à propos d'*Esther?* Le moyen de croire que Mme de Sévigné n'en parla pas, le 26 février, de la façon qu'elle en avait écrit le 21, et que Mme de la Fayette manqua de lui faire la guerre sur « le degré de chaleur » qu'elle y portait « qui ne se comprenait pas, car l'*Esther* de M. Racine n'était qu'un divertissement de communauté, une comédie de couvent ».

Cette critique rageuse d'*Esther* marque bien le dépit que ressentit Mme de la Fayette des allusions que le public voulut voir dans *Esther* et que Racine n'y avait sans doute pas voulu mettre. « Vasthi (à laquelle quatre vers, exactement, de la pièce sont consacrés) représentait Mme de Montespan, et Esther, Mme de Maintenon. Toute la différence fut qu'Esther était un peu plus jeune, et moins précieuse en fait de piété.» *Un peu plus jeune!* c'est un coup de patte bien féminin; avec un plaisir évident, Mme de la Fayette fait souvenir, sans le dire, que Mme de Maintenon a passé la cinquantaine. Et comme il était délicat et sensé d'incriminer la piété de Mme de Maintenon à propos d'Esther!

Les souverains détrônés d'Angleterre ayant été conviés à entendre cette comédie, donnèrent des louanges à la maison et à l'établissement de Saint-Cyr, « ce qu'il est impossible de ne point faire, dit Mme de la Fayette ; ils ne s'y épargnèrent pas et y mêlèrent celles de la comédie ». La carte forcée : voilà tout le secret du succès d'*Esther*.

La femme de France qui avait le plus d'esprit était sujette à d'étranges erreurs de goût quand le parti pris la dominait. S'il n'y avait pas eu lieu de faire quelque application de l'élévation et du caractère d'Esther, à l'élévation et au caractère de Mme de Maintenon, Mme de la Fayette, qu'on a surnommée le Racine du roman, aurait vu dans *Esther* ce que Mme de Sévigné avait exprimé avec tant de bonheur que, depuis, on n'a pu mieux dire : un rapport de tous les éléments dramatiques et lyriques qui ne laisse rien à souhaiter.

Ce passage fielleux des *Mémoires de la Cour de France* fait encore moins d'honneur à la droiture d'âme de Mme de la Fayette qu'à la qualité de son jugement. Il était grand temps que Mme de la Fayette se mît sous la férule de l'abbé du Guet ; et comme il est aisé de voir que les idées de Mme de la Fayette n'étaient pas tournées à la piété lorsqu'elle composa le

récit des événements relatifs à l'année 1689, il s'ensuit que sa *réforme* fut aussi tardive que, du reste, sincère, et n'a, par conséquent, aucune liaison avec l'ébranlement moral que lui aurait causé la mort de la Rochefoucauld.

XV

PERSONNAGES DE LA *Princesse de Clèves*. — LES « RAPPROCHEMENTS » QUI NE S'IMPOSENT PAS. — UN ROMAN PUREMENT LAÏQUE.

« Tout le monde crut que la comédie d'*Esther* était allégorique, et qu'Aman représentait M. de Louvois; mais il n'y était pas bien peint et, apparemment, Racine n'avait pas voulu le marquer. » Sur ce mot, Mme de la Fayette quitte le sujet d'*Esther*, et si elle-même crut toujours que la reine juive « tombait sur Mme de Maintenon », il ne lui a pas semblé manifeste qu'Aman « tombât » sur M. de Louvois. Là-dessus, elle a certainement raison : il fallait de l'ingéniosité pour imaginer ce rapprochement; il en faut encore davantage pour découvrir M. de la Fayette sous le personnage de M. de Clèves.

Cela n'a pas embarrassé quelques-uns des commentateurs du roman de Mme de la Fayette. « Comment, dit Géruzez dans son *Histoire de la littérature française* (ouvrage qui a fait époque), comment méconnaître M. de la Fayette sous le nom du prince de Clèves? » M. Géruzez avait sur M. de la Fayette un peu moins de renseignements que nous n'en avons aujourd'hui, et tout ce que nous savons de ce personnage, c'est qu'il était assez falot, que sa femme ne devait pas lui tenir fort au cœur, et que ses déceptions conjugales ne hâtèrent point sa mort. Prenez le contre-pied de tout cela, et vous aurez M. de Clèves, le meilleur rôle d'homme du roman, et dont on ne voit pas trop où Mme de la Fayette a pu prendre le modèle, les maris de cette trempe étant rares en tout temps, et particulièrement rares dans le monde où elle vivait.

« Qui méconnaîtrait, poursuit Géruzez, M. de la Rochefoucauld sous les traits de M. de Nemours? » Peut-être bien que Mme de la Fayette a fait ce rapprochement dans son esprit ou plutôt dans son cœur; mais, apparemment (comme elle-même le dit de Racine au sujet du prétendu composé Aman-Louvois), elle n'a pas voulu le « marquer ». Vraiment, il est permis de trouver que Nemours, ce bellâtre à la mode, repré-

sente mal le courtisan aigri, seul la Rochefoucauld que Mme de la Fayette ait connu, et encore plus mal le goutteux souvent cloué à sa chaise « où il criait les hauts cris », qui fut son collaborateur pour la Princesse de Clèves. C'est ce goutteux qui a péché Nemours dans les extraits de Brantôme : en conscience, on ne peut le suspecter d'avoir fourni les couleurs pour son propre portrait.

Les faiblesses et les reprises d'âme de Mme de Clèves sont les raisons d'être du roman; il fallait un prétexte pour les exposer : ce fut Nemours. Mme de la Fayette aurait pu mieux choisir.

Son héroïne, d'autre part si sensée, ne s'aperçut jamais de la différence qu'il y avait de son noble mari à son élégant amoureux. Pauline n'avait pas hésité longtemps entre Polyeucte et Sévère! Encore est-ce faire injure à Sévère, homme du monde avant tout comme Nemours, que de le comparer au séduisant mannequin du roman. Le chevalier de Guise, discrètement ébauché, aurait été un plus digne objet de la passion de Mme de Clèves; rebuté par elle, « il voulut remplir glorieusement sa vie et se mit dans la tête de prendre Rhodes ». Nemours — bien qu'on ne nous le dise pas — dut prendre une autre maîtresse.

Mais le chevalier de Guise n'était pas « l'homme du monde le mieux fait et le plus beau ! » M. Joran, au cours de la conférence dont il a été parlé plus haut, a justement insisté sur ce qu'il y a de déplaisant, et d'un peu sot quand il s'agit d'un homme, dans ce souci tout païen de l'extérieur. Toutefois, la façon de ce *jeune premier* n'appartient pas à Mme de la Fayette ; elle a trouvé Nemours tout fait dans Brantôme (1) : il était tentant et commode de se l'approprier.

D'ailleurs, l'action étant située à la cour des derniers Valois, Nemours ne détonne ni avec son temps ni avec son milieu. L'on n'en dirait pas autant de Mme de Clèves qui n'est pas plus « galante » que frivole. Pour le Nemours de Mme de la Fayette on le définirait très exactement en détournant à son usage ce mot tiré d'une comédie moderne : « C'est un joli garçon : voilà son caractère ! »

Il y a d'autres « rapprochements » dans la Princesse de Clèves. La duchesse de Valentinois, ce serait Mme de Montespan : n'insistons pas, c'est d'un intérêt secondaire. « La jeune reine d'Ecosse, épouse de François II (encore dauphin), galante et spirituelle, curieuse des

(1) Sous la condition déjà indiquée que le *tout* du Nemours de Mme de la Fayette n'est qu'une partie du Nemours de Brantôme.

intrigues de cour, avec son cercle de beaux-esprits et de femmes élégantes, n'est-ce pas la duchesse d'Orléans? » (1) Tant pis pour Marie Stuart et pour la duchesse d'Orléans, car on imaginerait difficilement une femme plus dépourvue de tenue et de tact que la reine dauphine peinte par Mme de la Fayette. Les lettres égarées, tombées des poches de celui-ci ou de celui-là, sont pour elle une aubaine ; son goût est connu sans doute, car, vite, on les lui apporte ; la reine dauphine a spécialité des *impairs* : ces sots bavardages qui mettent les gens dans l'embarras ; enfin, elle est fort au-dessous de la réputation d'esprit, de distinction et de finesse commune aux deux princesses qui auraient posé pour le personnage. L'une et l'autre étaient certainement mieux élevées que la reine dauphine de Mme de la Fayette, « une vraie commère de revue » (2) dont les curiosités, les étourderies, les bévues sont indispensables au développement de l'intrigue ; il est seulement fâcheux que le tout soit mis au compte de Marie Stuart et, par ricochet, au compte de la duchesse d'Orléans puisque les commentateurs estiment qu'entre la reine dauphine et Henriette « l'analogie est frappante ».

(1) Géruzez, *Histoire de la littérature française*, tome II, p. 197.
(2) Ce mot est de M. Joran.

Le rapprochement le plus admis est celui de l'auteur et de son héroïne. Est-il plus assuré que les autres ? De l'unique amour qui ait marqué dans la vie de Mme de la Fayette, on ne sait rien, si ce n'est qu'entre elle et la Rochefoucauld *il n'y eut pas de M. de Clèves* ; le comte de la Fayette, comme mari, n'existait pas, ce qui change bien les choses. Cela n'empêche point que Mme de la Fayette ait pu faire l'expérience d'une partie des émotions qu'elle prête à Mme de Clèves ; mais, n'en ayant fait confidence à personne, Mme de la Fayette devrait être mise hors de son propre ouvrage. Mme de Clèves n'est pas plus intéressante pour représenter de près ou de loin Mme de la Fayette, au contraire. On a retrouvé, on retrouvera peut-être encore quelques fragments de correspondances mal propres à auréoler l'ombre de Mme de la Fayette, tandis que Mme de Clèves n'a rien à craindre des indiscrétions du temps.

Nous pouvons au moins tenir pour certain que la scène capitale du livre, la fameuse scène de l'aveu, n'est pas un événement de la vie de Mme de la Fayette ; le mari était depuis longtemps mis de côté lorsque le quinquagénaire la Rochefoucauld toucha le cœur de la quasi veuve et, dès l'instant qu'un tel aveu n'est pas fait à un mari, il perd toute son originalité. C'est une gloire pour

Mme de la Fayette que de l'avoir imaginé ; on la lui a pourtant bien contestée, on la lui conteste encore.

« L'aveu de Mme de Clèves à son mari est extravagant, écrit Bussy, et ne se peut dire que dans une histoire véritable ; mais quand on en fait une à plaisir, il est ridicule de donner à son héroïne un sentiment si extraordinaire. » Ce passage de Bussy est fort curieux ; il pose en principe que le « document vécu » transporté tel quel dans le roman perd sa vérité en changeant de milieu. Nous avons assez absorbé de « tranches de vie » sur la fin du dix-neuvième siècle pour apprécier la justesse générale de l'observation de Bussy ; mais, en l'espèce, Bussy a-t-il complètement raison ?

Mme de Clèves est très jeune ; elle vient de perdre sa mère, et n'a d'autre parent qu'un oncle, viveur entre deux âges. Elle sent le besoin d'un appui et le cherche dans son mari. Par l'habileté de la préparation, l'aveu échappe au reproche d'extravagance ; il en encourt un autre beaucoup plus grave auquel Bussy n'a pas songé, non plus que Mme de Sévigné, à moins qu'elle ne l'ait classé parmi « les deux ou trois petites bagatelles » qui avaient échappé à son cousin : chose improbable. Ou l'erreur de Mme de Clèves n'est point sentie, ou elle est

qualifiée sévèrement ; et il est digne de remarque que le nombre de ceux qui la voient, cette faute, et, par suite, la condamnent, est infime auprès du nombre de ceux qui ne l'aperçoivent pas, si habilement Mme de la Fayette a su faire passer la muscade.

Son héroïne, coupable envers son mari presque autant que si elle lui eût « manqué », est célébrée comme « un être charmant, pur, noble, sans tache, dont les sentiments sont frais, accomplis, tendres » (1). Tendres : pas à l'égard de M. de Clèves, du moins. La tendresse ne se commande pas; mais l'honnêteté est obligatoire pour tout le monde, et une femme scrupuleuse n'impose pas à son mari le soupçon incessant et inguérissable d'une disgrâce imminente ou déjà consommée ; car, en pareil cas, un homme tel que le prince de Clèves, jaloux de son honneur et jaloux de sa femme, pousse tout au pire. Et, de fait, cette torture morale le met au tombeau. « Je meurs, dit-il, du cruel déplaisir que vous m'avez donné. » Conclusion de roman. Dans le monde réel, M. de Clèves aurait continué de vivre pour souffrir.

Voilà comme Mme de Clèves entend les obligations du mariage ! Voilà cette loyauté sur

(1) *Portraits de femmes*, p. 276.

laquelle on s'attendrit ! Mémorable exemple de conscience erronée, ainsi que l'a dit M. Joran. Toutefois, le blâme en devrait retomber sur les critiques trop férus de Mme de la Fayette pour relever une erreur morale dans son ouvrage ou trop indifférents à la religion pour en tenir compte, plutôt que sur Mme de la Fayette. Elle a fait un roman ; à d'autres de l'apprécier, et le roman n'en resterait pas moins bon parce que l'héroïne serait dépouillée de la fausse vertu qu'on lui a prêtée (1).

L'Elmire de Molière, a dit encore M. Joran, donne une leçon à Mme de Clèves. Courtisée par Tartuffe, s'en ouvre-t-elle à son mari ?

Je soutiens que jamais de tous ces vains propos
On ne doit d'un mari traverser le repos ;
Que ce n'est pas de là que l'honneur peut dépendre,
Et qu'il suffit, pour nous, de savoir nous défendre.

Les conditions ne sont pas semblables. Elmire n'aime pas Tartuffe et n'a aucun besoin de

(1) Il est impossible de mieux pénétrer que n'a fait M. Faguet la signification psychologique et sentimentale de cet ouvrage « profondément pathétique par la simple description d'une passion qui naît, qui s'accroît, qui se combat, qui s'épuise à se combattre douloureusement et qui laisse enfin l'être qui l'a subie brisé en son corps et en son âme et incapable de bonheur. » (*Littérature française*, XVII^e^ siècle, p. 162). M. Faguet n'aborde pas la question morale, et s'il est vraisemblable qu'il ne tient rigueur de rien à Mme de Clèves, au moins s'abstient-il de la donner pour un être doué d'une vertu et d'une probité exceptionnelles.

s'armer contre elle-même. Si Tartuffe était tout autre que Tartuffe, s'il avait touché le cœur d'Elmire, un aveu à ce triste sire d'Orgon étant hors de question, que serait-il arrivé ? On hésite à répondre de la vertu d'Elmire... Mais c'est une femme très coquette d'ajustements, et cela passe pour être parfois une sauvegarde.

Il ne vient pas un instant à l'idée de Mme de Clèves (Elmire ne s'en aviserait pas non plus) de demander secours et conseil à un bon directeur de consciences ; le cas était simple, fréquent surtout : il n'y fallait pas un docteur de Sorbonne. C'était pourtant, comme on dit, indiqué, et, pour une personne même médiocrement pieuse, obligatoire. Mais l'ouvrage est « purement laïque » jusqu'à la fin *exclusivement*, parce que si Mme de Clèves n'avait été éclairée des lumières d'en haut qui la dégoûtèrent des choses de cette vie, il aurait fallu lui faire épouser M. de Nemours, et que ce remariage eût été un pitoyable dénouement.

XVI

LES DEUX MANIÈRES DE Mme DE LA FAYETTE. — UN SOUS-TITRE POUR LA PRINCESSE DE CLÈVES : LA DÉLECTATION SANS LE CONSENTEMENT. — ÉPISODE DE LA CANNE DES INDES. — L'AUTEUR A LE DERNIER MOT.

La *Princesse de Clèves*, la *Princesse de Montpensier*, la *Comtesse de Tende* appartiennent au même système romantique. Les incidents sont réduits au minimum dans un décor à peine indiqué ; l'intrigue se noue, progresse et se complique d'elle-même : l'intervention du metteur en scène est rarement sensible. Bussy relève dans la *Princesse de Clèves* deux ou trois circonstances qui « sentent le roman » ; par exemple, « c'est une grande justesse (hasard invraisemblable), dit-il, que la première fois que la princesse fait à son mari l'aveu de sa passion pour un autre, M. de Nemours soit, à point nommé, derrière une palissade, d'où il l'entend ». Sans doute; mais cette « grande justesse » est bien mieux qu'excusée, elle est oubliée, grâce au soin qu'a pris l'auteur de

nous attacher à ce qui en résulte ; et, de plus, ce n'est qu'un accident.

Au contraire, les « justesses » foisonnent dans *Zaïde* qu'on lit encore pour se faire, à peu de peine, une idée de ce que pouvaient être les romans romanesques du dix-septième siècle. Personnages vivant sous des noms d'emprunt, récits sur récits, déluge de catastrophes ; une extravagance dans le décor que cette plaisanterie tirée de quelque pochade caractérise parfaitement : « la scène représente une forêt ; canapé, fauteuils ; sur la cheminée, pendule et candélabres ».

Il y a autre chose dans *Zaïde*. Les personnages sont étudiés ; ils vivent ; les incidents ne réussissent pas à les submerger ; il y a des sentiments justes, touchants et toujours moraux. *Zaïde* est un roman moral, et Huet estime que « les romans moraux apprennent à vivre et enseignent la morale plus fortement et mieux que les philosophes les plus habiles ».

Le *Traité de l'origine des romans* précéda de huit ans la *Princesse de Clèves* ; il est postérieur de dix ans à la *Princesse de Montpensier*. Ce que Huet dit de *Zaïde*, le pensait-il de la *Princesse de Montpensier* ? l'aurait-il dit de la *Princesse de Clèves* et de la *Comtesse de Tende* ? C'est qu'alors Huet aurait eu des idées

bien larges sur la morale des romans moraux.

Il est exact qu'on « n'y trouve pas une parole qui puisse blesser les oreilles chastes, pas une action qui puisse offenser la pudeur(1). » Néanmoins, *Zaïde*, composée selon la formule ancienne du roman contraire à l'esprit d'unité, de simplicité, de logique du dix-septième siècle, et, de facon générale, contraire au génie français, *Zaïde* est le seul roman moral de Mme de la Fayette. Encore Fénelon en déconseillerait-il la lecture aux jeunes filles à cause du « *chimérique* fort propre à rendre leur esprit visionnaire » qui est la substance même du livre.

Dans la seconde manière de Mme de la Fayette (2) ou, plus exactement celle qui triom-

(1) Excepté dans la *Comtesse de Tende*, roman ou plutôt nouvelle publiée sans nom d'auteur après la mort de Mme de la Fayette. M. Donnay a traité au théâtre un sujet tout semblable dans le *Torrent* ; c'est la même impasse sociale et morale. Les deux œuvres s'achèvent différemment, parce que les deux maris sont très différents ; celui du *Torrent* est une espèce d'homme comme il y en a beaucoup, et M. de *Tende* est une sorte de prince de Clèves ; de plus, l'auteur dramatique est obligé à une conclusion immédiate, tandis que le romancier dispose du temps à sa fantaisie.

(2) Mme de la Fayette n'aurait eu qu'une « manière » si elle n'avait pas écrit *Zaïde*. Son œuvre de début, la *Princesse de Montpensier*, appartient à la manière qui l'a rendue célèbre ; mais, sans la *Princesse de Clèves*, Mme de la Fayette n'aurait tiré aucune gloire de cette « manière », ce qui permet de la qualifier de *seconde*, puisque la *Princesse de Clèves* est venue huit ans après *Zaïde*.

pha avec la *Princesse de Clèves*, point de « chimérique », sinon ce qu'il en faut pour prévenir la monotonie ou l'insignifiance ; mais des conjonctures possibles, des tentations vraisemblables, des rêveries complaisamment entretenues, le divorce du devoir et du bonheur, des atermoiements de conscience. « Courez au remède dès le commencement, dit l'auteur de l'*Imitation* ; la médecine vient quelquefois à tard ; car, au commencement, une simple pensée se présente seulement à l'esprit ; après, vient une forte imagination, puis suit la délectation, le mauvais mouvement et puis le consentement. »

Mme de Clèves et Mme de Montpensier ne remplissent pas le programme jusqu'au bout ; mais elles n'ont garde de courir au remède dès le commencement, et la médecine vient « à tard ».

Les *Zaïdes* pouvaient détraquer quelques cerveaux, et ne le peuvent plus, la mode s'étant retirée d'elles ; d'autant que l'effet n'en était dangereux que pour les *Bélises*, les *Cathos* et les *Madelons* aujourd'hui rarissimes. Les *Princesses de Clèves* ne troublent pas l'intellect : elles troublent le cœur en donnant des exemples de faiblesse morale, qu'une conclusion, austère par raison d'esthétique, ne rachète pas. Et quand les principes, en fin de compte,

seraient satisfaits, le sens de l'ouvrage n'est pas là. Il est dans la *délectation* d'un sentiment défendu dont on ne veut pas admettre ni même penser qu'elle suffit seule à détruire l'honnêteté.

L'épisode de la canne, au quatrième livre de la *Princesse de Clèves*, est, à cet égard, très significatif. Mme de Clèves ayant cru distinguer M. de Nemours dans l'ombre d'une fenêtre, « sans balancer ni se retourner du côté où il était, rentre dans le lieu où étaient ses femmes »; mais elle avait passé une partie de la nuit à orner « de nœuds de rubans une canne des Indes fort extraordinaire que M. de Nemours avait portée quelque temps et qu'il avait donnée à sa sœur à qui Mme de Clèves l'avait prise sans faire semblant de la reconnaître pour avoir été à M. de Nemours » (1). Mme de Clèves avait devant elle plusieurs corbeilles pleines de rubans; ceux qu'elle avait choisis étaient de la couleur adoptée par M. de Nemours.

(1) L'idée de cette « canne des Indes fort extraordinaire » a pu sortir des présents que Mme de la Fayette sollicitait de Lescheraine, bien que la lettre (non datée) relative aux caisses de Lisbonne ait dû être écrite environ deux ans après la publication de la *Princesse de Clèves*, vu l'allusion qui s'y rencontre à un projet d'alliance pour le jeune duc de Savoie, projet qui fut abandonné au début de 1681. Mais ce n'était sans doute pas la première fois que Mme de la Fayette rappelait à Lescheraine le goût qu'elle avait pour les objets des Indes.

« Après qu'elle eut achevé son ouvrage avec une grâce et une douceur qui répandaient sur son visage les sentiments qu'elle avait dans le cœur, elle prit un flambeau et s'en alla proche d'une grande table vis-à-vis du tableau du siège de Metz, où était le portrait de M. de Nemours : elle s'assit et se mit à regarder ce portrait avec une attention et une rêverie que la passion seule peut donner » (1).

Mme de Clèves aurait repoussé l'homme ; elle se repaissait de son image, évoquait son souvenir, et se croyait irréprochable. « C'est un grand vice à une femme de vouloir entretenir de mauvaises amours, dit saint François de Sales, *quoiqu'elle ne veuille jamais s'y abandonner.* » N'est-ce pas exactement le cas de Mme de Clèves ? Depuis le premier moment que M. de Nemours s'était présenté à ses yeux, vingt fois elle avait « fait des nœuds à une canne des Indes », c'est-à-dire qu'elle s'était complue en de coupables abandonnements, et

(1) Est-ce là ce que Taine appelle être « sans cesse en garde contre soi-même » ? « Mme de Clèves, dit-il (*Essais de critique*, p. 307), sitôt qu'elle s'aperçoit de son amour veut le vaincre (elle n'en prend pas le bon moyen) ; elle se reproche comme un crime les émotions les plus involontaires et les plus fugitives... Il n'y a pas de probité plus haute, ni plus scrupuleuse. » Pour contester le jugement *moral* porté par Taine sur l'héroïne du roman, on n'admire pas moins ses conclusions relatives à l'esthétique de l'œuvre.

lorsqu'elle est chargée par son mari d'une accusation vraisemblable quoique mal fondée : « la vertu la plus austère, s'écrie-t-elle, ne peut inspirer d'autre conduite que celle que j'ai eue ! »

Mme Roland aussi se décernait un brevet de vertu pour avoir éconduit le cher Buzot, cependant qu'elle méditait de s'affranchir de son mari (dans le moment où elle se devait le plus à lui) par le parjure légal du divorce.

Mme de Clèves avait le respect du mariage et du mari; sa mère avait pris grand soin de lui faire voir la « tranquillité qui suivait la vie d'une honnête femme, et combien la vertu donnait d'éclat et d'élévation à une personne qui avait de la beauté et de la naissance ». Mais cette conception utilitaire et aristocratique du devoir, tout juste suffisante pour l'empêcher de « manquer » à son mari et de compromettre sa réputation, ne lui était d'aucune aide contre elle-même. « Quittez la cour », dit Mme de Chartres à sa fille lorsqu'à l'heure de la mort elle s'aperçut de l'inclination de Mme de Clèves pour M. de Nemours. C'était inexécutable. « Cherchez dans les pratiques religieuses rigoureusement suivies la force de ne plus vous verser vous-même le poison », c'était cela qu'il fallait dire. Mais il aurait fallu commencer par

enseigner à sa fille que nul devoir n'a de base solide sinon dans l'obligation religieuse, et Mme de Chartres avait tout à fait négligé de le faire.

Maintenant, supposons que Mme de Clèves se fût soumise dès qu'elle vit clair dans son cœur à la direction d'un abbé du Guet : plus d'aveu, plus de rêveries, plus de soupirs, plus de canne des Indes ! donc, plus de roman. Le genre moderne qui s'est inspiré de la *Princesse de Clèves* n'aurait pas pour cela été écrasé dans l'œuf; mais nous n'aurions pas la *Princesse de Clèves*, et la littérature y aurait perdu plus que la morale n'y aurait gagné.

*
* *

La *Princesse de Clèves* n'est pas une lecture moralement bienfaisante : il y a bien peu de romans innocents. Ceux dont la signification est hautement morale, ceux qui sont écrits à bonne fin, y acheminent souvent le lecteur par des scènes scabreuses ou même pires, et ce n'est guère évitable si l'action fait entrer en conflit ce qu'il y a de plus élevé et de plus bas dans l'âme humaine et le sentiment des foules. Au contraire, de romans immoraux dans leurs procédés, leur trame et leur esprit, il en existe

un très grand nombre. Ce sont des œuvres malfaisantes, sans conteste, ce qui ne veut pas dire que tous ceux qui les lisent en soient empoisonnés.

La *Princesse de Clèves*, irréprochable seulement à l'égard des convenances, n'est pas une œuvre malfaisante pourvu qu'on n'aille pas voir dans Mme de Clèves une créature héroïque, sublime, parce qu'elle a échappé à la chute vulgaire, et qu'elle s'est refusée, veuve, à épouser M. de Nemours. Touchante, tant qu'on le voudra.

On est toujours partagé sur la *Princesse de Clèves :* on ne l'est plus « à se manger »; le temps aidant, tout le monde s'est mis d'accord pour en louer la poésie et le charme beaucoup mieux sentis à présent qu'au dix-septième siècle, quoi que l'on pense des autres éléments de l'œuvre. Pour avoir supérieurement joué de l'émotion, Mme de la Fayette a le dernier mot. C'est un beau succès d'auteur. En comparaison de l'art qu'elle a mis dans son livre, ce qu'il peut contenir de personnel est insignifiant; pourquoi donc de l'artiste remonter à la femme, et vouloir ou que ce roman soit la transposition de sa vie — ce qu'il n'est pas — ou l'imagination de ce que sa vie aurait pu être si la Rochefoucauld était né plus tard, si

elle-même était née plus tôt, si leurs conditions d'existence, à tous deux, eussent été différentes, enfin si l'un et l'autre n'avaient pas été ce qu'ils étaient. Au prix de cette fantasmagorie en retour, les plus extravagantes inventions de *Zaïde* paraîtraient raisonnables.

Il n'en va pas de la *Princesse de Clèves* comme de certains romans de George Sand dont on n'apprécie justement la portée qu'en tenant compte de telles influences subies par l'auteur et de tels épisodes de sa vie. La *Princesse de Clèves* se suffit à elle-même, ne la lions pas à Mme de la Fayette, et puisque Mme de la Fayette n'a pas inscrit son nom sur le livre, n'introduisons pas sa personne dans le livre. Ne lui rendons pas ce mauvais service. Son assiduité aux affaires, ses petitesses, son entregent de cour, l'âpreté persistante de ses inimitiés, s'accusent plus que de raison rapprochés de l'idéale distinction dont elle a revêtu son héroïne.

Une Grande Bourgeoise

La Présidente de Motteville

Une Grande Bourgeoise
La Présidente de Motteville

I

« CONNAIS-TOI TOI-MÊME »

Un magistrat disparu vers la fin du siècle dernier, répondait invariablement à qui le mettait sur le chapitre des Mémoires : « Je n'en lis point; ils commencent tous par *je* et finissent par *moi*. » C'est, en effet, le propre du genre : il est impossible de rappeler ses souvenirs sans se mettre en scène; mais on peut se tenir constamment au premier plan comme Saint-Simon, ou ne l'occuper jamais comme Mme de Motteville; se diminuer au lieu de se faire valoir, dépouiller le *je* et le *moi* non de leur personnalité, mais de leur orgueil.

La modestie de Mme de Motteville l'a très bien servie. Si elle avait voulu faire l'importante, la médiocre valeur de son talent se serait accusée tout du long de l'ouvrage qu'on aurait dénigré, dont on ne ferait point état, qu'on ne lirait plus. L'effacement de l'auteur n'est

pas toujours, ni peut-être souvent, une assurance de durée pour les œuvres : c'en était la condition pour les *Mémoires* de Mme de Motteville. Elle eut le sens de le comprendre ou plutôt, car on cesse d'être simple dès qu'on fait de la simplicité un moyen, Mme de Motteville écrivit son livre dans le même esprit qu'elle vécut sa vie, avec l'intime conviction qu'elle n'était le centre de rien et que la plus grande affaire de ce monde est de se préparer une demeure dans l'autre.

Il ne paraît pas qu'elle ait jamais connu de vives joies ; mais elle a su se garer des « dragons » et des humeurs noires ; ce n'était pas une personne savante à se miner comme Mme de Grignan, ou sujette à des accès de pessimisme comme Mme de Sévigné. Elle n'est pas disputeuse, vit en paix avec les siens et avec tout le monde ; ses affections sont raisonnables, ses inimitiés tempérées. N'étant avide ni d'honneurs ni d'argent, Mme de Motteville put garder facilement sa dignité au milieu d'intrigues de cour qui n'ont pas toutes passé au-dessus d'elle, et où d'autres, sans commettre absolument leur conscience, auraient pêché quelques profits.

Mme de Motteville n'aurait pas écrit les lettres à Lescheraine ; Mme de Motteville, à la

place de Mme de la Fayette, se serait détachée d'une de « ses duchesses » par trop brouillée avec l' « idéal »; elle n'aurait pas accepté de faire « une jolie histoire » avec les amourettes de l'autre. Inattaquable dans sa vie privée, tendre sœur, amie solide, quelle réserve pourrait-on faire au sujet de Mme de Motteville? — Ce n'est pas un des grands écrivains de la France. Non, mais un excellent annaliste. — Elle ne savait peut-être pas le latin. On le lui passe en faveur de l'espagnol et de l'italien qu'elle possédait aussi bien que la langue française. — Elle n'entendait rien à la controverse religieuse. Assez d'autres s'en mêlaient.

Le tort de Mme de Motteville, c'est d'avoir si peu fréquenté Mme de Sévigné que l'infatigable écrivassière l'a nommée, tant vive que morte, en tout, deux fois seulement. Mme de Motteville n'a pas sa « fiche » au grand bureau de renseignements du dix-septième siècle. Cependant, elle ne se refusait pas au monde; il suffit qu'on la voie à Fresnes chez les du Plessis-Guénégaud, les gens les plus lancés de Paris, pour en conclure avec vraisemblance qu'elle a dû passer dans bien d'autres salons. Mais si elle se retirait à l'écart comme elle fit le jour que Mme de Sévigné la rencontra au château de Fresnes, si elle se plaisait à « rêver

profondément » au lieu de se mêler aux propos des compagnies, il n'est pas surprenant que Mme de Motteville figure à peine dans les lettres ou les mémoires de son temps.

C'est une vie réservée que celle de Mme de Motteville, nullement cachée ou mystérieuse. Ce que nous ignorons d'elle ne changerait rien au jugement qu'on porte sur sa personne; mais nous en tirerions l'avantage d'une intimité plus complète avec une femme dont le mérite est indépendant de son époque, de son milieu et de sa destinée; une femme à qui la plus haute fortune n'aurait pas tourné la tête, ni la plus contraire entamé le sens moral.

Ce qui distingue particulièrement Mme de Motteville, c'est l'esprit de piété et l'esprit de conduite. Elle avait une belle intelligence ; pourtant, sans sortir de son siècle et de son sexe, et parmi celles-là seulement qui ont été à même de prouver ce qu'elles étaient capables de faire, on trouverait au moins trois ou quatre noms à mettre devant celui de Mme de Motteville. Si les *Mémoires sur Anne d'Autriche et sa cour* ont immortalisé leur auteur, c'est, d'abord, que Mme de Motteville fut une femme de bien; ensuite, qu'elle ne se prit pas pour une femme de génie.

II

JEAN ET PIERRE BERTAUT

Le père et l'oncle de Mme de Motteville sont toujours désignés sous le seul nom de Bertaut, tandis que son frère et elle-même sont dits : Bertaut de Fréauville. Pourquoi Pierre Bertaut, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et Jean Bertaut, secrétaire du cabinet et lecteur ordinaire d'Henri III, avaient-ils laissé tomber ce nom de Fréauville s'ils y avaient droit? Par suite de quelle malchance, alors que les preuves de l'ancienneté et de la noblesse d'une famille Bertaut originaire de Normandie comme celle qui nous intéresse, sont arrivées jusqu'à nous, aucune généalogie n'existe-t-elle où Pierre et Jean aient été inscrits? En tant que Fréauville, leur noblesse daterait du onzième siècle ; en tant que Bertaut, elle daterait du quinzième, et ils demeurent en marge de l'une et de l'autre.

Leurs titres sont dans l'histoire de la littérature : Jean, pour avoir rimé ; Pierre, pour avoir eu part à la publication des œuvres fraternelles, et surtout pour avoir donné le jour à Mme de Motteville. La biographie de Jean Bertaut,

bel esprit, poète, abbé, puis évêque, a été dressée par Huet, normand aussi, érudit, écrivain, abbé de l'abbaye qu'avait possédée Jean Bertaut, évêque enfin. Huet (de qui Mme de la Fayette avait failli apprendre l'hébreu) recueillit aisément quelques renseignements sur Jean Bertaut et ne les laissa point se perdre.

Jean Bertaut fut honnête dans sa vie et dans ses vers. Sainte-Beuve loue justement la parfaite décence de sa plume. Il ne s'effarouchait pas des licences de pensée et d'expression courantes à cette époque, sans quoi Régnier n'aurait pas hasardé de lui dédier sa cinquième satire, mais, pour son compte, les répudiait.

Malherbe a malmené Bertaut parce qu'il n'a pas fait ce que lui, Malherbe, devait faire. Bertaut n'avait pas l'étoffe d'un réformateur ; il était né pour écrire des vers (il n'en a écrit que trop), des vers dont les meilleurs — auxquels les médiocres qu'on n'est pas obligé de lire ne font pas tort — charment autant que : « *Ta douleur, du Périer...* », et beaucoup plus que : « *Prends ta foudre, Louis, et va comme un lion...* » (1)

(1) Plutôt que l'ode à Louis XIII de Malherbe, les anthologies devraient offrir un admirable fragment d'élégie de Jean Bertaut : *la palme et le palmier*, transcrit par Sainte-Beuve dans le second volume du *Tableau de la littérature française au seizième siècle*.

Jusqu'au jour où il se décida à publier ses œuvres, Bertaut était également desservi par ceux qui s'attribuaient ses vers et ceux qui lui attribuaient les leurs ; il n'en prenait guère de souci tout appliqué à bien remplir ses charges d'Eglise. Pierre le pressa d'établir sa réelle propriété littéraire, et préfaça la deuxième édition qui est de 1602 ; en sorte que, de Pierre Bertaut, nous savons au moins qu'il était fier de son frère et vivait en excellents termes avec lui. Ce frère était certainement l'aîné ; car, si Pierre fût né, comme Jean, vers le milieu du seizième siècle, il serait mort nonagénaire et Mme de Motteville serait la fille d'un septuagénaire : deux circonstances qui ne sont pas si communes qu'il soit naturel de s'en taire, et Mme de Motteville n'y fait aucune allusion.

Jean, le poète évêque, mourut en 1611, âgé de cinquante-neuf ans (1), la date de 1552 étant admise pour être celle de sa naissance. Pierre mourut à la fin de l'année 1642 ou au commencement de l'année 1643 ; Mme de Motteville en a fixé l'époque avec une approximation suffisante en disant qu'elle coïncida avec la mort du cardinal de Richelieu. Etant donné que les plus jeunes enfants de Pierre Bertaut n'avaient

(1) Cinquante-sept, d'après la notice du *Gallia Christiana*, vol. XI.

pas vingt ans en 1642, on est porté à supposer que la différence d'âge entre les deux frères était fort grande, et, dans ce cas, Pierre Bertaut n'aurait pas connu Henri III, bienfaiteur de Jean Bertaut « lequel, par son zèle très ardent pour la religion, employa son profond savoir et la politesse de ses manières pour insinuer dans l'esprit du roi qui se plaisait en sa conversation, les principes du christianisme » (1). Bonnes leçons qui furent quelque peu perdues; c'est, néanmoins, un titre d'honneur pour Henri III d'avoir appelé auprès de lui un si honnête homme, de l'y avoir conservé et de s'en être fait aimer.

La fin tragique d'Henri III dont il fut témoin, dit-on, l'indifférence ou l'ingratitude de ses amis auxquels, tout comme à lui, sans doute, le sol manqua subitement sous les pieds, la misère qui s'ensuivit, inspirèrent à Jean Bertaut les strophes célèbres :

Les cieux inexorables
Me sont si rigoureux
. . . . . .
Félicité passée
Qui ne peux revenir...

(1) Ceci est pris dans un éloge de Mme de Motteville dont il sera parlé plus loin.

Elle revint pourtant. La seconde fortune de Jean Bertaut fut, par la grâce d'Henri IV, plus brillante encore que la première; évêque de Séez, aumônier de Marie de Médicis, c'est lui, vraisemblablement, qui introduisit son cadet à la cour. Pierre Bertaut est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; mais quel roi? Ce ne peut être Henri III ; ce dut être Henri IV ou Louis XIII ou même l'un et l'autre. Quant à Jean Bertaut, il décéda treize mois après Henri IV, sa destinée ayant été de voir périr d'une mort semblable ses deux protecteurs.

Jean Bertaut ne connut pas les enfants de son frère ; il est même certain qu'il mourut avant le mariage de son frère. Nous connaissons trois enfants à Pierre Bertaut ; rien ne prouve qu'ils n'eurent pas des aînés dont la vie fut courte. Le seul fils que laissa Pierre Bertaut s'appelle François ; on s'attendait plutôt qu'il s'appelât Jean en mémoire de l'oncle, honneur de la famille, et cela ferait croire que le nom avait été déjà donné lorsque François vint au monde. Ne retenant que ce que nous savons — à peu près — : l'âge de Mme de Motteville et de ses puînés, il en résulte que Jean Bertaut, à supposer qu'il eût vécu jusqu'à la naissance de ses neveux, aurait eu alors de soixante-dix à soixante-quinze ans ; de sorte que si des

témoignages très formels n'établissaient que Pierre Bertaut, père de Mme de Motteville, de François et de Madeleine-Eugénie, était bien le frère de l'évêque de Séez, on croirait plutôt qu'il en était le neveu, et ses enfants, les petits-neveux.

Mais le point ne paraît pas discutable. Pierre Bertaut demeure donc, au choix, ou bien jeune relativement à son frère, ou bien âgé relativement à ses enfants (1).

III

NOBLESSE DE ROBE

Le dictionnaire de noblesse de la Chenaye-Desbois (1773) consacre une assez longue notice à la famille de Fréauville. « C'est l'une des plus anciennes de la province de Normandie, au

(1) *La Nouvelle Biographie générale* fait naître Jean Bertaut en 1570. Cette date, supposée exacte, diminuerait beaucoup l'écart d'âge entre les deux frères; mais elle ne peut l'être, les détails mêmes fournis par ce dictionnaire la contredisent: Jean Bertaut conseiller au parlement de Grenoble sous Henri III, serait donc entré dans cette charge (dont il se démit par la suite) à peine adolescent? — Et c'est un enfant qui aurait été secrétaire de la chambre d'Henri III et secrétaire payé: (Bibl. nat. Fonds français, vol. 7856, p. 1234.) La chose est impossible.

pays de Caux ; *elle est éteinte depuis longtemps.* Dans le catalogue des seigneurs normands renommés en 1012, se trouve Robert de Fréauville, et dans celui des seigneurs normands qui furent à la conquête de Jérusalem avec leur duc Robert de Courteheuse en 1097, est compris le sire de Fréauville. » La nomenclature des Fréauville donnée par la Chenaye-Desbois, commence au douzième siècle et se termine en 1340, ce qui ne prouve pas péremptoirement qu'ils se soient éteints au quatorzième siècle ; toutefois, s'il fallait voir en François Bertaut sieur de Fréauville, frère de Mme de Motteville, et mort en 1713, un descendant de Robert de Fréauville qui faisait grande figure en 1012, et du croisé de 1097, la Chenaye-Desbois n'aurait pas écrit : « cette famille est éteinte depuis longtemps ».

Il est évident que les Bertaut de Fréauville n'ont rien de commun avec les Fréauville du onzième siècle lesquels, d'ailleurs, n'étaient point Bertaut. Mais les Bertaut sont Normands ; il est présumable que Pierre Bertaut, aidé par son frère, acheta un bien détaché de l'ancien domaine de Fréauville et en ayant conservé le nom dont son fils François fit un constant usage sans laisser tomber celui de Bertaut. Nos Bertaut-Fréauville sont des bourgeois.

Ils avaient des homonymes : des Bertaut (point Fréauville) établis dans la vicomté de Nantes, mais originaires de Normandie. D'Hozier a dressé leur généalogie (1) ; le troisième Bertaut qu'il relève se maria en 1520, et le huitième, François Bertaut seigneur de Pontpierre, fut déclaré noble d'extraction par un arrêt du 7 novembre 1670 ; il était contemporain de François Bertaut seigneur de Fréauville et, certainement, son parent, bien que la susdite généalogie ne renferme rien touchant l'évêque de Séez et son frère Pierre. On remarque d'abord que les armoiries de ces Bertaut de Pontpierre sont presque semblables à celles que le nobiliaire universel donne pour appartenir à François Bertaut de Fréauville. Autre preuve de cousinage : les Bertaut de Bretagne (qui existaient encore en 1789) héritèrent « aux propres anciens » de la fille et unique héritière de François Bertaut de Fréauville.

Ainsi, le frère de Mme de Motteville aurait pu, tout aussi bien que François Bertaut de Pontpierre, se faire déclarer noble d'extraction. Peut-être qu'il n'y manqua point, mais l'indication n'en est pas venue jusqu'à nous. Au reste, il se tenait pour noble. Magistrat, il avait

(1) Bibl. nat. *Nouveau d'Hozier*, vol. 39.

dans la robe des ascendants : son oncle, Jean Bertaut, pourvu sur la fin du règne d'Henri III d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble dont il se défit après l'assassinat du roi, et quelque autre parent sans doute ; enfin, de quoi justifier par des sentiments hérités autant que personnels, son exposition des *Prérogatives de la robe*, qu'il publia en 1701. Il y égalait la noblesse de robe à celle d'épée, « toutes deux tirant leur origine de la vertu ». Si cette définition était admise, tout homme sorti d'une honnête lignée de marchands, d'artisans ou de laboureurs, pourrait prétendre à la noblesse. Or, rien n'est moins vérifiable que les « quartiers » de vertu ; là, des présomptions seraient tenues pour preuves, des défaillances avérées pour choses sans conséquence puisque aussi bien il n'en manque pas dans les familles de robe ou d'épée, et tout le monde pouvant se dire noble, la noblesse disparaîtrait. Car, si la noblesse est, en effet, « peu de chose lorsqu'elle n'est pas vertu », elle est inexistante dès qu'elle n'est plus une caste, aussi libérale et accessible qu'on le voudra (1).

(1) Il est curieux de rapprocher les conclusions de l'écrit de François Bertaut des passages suivants de la Bruyère : « Si la noblesse est vertu, elle se perd par tout ce qui n'est pas vertueux, et si elle n'est pas vertu, c'est peu de chose... La noblesse expose sa vie pour le salut de l'Etat et pour la gloire du souverain ; le

Nos Bertaut sont des bourgeois, mais de grands bourgeois. François Bertaut ne méprisait pas la noblesse d'épée puisqu'il l'estimait égale à la noblesse de robe dont il avait une haute idée, et il n'en était pas méprisé non plus. Lorsque mourut sa sœur, Mme de Motteville, Mme de Grignan fut aussitôt informée de l'événement par Mme de Sévigné, et amicalement avisée de ne point négliger d'écrire à M. Bertaut.

Cette bourgeoisie-là, pourvu que sa position lui permît de tenir un certain rang, frayait aisément avec la noblesse. Pierre Bertaut, au dire de sa fille, avait été riche; pour avoir mal administré sa fortune, il ne l'était plus vers 1630, et mourut sans l'être redevenu. Mme de Motteville, veuve, peu fortunée, mais ayant gagné à son établissement l'assiette sociale que procure le mariage, demeura l'unique appui de son frère et de sa sœur; elle était tout au plus majeure.

magistrat décharge le prince d'une partie du soin de juger les peuples; voilà, de part et d'autre, des fonctions bien sublimes et d'une merveilleuse utilité ; les hommes ne sont guère capables de plus grandes choses, et je ne sais d'où la robe et l'épée ont puisé de quoi se mépriser réciproquement. » François Bertaut avait assurément lu les *Caractères*, et s'en est peut-être inspiré, bien que le moraliste en semblant admettre l'égalité des services n'ait point abordé la question de l'égalité de noblesse.

IV

FRANÇOISE BERTAUT

Il paraît assez singulier que Mme de Motteville porte le même prénom que son frère, ou plutôt que son frère porte le même prénom qu'elle : prénom qui n'est ni celui de l'oncle défunt, ni celui du père, ni celui de la mère. Cela s'expliquerait fort bien si l'on pouvait penser qu'elle fut la marraine de son frère; mais Mme de Motteville étant née, comme on le croit généralement, en 1620 ou en 1621, ce frère ne devait avoir que trois ou quatre ans de moins qu'elle, attendu qu'en 1643, il achevait ses études à Paris : renseignement donné par Mme de Motteville. En ce temps-là, à moins de se destiner à la carrière des armes, on ne sortait pas du collège à dix-sept ans ; Racine fit sa logique entre dix-neuf et vingt ans ; et François Bertaut, qui fut attaché aux affaires étrangères, inclina vers l'Eglise et se fixa dans la magistrature, avait certainement

poussé ses études jusqu'au bout. On verra plus loin que la naissance de François Bertaut ne saurait être reculée au delà de 1625.

D'autre part, une indication également fournie par Mme de Motteville avait, jusqu'au jour où parut une nouvelle édition de ses œuvres : la célèbre édition Petitot (1824), donné lieu de supposer qu'elle était née en 1615. Dans ces conditions, Françoise Bertaut pouvait être la marraine de François Bertaut. Cette date a été abandonnée, l'édition Petitot ayant fait connaître une seconde version des *Mémoires de Mme de Motteville* impliquant la date de 1620 ou 1621. Et l'on s'est peut-être un peu trop pressé de décider que Mme de Motteville ne se trompe pas quand elle écrit : « Quelque temps après la célèbre victoire de la Rochelle (29 octobre 1628) ma mère me donna à la Reine, *âgée d'environ sept ans* » ; mais que ses souvenirs sont inexacts quand elle écrit : « La pension de six cents livres que la Reine me donnait depuis 1622, *n'ayant que sept ans* (alors, née en 1615), et le brevet qu'elle m'avait donné en 1627, qui m'obligeaient indispensablement à suivre sa fortune, donnèrent lieu au cardinal de Richelieu de m'éloigner de la cour. » On voit cependant que la distinction entre la pension (1622) et le brevet (1627) est faite avec toute

la clarté désirable : gage de sûreté pour le reste(1).

Il est vrai que quelques lignes plus bas, Mme de Motteville s'attribue neuf à dix ans au moment où elle fut retirée à Anne d'Autriche. Née en 1615, elle aurait eu douze ans en 1627, et comme il est assuré qu'elle passa environ quatre années auprès de la Reine, ce n'est pas neuf à dix ans qu'elle aurait eus lors de son exil, mais quatorze ou quinze. Ainsi, non seulement cette ancienne « leçon » contredit la « leçon » mise au jour par Petitot, mais elle renferme en elle-même des contradictions. C'est pourquoi l'on a adopté les renseignements et les dates du manuscrit retrouvé au commencement du dix-neuvième siècle et dont la coordination est parfaite. Françoise Bertaut fut donnée à la Reine *quelque temps après la prise de la Rochelle :* donc, à la fin de 1628; *âgée d'environ sept ans :* donc, née en 1620 ou en 1621; *trois ans après, le cardinal de Richelieu lui fit commander par le Roi de se retirer :* donc, en 1631; et la Reine

(1) Edition Riaux (Charpentier, 1869), vol. I p. 32 et 33. Tous les passages cités se rapportent à cette édition sauf indication contraire. — Le brevet est certainement de 1627; mais l'entrée en fonctions de la petite Bertaut put tarder une année. Françoise Bertaut figure sur la liste des femmes de chambre françaises d'Anne d'Autriche à partir de 1627 avec cette mention : *hors* en 1631 (Biblioth. nat., fonds français, 7856, vol. II, p. 1598; états les maisons des rois, reines, etc...).

se plaignant *qu'on lui ôtât jusqu'à un enfant de dix ans*, le compte est, cette fois, très exact (1).

La controverse n'est pas éteinte pour cela. D'après un témoignage dont l'autorité est considérable, Mme de Motteville aurait eu environ soixante-quatorze ans lors de son décès, le 29 décembre 1689, ce qui reporte sa naissance à l'année 1615 ou 1616 et confirme la « leçon » des éditions anciennes de ses Mémoires. Ce témoignage émane de Mme le Vayer, supérieure de la Visitation de Chaillot, qui avait d'excellentes raisons pour être bien documentée sur Mme de Motteville, encore qu'il n'y ait pas d'assurance qu'elle l'ait connue personnellement. Entre soixante-huit et soixante-neuf ans qu'aurait eus Mme de Motteville suivant le manuscrit de l'Arsenal, et soixante-quatorze ans, la différence n'est pas très grande ; néanmoins, il serait surprenant que les religieuses d'un couvent dont elle était la bienfaitrice et qu'elle habitait souvent,

(1) Ce manuscrit, qui appartient à la bibliothèque de l'Arsenal, est une copie de la main de Conrart lequel, par parenthèse, n'était plus jeune lorsque Mme de Motteville écrivit ses Mémoires. Aussi, n'en a-t-il copié que le commencement ou, peut-être, n'a-t-il pas eu le reste à sa disposition. Mme de Motteville a certainement refait le début de ses Mémoires, car il est, dans la copie demeurée en possession de la famille et imprimée en 1723, assez différent en quelques endroits du fragment de l'Arsenal. En repolissant son œuvre, elle se serait donc trompée et contredite sur son propre compte, ce qu'elle n'a jamais fait au sujet des autres.

l'eussent vieillie de six années ayant été minutieusement informées, comme elles le furent, de toutes les circonstances de sa fin.

Ajoutons que le *Journal des Savants* qui, en mai 1724, inséra une lettre relative à Mme de Motteville écrite par Mme le Vayer, avait, dans son numéro de janvier où les deux premiers volumes des *Mémoires* récemment parus sont analysés, remarqué « que Mme de Motteville parle fort peu d'elle-même et que son ouvrage sert médiocrement à nous faire connaître ce qu'elle était »; mais, dit le rédacteur, « nous avons été à portée de nous en instruire », et il assure que Mme de Motteville « mourut dans un âge fort avancé ». Cela ne cadre point avec l'âge de soixante-huit ans.

Ce grave Recueil ayant fourni dans le même article d'autres détails passablement inexacts, son témoignage est négligeable, aussi bien (mais seulement au sujet de l'âge) que celui de l'auteur d'un *Mémoire historique touchant Mme de Motteville* sur lequel nous reviendrons comme sur la lettre de Mme le Vayer. Cet anonyme, qui pourrait bien être le neveu par alliance de François Bertaut, tire la preuve que Mme de Motteville est née en 1615 du manuscrit imprimé en 1723, contredit, pour nous,

par celui de l'Arsenal que cet anonyme n'a pas connu.

Est-ce la date donnée par le manuscrit de l'Arsenal qu'il faut adopter en rajeunissant peut-être Mme de Motteville de six années ou, en la vieillissant d'autant, la date qu'indique le manuscrit imprimé en 1723 et qui s'accorde avec les dires de Mme le Vayer? Mme de Motteville n'a rien à gagner ou à perdre dans ce débat ; il n'est pas indifférent parce qu'il rend sensibles les difficultés que l'on rencontre pour approcher du vrai lors même que les faits ne sont pas susceptibles d'avoir pu être altérés par le parti-pris, la passion ou l'intérêt.

V

LA MÈRE DE Mme DE MOTTEVILLE : LOUISE DE MATHONVILLE-SALDAGNE

On a dit et répété que Mme de Motteville était espagnole par sa mère : il n'en est rien ou bien peu de chose. Cette mère, née Louise Bessin de Mathonville, avait pour mère Charlotte de Saldagne (ou Saldaigne) dont on assure qu'elle appartenait à une grande famille

espagnole. La mère de Charlotte de Saldagne pouvait être espagnole, nous n'en savons rien; quant à son père, il était normand.

Il existe maintes preuves que cette branche détachée de la souche espagnole des Saldagne était tout à fait enracinée en Normandie au XVI^e^ siècle. Plusieurs quittances ont été conservées concernant le « noble homme Jean de Saldagne sieur du Fay, bourgeois de Rouen demeurant en ladite ville » datant de 1559. En voici une autre de 1564; la veuve de Jean, sieur (ou seigneur) du Fay, Magdeleine Boullant, en signe une en 1566 (1).

Charlotte n'était pas fille de Jean de Saldagne, mais d'un autre seigneur du Fay, fils ou frère cadet de Jean : Jacques de Saldagne dont le nom se voit sur diverses quittances de 1577 à 1580 (2). Jean de Saldagne exerçait les fonctions de conseiller au parlement de Rouen; un de ses parents, Charles de Saldagne, est dit

(1) Biblioth. nat. Pièces originales, vol. 2611; dossier 58111.

(2) Aucune pièce ne mentionne la descendance de Jacques; mais on sait par Mme de Motteville que Charlotte est fille d'un Saldagne sieur du Fay, et tout à l'heure il sera prouvé qu'elle n'est pas fille de Jean et qu'elle est parente des descendants de Jean; donc, elle est fille de Jacques, car on ne voit, à l'époque requise, d'autres Saldagne sieur du Fay, que Jean d'abord, et ensuite Jacques.

La vieille famille normande (région de Pont-Audemer) du Fay-du Taillis-Maulevrier n'a rien de commun avec les Saldagne sieurs du Fay dont le domaine était au Vexin normand sur la rive droite de la Seine.

commissaire du Roi en la comté de Normandie; Charlotte de Saldagne était donc bien normande malgré que Mme de Motteville prétende qu'elle était « véritablement espagnole ».

Charlotte de Saldagne, qui devint Mme Bessin de Mathonville, dut mourir jeune; elle n'est pas même nommée dans les Mémoires de sa petite-fille (1); de plus, nous voyons Louise de Mathonville, fille de Charlotte de Saldagne et mère de Mme de Motteville, en compagnie de sa grand'mère, la dame Saldagne du Fay, dès l'âge de six ans, et c'est un nouvel indice que Mme Bessin de Mathonville née Charlotte de Saldagne n'existait plus. Cette grand'mère n'était même qu'une *belle*-grand'mère, seconde femme de Jacques de Saldagne, seigneur du Fay, père de Mme de Mathonville. N'ayant point d'enfant pour son propre compte, Mme de Saldagne s'était attachée à la petite-fille de son mari : Louise de Mathonville. « Ma mère, écrit Mme de Motteville, avait été plusieurs années en Espagne, où la seconde femme du sieur de Saldagne, son aïeul maternel, dont il n'avait point eu d'enfants, l'avait menée à l'âge

(1) Le manuscrit de l'Arsenal contient une brève allusion à la mère de Mme Bertaut « véritablement espagnole de la maison de Saldagne » ; il n'est pas parlé d'elle dans le manuscrit imprimé en 1723.

de six ans pour recueillir une succession dont elle lui avait promis la meilleure part. » (1)

Ce passage n'est pas un modèle de style, mais il est clair. Ce qui suit l'est moins ; on s'y reconnaît pourtant. « Ma mère fut d'un grand secours à la Reine dans les premières années de son arrivée en France dans lesquelles elle ne prenait plaisir qu'à tout ce qui lui représentait l'Espagne, car, ayant d'abord fait une grande amitié avec cette dame qui, commençant à être infirme, avait besoin de se décharger sur quelque personne fidèle qui sût non seulement parler espagnol, mais le lire et l'écrire et connaître la cour de Madrid, la Reine qui trouvait en ma mère toutes ces choses avec beaucoup d'esprit et d'agrément n'eut pas de peine à prendre confiance en elle. »

Cette dame est Mme de Saldagne revenue d'Espagne avec Louise de Mathonville « peu de temps avant que la princesse Elisabeth partît de France », c'est-à-dire à la fin de 1614 ou

(1) Mme de Saldagne institua en effet Louise de Mathonville son héritière. « La succession de la dame du Fay ne se trouva pas si bonne qu'on l'avait imaginé. » (*Mémoires*, I, 32-33.) Il fallait que la dame Saldagne du Fay fût espagnole ou qu'elle eût encore en Espagne de proches parents pour y aller recueillir un héritage. Durant le long séjour que Louise de Mathonville fit en Espagne avec sa belle-grand'mère, elle ne porta que le nom de Saldagne (qui était l'un des siens à la mode du pays : Mathonville y Saldagne). « Cela fit, dit Mme de Motteville, que ma mère passa toujours pour espagnole. »

au début de 1615, puisque le double mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche et de sa sœur Elisabeth avec le prince héritier d'Espagne, longtemps différé, fut célébré au mois de novembre 1615. Très en faveur auprès de la jeune reine, et pour la mieux servir, Mme de Saldagne, âgée certainement et « commençant d'être infirme » s'associa Louise de Mathonville et disparut derrière elle. Quel âge pouvait avoir alors Louise de Mathonville ? Pas moins de dix-huit ans (1); les fonctions qu'elle remplissait supposent la maturité d'esprit, outre qu'elle n'aurait pas pu « connaître la cour de Madrid » si elle avait quitté l'Espagne enfant encore à demi. Louise de Mathonville, suppléante, puis remplaçante de Mme de Saldagne auprès d'Anne d'Autriche, put devenir dès 1615 Mme Bertaut.

A cette époque, Pierre Bertaut était, très probablement, secrétaire du jeune Louis XIII; nous ne connaissons que la date de sa sortie de charge : 1624. Alors, en conséquence d'une

(1) Et pas beaucoup plus, sans doute. Mme de Motteville dit que sa mère passa plusieurs années en Espagne, et non pas : un grand nombre d'années. Supposons que ce séjour fut de dix ans; Louise de Mathonville, arrivée en Espagne à l'âge de six ans, en aurait eu dix-sept environ à son retour en France vers 1614. Elle serait donc née sur la fin du seizième siècle. Pierre Bertaut, son mari (dont le frère, l'évêque de Séez, était né en 1552) devait être bien plus âgé qu'elle.

réforme dans la maison du Roi, les secrétaires — tout court — et payés : c'était le cas de Pierre Bertaut, et les secrétaires sans gages furent supprimés; on ne conserva que les secrétaires de la chambre et ceux du cabinet.

Il se pourrait que l'artisan du mariage eût été un des maîtres d'hôtel ordinaires du Roi : messire Thomas de Saldagne seigneur de Bardouville qui entra en fonction l'an 1616, parent, sans aucun doute, de Louise de Mathonville-Saldagne et peut-être de la dame du Fay. De sorte que l'on est porté à supposer aussi ou que Thomas de Saldagne dut à cette dame son entrée dans la maison du Roi, ou que la dame du Fay fut recommandée à la jeune reine par Thomas de Saldagne. En 1630, à peu près dans le même temps que Françoise Bertaut fut enlevée à la Reine, Thomas de Saldagne disparaît de la maison du Roi (1).

Sans laisser d'être considérés en Normandie, les Saldagne n'y tenaient pas le rang qu'on est porté à attribuer aux Saldagne d'Espagne, dont la situation dut au moins influer sur l'intimité qui s'établit entre la reine Anne d'Autriche et la dame du Fay. Toutefois, les Saldagne normands constituaient une parenté

(1) F. fr. 7856, vol. II, p. 1561 et 1541.

avantageuse pour Mme Bertaut qui n'en laissa pas les liens se détendre. « Je perdis à la bataille de Nordlingue, une des plus belles actions de M. le Prince, dit Mme de Motteville, deux gentilshommes de mes parents : Lanquetot et Grémonville, tous deux honnêtes gens. Leur perte me fut sensible, car, outre l'alliance, ils étaient de mes amis. »

L'alliance venait de loin; elle datait de Jean et de Jacques de Saldagne seigneurs du Fay : le premier, trisaïeul de Lanquetot et de Grémonville, le second, bisaïeul de Mme de Motteville. Marie de Saldagne, fille de Jean et arrière-grand'mère des deux gentilshommes tués à Nordlingue, était entrée par son mariage dans une excellente famille de Normandie dont la notoriété ne fit que croître et sur laquelle il y aura lieu bientôt de revenir.

M. et Mme Bertaut moururent « en même temps que le cardinal de Richelieu »; donc, à fort peu de distance l'un de l'autre. La fille n'a parlé de son père qu'à propos du « mauvais ménage » de leur fortune; elle avait l'âme trop haute pour lui garder rancune de ce chef seulement : serait-ce que Pierre Bertaut était mal pourvu des vertus domestiques, ou simplement que Françoise Bertaut avait plus d'affinité avec sa mère qu'avec son père ?

Discrète de parti pris sur tout ce qui la concerne, Mme de Motteville a suffisamment parlé de sa mère pour que nous nous fassions une idée de ce qu'elle devait être. Et, tout de suite, nous jugeons que Mme de Motteville fut beaucoup plus heureuse en mère que ne le fut Mme de la Fayette. La dame Pena s'était, pour son compte, plus ou moins compromise, et n'aurait pas, dit-on, regardé à compromettre sa fille si celle-ci avait eu moins de vertu et surtout de sagesse. Mme Bertaut « avait dans le cœur les sévères lois de l'Espagne et de l'Italie par sa mère qui était véritablement espagnole (pas tout à fait, on l'a vu) de la maison de Saldagne ». Mme de Motteville s'abuse sur la valeur morale de l'Espagne (1) et surtout de l'Italie, ce dernier pays n'ayant, au reste, rien à revendiquer dans les principes de Charlotte de Saldagne. L'enfant avait pu hériter de père (Bessin de Mathonville), aussi bien que de mère, l'instinct du bien et le goût du devoir ; ces dispositions furent cultivées en elle soit par ses parents soit par la dame du Fay qui semble l'avoir élevée. Mme Bertaut avait une solide

(1) Elle en revint par la suite. Signalant quelques libertés de langage chez des prêtres espagnols : « l'air corrompu du pays le veut ainsi », écrit-elle.

vertu et du jugement; Mme de Motteville le dit; l'union qui ne cessa de régner entre ses trois enfants et la dignité de leur vie le confirment.

Nous pouvons mesurer la place qu'au delà même de la mort, Mme Bertaut occupait dans le cœur de ses enfants, par le soin qu'ils prirent de son inhumation. En l'année 1608, des Religieux Pénitents du tiers ordre de saint François s'étaient installés à Rouen grâce aux munificences de Marthe de Rassent, dame de Gouville et autres lieux, laquelle laissa ses biens à la famille de Motteville. Celle-ci, à l'exemple de la fondatrice, contribua à l'entretien du couvent, et c'est là que Mme de Motteville, déjà veuve, fit porter le corps de sa mère, prenant bien soin d'associer le nom de son frère, envers qui les Religieux Pénitents n'étaient point obligés, à cet acte de piété filiale. Dans la chapelle du couvent, au pied de l'autel de saint François, Mme Bertaut eut une tombe sur laquelle avait été gravé ce qui suit :

« M. François Bertaut, baron de Fréauville et dame Françoise Bertaut sa sœur, dame d'honneur de la Reine, mère du Roi, veuve de messire Nicolas Langlois, chevalier, seigneur de Motteville et autres lieux, premier président,

ont fait mettre en cette chapelle le corps de défunte dame Louise Bessin, leur mère, décédée le 27 février 1642. » (1)

VI

LA PETITE FAVORITE D'ANNE D'AUTRICHE

De son premier passage à la cour entre sept et dix ans, Françoise Bertaut ne conserva, ce qui est très concevable, que de faibles impressions. Elle se souvenait que la Reine paraissait plus belle que toutes les dames de son cercle, que l'on portait des devants de couleur et des robes ouvertes qui paraient beaucoup les femmes et quantité de pierreries. « Je n'étais pas capable de juger de ces choses », dit-elle (non, mais de les remarquer, comme toutes les petites filles, même les moins coquettes).

(1) Tous les détails relatifs à cette inhumation et au couvent des Religieux Pénitents ont été obligeamment communiqués par M. L. Jouen de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Ils donnent la date qu'on ne trouve dans aucune pièce du décès de Mme Bertaut. Cette dame mourut neuf mois avant Richelieu. Mme de Motteville a écrit : « en même temps que le cardinal ». L'erreur est bien légère. La maison des Religieux Pénitents, actuellement couvent des Saints-Anges, est située rue Saint-Hilaire, nos 44-48.

La jeune Françoise se souvenait aussi, elle ne pouvait pas oublier, qu'elle avait été chassée de la cour par le cardinal de Richelieu, et c'est un grand mérite de n'avoir pas souffert plus tard que ce souvenir fît tort à la justice due au ministre. « On m'enlève jusqu'à une enfant de dix ans ! » s'écria la Reine ; mais, derrière cette enfant de dix ans, il y avait sa mère, et Mme de Motteville convient que l'ordre « regardait Mme Bertaut autant et plus qu'elle-même ».

Mme Bertaut avait été mise près de la Reine par Mme de Saldagne considérée comme une compatriote d'Anne d'Autriche; Mme de Saldagne et sa fille adoptive étaient revenues d'Espagne, y ayant résidé « plusieurs années », à peu près dans le moment que la jeune princesse arriva en France ; Mme Bertaut « connaissait la cour de Madrid » ; tout au moins, elle connaissait des Madrilènes, et ne s'était point fait scrupule de servir « le commerce innocent, quoique secret », entretenu par une reine de France avec un prince ennemi de la France. Mme Bertaut ne fut pas un intermédiaire de trahison. Si l'on veut qu'Anne d'Autriche ait manqué aux devoirs de sa place par tendresse pour son pays d'origine (faute si bien rachetée dans la suite que Philippe IV reprochera à sa sœur, non de lui faire la guerre,

mais de ne plus l'aimer), ce ne fut pas au temps où Mme Bertaut communiquait facilement avec elle.

Toutefois, par son moyen, la Reine écrivait et recevait des lettres qui échappaient à tout contrôle. En plaçant sa fille chez la Reine, Mme Bertaut n'avait point d'autre vue qu'un établissement rendu souhaitable par le fâcheux état de leur fortune ; elle n'avait certainement pas l'arrière-pensée de dresser l'enfant à être un agent de l'Espagne. Mais le cardinal devait-il endurer qu'après la grand'mère et la mère, la fille devînt la complaisante, et dans des conditions bien plus favorables à leur intimité, d'une princesse imprudente ?

Françoise Bertaut n'avait que dix ans, et « déjà elle parlait espagnol et pouvait ressembler à sa mère qui avait beaucoup d'esprit ». (En style moderne : qui était très intelligente.) C'était l'opinion du cardinal ; elle était flatteuse ; Mme de Motteville en reporte discrètement tout l'honneur sur sa mère et n'y contredit pas. En éloignant l'enfant, le cardinal faisait coup double : il savait que Mme Bertaut, sans être directement visée par « l'ordre du Roi » en prendrait sa part. « Ma mère, écrit Mme de Motteville, me mena en Normandie, d'où je ne laissai pas de venir un jour [à Paris] avec une dame de

mes parentes, avec laquelle je m'en retournai après y avoir passé quelques jours, pendant lesquels ma mère ayant trouvé le moyen de me faire voir à la Reine en particulier, elle me témoigna qu'elle était bien aise de me revoir et fit payer à ma mère, quand elle le put, la pension qu'elle m'avait donnée. »

Il résulte de ce passage et des lignes qui le suivent que Mme Bertaut avait continué de vivre à Paris, que ses communications avec la Reine s'étaient faites plus rares, et s'espacèrent encore davantage lorsque la guerre fut déclarée contre l'Espagne en 1635. « La Reine souffrit alors une seconde persécution qui obligea ma mère à paraître encore moins qu'elle n'avait fait. »

A cette époque, Françoise Bertaut était « en exil » (c'est-à-dire exilée de la cour) depuis trois ou quatre ans, d'après les indications du manuscrit de l'Arsenal et, d'après la même source, aurait eu environ quatorze ans. La participation de Mme Bertaut « aux intelligences innocentes, mais secrètes » d'Anne d'Autriche et de son frère, avait fait avorter le projet d'établissement caressé par la mère pour sa fille ; la guerre avec l'Espagne en rendit toute reprise ultérieure impossible.

Néanmoins, le séjour forcé en Normandie,

conséquence de la disgrâce de cour, fut l'occasion d'un autre genre d'établissement : d'un mariage auquel le *crescite et multiplicamini* de la liturgie ne convenait guère. La fille cadette du maréchal de Lorges, la belle-sœur de Saint-Simon, acceptant Lauzun âgé de soixante-trois ans, épousait un jeune homme en comparaison du mari que Françoise Bertaut se résolut à prendre. La fiancée avait dix-huit ans — vingt-quatre si elle était née en 1615 — ; au dix-septième siècle, la différence en valait la peine; dans ce cas particulier, elle s'efface : le président de Motteville avait quatre-vingt-cinq ans.

VII

LA FAMILLE LANGLOIS DE MOTTEVILLE

Des titres dont la sincérité paraît extrêmement douteuse font remonter l'origine et la noblesse de la famille Langlois de Motteville à Robert Langlois écuyer, seigneur de Berville-sur-Seine, vivant en l'an 1412. Un autre Robert Langlois sur lequel on a des données plus certaines

« fonda sa noblesse sur la charte des francs-fiefs et nouveaux acquets, et représenta un arrêt de la cour des généraux (1) rendu à son profit pour le fait de sa noblesse, le 28 juin 1519 » (2). De ce Robert Langlois sortit, à la quatrième génération, Georges, premier de ce nom et le premier riche de sa maison.

« L'on assure, lit-on sur une ancienne pièce, que cette famille Langlois est originaire du lieu de Motteville-en-Caux, qu'elle vint s'établir dans la terre d'Esneval d'où elle passa à Rouen, et que s'étant mise dans le négoce, Georges, premier du nom, s'était enrichi dans la marchandise de draperie. » Son fils, nommé Georges comme lui, ne fut certainement pas destiné au négoce, mais bien à remonter la pente que les Langlois, faute d'argent, avaient dû se résoudre à descendre. On voit ce Georges, « noble homme, seigneur de Motteville en 1545, de Canteleu et de Plainbosc en 1566, notaire-secrétaire du Roy maison et couronne de France en 1574; il est en 1576 grand audiencier en la cour du parlement de Rouen.

Ses deux fils, Georges et Nicolas, se partagèrent la succession paternelle le 24 décembre

(1) Officiers de finances.

(2) Bibl. nat., pièces originales, vol. 1641; doss. 38151, n° 2. (Recherche de la noblesse de l'élection de Lisieux faite en 1540.)

1587. L'aîné, qui mourut à Rouen peu de temps après, seigneur de Plainbosc et de Canteleu, d'abord secrétaire du Roy maison et couronne de France, fut ensuite président en la chambre des comptes à Paris et premier président au bureau des trésoriers généraux de France en Normandie.

Le second, Nicolas, seigneur de Motteville, avait résigné à Pierre Paulmier en 1578 la charge de secrétaire du Roy maison et couronne de France que lui avait cédée son frère ; il passa conseiller du Roy, et fut pourvu l'an 1585 (ou 1587) de la charge de premier président de la chambre des comptes de Normandie. C'est ce président de Motteville qui, deux fois veuf, convola sur ses très vieux ans, en troisièmes noces, avec Mlle Françoise Bertaut.

La noblesse des Langlois aurait au moins valu celle des Bertaut, n'était ce passage fructueux, mais compromettant, dans le négoce ; la « marchandise de draperie » faisait tort à l'arrêt rendu par la cour des généraux le 28 juin 1519. Quoi qu'il en soit, Georges, frère aîné de Nicolas, jugea nécessaire une seconde constatation de noblesse, et l'obtint en qualité de « seigneur de Canteleu, par l'édit de francs-fiefs du mois de juin 1576, moyennant six cents livres de finance, et par charte du mois

de janvier 1577, vérifiée le 2 juillet dudit an ». Quant à Nicolas Langlois, seigneur de Motteville par donation de son père, il en resta, relativement à sa noblesse, à l'arrêt du 28 juin 1519.

Georges Langlois laissa deux fils et peut-être des filles. Nicolas n'eut ou ne conserva pas d'enfants, et il n'en put avoir que de sa première femme, Jeanne Romé, fille d'un sieur de Fresquiennes, secrétaire du roi. La seconde, Marie Bretel de Grémonville, sortait d'une grande famille de robe, cauchoise comme les Motteville, et alliée aux Saldagne depuis le mariage célébré à Rouen le 31 décembre 1552 de Raoul Bretel, fils du seigneur de Grémonville, Lanquetot et autres lieux, avec Marie de Saldagne, fille de Jean seigneur du Fay et de Madeleine Boullant (1).

Ce Raoul Bretel dont le père déjà était magistrat, devint président à mortier au parlement de Rouen; il mourut le 2 février 1598 et fut inhumé en l'église de Saint-Cande le Jeune dans la chapelle de la Résurrection, sépulture

(1) Jean de Saldagne ne peut être le père de Charlotte de Saldagne (Mme Bessin de Mathonville) puisqu'il avait eu, au moins, une fille de Madeleine Boullant qui lui survécut; et l'on sait que le père de Charlotte de Saldagne n'avait point eu d'enfants de sa seconde femme, la dame du Fay qui emmena en Espagne Louise de Mathonville. Il faut donc que le père de Charlotte soit Jacques de Saldagne. (Voir la note 2 de la page 259.)

de ceux de sa maison (1). De son union avec Marie de Saldagne il eut deux fils ; l'aîné, Louis, prit la place de son père au parlement de Rouen : c'est le deuxième président à mortier de la famille ; on lui connaît quatre fils et deux filles. L'aîné des fils, Raoul seigneur de Grémonville, fut président à mortier au parlement de Rouen comme son père et son grand-père ; le second hérita de la seigneurie de Lanquetot : c'est le père du Lanquetot tué à Nordlingue en compagnie de son cousin Grémonville, l'un des fils du président de Grémonville ; le troisième fut doyen de la cathédrale de Rouen puis archevêque d'Aix ; un autre s'inscrivit glorieusement dans l'histoire des Chevaliers de Malte en capturant « aux croisées d'Alexandrie le grand galion qui portait la Sultane du Grand Turc et quarante mille écus » : exploit qui lui coûta la vie en 1616.

Enfin, l'une des sœurs de ces quatre frères, nommée Marie comme sa grand'mère Marie de Saldagne, épousa en premières noces Adrien le Seigneur, sieur de Rouville, président du conseil des finances à Rouen, et en secondes noces, le président Nicolas Langlois de Motteville. La troisième présidente de Motteville,

(1) De cette très ancienne église de Rouen, il subsiste une tour gothique du XVI^e^ siècle.

Françoise Bertaut, petite-fille de Charlotte de Saldagne et arrière-petite-fille de Jacques seigneur du Fay, était donc cousine de la deuxième présidente, Marie Bretel de Grémonville, petite-fille de Marie de Saldagne et arrière-petite-fille de Jean seigneur du Fay, père ou frère aîné de Jacques. La parenté était éloignée; encore y avait-il, d'une présidente à l'autre, un degré de moins qu'entre Françoise Bertaut et ses deux cousins tués à Nordlingue, neveux de Marie Bretel de Grémonville (1).

***

Il n'est pas téméraire de penser que le troisième mariage du président de Motteville fut déterminé par le second. Ce serait en 1632 que Marie Bretel de Grémonville, veuve du sieur de Rouville qu'elle avait épousé en 1596, et mère de deux enfants dont une fille mariée à un conseiller du parlement de Rouen, devint Mme de Motteville. Juste au même

(1) En outre de ce fils tué à Nordlingue, le président de Grémonville en eut six autres, dont deux périrent aussi aux armées; l'aîné de tous, ambassadeur à Venise, obtint l'érection de la terre de Grémonville en marquisat; sa fille et unique héritière le porta dans la famille de Canouville. Mme de Motteville connut fort bien le président de Grémonville, qui mourut le 1er juillet 1649. « Il avait, écrit-elle, beaucoup de capacité et de réputation: malheureusement, jaloux de la confiance que la cour avait eue au premier président dont le crédit n'était pas si grand que le sien, il s'engagea dans la cabale frondeuse. »

moment, Françoise Bertaut fut « exilée » en Normandie où la famille de sa mère lui fit assurément bon accueil. Le président de Motteville dut voir maintes fois auprès de sa femme la jeune favorite de la Reine; il la rencontra chez ses beaux-frères, le président de Grémonville et le seigneur de Lanquetot. Quand le vieillard épousa la jeune fille, il la connaissait depuis sept ou huit ans et savait ce qu'il faisait.

Le nom de l'épouse est tout ce qui nous est revenu du premier mariage du président de Motteville. Le second était fort raisonnable. En 1632, M. de Motteville avait soixante-dix-huit ans; il s'associait une compagne qui n'en avait pas moins de cinquante et pas plus de cinquante-cinq : assez mûre pour se faire à ses goûts, assez jeune pour lui fermer les yeux. Derechef, il se trouva veuf : ce dut être en 1638 (1); promptement, il

(1) Un document en partie illisible indique que la seconde Mme de Motteville fut marraine d'un Grémonville le 26 février 1648 : date évidemment fausse puisque le mariage Motteville-Bertaut est de 1639. Ce baptême pourrait être de février 1638, et la marraine serait morte la même année. — La date de 1632 est donnée deux fois pour être celle du mariage Motteville-Grémonville. Les parents de Marie Bretel de Grémonville s'étant mariés en 1574 et elle-même ayant épousé le sieur de Rouville en 1596, elle avait de 50 à 55 ans en 1632. Son frère, le président de Grémonville naquit en 1575.

Les documents relatifs à la famille Bretel de Grémonville conservés à la Bibliothèque nationale se trouvent aux *Pièces originales*, vol. 503, doss. 11398 : aux *Dossiers bleus*, vol. 133, doss. 3278 : au *Cabinet d'Hozier*, vol. 64. doss. 1664.

se remaria et, tant qu'à le faire, il n'y avait pas d'années à perdre; cette fois, il était bien improbable que le président de Motteville eût encore à enterrer sa femme. Il ne la prit pas que pour sa jeunesse. « Feu M. de Motteville avait de l'amitié pour moi », écrit Mme de Motteville; amitié déjà ancienne pour sa petite parente d'alliance, accompagnée de beaucoup d'estime.

*
* *

Françoise Bertaut épousa le président Langlois de Motteville en 1639. Deux pièces donnent la date de 1640; mais Mme de Motteville est très précise sur celle de 1639, et il ne se peut pas que sa mémoire ait erré à propos d'un tel fait. Le mariage ne daterait même pas des derniers jours de 1639, car Mme de Motteville rapporte « qu'elle fut bien aise d'aller faire la révérence à la Reine en cette *même année 1639*, croyant bien qu'étant mariée et établie en Normandie, sa présence ne pouvait plus donner d'inquiétude au cardinal de Richelieu ».

Deux ans après, au plus, Mme de Motteville était veuve. On lit dans la *Gazette de France* du 27 avril 1641 :

« De Roüen, le 24 avril.

Ces jours passez ést mort en l'aage de 87 ans, le sieur de Moteville, premier Président en notre Chambre des Comptes, qui estait le plus ancien officier du Royaume, ayant exercé cette charge 52 ans. »

Ainsi, le président de Motteville avait bien quatre-vingt-cinq ans lorsqu'il épousa Françoise Bertaut, et non pas seulement (ce qui eût suffi à rendre cette union malplaisante), quatre-vingts ainsi qu'il est écrit dans le *Journal des Savants* du mois de janvier 1724. Un mot a été dit déjà de la petite enquête faite sur Mme de Motteville par le « savant » qui analysa ses Mémoires. Il fut assez mal renseigné : Mme de Motteville n'est pas morte (ceci a été relevé) dans un âge *fort avancé*; elle n'a pas été douairière *plus de soixante* ans : elle l'a été quarante-huit ans.

Mme de Motteville (dans la seule copie de l'Arsenal) fait allusion entre parenthèses à la vieillesse de son époux, mais sans rien dire du nombre de ses années : «... étant, aussi bien que la Reine, devenue veuve (feu M. de Motteville n'ayant vécu que deux ans, car il était fort âgé quand je l'épousai), je me rendis par son commandement auprès de sa personne... »

Aucun doute ne peut subsister sur l'âge de

M. de Motteville. Si deux notes donnent pour son mariage la date légèrement inexacte de 1640, elles attribuent à l'époux l'âge de quatre-vingt-six ans. De plus, un document relatif à Georges Langlois indique que celui-ci ayant été reçu le 26 juin 1566 en l'office de secrétaire du Roy maison et couronne de France sur la résignation de Germain Croze, il le résigna en 1571 à Nicolas, son frère. Nicolas de Motteville, mort à quatre-vingt-sept ans, en avril 1641, était donc né en 1554 ou 1553 ; supposons-le né trois ou quatre ans plus tard, il aurait eu environ treize ou quatorze ans à l'époque où son aîné, Georges, passant président en la chambre des comptes à Paris, lui céda la charge qu'il quittait, ce qui est matériellement impossible. Une autre notice relative à Nicolas Langlois reproduit le même fait avec la même date encore plus précise : 29 novembre 1571. Nicolas Langlois, s'il était né en 1554 n'aurait pas eu dix-huit ans; il faudrait plutôt placer sa naissance en 1553. Le président de Motteville approchait donc de quatre-vingt-six ans lors de son troisième mariage. (1)

(1) On voit fréquemment que tel fut *reçu* dans sa charge un assez long temps après en avoir été *pourvu*. Evidemment, l'exercice de la charge ne datait que de la réception. Toutefois, il est peu probable que Nicolas Langlois eût pu être pourvu de l'office de son frère étant en dessous de dix-huit ans.

C'est encore dans le *Journal des Savants* que se trouve un détail, le seul que nous connaissions de la vie conjugale de Mme de Motteville, duquel Sainte-Beuve a dit que ce serait la plus vive espiéglerie de Mme de Motteville *au cas qu'il fût exact*, et il ne l'est pas, à en juger par le caractère de l'intéressée et le peu de sûreté des autres informations (1). Pourtant, l'on retiendra volontiers celle-ci : c'est que Mme de Motteville « était fort jolie » bien qu'elle n'appartînt pas à la catégorie où le dix-septième siècle avait coutume de ranger les beautés : Mme de Motteville « était une brune ».

VIII

LE MARIAGE DE Mme DE MOTTEVILLE

Qu'ont pensé de ce mariage ceux qui en entendirent parler parmi les contemporains de Françoise Bertaut? — Qu'il était fort convenable (Tallemant des Réaux dit qu'elle le dut

(1) *Journal des Savants*, janvier 1724, p. 18. « On dit que Mme de Motteville s'ennuyait quelquefois de la moitié du lit, et que, quand le bonhomme était endormi, elle faisait prendre sa place à une femme de chambre et que le vieux président ne s'apercevait de rien. »

à sa beauté et à sa bonne réputation), et surtout opportun. La jeune fille n'avait rien que sa pension de six cents livres, très inexactement payée, c'est certain, car on ne la voit pas figurer aux comptes de la maison de la Reine, et derrière elle venaient un frère dont la position était à faire et une sœur que la Reine ne pensionnait pas. Le père était âgé, la mère peut-être malade : tous deux moururent peu de temps après avoir établi leur fille. « De riches, a dit Mme de Motteville, ils ne l'étaient plus guère », et cela se rapporte à l'année 1629; bientôt ils en furent à la gêne (1). « M. de Motteville n'avait point d'enfants et avait beaucoup de biens », deux conditions qui faisaient de ce mariage un établissement de premier ordre, et comme l'*établissement* était alors la principale fin du mariage, on peut supposer que les parents furent loués d'y avoir déterminé leur fille, et que la jeune fille fut félicitée et enviée pour sa bonne chance.

Il n'apparaît même point que Françoise Bertaut ait sauté le pas contrainte et forcée. « Je trouvai, écrit-elle, dans mon mariage, de la douceur avec une abondance de toutes choses. »

(1) Si bien qu'ils étaient hors d'état de pourvoir à l'éducation de leur fils et de leur fille cadette. On verra tout à l'heure qu'un secours leur vint — très inattendu — à peu près dans le moment que leur fille aînée s'établit.

Il y avait de la douceur à être madame la présidente, à faire grande figure dans la province, à habiter le château de Motteville ou, à Rouen, une belle maison. On n'a point l'âme mercenaire pour apprécier les avantages de la fortune et surtout ceux de la considération. Pourquoi demeurer pauvre, se condamner à l'insignifiance quand on peut honnêtement changer de condition? En cette matière, l'honnêteté a un peu varié avec les siècles. Le moyen accepté par Françoise Bertaut était parfaitement admis autrefois; il serait mal jugé aujourd'hui; et encore, pourrions-nous tenir rigueur à une femme qui, à l'exemple de Mme de Motteville, ferait honneur à toutes les obligations du marché, et s'abstiendrait d'en tirer tous les bénéfices qu'il comporte?

« Si j'avais voulu profiter de l'amitié que M. de Motteville avait pour moi, et recevoir tous les avantages qu'il pouvait et voulait me faire, je me serais trouvée riche après sa mort. » Cela ne signifie pas qu'au jour de son veuvage, Mme de Motteville soit retombée dans la position où se trouvait Françoise Bertaut avant son mariage; car, alors, ce mariage eût été une chose absurde; mais qu'elle en sortit avec les seuls avantages certainement modestes garantis par son contrat, ayant refusé les

donations ultérieures que son mari était disposé à y ajouter.

L'aisance que Mme de Motteville dut à son mariage ne paraît pas discutable. Sa pension personnelle de 600 livres avait bien été portée à 2.000 en 1640; mais elle n'était point payée. En marge des pensions accordées pour l'année 1642 aux *dames ordinaires* de la Reine parmi lesquelles figure Mme de Motteville (c'est-à-dire autres que les dames d'honneur, d'atour etc.), se voit le mot *néant*, et à la fin de l'article, on lit cette formule : « lesquelles sommes le dit comptable n'en a payé aucune chose faute de fonds ». En 1653, la Reine fit don à Mme de Motteville « de 1.500 livres en considération de ses services et pour lui donner sujet de les continuer » (1). Cette libéralité n'est pas unique, assurément : nous n'avons pas tous les comptes de la maison d'Anne d'Autriche; néanmoins, il est à peu près certain que Mme de Motteville ne toucha jamais de pension régulière. Au volume déjà cité : F. fr. 7856 (p. 1593), la présidente de Motteville est comprise dans les *dames sans gages* depuis l'année 1640 jusqu'à la mort de la Reine. Anne d'Autriche lui laissa par testament

(1) F. fr. 10412, p. 9 et suiv. — F. fr. 23945, p. 51.

30.000 livres qui la mirent fort à son aise ; mais c'était en 1666. Entre son veuvage et son héritage, Mme de Motteville dut aider son frère, au moins pendant quelques années ; elle pensionna sa sœur lorsque celle-ci entra en religion ; elle contribua aux frais d'érection du couvent de Chaillot et servit une rente annuelle à ce même couvent. Ce n'est pas avec les libéralités accidentelles de la Reine qu'elle put faire face à tout cela. D'autre part, Mme le Vayer dit que, veuve, Mme de Motteville fut recherchée autant pour son mérite personnel que *par la considération de sa fortune :* ce qui ne doit pas s'entendre de sa position, en réalité secondaire, auprès de la Reine. Mme de Motteville n'était pas obligée de nous ouvrir ses comptes, et l'on peut supposer qu'elle a glissé sur la petite fortune dont elle profita, en raison du refus qu'elle opposa aux largesses que son époux y pouvait joindre sans causer un préjudice sensible à ses neveux.

La riche succession revint donc presque entière aux Langlois représentés par un neveu, au moins, et quelques petits-neveux du président de Motteville. Ils eurent sujet de vouer une égale reconnaissance au vieil oncle dont les sentiments de famille n'avaient pas été affaiblis par un amour attardé, et à la très

jeune tante qui mit une sorte de coquetterie à rendre vaines les appréhensions que son mariage avait indubitablement soulevées (1). Mme de Motteville parle en quelque endroit de parents de son mari chez qui elle est allée en visite : on croira sans peine qu'ils lui faisaient bon visage.

Le président de Motteville eut deux neveux, fils de son frère Georges, le noble « vérifié » en 1576. L'aîné s'appela Georges (prénom qui fut longtemps en usage dans la famille) ; on le voit en 1612, président des trésoriers de France à Rouen ; le second, nommé Nicolas, sans doute filleul du président de Motteville, avait juste vingt ans de moins que son parrain (2). Il y a lieu de croire que Georges mourut avant son oncle ; il laissa un fils, Georges qui, ainsi que son grand-oncle, se maria trois fois, et eut enfin des fils du troisième mariage. Ce petit neveu du président de Motteville, reçu conseiller au grand conseil en 1634, devint premier

(1) N'était-ce pas surtout pour être à même de faire un « sort » à Françoise Bertaut que M. de Motteville l'avait épousée ? Cela paraît assez vraisemblable étant donné le mariage rassis qu'il avait contracté sept ans auparavant, et nous savons qu'il n'a pas tenu à lui que ce sort ne fût beaucoup plus brillant.

(2) Ce Nicolas Langlois, seigneur de Colmoulins, termina sa carrière comme sous-doyen des conseils d'Etat et privé, et directeur des finances, le 23 août 1650, à 76 ans. Il eut deux fils ; la branche de Colmoulins s'éteignit avec eux, malgré que l'aîné se fût marié quatre fois.

président de la chambre des comptes de Normandie à la mort de son grand-oncle. Possesseur des domaines de Plainbosc et d'Estouteville et de la terre de Motteville héritée du vieux président, il quitta le nom de Langlois pour celui de Motteville en conséquence des lettres patentes qu'il obtint en 1658. Ainsi, le nom d'une terre qui, jusqu'alors n'avait été porté que par celui que la possédait, devint le nom de famille commun à tous ses membres.

La seigneurie de Motteville avait été achetée en 1545, vingt ans avant celles de Plainbosc et de Canteleu, par Georges Langlois, notaire-secrétaire du Roy, grand audiencier en la cour du parlement de Rouen, fils de Georges Langlois marchand drapier. Ces gens avaient gagné ou regagné très dignement leur noblesse sans brûler les étapes. Le dernier progrès fut marqué par l'érection de la terre de Motteville en comté, l'an 1718 (1).

Ce n'était toujours que noblesse de robe; et si l'on aspirait aux privilèges de la noblesse d'épée, on trouvait devant soi un Louis-Pierre d'Hozier, juge général d'armes de France, qui

(1) Les documents concernant la famille Langlois de Motteville (et Colmoulins) conservés à la Bibliothèque nationale se trouvent aux *Pièces originales*, vol. 1641, dossiers 38151, n° 2, et vol. 1642, doss. 38160, n^{os} 55, 114, 138; aux *Dossiers bleus*, vol. 381, doss. 10249, n^{os} 3 et 9.

refusait le laissez-passer nécessaire. Le fils du premier comte de Motteville en sut quelque chose. Bruno-Emmanuel, président à mortier au parlement de Rouen, arrière petit-neveu du président Nicolas de Motteville, voulut faire de son fils un page du roi en la grande Ecurie, comme jadis le riche négociant « en marchandises de draperie » avait fait du sien un notaire-secrétaire du roi ; mais « .... attendu que la noblesse de robe ne peut être admise en la grande Ecurie, et que celle de mondit sieur de Motteville est de cette nature, on ne peut lui délivrer un certificat pour être reçu page du Roi... » (1). La différence sociale n'était donc pas considérable entre la noblesse de robe, à juste titre si estimée par François Bertaut, et la grande bourgeoisie.

Le président de Motteville n'avait pas eu part à la reconnaissance de noblesse obtenue par son frère ; sa veuve, sortie d'une famille ancienne, mais de noblesse douteuse, ne fut qu'une grande bourgeoise, nullement Saldagne elle-même, parce que son aïeule maternelle en était une, outre que les Saldagne normands ne

(1) Bibl. nat., *Nouveau d'Hozier*, vol. 248, dossier 5614. Pour entrer en la grande Ecurie, il fallait faire preuve de noblesse ancienne et militaire par titres originaux depuis 1550. Pour l'admission en la petite Ecurie, les conditions étaient semblables, sauf la preuve de noblesse militaire.

pouvaient avoir que des prétentions de noblesse. D'ailleurs, Françoise Bertaut ne semble pas avoir été « curieuse » de noblesse : elle était curieuse de vivre à la cour, et le jour que la Reine l'y rappela dans le courant de 1643, après la mort de Richelieu et celle du Roi, — qui n'aimait rien de ce qui sentait l'Espagne, — fut certainement le plus beau de sa vie.

Depuis qu'elle était venue, toute nouvelle mariée, « faire la révérence à la Reine » en 1639, la jeune présidente avait porté trois deuils qu'elle ramène à une même époque et ramasse en une seule phrase, toujours soigneuse de *déblayer* quand la Reine et sa cour sont hors de cause, quitte à se rattraper dans le cas inverse. « Feu M. de Motteville, aussi bien que feu mon père et ma mère, étant morts peu après en même temps que le cardinal de Richelieu, je me préparai à venir à Paris. » Ce « peu après » est relatif à la visite qu'elle avait faite à la Reine en 1639, c'est-à-dire au moins trois ans avant la mort du cardinal (décembre 1642). Le président de Motteville décéda vingt mois plus tôt que le cardinal ; l'on a vu plus haut que Mme Bertaut était morte au début de l'année 1642. Il reste que M. Bertaut a pu vivre jusqu'à la fin de 1642.

La perte de sa mère dut être douloureuse à

Mme de Motteville, car il paraît bien qu'entre l'une et l'autre il y eut entente et confiance. Le père fut sans doute moins regretté, et l'on ne peut pas supposer qu'elle pleura beaucoup le président de Motteville. Elle refusa de se remarier : de cela, le défunt mari n'est pas obligé envers sa femme ; ce n'est pas pour l'amour de lui, c'est par goût d'indépendance qu'elle persista dans le veuvage ; mais elle persista aussi dans la vertu au point de décourager la médisance : les femmes les plus incapables de faillir n'en font pas toutes autant ; de manière que la mémoire du président de Motteville se trouve honorée par l'irréprochable conduite de la présidente.

*
* *

Ce président semble avoir été un bon homme. « Il avait de l'amitié pour moi », dit Mme de Motteville. Il ne fit point difficulté de la laisser aller seule à la cour. « Je fus satisfaite d'y aller de mon chef », nous dit-elle encore ; donc, M. de Motteville n'était ni égoïste ni jaloux. Si la jeune épouse ne trouva pas le bonheur dans un tel mariage, cè qui était impossible, elle ne connut pas non plus les ennuis d'un joug tyrannique et sot. Mais supposons que le président de Motteville eût eu tous les défauts qu'on

prête au président de Monnier, pense-t-on que Mme de Motteville pour se revancher de sa destinée, se serait libérée de ses devoirs privés et sociaux, se serait enfuie avec un séducteur, aggravant la faute par le scandale, comme le fit Mme de Monnier, la Sophie de Mirabeau ? Il est vrai que ses désordres lui réussirent si mal qu'on ne peut s'empêcher de la plaindre ; mais il ne faudrait pas aller plus loin.

Les parents de Sophie l'avaient, à dix-huit ans, mariée à un homme de soixante. « Elle prit un amant; c'était naturel, et je dirai même avec conviction que c'était justice. » Ce n'est pas la justice selon le Décalogue, c'est la justice de M. Faguet (du moins dans ce cas particulier). On commençait à parler du « droit au bonheur » ; les idées se modifiaient ; ce pouvait être justice que les parents qui ne le comprenaient pas eussent des déconvenues, et que le mari fût puni de son méchant caractère par le déshonneur et le ridicule ; mais la plus grande déconvenue, ce fut pour elle-même, Sophie de Monnier : un amant qui l'exploita, un autre qui la délaissa; sur le tard, un troisième, et comme fin, le réchaud... Tant qu'à prendre parti pour ce genre de *justice*, ce n'était pas par cet exemple qu'il fallait le faire valoir.

M. Faguet dit encore : « Si Mme de Monnier

avait été mariée à dix-huit ans au premier venu qui en aurait eu vingt-cinq, elle se serait montrée toujours très sensée et aurait été parfaitement heureuse. » (1) Mais qu'en sait-il ? C'est une erreur d'attacher tant d'importance aux contingences. On voit des jeunes filles, mariées très bien — non pas au premier venu — et le mariage va très mal, casse... Il y a toujours, sauf exceptions, un moment où le mari le plus librement accepté paraît en mauvais jour, tandis que tel ou tel se présente sous une apparence avantageuse, et comme on ne vit pas avec lui, on se figure tout à l'avenant; la tentation est inévitable et, en pareille occurrence, le régime de la morale libre est d'un pauvre secours.

On peut sans témérité avancer que le vieux mari manquant dans la vie de Mme de Monnier, les fautes n'en auraient pas été absentes. Inversement, nous pouvons imaginer des séductions, les multiplier autour de Mme de Motteville, autour de la duchesse de Lauzun (qui souffrit vingt-sept ans la tyrannie d'un être insupportable sans permettre qu'on l'en plaignît) (2), et conclure, non moins sûrement, que ces deux femmes seraient demeurées honnêtes dans les

(1) *Amours d'hommes de lettres*, p. 156 et 173.
(2) *Saint-Simon*. Ed. Chéruel, vol. XIX, p. 187.

circonstances les plus périlleuses. Ne dirons-nous pas *avec conviction* que c'est leur morale qui est la bonne ?

IX

LA SŒUR DE Mme DE MOTTEVILLE : MADELEINE-EUGÉNIE BERTAUT

Mme de Motteville quitta la Normandie avec sa sœur ; il est probable qu'elles habitaient ensemble depuis la mort de leurs parents, car on ne voit point l'une sans l'autre jusqu'au jour où Madeleine-Eugénie entra au couvent. A Paris, elles retrouvèrent leur frère qui y achevait, comme on le sait, ses études. Pour Mme de Motteville, dame de la Reine depuis qu'elle était venue lui faire « la révérence » avec l'agrément du président, elle allait commencer sa vraie vie dont le mariage fut un *à côté*, ou plutôt la reprendre à douze années d'intervalle durant lesquelles son cœur et sa pensée étaient demeurés au service de la Reine.

Madeleine-Eugénie, dite *Socratine* à cause de

sa parfaite et précoce sagesse, lui tint fidèle compagnie jusqu'au 14 août 1650 et, ce jour-là, entra à la Visitation de la rue Saint-Antoine sans prévenir Mme de Motteville autrement que par une lettre laissée sur sa table. « Cette lettre ne convient point à mon sujet, écrit Mme de Motteville ; cependant, je la veux transcrire dans l'espoir qu'elle édifiera ceux qui préfèrent le ciel à la terre, et qu'on me pardonnera si je m'honore d'être la sœur d'une si digne religieuse. » L'excuse est superflue. Ce que Mme de Motteville a révélé de sa sœur fait aisément connaître que Socratine avait de l'intelligence, de la présence d'esprit, du courage, le tout associé à une sensibilité qui ne s'est peut-être pas uniquement émue au contact de l'amour divin et de l'affection fraternelle. « C'est à genoux, ma très chère sœur, que je vous demande pardon de vous avoir quittée... j'aurais plus tôt exécuté mon dessein si j'avais pu plus tôt m'arracher d'auprès de vous ; et je ne crois pas que je l'eusse jamais pu faire si Dieu ne m'avait donné pour cela une force extraordinaire, et *ne m'y eût nécessitée en me mettant en état de ne pouvoir demeurer avec vous sans souffrir des maux étranges, principalement depuis que l'affaire de Mlle de Bui arriva, qui vous fit deviner la mienne... si je ne vous avais fui, je*

n'aurais pas vaincu en ce combat où il fallait que Dieu restât le maître. » (1)

Mme de Motteville ne s'explique pas sur cette affaire qui poussa Madeleine-Eugénie vers la vie religieuse ; quand il y aurait là un grain d'amour humain, ce ne serait pas pour étonner chez une *Socratine,* ni pour diminuer en rien la singulière estime que cette sage au cœur chaud nous inspire. Mlle Bertaut fut très courtisée (2) ; c'est à elle que le poète Sarrazin proposa — en vers — « de passer un bail d'amour devant notaires ».

Elle avait de la beauté et de l'esprit, l'un et l'autre parurent de bonne heure. « Fantaisie ayant pris au cardinal de Richelieu, raconte Tallemant des Réaux, de faire jouer une pièce de Scudéry à des enfants, il se choisit la petite Pascal, une des petites Saintot, Socratine et le petit Bertaut son frère. » Cette représentation de l'*Amour tyrannique* qui fut un événement

(1) *Mémoires*, vol. III, p. 216-217.

(2) Il fallait donc qu'elle fût, ainsi que le dit Mme de Motteville, aimable autant que sage. Sainte-Beuve, s'appropriant une note de Tallemant des Réaux, écrit que Mlle Bertaut fut appelée Socratine à cause de sa sévérité et qu'elle finit par se faire carmélite. » Ce raccourci ne donne pas une juste idée de Madeleine-Eugénie, outre qu'il y a erreur au sujet de l'ordre qu'elle choisit. On s'étonne que cette erreur ait pu échapper à Sainte-Beuve ; car Mme de Motteville, très attachée aux filles de Sainte-Marie de la Visitation, a plusieurs fois parlé d'elles et ne l'a jamais fait sans parler aussi de sa sœur.

considérable dans la vie de la famille Pascal, eut lieu le 3 avril 1639. Le petit Bertaut et Socratine avaient déjà joué devant Richelieu. « Ils étaient en nécessité, écrit Tallemant des Réaux, quand quelqu'un dit au cardinal de Richelieu qu'il y avait des enfants d'un frère de Bertaut [le défunt évêque] qui étaient bien pauvres. Il les fit venir ; la fille était fort jolie et avait bien de l'esprit, le garçon passable. Ils jouèrent quelques scènes du *Pastor fido ;* le cardinal pensionna la fille et entretint le petit garçon au collège. Le cardinal découvrit ensuite que leur mère était cette Mme Bertaut qu'il avait vue autrefois chez la Reine et qu'il haïssait fort ; mais il continua de leur faire du bien. » (1)

Le principal de l'historiette de Tallemant des Réaux doit être exact. Toutefois, il est peu croyable que le cardinal mit du temps à s'aviser que François Bertaut et Madeleine-Eugénie étaient le frère et la sœur de Françoise Bertaut qu'il avait expulsée de la cour, et les enfants de Louise de Mathonville-Saldagne, secrétaire d'Anne d'Autriche pour sa correspondance espagnole. — Et voilà une très bonne action dont il n'est que juste de créditer le compte de Richelieu.

(1) Tallemant des Réaux, tome IV, p. 128.

*
* *

Tendrement soumise à son aînée, Madeleine-Eugénie s'engageait à ne pas aller plus loin dans la vie religieuse sans sa permission ; bien entendu, Mme de Motteville se résolut au sacrifice ainsi qu'elle y était conviée. En cette même année 1650, Madeleine-Eugénie prit l'habit de novice et, presque aussitôt, fut désignée pour faire partie de la petite troupe qui se détacha du couvent de la rue Saint-Antoine afin d'aller peupler la maison de Chaillot que la reine d'Angleterre venait de fonder, et dont la Mère l'Huillier fut la première supérieure, la Mère de la Fayette, la seconde(1).

Le 20 avril 1665, Anne d'Autriche qui se savait

(1) Le récit de la révolution d'Angleterre que la reine Henriette fit à Mme de Motteville « dans un lieu solitaire où la paix et le repos régnaient sans aucun trouble », ayant été joint par elle au chapitre relatif à l'année 1644, M. Petitot en a conclu que le couvent de Chaillot existait déjà à cette époque, et que la reine d'Angleterre ne fit, en 1651, qu'installer les religieuses dans une maison plus vaste, autrefois bâtie par Marie de Médicis et fort embellie par le maréchal de Bassompierre. Mais, si Mme de Motteville laisse deviner le lieu où la reine Henriette lui conta ses disgrâces, elle n'indique nullement l'époque à laquelle ce discours fut tenu. La date de la fondation du monastère est indiscutablement établie par les lettres patentes contenant permission donnée à la reine d'Angleterre de fonder en la paroisse de Chaillot un monastère de religieuses de la Visitation de Notre-Dame. Ces lettres sont de juin 1651. L'accord est parfait avec les dires de Mme de Motteville (*Mémoires*, III, 215 et 387) et ceux de l'abbé Lebeuf : *Histoire du diocèse de Paris*, I, 412 et 417.

condamnée, surmonta ses souffrances pour venir une fois encore au couvent de Chaillot où personne ne l'attirait plus, la Mère de la Fayette étant morte, que la fille de son ancienne amie, la Mère Madeleine-Eugénie Bertaut, pour qui elle avait « de l'affection et de la considération ».

La Mère Madeleine-Eugénie mourut le 14 mars 1675 n'ayant pas, sans doute, beaucoup plus que la cinquantaine. Quinze ans plus tard, en 1689, fut opéré le « transport » (autrement dit, la réunion) des ossements de dix-huit religieuses : Mères, Sœurs, novices, tourières, lesquelles avaient été enterrées dans la même cave (caveau) qui était dans le jardin. Au milieu de la cave, au pied de la grand Croix, gisaient les entrailles de la reine d'Angleterre, décédée le 10 septembre 1669 ; au pied de la même Croix, mais de l'autre côté, qui était celui du fond, furent réunies dans la même fosse, les Mères Hélène-Angélique l'Huillier, Louise-Angélique de la Fayette et Madeleine-Eugénie Bertaut, toutes trois ayant été supérieures du monastère (1).

(1) Ces détails ont été tirés d'un registre mortuaire tenu par les religieuses de Chaillot avec le plus grand soin. Commencé en 1689, il se ferme le 20 avril 1791, époque à laquelle le couvent fut supprimé. En tête se voit une date vraisemblablement ajoutée : 30 avril 1793. Le titre du registre est : « Ordre de la cave des

De la vie religieuse de la Mère Madeleine-Eugénie, Mme le Vayer confirme et complète ce que Mme de Motteville nous en apprend. « La très chère sœur de la présidente, encore novice à la Visitation de la rue Saint-Antoine, fut du nombre de celles qui furent destinées à la nouvelle fondation et la première professe de la communauté de Chaillot où elle finit ses jours saintement, après l'avoir gouvernée avec sagesse en qualité de supérieure. »

***

L'entrée en religion de Madeleine-Eugénie Bertaut fut extrêmement avantageuse aux filles spirituelles de sainte Chantal, aïeule de Mme de Sévigné, fondatrice de la Visitation ; car Mme de Motteville, qui passe pour avoir suggéré à la reine d'Angleterre l'idée de leur ouvrir une nouvelle et belle maison, n'aurait probablement pas eu cette idée-là elle-même, si sa sœur rompant avec le siècle, n'avait choisi l'ordre de la Visitation pour y préparer son salut. Et lors même que la reine Henriette eût formé et réalisé ce pieux dessein indépendamment de toute

mortes selon que nos très honorées Mères et Sœurs y sont enterrées. » Archives nationales L. 1083, n° 39, liasse 1 à 48. — Ce registre et les pièces comptables qui seront citées tout à l'heure, m'ont fourni la date à laquelle Mme de Motteville perdit sa bien-aimée sœur : douleur personnelle dont Mme de Motteville n'a rien voulu dire, non plus que de l'honneur dont sa sœur avait été investie.

influence, il resterait encore que les bienfaits de Mme de Motteville allèrent au couvent de Chaillot en conséquence de la profession qu'y fit Madeleine-Eugénie et de l'attirance que, dès ce moment, cette maison exerça sur elle.

Le site devait plaire, même au temps où l'on ne prisait pas la « vue » comme on le fait aujourd'hui. Mme de Motteville n'en a pas donné la description qui sortait de son sujet : c'était pour elle, avant tout, « un lieu où la paix et le repos régnaient sans aucun trouble ». Pour nous, c'est la colline d'où l'on suit le courant de notre belle Seine depuis la Cité jusqu'au Point du Jour, d'où l'œil se perd au sud dans une longue perspective par delà les bois de Meudon. Les bâtiments du monastère occupaient sensiblement la même place que le palais moderne du Trocadéro ; on y accédait par la ruelle Sainte-Marie, prolongement de la rue de Chaillot (1).

Les pièces établissant que Mme de Motteville dota sa sœur lorsque celle-ci entra à la Visita-

(1) Devant la porte du couvent, la ruelle Sainte-Marie formait l'équerre et descendait au quai de Billy. L'enclos fort vaste de ce monastère peut être représenté par un rectangle dont les grands côtés étaient parallèles à la rivière, limité, à peu près, en avant, à droite et à gauche, par les voies actuelles du boulevard Delessert (lequel a englobé la ruelle Sainte-Marie en tant qu'elle prolongeait la rue de Chaillot), la rue de Magdebourg et la rue de la Tour. En arrière, la rue (non la ruelle) Sainte-Marie longeait le mur du fond de la propriété ; on ne peut la reconstituer aujourd'hui ; elle s'étendait entre la rue de Longchamp et la rue de la Tour.

tion font défaut ; nous savons, du moins, qu'à partir de 1666, M. François Bertaut et Mme de Motteville donnèrent « ensemblement trois cents livres par an au monastère de Chaillot en faveur de leur sœur ». Mais il y avait quinze ans que Madeleine-Eugénie vivait dans un couvent qui n'avait pu l'accepter les mains vides. Mme de Motteville avait donc probablement versé une modeste dot que cette rente compléta par la suite.

Mme de Motteville paya pour elle-même depuis le 1er janvier 1661, une rente annuelle et viagère de cinq cents livres (environ 2.000 francs en valeur actuelle), et par le même acte (22 janvier 1661), passé devant Mes Moufle et le Vasseur notaires à Paris, elle donna encore dix mille livres (environ 40.000 francs) « savoir, cinq mille livres reçues présentement, les cinq autres mille livres devant être payées dans le 1er janvier mil six cent soixante-trois, aux conditions portées par le présent contrat de bienfaitrice de ce monastère... »

Le 1er janvier 1662, Mme de Motteville versa mille livres et « finalement, le 4e janvier 1663, furent reçues de ladite dame les quatre mille livres restant de dix mille par elle données à ce monastère » (1).

(1) Arch. nat. L. L. 1719, p. 14, 15, 16-51.

Lourdes charges pour une position qui ne dépassait pas l'aisance! Mme de Motteville les assuma par piété et tendresse fraternelle.

X

LE FRÈRE DE Mme DE MOTTEVILLE : LE CONSEILLER BERTAUT DE FRÉAUVILLE

En tête de la notice consacrée à François Bertaut par Tallemant des Réaux, les savants éditeurs de ses *Historiettes*, Monmerqué et Paulin Paris, ont écrit : né vers 1620, mort en 1702. Ces indications se trouvent être inexactes, la dernière surtout : François Bertaut est mort le 14 décembre 1713. Selon Huet, le biographe de son oncle l'évêque et un peu le sien, il décéda à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de sorte que s'il était mort en 1702, il serait né vers 1612 : chose tout à fait impossible; entre diverses raisons, le « petit Bertaut » de la comédie aurait été, quand elle fut jouée en 1639, un homme de vingt-sept ans (1). D'un autre côté,

(1) La date de 1702 reproduite dans le Commentaire des éditeurs qui suit la notice, est donnée comme venant de Huet. Cette fausse date ne peut être imputée qu'à une erreur de copiste ou de typographe.

pouvant avoir au plus quatorze à quinze ans lors de cette fameuse représentation d'enfants où il fut le partenaire de Jacqueline Pascal âgée de treize ans et demi « mais n'en paraissant que huit », François Bertaut serait donc né en 1624, peut-être en 1625, ce qui modifie très peu l'assertion de Huet ; mort à la veille de l'année 1714, François Bertaut était entré ou allait entrer dans sa quatre-vingt-dixième année.

Tallemant des Réaux qui n'a parlé de Mme de Motteville et de Socratine qu'avec révérence, a réservé quelques coups de langue pour François Bertaut. « Petit garçon », il était seulement « passable », c'est-à-dire encore lourd et gauche, tandis que Socratine, sa cadette ou son aînée, on ne le sait, mais dans l'un ou l'autre cas, de très peu, puisqu'ils jouaient la comédie ensemble, avait déjà de la vivacité et des manières. Ceci ne tire pas à conséquence, c'est l'ordre ordinaire. Plus tard, François Bertaut aurait été « ennuyeux en diable, plein de vanité, grand diseur de fleurettes. Il faisait des vers, pas trop bien; d'ailleurs, ne manquait pas d'esprit. » M. Paulin Paris avertit très judicieusement le lecteur qu'il n'y a aucun *portrait* dans les neuf volumes de Tallemant des Réaux, mais des touches sur lesquelles le peintre n'est pas revenu lorsque, dans la suite, elles ne

s'accordaient plus avec la physionomie du personnage.

Hormis le don de poésie qu'en effet il n'avait pas reçu, François Bertaut avait hérité des aptitudes artistiques de son oncle. Comme lui, il dessinait, chantait, jouait du luth et de la guitare. Il va sans dire que ces talents d'agrément n'étaient que la parure d'une instruction solide. Ayant environ vingt-cinq ans, il devint lecteur de la chambre du jeune roi Louis XIV; Jean Bertaut avait été à peu près au même âge lecteur du roi Henri III. Le neveu aurait tout à fait marché dans les pas de son oncle s'il eût persisté dans la cléricature où ses parents durent former le dessein de l'engager. Abbé de Saint-Thomas (sans être prêtre), conseiller clerc au parlement de Normandie, il renonça à l'Eglise et acheta une charge de conseiller laïc au parlement de Paris, dans laquelle il fut reçu le 4 janvier 1666, quinze jours avant la mort d'Anne d'Autriche; puis il se maria.

Mme de Motteville « qui se proposait d'assurer l'existence de son frère en usant avec discrétion de la faveur dont elle était l'objet »(1), avait obtenu pour lui dès le commencement de la Régence le prieuré du Mont-aux-Malades

(1) Notice de l'édition Petitot.

dont le revenu était de cinq mille livres (1). Ce prieuré et l'abbaye de Saint-Thomas ne devaient représenter qu'un seul et même bénéfice, car François Bertaut est appelé, tantôt abbé de Saint-Thomas, et tantôt prieur ou abbé du Mont-aux-Malades. Le maréchal de Bassompierre convoitait ce bénéfice ; mais il s'effaça galamment, raconte Tallemant des Réaux, pour ne pas traverser le projet de Mme de Motteville : conduite conforme à la réputation d'urbanité du vieux maréchal (2).

Quelques années après, sur la recommandation évidente de sa sœur, François Bertaut joignit à son prieuré la charge de lecteur du Roi. D'ailleurs, le fils de Mme Bertaut n'était pas un inconnu pour Anne d'Autriche, et il est certain que le choix était bon. Le lecteur agréait fort au Roi, le suivait dans ses voyages. En 1651, nous le voyons à Poitiers où la cour s'était retirée, abandonnant Paris aux frondeurs. La fin de la guerre civile eut pour François Bertaut et d'autres familiers du Roi une conséquence inattendue et fâcheuse. Mazarin, « devenu la seule idole des courtisans, ne voulut plus que

(1) Ce n'est pas très sûr. « Le revenu en était, dit-on, de cinq mille livres.» (Tallemant des Réaux).

(2) Voir le portrait que Mme de Motteville a tracé de lui, vol. I, 291-293.

personne s'adressât à d'autres qu'à lui pour demander des grâces, et s'appliqua avec soin à éloigner d'auprès du Roi tous ceux qui avaient été mis par la Reine sa mère »; de sorte que François Bertaut fut écarté de la cour par le cardinal Mazarin comme jadis Françoise Bertaut l'avait été par le cardinal de Richelieu — et non sans motifs, dans un cas aussi bien que dans l'autre.

Cette fois, il ne s'agissait pas de *choses d'Espagne*; mais le lecteur favorisait des combinaisons dont souffrait le décorum royal. Louis XIV n'avait que seize ans, le conseil l'ennuyait; « il le quittait, rencontrait par hasard (ou autrement) François Bertaut dans l'antichambre, et demeurait seul avec lui tout le temps que le conseil durait, lui parlant d'un dessein de ballet, ou lui faisant accorder sa guitare ». Mme de Motteville reconnaît que cela arriva trois fois. « La Reine, dit-elle, ayant bonne opinion de la sagesse de mon frère, me témoigna qu'elle était bien aise que le Roi s'accommodât si bien de lui. »

Il semblerait d'après cela, que François Bertaut fût plutôt un peu frivole d'humeur « qu'ennuyeux en diable ». Mais il touchait à la maturité, la Reine était sûre de lui, le soutenait et, comme mère, n'avait pas tort. Mazarin, comme

ministre et tuteur de fait du jeune souverain, n'avait pas tort non plus « de représenter au Roi qu'il ne fallait pas qu'il se familiarisât avec personne jusqu'à ce point, ni qu'il quittât le conseil pour s'amuser à des bagatelles ». Le fond des choses, c'est que Mazarin qui, déjà, n'aimait pas Mme de Motteville, ne voulut pas que son frère prît de l'ascendant sur le Roi parvenu à l'âge où l'on forme des amitiés ; et il fit, à sa mode, une sourde guerre au lecteur, affectant une vertueuse peine de ce que celui-ci, pour distraire le Roi légèrement indisposé, « lui avait dit quelque chose du *Roman comique* de Scarron (1); enfin, il fit si bien que tous nos amis furent d'avis que mon frère s'absentât pour quelque temps, et la Reine me le conseilla elle-même ».

Cette demi-mesure ne résolvait rien. Mme de Motteville comprit ce qu'on ne voulait peut-être pas lui dire, et François Bertaut vendit sa charge « pour laquelle on avait déjà fait des propositions ». N'ayant pas acheté cette charge, à lui conférée en pur don, François Bertaut

(1) C'était peut-être le *Roman comique*, écrit Mme de Motteville. Ce « peut-être » est bien proche d'une affirmation. Mais où était le mal, si le lecteur, comme il est vraisemblable, avait fait de-ci, de-là, quelques coupures ? « Ce n'était pas un grand crime », ajoute Mme de Motteville. — Non, assurément.

sortit avantageusement en 1657 d'un emploi qu'il avait occupé au moins sept années.

La Gazette de France du 8 décembre 1657 annonce que « le sieur de la Mesnardière fut présenté à leurs Majestés pour servir le Roi dans la charge de lecteur ordinaire de sa chambre, ci-devant exercée par le sieur Bertaut, abbé de Saint-Thomas ». Le sieur de la Mesnardière, membre de l'Académie française et poète des plus médiocres, avait, vers 1650, rimé une « galanterie » à l'adresse de Socratine. La reine de Pologne, Marie de Gonzague, ayant envoyé à cette dernière qu'elle avait connue à la cour d'Anne d'Autriche, une boîte d'or émaillé « que l'on pouvait trouver un peu petite », la Mesnardière se chargea de prouver qu'elle était encore trop grande puisqu'on la destinait à contenir les noms de ceux dont l'esprit égalait celui de Socratine (1).

Mazarin n'était pas vindicatif. Il lui suffisait d'avoir écarté de la Cour un lecteur qui lui déplaisait; il ne trouva pas mauvais que François Bertaut devenu conseiller au Parlement de Rouen, fît partie de la suite du maréchal de Gramont dépêché en qualité d'ambassadeur

(1) Tallemant des Réaux, vol. IV. Commentaire des éditeurs, p. 122.

extraordinaire au roi d'Espagne pour lui demander de la part de Louis XIV la main de l'infante Marie-Thérèse. On touchait à l'automne de l'année 1659. De Madrid, François Bertaut adressa à sa sœur deux lettres dont la première a été insérée par elle dans ses *Mémoires*. C'est une relation détaillée et bien écrite de l'aspect d'une ville en fête et du cérémonial particulier à la cour d'Espagne; elle est fort connue. Rappelons seulement que François Bertaut avait été mis par le maréchal de Gramont sur la liste de ceux qui étaient admis à défiler devant Philippe IV. « Nous allâmes donc, écrit-il, saluer le roi l'un après l'autre comme à l'offrande, M. le Maréchal nous nommant tous dans le moment que nous nous baissions. » Et notons aussi qu'il ne fait aucune allusion à sa famille espagnole de Saldagne dont il pouvait exister encore quelque vieux gentilhomme ou quelque douairière ayant, dans leur jeunesse, connu Louise de Mathonville, dite Louise de Saldagne, lorsqu'elle était venue de Normandie en Espagne avec la dame du Fay. Bien entendu, François Bertaut parlait couramment l'espagnol; il le tenait, comme ses sœurs, de leur mère (1).

(1) On lit dans la notice de l'édition Petitot que le frère de Mme de Motteville fut employé dans les affaires étrangères, indication qui est reproduite dans la correspondance de Mme de Sévigné,

Huet rapporte que François Bertaut se maria en prenant charge de conseiller laïc au parlement de Paris, où il fut reçu le 4 janvier 1666, ce qui est très vraisemblable. Il était alors nécessairement libéré de tout engagement religieux, et n'avait aucun intérêt à retarder son mariage, ayant dépassé la quarantaine. M. Paulin Paris dit que Huet s'est trompé de trois ans. M. le conseiller Bertaut ne se serait marié qu'en 1669. Il épousa Mlle Marie de la Garde, fille de Gilbert de la Garde, intendant de l'Argenterie; le frère de Mlle de la Garde était ou devint président au Parlement de Paris. Mme François Bertaut, née vers 1743, avait environ vingt ans de moins que son mari; elle lui survécut d'autant et mourut donc au même âge, nonagénaire.

Ce dut être au temps de son mariage que M. Bertaut releva le nom de Fréauville : il est

cédition Régnier, IX, 393. En effet, François Bertaut passa quelque temps en Allemagne dans les emplois secondaires nécessités par les négociations du traité de Westphalie. Il rentra en France en 1649; « il était encore fort jeune », dit Mme de Motteville (environ 24 ans). C'est alors qu'il fut nommé lecteur du Roi. Il aurait encore fait un voyage en Suède avec M. de la Tuillerie, dit Tallemant des Réaux; ce fut, au plus tard, en 1653 puisque Christine régnait encore et qu'elle abdiqua en 1654. Il était conseiller au parlement de Rouen en 1659, et l'était peut-être depuis 1657; de là, il passa au parlement de Paris, conseiller en la grand'chambre. Les affaires étrangères ne comptent guère dans sa vie. François Bertaut est essentiellement un magistrat.

même, sur une quittance de 1673, qualifié baron de Fréauville. On trouve à la Bibliothèque nationale deux actes relatifs à des arrangements pécuniaires entre Mme de Motteville et son frère ; le premier est du 29 février 1680, le second est du 16 mai 1689 (1). Mme de Motteville était bien près de sa fin puisqu'elle décéda le 29 décembre de cette même année. Nous lisons dans l'un que « dame Françoise Bertaut, veuve de messire Nicolas Langlois seigneur de Motteville, premier président de la chambre des comptes de Rouen, a déclaré que des sept cent cinquante livres de rente au principal de dix mille cinq cents livres à elle constituées au nom des Etats de Bretagne par messire... trésorier des dits Etats, par contrat passé par devant Mes de la Balle et Pasquier notaires à Paris le 29 février 1680, il en appartient à messire François Bertaut son frère, seigneur de Fréauville et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils et en son parlement de Paris, six cents livres de rente au principal de huit mille quatre cents livres que le dit seigneur de Fréauville lui a mis es mains pour la délivrer, comme elle a fait au dit sieur trésorier des Etats de Bretagne avec le surplus

(1) *Pièces originales* : vol. 1642, doss. 38160, N° 72 ; et vol. 309, doss. 6803, Nos 9 et 13.

du principal... déclare ne prétendre sur la constitution des dites sept cent cinquante livres de rente que cent cinquante livres de rente au principal des deux mille cent livres qu'elle a fournies... et a fait toute déclaration nécessaire au dit sieur de Fréauville afin qu'il demeure subrogé au principal et arrérages des dites six cents livres de rente en son lieu et place... qu'il en jouisse et dispose en ses hoirs et ayants cause comme de choses lui appartenant... »

L'autre pièce est un reçu donné le 16 mai 1689 par « messire François Bertaut, seigneur de Fréauville, conseiller du Roi... d'une somme de deux cent vingt-deux livres quatre sols cinq deniers à lui transportée par dame Françoise Bertaut, veuve de... par acte passé par devant Henry et... notaires au Châtelet, le 9e mai de la présente année 1689... » Ces actes démontrent que Mme de Motteville entretint jusqu'à sa mort de bonnes relations avec son frère; ils apprennent en outre que tous deux demeurai ent dans la même rue (peut-être dans la même maison), en plein faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Sulpice.

XI

DEUX NOTICES SUR Mme DE MOTTEVILLE

Le Journal des Savants analysa en deux fois les Mémoires de Mme de Motteville parus en cinq volumes. Le premier article (janvier 1724) qui rend compte des deux premiers volumes, est précédé des lignes citées plus haut : « L'auteur de ces Mémoires y parle fort peu d'elle-même et son ouvrage sert médiocrement à nous faire connaître ce qu'elle était. Nous avons été à portée de nous en instruire. » Les renseignements recueillis étaient, on l'a vu, peu exacts. L'analyse des trois derniers volumes est donnée dans le numéro de février, et le numéro de mai contient deux notices : la première, intitulée *Mémoire historique touchant Mme de Motteville*, la seconde, *Eloge de Mme de Motteville envoyé à messieurs les auteurs du Journal des savants par Mme le Vayer supérieure de Sainte-Marie de Chaillot*. L'une et l'autre sont extrêmement intéressantes, et documentées

beaucoup plus sûrement que le « reportage » particulier de l'auteur des analyses.

Le *Mémoire historique* n'est pas signé, mais il ressort avec évidence qu'il a été composé ou inspiré par M. de la Garde, président à la cinquième chambre des Enquêtes au parlement de Paris (1) dont le père, frère de Mme François Bertaut, avait été aussi président au parlement de Paris. François Bertaut, magistrat, était entré dans une famille de magistrature. Grâce à cette notice, on a su que la mère de Mme de Motteville était née Bessin de Mathonville et que la mère de cette dernière, née Saldagne, était prénommée Charlotte. Ce sont choses peu importantes ; mais elles témoignent que l'auteur de ce Mémoire connaissait à fond son sujet, qu'il était un allié ou un ami de la famille. Il a compulsé les Etats de France, et y a vu que Mme de Motteville, qu'il ne nomme point femme de chambre de la Reine (2), mais Dame employée de la maison de la Reine, pas-

(1) Almanach royal de 1724. Chacune des cinq chambres des Enquêtes avait trois présidents. M. de la Garde est le premier nommé des présidents de sa chambre : c'est, qu'à cette date, il en était le plus ancien. Il habitait rue de Berry au Marais, à présent rue Charlot.

(2) Comme on le fait parfois à tort. C'est la petite Françoise Bertaut qui avait été femme de chambre (c'est-à-dire, femme de la chambre) de la Reine entre 1627 et 1631. Le titre exact de la présidente de Motteville est : *dame ordinaire* de la Reine.

sait tout de suite après la dame d'honneur et la dame d'atour. « Il y avait alors plusieurs dames qui avaient ce titre, ainsi qu'il est aisé de voir par les Etats de la France, et même il y en avait de fort qualifiées par leur naissance ou par leurs maris. Dans un Etat de la France en 1648, il y a une liste de ces Dames ; à la tête est Mme la maréchale de Vitry et autres Dames, du nombre desquelles est Mme la présidente de Motteville. Dans un autre Etat de la France en 1663 et 1665, il y a encore une liste de ces Dames employées sur l'Etat de la maison de la reine-mère ; à la tête est Mme de Bregi et, après elle, Mme la présidente de Motteville. »

L'auteur anonyme de cette notice a visiblement de l'amour-propre pour le compte de Mme de Motteville. Or, si le président de la Garde avait dû peu connaître Mme de Motteville morte en 1689, la tante de ce président, belle-sœur de Mme de Motteville, Mme François Bertaut de Fréauville, vivait encore en 1724; le Mémoire l'intéressait directement, elle a pu, de façon ou d'autre, y collaborer. L'achat fait par François Bertaut de la charge au parlement de Paris avec la date de la réception (4 janvier 1666) n'est pas oublié, non plus que son mariage avec Mlle de la Garde « tante de M. le président de la Garde d'aujourd'hui,

laquelle vit encore et dont naquirent deux filles, l'une religieuse, et l'autre qui épousa M. le marquis de Coëtanfao » (1).

Deux notes conservées à la Bibliothèque nationale confirment la rigoureuse exactitude de ces détails (2) : « Dame Marie de la Garde, veuve de François Bertaut seigneur de Fréauville, conseiller au parlement en la grand'chambre, mourut le 5 février 1733, âgée de 90 ans. Son corps fut transporté de l'église Saint-Sulpice en celle des Pères Jacobins de la rue Saint-Dominique. » (Saint-Thomas-d'Aquin.)

L'autre note concerne la marquise de Coëtanfao, nièce de Mme de Motteville : « Dame Marie Françoise Berthaut de Fréauville, dame d'honneur de Mme la duchesse de Berry, mourut le 26 juin 1715; elle était femme de messire François Toussaint de Kerhoent, marquis de Coëtanfao; elle était fille de messire François Berthaut de Fréauville, conseiller au parlement de Paris, mort le 14 décembre 1713, et

(1) Huet ignora l'existence de la religieuse : il dit que M. Bertaut de Fréauville n'eut qu'une fille. En 1724, la marquise de Coëtanfao était morte ; il semblerait que la religieuse fut l'aînée et qu'elle existait lorsque ce mémoire fut écrit ; mais, pour le monde, elle ne comptait plus.

(2) *Dossiers bleus*, vol. 89; doss. 2092, nos 4 et 5.

de dame Marie de la Garde. La famille de Fréauville est originaire de Normandie. » (1)

François Bertaut avait survécu juste vingt-quatre ans à sa sœur. Le mari et la femme, décédés tous deux à quatre-vingt-dix ans, jouirent d'une rare longévité dont n'hérita pas leur fille de Coëtanfao morte après dix-neuf ans de mariage et, autant qu'on peut le conjecturer, avant l'âge de quarante ans. Il a été dit précédemment qu'elle ne laissa point d'enfants et que les « propres anciens de sa famille » allèrent aux Bertaut de Bretagne (2). Le reste de sa fortune personnelle qui montait à plus de cinq cent mille francs, Mme de Coëtanfao le

(1) Mme de Motteville et son frère signaient Bertaut sans *h* et sans *l* (Bertault). La signature de Mme de Motteville est calligraphiée ; cette écriture peu haute et très nette, est fort différente de celle de Mme de Sévigné, de Mme de Grignan et de Mme de la Fayette. La signature : *Françoise Bertaut* se trouve aux Pièces originales, vol. 309, doss. 6803, n° 18 (Bibl. nat.).

(2) C'est dans le *Mémoire historique* que se trouve ce détail, ainsi que ce passage : « il fallait que Mme de Motteville fût née l'an 1615, car elle dit dans ses *Mémoires* qu'en l'an 1622, elle avait sept ans, de sorte qu'étant décédée en 1689, elle est morte âgée d'environ 74 ans ». Cette déduction repose sur des données (confuses des *Mémoires* que le manuscrit de l'Arsenal contredit voir page 255). La personne qui a donné sur tout le reste des indications si sûres ne pouvait là-dessus tirer aucun renseignement de la famille, laquelle n'était plus représentée que par Mme Françoise Bertaut, octogénaire, et Mme Bertaut avait-elle jamais su au juste quand sa belle-sœur, son aînée d'un quart de siècle, était venue au monde ? Chez nous, jusqu'au moment où des usages contraires à nos traditions et à l'esprit catholique ont été mis à la mode, les jours de naissance n'étaient pas plus rappelés que fêtés.

donna par testament à Saint-Simon dans des circonstances qu'il a lui-même racontées.

François Bertaut, malgré son attachement à la noblesse de robe, avait marié sa fille dans la meilleure noblesse d'épée (1). Le marquis de Coëtanfao épousa Mlle Bertaut le 24 juin 1696. C'était un très brave officier, riche, très galant homme; il devint lieutenant général des armées du Roi et fut fait en 1710, par l'entremise de Saint-Simon, « son ami de tout temps », chevalier d'honneur de Mme la duchesse de Berry. Cinq ans plus tard, au mois de mai, la marquise de Coëtanfao fut nommée dame de la duchesse de Berry; il y avait longtemps qu'elle remplaçait auprès de cette fille du duc d'Orléans, Mme de Saint-Simon ou Mme de la Vieuville lorsque celles-ci étaient empêchées de la suivre. Le *Mercure* de juin 1715 rapporte que « le roi étant revenu à Versailles de Marly, le 1er juin, Mme la duchesse de Berry revint aussi, accompagnée des duchesses de

(1) La maison de Kerhoënt était une des plus illustres maisons de Bretagne. Les seigneurs de cette famille étaient les seuls au diocèse de Léon qui eussent une chapelle fermée ou prohibitive dans l'église Saint-Pol de Léon, avec une grande tombe élevée (La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de noblesse*). Le marquis de Coëtanfao étant « ami de tout temps » de Saint-Simon, devait être sensiblement du même âge que lui; cela fait supposer que la marquise de Coëtanfao, à moins que d'être plus âgée que son mari, avait à peine quarante ans lors de son décès.

Chaulnes, de Louvigny, des marquises de Coëtanfao, de Pons etc. » A quelques jours de là, « elle tomba fort malade et m'envoya prier, dit Saint-Simon, à Marly où j'étais, de lui aller parler à Paris ; j'y fus aussitôt. Elle était encore debout et se hâta de me remettre une cassette sans me rien dire au delà, fort troublée de ce que sa mère avec qui elle logeait, entra dans la chambre. Huit à dix jours après, elle mourut » (1).

La cassette fut portée et ouverte chez le lieutenant civil : elle contenait le testament de Mme de Coëtanfao. Saint-Simon comprit dans l'instant que la marquise lui avait laissé cette fortune « sachant bien qu'il n'en entrerait pas un sou dans sa poche et qu'il repasserait le tout à M. de Coëtanfao » (2). La mère et des cousins, au nombre desquels devait être le président de la Garde, dénoncèrent le fidéi-commis. « Je me croyais bien fort, écrit Saint-Simon, car personne ne m'ayant parlé de ce legs,

(1) « Elle était peu de chose (de petite naissance), ajoute Saint-Simon, fille d'un conseiller au parlement et *d'une fille de Mme de Motteville*. » La bévue est de conséquence ; mais ne faisons attention qu'à la fin de la phrase : « ... de Mme de Motteville dont nous avons de si bons Mémoires de la régence d'Anne d'Autriche. »

(2) Mme de Coëtanfao ne pouvait rien donner à son mari par testament. La « coutume de Paris, aussi bien que d'un certain nombre d provinces, y résistait », comme il est dit dans le *Malade imaginaire*, et la disposition aurait été nulle.

encore moins de l'objet de son usage, j'étais en état de jurer là-dessus en plein parlement; mais le parlement de Paris, par une nouveauté dont il n'y avait point encore eu d'exemple, venait d'exiger qu'en outre du serment accoutumé on fît celui de garder le legs à son profit, de n'en rien donner à personne sous peine d'annulation du testament. J'évoquai l'affaire au parlement de Rouen qui ne s'était pas encore avisé de la nouveauté du parlement de Paris... » La parenté prit peur, proposa un accommodement qui laissait à Saint-Simon la plus grande partie de l'héritage et que celui-ci accepta sur la prière du marquis de Coëtanfao. « Aussitôt je fis le nécessaire pour que tout ce qui me revenait fût mis, sans entrer en mes mains, entre celles de Coëtanfao. A quatre ou cinq mois de là, lui et son frère l'évêque d'Avranches, très digne prélat, firent faire avec un secret profond une belle et bonne vaisselle à mes armes qui fut déposée chez moi par des crocheteurs qui s'enfuirent dès qu'ils eurent déchargé leurs ballots. La première femme de chambre de Mme la duchesse de Berry en découvrit quelque chose et nous en avertit. Il y avait pour plus de vingt mille écus de vaisselle. Coëtanfao nia tant qu'il put, mais ne le put jusqu'au bout, et ne la voulut jamais reprendre quelque chose que Mme de Saint-

Simon et moi pussions faire. Nous n'avions que de la vaisselle de faïence depuis que tout le monde avait envoyé la sienne à la Monnaie (1). Ainsi l'affaire de cette succession finit galamment, des deux parts. »

Le marquis de Coëtanfao ne paraît pas s'être remarié ; « il mourut sans enfants en 1721, n'étant point vieux, adoré et estimé dans la maison du Roi ».

Revenons au *Mémoire historique touchant Mme de Motteville*. Nous lui devons de connaître la date exacte de la mort de Mme de Motteville (2) : 29 décembre 1689 (indiquée avec une approximation de quelques jours par une lettre de Mme de Sévigné alors aux Rochers); le lieu de son décès: « rue Saint-Dominique dans une maison qui lui appartenait où est à présent (1724) l'hôtel du Lude », et celui de son inhumation : « l'église des Religieux pénitents de Rouen où se voit son épitaphe » (3).

(1) Pour aider le Roi dans les épreuves de la fin du règne (Saint Simon, XI, 126-130; édition Chéruel). La fortune de Mme de Motteville, revenue certainement à son frère et ensuite à sa nièce, passa ainsi à M. de Coëtanfao.

(2) Du moins, cette date ne se voit dans aucune des pièces relatives aux Bertaut et aux Motteville conservées à la Bibliothèque nationale. On la trouve aux Arch. nat. dans le registre L. L. 1719, relatif au couvent de Chaillot. Huet avait donné la date d'année : 1689.

(3) La maison de Mme de Motteville fut assurément démolie pour faire place à l'hôtel du Lude lequel occupait un terrain

On s'arrête encore plus volontiers sur les détails relatifs aux *Mémoires* eux-mêmes ; non à leur matière ou à leur forme : il n'en est pas parlé, mais à leur destinée et à la manière dont ils vinrent au jour. « M. le président de la Garde possède l'original des *Mémoires de Mme de Motteville* qui sont aujourd'hui si répandus dans le monde et que M. Mayer a eu soin de faire imprimer en Hollande. » Le président de la Garde possédant en 1724 l'original des *Mémoires* édités en 1723 à Amsterdam chez Changuion, c'est donc qu'ils furent imprimés sur une copie confiée à ce M. Mayer, lequel la remit à Changuion. Que l'original des *Mémoires* fût devenu la propriété du président de la Garde, cela n'a rien de surprenant. Mme de Motteville avait, sans aucun doute, laissé son

beaucoup plus vaste que n'en couvrait la maison de la présidente, car cet hôtel fut vendu, en 1726, 300,000 livres (un million environ). Kellermann y mourut en 1820. L'hôtel du Lude (il avait plusieurs fois changé de nom) fut démoli en 1861 ; sur son emplacement on construisit les bureaux du ministère des travaux publics qui portent le n° 244 du boulevard Saint-Germain. C'est là qu'il faut, par la pensée, chercher la maison de Mme de Motteville. (Lefeuve, *Anciennes maisons de Paris*, V, 356. — Rochegude, *Promenades dans toutes les rues de Paris*, 7e arrondissement.)

Le cœur seulement de Mme de Motteville aurait été porté à Rouen. Devant le grand autel des Religieux Pénitents on lisait : « gît damoiselle Louise Bessin mère de Mme de Motteville fondatrice du monastère... » (Là, aussi, elle avait donc par ses générosités acquis des droits à ce titre.) « Gisent encore les cœurs du président et de la présidente de Motteville. » (Communication de M. L. Jouen de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.)

manuscrit à son frère, qui le donna ou le laïssa à sa fille, la marquise de Coëtanfao ; le père et la fille moururent à dix-huit mois de distance en 1713 et 1715. Ou Mme François Bertaut, âgée déjà de plus de soixante-dix ans, remit après la mort de sa fille, ce manuscrit à son propre neveu, M. de la Garde dont le père, beau-frère de François Bertaut et son collègue au parlement de Paris avait longtemps connu Mme de Motteville ; ou bien la marquise de Coëtanfao avait confié elle-même ce manuscrit à son cousin de la Garde comme étant homme capable d'user pour le mieux du précieux dépôt.

On lit dans la notice de Petitot que « la personne qui porta le manuscrit à Changuion voulut demeurer inconnue et donna l'avis suivant qui ne parut que dans la première édition : « Il y a quelques années que l'on me fit dépositaire de ces Mémoires, et quoique l'on m'eût engagé de les tenir secrets, je ne me suis pas fait scrupule de les mettre au jour. Si c'est manquer à sa parole et une espèce de vol, l'un et l'autre me paraît excusable. On n'abuse pas de la confiance de ses amis lorsqu'on leur rend service malgré qu'ils en aient. » Rapprochons cet « avis » du paragraphe cité tout à l'heure du *Mémoine historique* : « M. le président de la Garde possède l'original des *Mémoires de Mme*

de Motteville que M. Mayer a eu soin de faire imprimer en Hollande », et l'opinion s'impose que cette personne décidée à rester dans l'ombre et de qui Changuion tint les Mémoires n'est autre que ce M. Mayer. Il n'est pas aussi certain que « l'avis » émane de M. Mayer ; si, comme il est probable, Mayer n'a été que l'intermédiaire entre M. de la Garde et l'imprimeur, l'avis a dû être rédigé par M. de la Garde lui-même.

De quelque façon que les *Mémoires de Mme de Motteville* soient arrivés à Changuion, il n'en a eu qu'une copie : l'original demeuré à M. de la Garde, qu'est-il devenu ? Qu'est-ce aussi que « ces amis envers lesquels on s'est rendu coupable d'une espèce de vol, mais à qui l'on rend service malgré qu'ils en aient » ? L'apologie de ce procédé n'est pas destinée à des défunts ; cependant, en 1723, tous les ayants droit de Mme de Motteville étaient morts, à l'exception de sa belle-sœur, et l'original des Mémoires appartenait à son neveu, M. de la Garde, non à elle.

M. de la Garde n'éleva aucune protestation lorsque les *Mémoires* furent publiés à Amsterdam et répandus partout ; enfin, cet « inconnu » — Mayer — qui s'abouche avec l'imprimeur, est nommé dans le Mémoire historique inséré par le *Journal des Savants* en mai 1724,

Mémoire que M. de la Garde a évidemment lu, si même il n'en est l'auteur. La conclusion de tout cela, c'est que l'avis mis en tête de la première édition et absent de toutes les autres, est une *finesse* imaginée pour dérouter le public au sujet du véritable éditeur des *Mémoires de Mme de Motteville*: le président de la Garde.

Après tout, il serait possible que François Bertaut de Fréauville ou la marquise de Coëtanfao eussent engagé M. de la Garde « de tenir secrets » les Mémoires laissés par Mme de Motteville, craignant qu'il ne fût encore trop tôt pour les imprimer; mais il est aisé de juger que l'éditeur des Mémoires, quel qu'il soit, n'a trahi aucun serment, et que, tout au plus, il en aurait usé librement avec une promesse comportant des réticences.

C'est chose indiscutable que Mme de Motteville avait écrit son ouvrage dans l'intention qu'il fût un jour publié.

*
* *

L'*Eloge de Mme de Motteville* par la Mère le Vayer est chaud de la sainte tendresse que la communauté de Chaillot avait eue pour la « pieuse présidente » en son vivant, et que, par tradition, elle entretenait pour son souvenir.

Personne n'a mieux connu Mme de Motteville que les filles de Sainte-Marie, et c'est leur témoignage que Mme le Vayer nous a transmis.

Mme de Motteville était généreuse et scrupuleusement délicate. Nommée bienfaitrice séculière du monastère qui lui devait en quelque sorte l'existence, car c'est elle, écrit Mme le Vayer, qui « aurait inspiré à la reine d'Angleterre de faire une nouvelle fondation de filles de Sainte-Marie dans quelque belle maison n'oubliant rien pour y contribuer elle-même, se servant pour cela du crédit que lui donnait la bonté de la reine régente », Mme de Motteville aurait pu se permettre d'y faire des retraites sans payer pension. Or, elle servit pour cela très exactement une rente viagère sans préjudice d'une grosse somme une fois donnée (1). A sa place, Mme de la Fayette se serait estimée quitte à beaucoup moins.

La piété de Mme de Motteville était solide

(1) Le registre cité, L. L. 1719, mentionne tous les paiements effectués deux fois l'an par Mme de Motteville pour la pension de sa sœur et pour la sienne. Voici le dernier qu'elle fit : « du 28e août, reçu pour une demi-année échue le 1er juillet 1689, deux cent cinquante livres. » C'est M. Bertaut qui paya le semestre suivant : « du 21e mars 1690, pour une demi-année échue à la mort de Mme de Motteville arrivée le 29e décembre 1689, reçu deux cent cinquante livres, par quoi la dite rente est amortie. »

et « sans grimace » : remarque également honorable pour la personne qui l'a faite et celle qui en est l'objet. L'*Eloge* récapitule les qualités d'âme de Mme de Motteville; il ne nous les découvre point: son ouvrage s'en charge ; car, s'il sert médiocrement à nous faire connaître ce qu'elle était (c'est-à-dire ses faits et gestes), il nous instruit parfaitement de ce qu'elle valait. C'est assez de les lire pour savoir que Mme de Motteville était bonne et désintéressée jusqu'à la naïveté, que le mensonge lui était encore plus impossible qu'il ne lui paraissait odieux, que la discrétion ne lui coûtait rien, qu'elle était active, et avait l'esprit droit.

On ne se doutait pas cependant qu'elle fût « vive au point de laisser échapper quelques paroles qui pouvaient déplaire, d'ailleurs aussitôt suivies d'une réparation souvent fort au-dessus de la faute ». Ainsi rachetée, cette légère imperfection ne nous gâte pas Mme de Motteville.

Mme le Vayer insiste fortement sur « la conduite si réservée de Mme de Motteville, empreinte de tant de sagesse, que jamais on n'a pu donner la moindre atteinte à sa réputation quoiqu'elle ait toujours vécu au milieu du grand monde » ; mais elle prétend que « l'extraordinaire vertu de la Reine fut pour Mme de Motteville un modèle et un soutien », en quoi elle

fait — pour nous — tort à Mme de Motteville, car l'intéressée elle-même ne penserait pas qu'on pût lui manquer en subordonnant ses mérites à ceux de sa bien-aimée souveraine.

« Après la mort de la Reine dont la perte lui fut si pénible, Mme de Motteville résolut de consacrer ce qui lui restait de vie et les talents de son esprit à la recherche des vérités éternelles renfermées dans les Saintes Ecritures, à quoi elle s'appliqua si fortement qu'en se fortifiant dans les vérités chrétiennes par les traités qu'elle en a écrits pour sa propre satisfaction, elle épuisa les forces de son esprit et de sa mémoire, et perdit jusques au souvenir de ce qu'elle avait vu autrefois dans le monde. » Etait-ce au dessein de se rendre savante sur les mystères sacrés qu'elle rêvait si profondément à Fresnes le 1er août 1667, tandis que la maîtresse de la maison, Mme du Plessis-Guénégaud, « barbouillait de petites images », que Mme de Sévigné écrivait à M. de Pompone « ayant à sa droite M. d'Andilly et à sa gauche Mme de la Fayette, et que Mlles de Guénégaud et de Sévigné allaient et venaient par le cabinet comme de petits frelons ? »

Si le rapport de Mme le Vayer pouvait être suspecté d'inexactitude, croirait-on que Mme de

Motteville eût voulu remonter jusqu'aux sources de la foi et se mettre en état de composer des traités sur les vérités chrétiennes, elle qui avait écrit dans ses Mémoires : « Je suis ravie de n'être pas obligée de savoir plus que mon *Pater*, mon *Credo* et les commandements de Dieu ? » La mort de la Reine changea ses idées, non son caractère. En matière religieuse, les procédés de Mme de Motteville demeurèrent extrêmement humbles; le monde ignora ses travaux; elle ne devint une théologienne que pour « sa propre satisfaction » et le perfectionnement de sa piété. Mme le Vayer ne cache point que des études si austères entreprises sur le tard fatiguèrent l'esprit de Mme de Motteville (1); mais affaiblirent-elles sa mémoire au point d'effacer le souvenir de tout ce qu'elle avait vu autrefois dans le monde ? Croyons plutôt que Mme de Motteville entièrement gagnée à « l'affaire qu'elle avait toujours considérée comme la plus grande de toutes », ne se sentait plus le goût de parler des autres, ou s'en faisait un tel scrupule que sa réserve pouvait être prise pour de l'oubli.

(1) Huet dit que Mme de Motteville et son frère eurent l'esprit affaibli par l'âge quelques années avant leur mort : chose assez croyable de François Bertaut qui atteignit une grande vieillesse, non de sa sœur. Cependant, l'indication de Mme le Vayer confirme celle de Huet.

Au surplus, l'acte passé devant Henry et son compagnon notaires au Châtelet, le 9e mai de l'année 1689, prouve que Mme de Motteville, fort peu de temps avant son décès, était, selon la formule consacrée, saine d'esprit.

« Sa dernière maladie, nous dit Mme le Vayer, fut une fièvre qui dura cinq jours, pendant lesquels elle employa ce qu'elle avait de connaissance à faire tous les actes requis à ce dernier passage... elle quitta le monde laissant ses amis affligés de sa perte, et surtout la communauté de Chaillot qui l'aimait et l'honorait parfaitement, et qui n'eut pas la consolation de lui rendre d'autres devoirs que ceux de ses prières et de ses suffrages : cette pieuse dame étant décédée dans sa maison à Paris. Elle était âgée d'environ 74 ans. » (1)

(1) Renseignement semblable à celui du *Mémoire historique* et ne sortant pas de la même source. L'auteur du *Mémoire historique* (M. de la Garde ou tout autre) l'a pris dans les Mémoires mêmes de Mme de Motteville qui ne durent pas être lus au couvent de Chaillot ; Mme le Vayer le donne en conclusion des détails relatifs à la nature de la maladie, à sa durée, communiqués au couvent, selon toute vraisemblance, par le propre frère de Mme de Motteville, qui devait connaître l'âge de sa sœur. — M. Bertaut de Fréauville, mort seulement en 1713, n'était pas oublié à Chaillot. Ayant rappelé la piété de Jean Bertaut, l'évêque de Séez, son savoir, sa politesse qui lui permirent d'agir sur l'esprit d'Henri III et celui d'Henri IV au mieux des intérêts de la religion et de leurs intérêts propres, Mme le Vayer constate que M. de Fréauville s'est distingué dans le parlement par son esprit et sa probité. — Pour ne plus revenir sur l'âge de Mme de Motteville, notons que Huet lui donne à sa mort

Mme le Vayer fut avisée de la publication des *Mémoires* puisque c'est à propos de leur analyse dans le *Journal des Savants* qu'elle envoya à ces « messieurs » l'Eloge de Mme de Motteville. A la Visitation de Chaillot on en connaissait depuis longtemps l'existence et l'esprit : « Comme le plus grand attachement de Mme de Motteville était pour la Reine, dit Mme le Vayer, et qu'elle écrivait avec beaucoup de facilité, elle entreprit l'histoire de la vie de cette auguste princesse. Malgré le plaisir que Mme de Motteville prenait à cet ouvrage, elle ne laissait pas de penser qu'une vie retirée est beaucoup plus utile pour le salut. »

Les *Mémoires sur la vie d'Anne d'Autriche et sa cour* sont-ils l'œuvre vraiment personnelle de Mme de Motteville? C'est l'opinion moderne; mais il est étrange que le contraire ayant été expressément avancé en 1724, nulle voix ne se soit élevée alors pour restituer à Mme de Motteville tout son dû.

70 ans (donc née en 1720) et que, dans une correspondance dont il sera parlé tout à l'heure, Mme de Motteville dit qu'elle demeura veuve (avril 1641) à 20 ans. Ces deux indications concordent, et s'accordent avec celle du manuscrit de l'Arsenal. Mais lorsqu'elle écrivait cela, Mme de Motteville avait atteint ou dépassé la quarantaine et « vingt ans », ce peut être une façon de parler dont la signification ne serait pas altérée par quelques années de surplus.

XII

LA COMPOSITION DES MÉMOIRES DE Mme DE MOTTEVILLE. — LES SÉVÉRITÉS DU JOURNAL DES SAVANTS

« Mme de Motteville écrivait ce qu'elle entendait dire à la Reine, et ce sont les matériaux dont *on* s'est servi pour former les Mémoires qui paraissent sous son nom. » Telle est l'assertion du *Journal des Savants*; elle est précise, mais ne s'étaye d'aucune preuve. Qui est cet « on »? quelle est cette « autre personne qui a remanié l'ouvrage et dont il semble qu'elle aurait pu mieux faire »? Le *Journal des Savants* ne s'en explique pas, et, à défaut de démentis ou de rectifications de la part de ceux qui pouvaient être fondés à soutenir les droits de Mme de Motteville, on ne peut discuter que sur des vraisemblances.

Acceptons l'information pour vraie. L'arrangeur pourrait être Conrart; c'était un ami de Mme de Motteville. Notablement plus âgé qu'elle, il mourut en 1675; mais, à cette date, les *Mémoires* étaient achevés puisqu'au

témoignage de la Mère le Vayer, Mme de Motteville consacra la fin de sa vie à l'étude des vérités éternelles. On s'accorde à penser que Conrart, érudit et bel esprit, lui donna des conseils, et il est certain qu'une partie des *Mémoires* — une très faible partie — se trouve, écrite de sa main, à l'Arsenal. N'a-t-il fait que transcrire le manuscrit qui lui avait été communiqué ou l'a-t-il un peu revu ? De toutes façons, cette copie fait double emploi avec le texte de la première édition : ainsi qu'il a été dit plus haut, il existe deux « leçons » du commencement des Mémoires de Mme de Motteville. Si Conrart n'a remanié que la partie copiée de sa main — 180 pages imprimées sur 1796 pages que contiennent les quatre volumes de l'édition Riaux, — sa collaboration demeure insignifiante, et, d'ailleurs, ce n'est pas cette leçon-là, mais l'autre, qui fait corps avec le manuscrit laissé par Mme de Motteville et imprimé en 1723 ; de façon que M. Petitot estime que la version de l'Arsenal est une ébauche modifiée plus tard. Au contraire, M. Riaux, l'éditeur de 1869, prétend que la version de l'Arsenal est bien préférable à celle qui avait été imprimée jusqu'alors. Il n'y a pas contradiction si l'on est d'avis que le remaniement a gâté l'ébauche. Mais cela rend la collaboration

effective et définitive de Conrart assez douteuse, même en supposant qu'elle se soit étendue à tout le manuscrit, puisque le début copié par Conrart n'est pas le début retenu par Mme de Motteville (1).

Une chose paraît certaine, c'est que cet *on* qui a remanié l'ouvrage et *qui aurait pu mieux faire*, n'est pas Conrart pour le rédacteur du *Journal des Savants* : celui-ci aurait montré plus de déférence à l'égard d'un « savant », père de l'Académie française.

Ce rédacteur avait su encore que Mme de Motteville n'avait écrit que « pour sa propre satisfaction ». C'est exactement ce que dit Mme le

(1) L'édition Petitot reproduit le texte de 1723; des additions « contenant ce qu'il y a de plus intéressant dans le manuscrit de l'Arsenal y ont été mises en notes au bas des pages auxquelles ces additions se rapportent ». Nulle part il n'y a mélange entre les deux versions; c'est parfaitement clair. M. Riaux avertit qu'il a établi son édition d'après le manuscrit de l'Arsenal aussi loin qu'il va (180 pages imprimées) et le reste, naturellement, sur l'édition de 1723. C'est fort bien. Mais alors, pourquoi trouve-t-on à la page 32 (1er volume) un fragment très long et très important : celui-là qui a imposé d'autres dates relativement à la naissance de Mme de Motteville et à l'époque de son entrée chez la reine, pourquoi le trouve-t-on *en note* et en *petits caractères*, comme une addition ? Le *texte* de la page 33 est conforme à celui de l'édition de 1723 et contredit la version de l'Arsenal *rejetée en note*. Il ne fallait pas avertir que cette édition était imprimée sur le manuscrit de l'Arsenal; tout au moins devait-on une explication d'anomalies qui déroutent le lecteur. Cette remarque faite, l'édition Riaux coupée en chapitres précédés de sommaires, et renfermant nombre de détails biographiques, est excellente.

Vayer des traités tirés par Mme de Motteville de l'étude des saints Livres; mais aussi, voyons-nous qu'elle prit des dispositions afin qu'ils demeurassent inconnus du public, et n'en prit pas de telles au sujet de ses Mémoires «...pour sa propre satisfaction, sans style et sans arrangement ». Ce rédacteur est celui qui a si mal conduit son enquête sur Mme de Motteville, et cela ne laisse pas de porter tort aux révélations touchant la manière dont furent composés les Mémoires (1).

Si « arrangeur » il y eut, ne serait-ce pas le conseiller François Bertaut de Fréauville ? Il se mêlait d'écrire (et en était fort capable). Dix ans après l'ambassade du maréchal de Gramont qu'il accompagna, M. Bertaut publia un *Journal de voyage en Espagne contenant la description de ce royaume*, dont la lettre adressée à sa sœur fut peut-être le point de départ. Cet écrit est estimé, aussi bien que le manifeste *pro domo sua* paru en 1701 : *les Prérogatives de*

(1) N'est-il pas singulier qu'aucun des éditeurs des *Mémoires de Mme de Motteville* (au moins, en outre des éditeurs du XVIIIe siècle, MM. Petitot, Michaut et Poujoulat, Riaux), n'ait fait la remarque qu'ils débutent par une étourderie sans importance, mais inexplicable. Mme de Motteville n'ignorait pas qu'Henri IV avait été assassiné le 14 mai 1610 ; à la page 8, elle dit que Louis XIII naquit le 27 septembre 1601, ce qui est exact, et elle commence ainsi : « Le roi Louis XIII n'avait que neuf ans, huit jours quand il vint à la couronne. » Il n'avait que huit ans et sept mois.

la robe. François Bertaut avait connu la Reine et la cour; il connaissait la façon de penser et la façon de sentir de sa sœur; il serait assez naturel qu'il eût pris dans son affection fraternelle le droit de revoir l'ouvrage, et même qu'il eût été de manière expresse ou tacite, autorisé à le faire : de quoi le *Journal des Savants* avait pu recueillir quelque indice; dans ce cas, Mme Bertaut de Fréauville et son neveu, M. de la Garde, qui, mieux que personne, savaient qu'en penser, n'avaient rien d'autre à faire que de garder le silence.C'est, apparemment, ce qu'ils firent.

Néanmoins, l'affirmation que Mme de Motteville n'avait écrit que pour elle est erronée. Mme de Motteville a écrit pour sa propre satisfaction, c'est le fait de tous les auteurs; elle a écrit pour « revoir un jour comme dans un tableau tout ce qui était venu à sa connaissance des choses de la cour » (tableau dont elle détourna volontairement les yeux quand elle jugea plus utile de considérer l'avenir que de se remémorer le passé); elle a écrit pour être lue : « Je laisse à ceux qui écriront l'histoire de la reine Marie de Médicis le soin de .... mon dessein n'est que de marquer ce qui peut regarder la reine Anne d'Autriche. » Et encore : «.... par là, on peut voir si la Fronde se faisait pour

le bien public... il en faut laisser le jugement à ceux qui liront quelque jour ces Mémoires ». Et plus loin : «... Ceux qui liront un jour [la fin de ces Mémoires] n'y trouveront pas de si grands événements que dans le reste... en récompense, ils y trouveront la vie particulière de la Reine mère à quoi je me suis principalement attachée. » (1) Ce n'est donc pas envers Mme de Motteville que le premier éditeur des *Mémoires* se serait rendu coupable « d'une espèce de vol ».

*
* *

Les Mémoires de Mme de Motteville sont des Annales ; la suite des faits est exactement observée sans être émiettée comme dans un Journal, et de manière que l'auteur ne s'interdit ni les vues générales, ni les appréciations politiques, ni les réflexions morales : le tout forme un ensemble très uni n'ayant pu être réalisé que par la personne même « qui avait vu et ouï » ce qui faisait le sujet des notes « prises autrefois sans ordre presque chaque jour ». Nous savons en outre par Mme le Vayer que Mme de Motteville écrivait avec beaucoup de

(1) *Mémoires*, I, p. 6. — II, p. 405. — IV, p. 312.

facilité; ainsi, le travail attribué par le *Journal des Savants* à un collaborateur anonyme serait, tout au plus, la dernière façon dont on ne sait même pas si elle a été bienfaisante, donnée à la « tenue » d'un ouvrage qui tire sa valeur de sa seule matière.

Supposons les Mémoires de Mme de Motteville moins bien composés et moins bien — ou encore moins bien — écrits, ils seraient ce qu'ils sont puisqu'ils contiendraient toujours « des particularités assez curieuses qu'on ne voit point ailleurs », et qu'on devrait toujours « convenir à leur louange qu'ils ont un air de vérité que d'autres Mémoires mieux écrits n'ont point ».—Ceux du cardinal de Retz, par exemple.

Ces trois lignes du *Journal des Savants* compensent ses sévérités à l'adresse des *Mémoires de Mme de Motteville*, sévérités réprouvées par Sainte-Beuve et qui, néanmoins, sont justes, pourvu qu'on les adoucisse. « Pour grossir le livre, il paraît (1) qu'on y a inséré bien des morceaux de l'histoire générale qui se trouvent partout et qu'on ne demandait point. » C'est une réflexion que le lecteur fait de lui-même, en y joignant celle-ci : que l'ouvrage se serait

(1) Il paraît, c'est-à-dire, il est visible. Aujourd'hui, *il paraît* n'est plus usité qu'au sens dubitatif, sauf dans la locution : il y paraît.

mieux trouvé de coupures que de compléments. Mais, dans ces échappées hors de son domaine, Mme de Motteville se garde avec tant de soin de faire la capable, sa petite politique est si honnête, qu'on lit sans fatigue des pages qui ne vous apprennent rien.

Quant «aux moralités dans le goût espagnol», il est certain qu'elles sont « fréquentes et longues »; pour « ennuyeuses », c'est trop dire : leur *démodé* est caractéristique ; où Mme de Motteville les a mises, elles font bien.

La mieux justifiée des sévérités du *Journal des Savants* est relative au style de Mme de Motteville. «Tout le monde convient qu'en général ce livre, quoique rempli de faits intéressants, est assez mal écrit.» Tout le monde n'en convient pas. Sainte-Beuve trouve le style de Mme de Motteville « excellent bien qu'assez peu correct dans l'arrangement des phrases ». Ce sont deux propositions qui s'étonnent d'être ensemble. La correction ne suffit pas à rendre le style excellent ; mais où elle manque, l'excellence manque également.

Saint-Simon fait bon marché de l'arrangement des phrases ; aussi n'est-ce pas un excellent écrivain, c'est un écrivain génial ; seulement, ce quelque chose qui le met au-dessus de la grammaire, Mme de Motteville ne l'a pas ;

donc, la correction était pour elle une obligation. Quand elle se relâche sur ce chapitre, elle se condamne à l'obscurité, voire à l'équivoque, et ce n'est pas une fois, mais dix, mais vingt fois, qu'au cours de cet ouvrage, il faut s'arrêter, relire, réfléchir, se débrouiller entre les mêmes pronoms, sujets ou régimes, appliqués dans la même phrase tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, et s'en tirer avec le doute d'avoir mis le doigt sur le vrai sens (1).

Les *Mémoires de Mme de Motteville* ne sont pas « en général » assez mal écrits, ils le sont en maints endroits. Mais, des compensations, le *Journal des Savants* ne tient compte. C'est un tort réparé par Sainte-Beuve qui note les trouvailles : « la Renommée qui est une grande causeuse... les injures tournées en nourriture par Mazarin comme jadis, le poison, par Mithridate... les bourgeois infectés de l'amour du bien public... », de beaux portraits (2).

Mme de Motteville use bien rarement de l'ironie ; quand elle le fait, elle y réussit à souhait.

(1) Il serait puéril de citer des exemples : renvoyons seulement au récit du duel entre le duc de Guise et Coligny. 1er vol., pp. 158 et 159.

(2) Et cette trouvaille encore : « L'étoile était alors terrible contre les Rois » (vol. II, p. 104), mais Mme de Motteville veut faire resservir sa « trouvaille », et voici ce qu'elle en tire : « *Les étoiles qui dominaient* alors étaient trop contraires à la paix pour laisser la cour en repos. »

« ... on avait cru que le duc d'Orléans viendrait enlever le Roi ; la Reine le regardait déjà comme un ennemi déclaré qui voulait aller bien loin. Cependant l'effet était fort éloigné des apparences. Ce prince, au lieu de se mettre dans le chemin de la guerre civile, s'était mis au lit. » Ceci n'est qu'un joli mot. Le récit de la séance où le parlement, toutes chambres réunies, chanta pouilles par la bouche du président Viole au duc d'Orléans et à M. le Prince, est empreint d'une ironie discrète qui en fait une très jolie page et effleure comme il convient tous les personnages de la comédie.

Le long détail de la mort d'Anne d'Autriche a été jugé fastidieux par le *Journal des Savants* qui n'a pas songé, d'ailleurs, à lui opposer le récit de la mort d'Henriette d'Angleterre écrit par Mme de la Fayette. C'eût été une grande injustice. Dans l'une ou l'autre relation, l'histoire, en réalité, n'est pas en cause : Mme de Motteville perd donc le seul avantage qu'elle ait sur Mme de la Fayette, et celle-ci, meilleur écrivain, triomphe d'autant plus aisément que son sujet « prêtait » beaucoup, et que celui de Mme de Motteville était fort ingrat. Henriette s'en alla d'une mort décorative, sauvée par sa rapidité des détails avilissants ; Anne d'Autriche lutta dix-huit mois contre une maladie dont le

lecteur ne peut s'empêcher d'avoir la nausée (1).

Sainte-Beuve relève encore des observations sorties d'un esprit clairvoyant : elles foisonnent dans les *Mémoires de Mme de Motteville*, mais est-ce bien celle-ci qu'il fallait louer? « Les cabinets des rois sont des théâtres où se jouent continuellement des pièces qui occupent le monde; il y en a qui sont simplement comiques; il y en a aussi de tragiques dont les plus grands événements sont toujours causés par des bagatelles. » Une révolution causée par un verre d'eau : c'est une théorie bien croulante. Mme de Motteville ne se trompe-t-elle pas sur le lieu? N'a-t-elle pas, cette fois, pris l'antichambre qu'elle connaît fort bien pour le cabinet dont les procédés lui échappent? — « Mme de Motteville, dit le *Journal des Savants* en conclusion de ses critiques, ne parle pas à beaucoup près aussi justement du cabinet que de l'antichambre. »

(1) Un cancer au sein pour lequel la pauvre reine fut journellement « charcutée » : il n'y a pas d'autre mot, et d'ailleurs, la chirurgie du temps ne pouvait mieux faire. Anne supporta avec un courage héroïque et simple qui ne se démentit jamais, non seulement la cruauté de la maladie et de la médication, mais encore les humiliations que l'une et l'autre imposaient à son raffinement et à sa décence qui étaient extrêmes.

XIII

UN POINT DÉLICAT

On ne tenait pas expressément à savoir par Mme de Motteville ce qui se passait dans le cabinet; mais comme on lui aurait été reconnaissant de la plus légère contribution à l'histoire privée de la Reine relativement à Mazarin! Mme de Motteville avoue sans pruderie qu'Anne d'Autriche avait été près de faillir avec Buckingham, et, d'une situation ambiguë qui dura dix-huit ans, non seulement elle ne révèle rien de ce qu'elle sait ou suppose : discrétion obligatoire, mais elle ne fait pas même allusion à ce qui s'en disait dans le public : scrupule peut-être exagéré. Du moins, les *Mémoires de Mme de Motteville* ne laissent aucun doute sur la piété réelle et régulière de la Reine, compatible avec un entraînement passager même beaucoup plus complet que celui qui avait troublé sa jeunesse, mais tout à fait propre à ruiner l'hypothèse d'une fausse position prolongée.

Et s'il y eut mariage secret (Mazarin n'ayant

pas été ordonné et pouvant sans doute être délié des engagements déjà pris préliminaires à la prêtrise), comment se fait-il qu'aucun indice n'en ait été recueilli ? Le mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon n'a jamais été douteux pour personne ; cependant, ni l'officiant, ni les témoins n'en ont ouvert la bouche. L'union de conscience est donc improbable, le lien illégitime, inadmissible... et la question subsiste toujours.

Si Mme de Motteville ne souffle mot des sentiments vrais ou supposés de la Reine pour Mazarin, elle a écrit de Mazarin qu'il aimait la Reine « en ministre : son attachement n'était pas du n ami jaloux qui aurait appréhendé de perdre ce qu'il aimait puisque l'attachement qu'il avait pour la Reine n'était pas de cette nature, mais bien comme un avare à qui on veut ôter son trésor ».

Les preuves d'un attachement tout autre que l'on prétend tirer de certaines lettres de Mazarin se dissipent à la lecture de cette petite phrase : un avare à qui l'on veut ôter son trésor. Mazarin vivait en crainte perpétuelle d'être supplanté dans sa charge par quelque créature des cabales princières ; il ne pouvait compter que sur la Reine : doit-on s'étonner qu'il ait pris ombrage des moindres faveurs accordées à des

rivaux même imaginaires et, qu'étant italien, il parle sans cesse à la Reine de son *cœur*, lui dise qu'il *se meurt pour elle*, que *son amitié ne finira pas même dans le tombeau?* Les réponses d'Anne d'Autriche seraient plus troublantes si nous ne savions par Mme de Motteville que son tempérament la portait à « toujours parler fabuleusement », outre que Mazarin lui rendait d'assez grands services pour qu'elle ne regardât point à forcer un peu la note afin de lui mettre l'esprit en repos. Tout ce qui est, pour nous, très clair, dans les lettres de la Reine, n'est pas plus probant que les effusions de Mazarin. Les phrases énigmatiques pourraient être mal prises; mais a-t-on le droit de les tourner à sa guise parce qu'on ne les comprend pas?

L'éditeur de Mme de Motteville, M. Riaux, dit, en se couvrant de l'autorité de M. Chéruel, que de pareilles lettres dispensent de tout commentaire (1). Le contraire serait plus sûr: elles appellent les commentaires, elles nécessitent une étude conduite avec d'autant plus de circonspection qu'il y a dans cette correspondance de quoi mettre en défaut les esprits les plus sagaces.

Certes, si Mme de Motteville eût été en la

(1) *Mémoires*, vol. III, p. 92.

place d'Anne d'Autriche, sa correspondance avec le ministre serait une pauvre pâture pour les gens friands de scandale. Mme de Motteville détestait le Mazarin et le méprisait plus encore, ce qui ne l'empêche pas de blâmer ses adversaires quand ils ont tort, et de dénoncer le mauvais goût de leurs impertinences. Mazarin ayant prudemment refusé Pont de l'Arche au duc de Longueville, s'en excusait auprès de Condé, beau-frère de l'intéressé, sur la nécessité de conserver cette place à la disposition du Roi en raison de son importance stratégique qu'il s'efforçait de faire valoir : « Adieu, Mars ! lui jeta le prince de Condé, et le traitant de ridicule, il alla se vanter de cette parole comme si elle eût été digne de l'immortaliser. » D'autres chroniqueurs l'ont rapportée, cette parole, et depuis, combien l'ont répétée ! Il n'y a que Mme de Motteville qui en ait levé les épaules.

La légèreté de l'esprit, défaut de notre nation, lui inspire de sévères réflexions. «... au lieu de penser sérieusement à ce que Mazarin conseillait de faire, lors même que c'était avec assez de raison, on ne faisait que rire de son accent italien ; les choses raisonnablement dites par quelque bouche qu'elles le soient, devraient être estimées. » C'est que Mme de

Motteville n'est pas superficielle ; elle ne se laisse pas duper par les mots non plus que par les phrases dont elle discerne aussitôt le vide et la vanité (1). Mettons-nous donc à son école pour y apprendre à mépriser la *blague* intempestive et les rodomontades.

XIV

COMMENT Mme DE MOTTEVILLE S'EST MISE DANS SES MÉMOIRES

C'est un grand signe de médiocrité de louer toujours modérément, a dit Vauvenargues ; et de blâmer avec mollesse, pourrait-on ajouter. Il faut avoir des opinions et savoir les soutenir. Mais c'est la marque d'un bon esprit de se garder des préventions et des engouements. Mme de Motteville sait voir les qualités des gens qui lui déplaisent, et les défauts de ceux qu'elle aime, de façon que ses antipathies et ses attachements

(1) Voir au vol. II, p. 176, ce qu'elle pense de l'ostentation maladroite de Jarzé disant à la Reine tandis que l'émeute grondait auprès du Palais Royal démuni de gardes : « Madame, nous sommes ici une poignée de gens qui mourrons à votre porte ! »

n'empiètent pas sur sa liberté. Mme de Motteville se conduit, elle n'est pas menée.

Mademoiselle, qui appréciait et enviait l'intelligence et la belle culture de Mme de Motteville, aurait dû lui envier surtout la possession de soi-même ; car, pour la conquérir, il en eût été comme de l'espagnol que Mademoiselle voulut apprendre et, de son propre aveu, « quelque soin qu'elle y put mettre, n'y sut parvenir ». Ces deux femmes si différentes lièrent pourtant une jolie amitié où la tête eut plus de part que le cœur et dont il nous est resté un témoignage malheureusement incomplet et dénaturé. D'une « correspondance assez développée pour faire un petit volume », quatre lettres seulement : deux de Mademoiselle et deux de Mme de Motteville ont échappé à la destruction ayant été imprimées, mais « estropiées et gâtées » (1).

Selon son habitude, Mme de Motteville a gardé le silence sur un épisode étranger à l'histoire d'Anne d'Autriche ; c'est Mademoiselle qui, écrivant la sienne propre, s'y attarde, à notre satisfaction, et nous informe que Mme de

(1) Ces quatre lettres, à l'insu de leurs auteurs, furent publiées à Cologne en 1667 dans un recueil de pièces nouvelles, et « si fautives, dit Mademoiselle, que le nom de Madame de Motteville en faisait tout le mérite. » A nous, qui ne connaissons pas le texte original, elles plaisent cependant beaucoup. Le texte de Mademoiselle ne fut sans doute pas mieux respecté ; Mademoiselle ne fait aucune allusion à l'impression de ses propres lettres.

Motteville « étant fort savante, ce qu'elle écrivait était admirable ; pour moi, ajoute-t-elle, je n'écris que des bagatelles ». Mademoiselle fait la modeste ; elle eut du moins le mérite, avec ses rêveries et « force choses qui lui passèrent dans l'esprit », d'amorcer la correspondance et de fournir à Mme de Motteville l'occasion de défendre par de bonnes et belles raisons la prose du mariage. Sa persistance dans le veuvage les démentait un peu, car ce n'est pas uniquement par humilité chrétienne, ainsi que l'avance Mme le Vayer, que Mme de Motteville refusa d'écouter « les propositions des personnes de la plus haute qualité qui la recherchaient autant pour son mérite personnel que par la considération de sa fortune ». Son indépendance lui était chère ; elle l'avoue sans détour ; au surplus, la société n'était pas intéressée à ce que la présidente de Motteville se remariât ; mais elle est intéressée en tout temps et en tout pays, à ce que des chimères de fausse élévation morale ne corrompent pas les mœurs sous prétexte de les ennoblir.

« La vie est réelle, la vie est sérieuse » : Mme de Motteville l'a senti bien longtemps avant qu'un grand poète ne l'ait dit (1). Si, tout

(1) « Life is real, life is earnest. » LONGFELLOW, *A Psalm of life.*

nouvellement revenue à la cour, elle ne songea d'abord « qu'à s'y divertir de tout ce qui s'y passait », elle fut vite rassasiée d'un plaisir qui fait tort à l'observation et détruit le bénéfice de l'enseignement.

Ce n'était pas une dilettante que Mme de Motteville, pas davantage une âme inquiète ou chagrine. Elle ne fut pas exigeante envers la vie, mettant son bonheur dans l'observance complète et tranquille des devoirs particuliers à ses vocations successives : désintéressée dans un mariage d'intérêt d'accord avec les mœurs de l'époque ; à la cour, dédaigneuse des intrigues, des profits et des vengeances. Mme de Beauvais, qui lui était hostile, avait été chassée du service de la Reine : « Eh quoi ! vous ne pleurez pas son absence, madame de Motteville ? dit malicieusement Anne d'Autriche. — Non, madame, je n'ai pas besoin de mouchoir pour essuyer mes larmes ; mais je puis assurer Votre Majesté qu'on ne m'entendra point parler de ses défauts, comme je l'ai pu faire en un autre temps. »

Invariablement discrète, vertueuse sans ostentation et franche sans rudesse, son commerce devait ressembler à son ouvrage : plus attachant que prenant, plus sensé qu'original, parce qu'elle se refusait le coup de langue comme elle

s'est refusé le trait brillant. Enfin, ayant toujours réservé à Dieu la meilleure part d'elle-même, Mme de Motteville finit par se donner à lui tout entière.

Point de crises dans cette existence, point de déchirement moral : des épreuves acceptées comme étant le lot commun, la préoccupation du bien, un faible attachement aux avantages temporels. Aujourd'hui que les agitées, les révoltées, les jouisseuses s'imposent à la société et règnent sur la littérature, il est réconfortant de se tourner vers Mme de Motteville qui a été aimée ou estimée de tous ceux qui l'ont connue pour son bon sens, sa simplicité et son honnêteté.

Mme de Motteville ne s'est pas racontée dans ses Mémoires, mais elle leur a communiqué ses propres qualités, et c'est ce qui les a fait vivre.

TABLE DES MATIÈRES

Mère et fille

Pages

I. — Jules Lemaître et Saint-Simon 3

II. — Le fils de Mme de Grignan..... 5

III. — Ce qu'était au juste le savoir de Mme de Sévigné et celui de Mme de Grignan..... 8

IV. — Les inconvénients de la sagesse... 19

V. — L'humeur de ma fille, l'humeur de ma mère..... 23

VI. — Mme de Grignan et ses belles-filles. 29

VII. — Marie-Blanche, Paulinotte, le *petit-petit*..... 36

VIII. — La bru de Mme de Grignan..... 52

IX. — Les mérites de Mme de Grignan. — Une mère qui parle trop..... 60

X. — Querelle avec le cardinal de Retz. — Les Grignans sauvés de la ruine. — Mme de Sévigné meurt au bon moment; lettre du comte de Grignan à M. de Pompone..... 69

XI. — La fin de Madelonne; une vraie Grignan. — Religion et piété de la mère et de la fille..... 77